



EPTB *Charente*

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Annexes SLGRI 2016-2021



TRI Saintes Cognac Angoulême

SOMMAIRE

Annexe 1 : Délibération du Conseil d'Administration de l'EPTB Charente pour le portage de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême

Annexe 2 : Arrêté préfectoral du 11 août 2014 portant sur l'organisation administrative de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême

Annexe 3: Cartes des surfaces inondables par tronçon

Annexe 4: Cartes des risques par tronçon

Annexe 5 : Répartition administrative des populations et emplois en zone inondable – zones d'aléa fréquent, moyen et exceptionnel

Annexe 6 : Tableau de recensement du nombre d'habitants et du nombre d'emplois impactés par commune

Annexe 7 : Fiches de diagnostic par commune

Annexe 8 : Fiches de diagnostic par sous-bassin

Annexe 9 : Arrêté préfectoral du 11 mars 2015 listant les SLGRI du district Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation

Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion plénière de lancement de la SLGRI du 11 février 2015

Annexe 11 : Comptes-rendus de la première session des ateliers thématiques – novembre/décembre 2015

Annexe 12 : Comptes-rendus de la deuxième session des ateliers thématiques – mars 2016

Annexe 13 : Compte-rendu du comité de pilotage du 29 juin 2016

Annexe 14 : travail prospectif sur le portage des futures actions de mise en œuvre de la SLGRI

Annexe 15 : Délibération de la CLE du SAGE Charente en date du 4 juillet 2016 exprimant un avis favorable au projet de SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

**ANNEXE 1 : DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPTB
CHARENTE POUR LE PORTAGE DE LA SLGRI SAINTES-COGNAC-
ANGOULEME**



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 23 décembre 2013

Délibération n° 13-75

Mise en œuvre de la Directive Inondation Élaboration de la stratégie locale relative au TRI Saintes-Cognac-Angoulême...

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le lundi 23 décembre 2013, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS.

Lors de la réunion du 6 décembre 2013, l'Assemblée délibérante de l'Institution n'atteignait pas le quorum lui permettant de délibérer valablement. La date du 23 décembre 2013 a été retenue pour réunir à nouveau le Conseil d'Administration. Conformément à l'article XI des statuts de l'Institution, le quorum n'est plus nécessaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Dorick BARILLOT, Robert CHATELIER, Yves GARGOUIL, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean-Claude GODINEAU, Didier LOUIS, Jean-Claude SILLON.

ABSENTS EXCUSES :

MM. Bernard BELAUD, Jean-Claude CUBAUD, Jean-Pierre DENIEUL, Éric GAUTIER, Jean GOMBERT, Jean-Pierre JARRY, Jean-Claude MAZIN, Jean-Yves QUERE, Robert RICHARD, Bernard ROCHET.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'Institution porte l'élaboration et l'animation de la stratégie locale à mettre en œuvre sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême ;

Fait et délibéré à Saintes,
Le 23 décembre 2013

Le Président,
Didier LOUIS,

**ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL DU 11 AOUT 2014 PORTANT SUR
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA SLGRI SAINTES-COGNAC-
ANGOULEME**



PRÉFET DE LA CHARENTE
PRÉFET DE LA CHARENTE MARITIME

ARRÊTE INTERPRÉFECTORAL n° 2014 2230006 du 11 août 2014

portant sur l'organisation administrative de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation **Saintes-Cognac-Angoulême**

Le Préfet de la Charente

La Préfète de la Charente-Maritime

Vu la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu la loi n° 2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.566-8, R.566-14 et suivants;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne du 21 mai 2012 portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne ;

Vu la consultation écrite du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne sur le territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême en date du 11 juillet 2012 ;

Vu la publication du projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation sur le site internet des services de l'État en Charente pendant le mois de septembre 2013 ;

Vu la consultation écrite du préfet de la Charente sur la cartographie des risques sur le territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême en date du 23 janvier 2014 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Territoriale Charente le 22 mai 2014 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Administrative du Bassin Adour-Garonne sur le plan de gestion du risque inondation le 27 mai 2014 ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de la Charente et de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La stratégie locale de gestion du risque inondation identifie les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde visant à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans le territoire à risque important d'inondation.

La stratégie locale de gestion du risque inondation (S.L.G.R.I.) relève du cadrage de la stratégie nationale de gestion du risque inondation (S.N.G.R.I.) et du plan de gestion du risque inondation (P.G.R.I.) élaboré à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Elle est élaborée par les acteurs locaux nommés parties prenantes

Article 2 :

L'organisation administrative de la stratégie locale de gestion du risque inondation (S.L.G.R.I.) à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême est fixée comme suit :

- préfet pilote de la S.L.G.R.I. : préfet de la Charente ;
- structure porteuse de la S.L.G.R.I., copilote de la démarche : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents ;
- service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la S.L.G.R.I. : direction départementale des territoires de la Charente.

La direction départementale des territoires de la Charente-Maritime et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou Charentes apporteront, chacune en ce qui la concerne, leur appui à la direction départementale des territoires de la Charente.

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents est chargée de l'animation de la démarche tant pour la phase d'élaboration, que celles de mise en œuvre et de suivi de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

À ce titre, elle assurera notamment le secrétariat du comité de pilotage mentionné à l'article 4 en lien avec le service de l'État chargé de coordonner la stratégie locale tel que mentionné supra.

Article 3 :

Les représentants des services de l'État, des collectivités, des EPCI, des institutions et des associations qui suivent sont désignés comme parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême :

Services co-pilotes de la S.L.G.R.I. :

- Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents ;
- Préfecture de la Charente ;
- Préfecture de la Charente-maritime ;
- Direction Départementale des Territoires de la Charente ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.

Communes du département de la Charente situées dans le TRI :

- Angeac-Charente ;
- Angoulême ;
- Bassac ;
- Bourg-Charente ;
- Boutiers Saint-Trojan ;
- Champmillon ;
- Chateaubernard ;
- Chateaufort-sur-Charente ;
- Cognac ;
- Fléac ;
- Gensac-la-Pallue ;
- Gondeville ;
- Gond-Pontouvre ;
- Graves-Saint-Amant ;
- Jarnac ;
- Javrezac ;
- Julienne ;
- Linars ;
- Mainxe ;
- Merpins ;
- Mosnac ;
- Nersac ;
- Rouillet-Saint-Estephe ;
- Saint-Brice ;
- Saint-Laurent-de-Cognac ;
- Saint-Même-les-Carières ;
- Saint-Michel ;
- Saint-Simeux ;
- Saint-Simon ;
- Saint-Yrieix-sur-Charente ;
- Sireuil ;
- Triac-Lautrait ;
- Trois-Palis ;
- Vibrac.

Communes du département de la Charente Maritime situées dans le TRI :

- Berneuil ;
- Brives sur Charente ;
- Chaniers ;
- Cherac ;
- Courcoury ;
- Dompierre sur Charente ;
- Les Gonds ;
- Montils ;
- Rouffiac ;
- Salignac sur Charente ;
- Saintes ;
- Saint Sever de Saintonge.
-

Communes du département de la Charente-Maritime situées entre Saintes et le barrage de Saint Savinien :

- Bussac sur Charente ;
- Crazannes ;
- Fontcouverte ;
- Le Mung ;
- Port-d'Envaux ;
- Saint-Savinien ;
- Saint Vaize ;
- Taillebourg.

Communautés de communes :

- Communauté d'agglomération de Grand Angoulême ;
- Communauté de Communes Charente Boême Charraud ;
- Communauté de Communes de la région de Chateaufort ;
- Communauté de Communes de Jarnac ;
- Communauté de Communes Grande Champagne ;
- Communauté de Communes de Cognac ;
- Communauté de Communes de Haute Saintonge ;
- Communauté de Communes du canton de Gémovac et de la Saintonge viticole ;
- Communauté d'agglomération de Saintes ;
- Communauté de Communes des Vals de Saintonge ;
- Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge.

Gestionnaires du fleuve Charente et de ses affluents et/ou leurs représentants :

- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Charente non domaniale ;
- Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois ;
- Syndicat Intercommunal du bassin de la Charente amont ;
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Tardoire ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Bandiat ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume Couture ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Seugne ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Seugne en Haute Saintonge ;
- Charente Eaux.

Collectivités porteuses de SCOT :

- Syndicat Mixte du Pays Ruffécois ;
- Syndicat Mixte de l'Angoumois ;
- Syndicat Mixte du Pays Ouest Charente ;
- Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane ;
- Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Structures compétentes et services de l'État associés :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Charente » ;
- Région Poitou-Charentes ;
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
- Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ;

- Département de la Charente ;
- Département de la Charente-Maritime ;
- Département de la Vienne ;
- Département des Deux Sèvres.

Chambres consulaires :

- Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ;
- Chambre d'agriculture de la Charente ;
- Chambre d'agriculture de la Vienne ;
- Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente-Maritime ;
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et Saintonge ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Cognac ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême ;
- Chambre Régionale de Métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie Poitou-Charentes ;
- Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes.

Services en charge de la gestion du milieu aquatique :

- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, service départemental de la Charente ;
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, service départemental de la Charente-Maritime ;
- Groupement Régional des Fédérations de Pêche Poitou-Charentes.

Services gestionnaires ou exploitants de réseaux et santé publique :

- Agence Régionale de Santé – Poitou-Charentes ;
- Syndicat Départemental des Eaux de la Charente-Maritime ;
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- ERDF ;
- GRDF ;
- SNCF.

Associations :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux ;
- Poitou-Charentes Nature ;
- Association des Riverains de la Charente et de ses Affluents (ARCA) ;
- Association de Défense des Sinistrés des Inondations du Cognçais (ADESIC).

Article 4 :

Le comité de pilotage examine les orientations proposées par les parties prenantes, il définit les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque inondation (S.L.G.R.I.) et valide son programme d'actions.

Le programme d'actions de la S.L.G.R.I. définit une liste d'actions précises à mener, leur maître d'ouvrage ainsi que leur calendrier et leur plan de financement.

Les représentants des services de l'État, des collectivités, des EPCI, des institutions et des associations qui suivent sont désignés comme membres du comité de pilotage de la stratégie locale de gestion du risque inondation à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême :

Services co-pilotes de la S.L.G.R.I. :

- Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents ;
- Préfecture de la Charente ;
- Préfecture de la Charente-maritime ;
- Direction Départementale des Territoires de la Charente ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.

Communes :

- Gond-Pontouvre ;
- Angoulême ;
- Jarnac ;
- Cognac ;
- Les Gonds ;
- Saintes ;
- Saint-Savinien.

Communautés de communes :

- Communauté d'agglomération de Grand Angoulême ;
- Communauté de Communes de la région de Chateauneuf ;
- Communauté de Communes de Jarnac ;
- Communauté de Communes de Cognac ;
- Communauté d'agglomération de Saintes ;
- Communauté de Communes des Vals de Saintonge ;

Gestionnaires du fleuve Charente et de ses affluents

- Syndicat d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Charente non domaniale ;
- Charente Eaux ;
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Tardoire ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume Couture ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Seugne ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Seugne en Haute Saintonge.

Collectivités porteuses de SCOT :

- Syndicat Mixte du Pays Ruffécois ;
- Syndicat Mixte de l'Angoumois ;
- Syndicat Mixte du Pays Ouest Charente ;
- Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Services et structures compétents :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Charente » ;
- Région Poitou-Charentes ;

- Département de la Charente ;
- Département de la Charente-Maritime.

Chambres consulaires :

- Chambre Régionale de Métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie Poitou-Charentes ;
- Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes.

Santé publique :

- Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes.

Services en charge de la gestion du milieu aquatique :

- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, service départemental de la Charente ;
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, service départemental de la Charente-Maritime ;
- Groupement Régional des Fédérations de Pêche Poitou-Charentes.

Associations :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux ;
- Association des Riverains de la Charente et de ses Affluents (ARCA).

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux représentants légaux des collectivités territoriales, aux présidents des EPCI, aux représentants des institutions et des associations définis à l'article 3.

Article 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Charente, le secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime, les sous préfets d'arrondissement des départements de la Charente et de la Charente-Maritime, le directeur départemental des territoires de la Charente, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

A Angoulême, le **11 AOUT 2014**

La Préfète de la Charente-Maritime

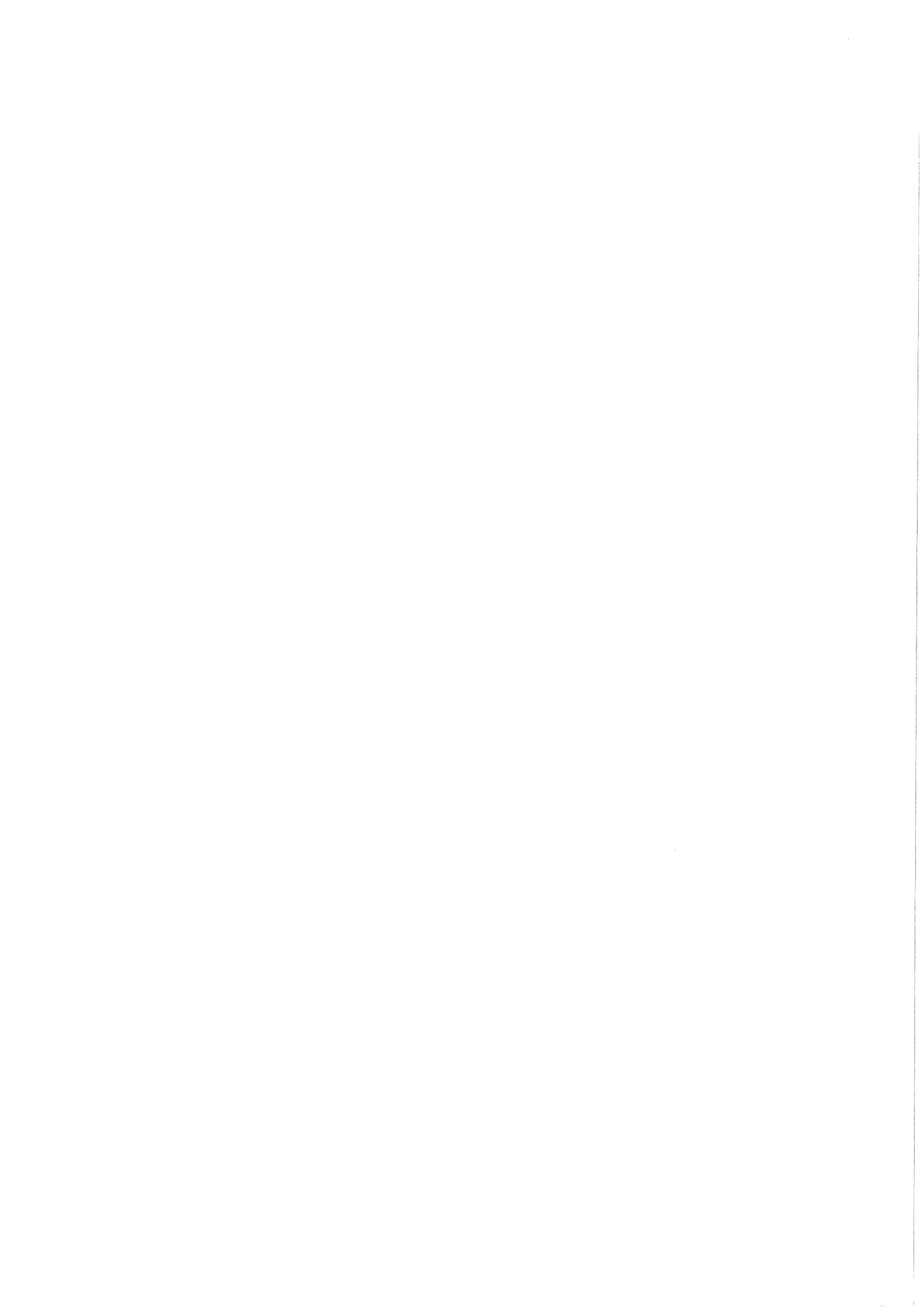


Béatrice ABOLLIVIER

Le Préfet de la Charente

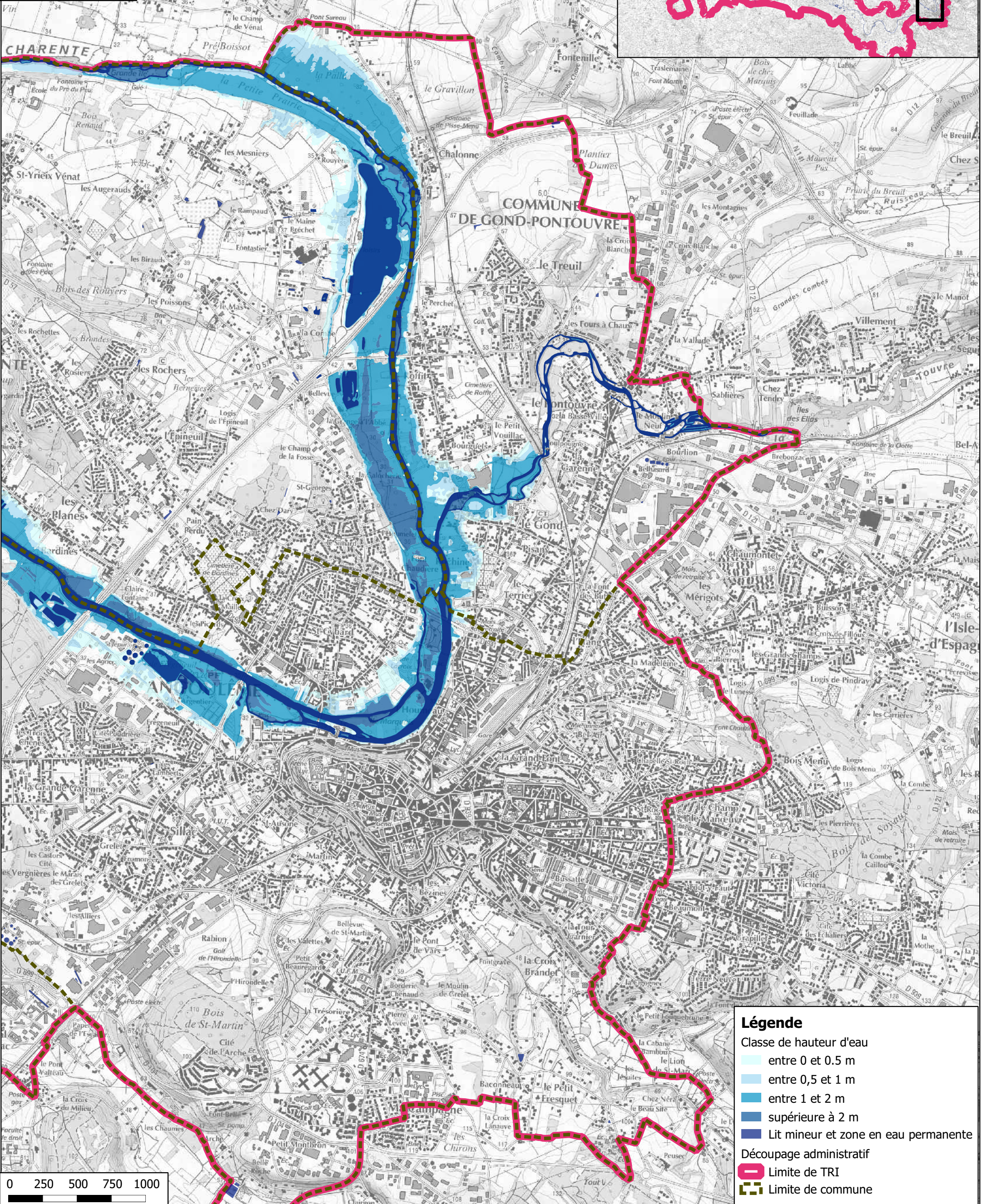
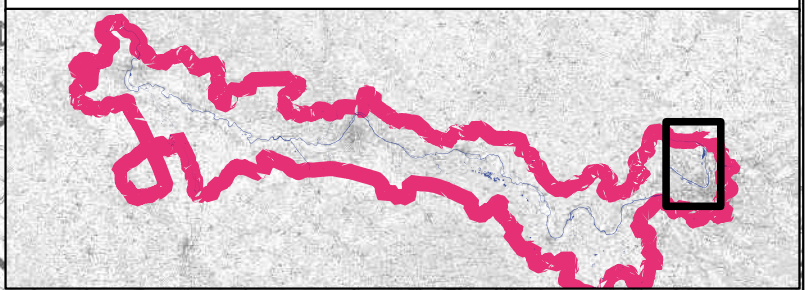


Salvador PÉREZ



ANNEXE 3: CARTES DES SURFACES INONDABLES PAR TRONÇON





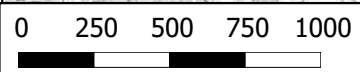
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

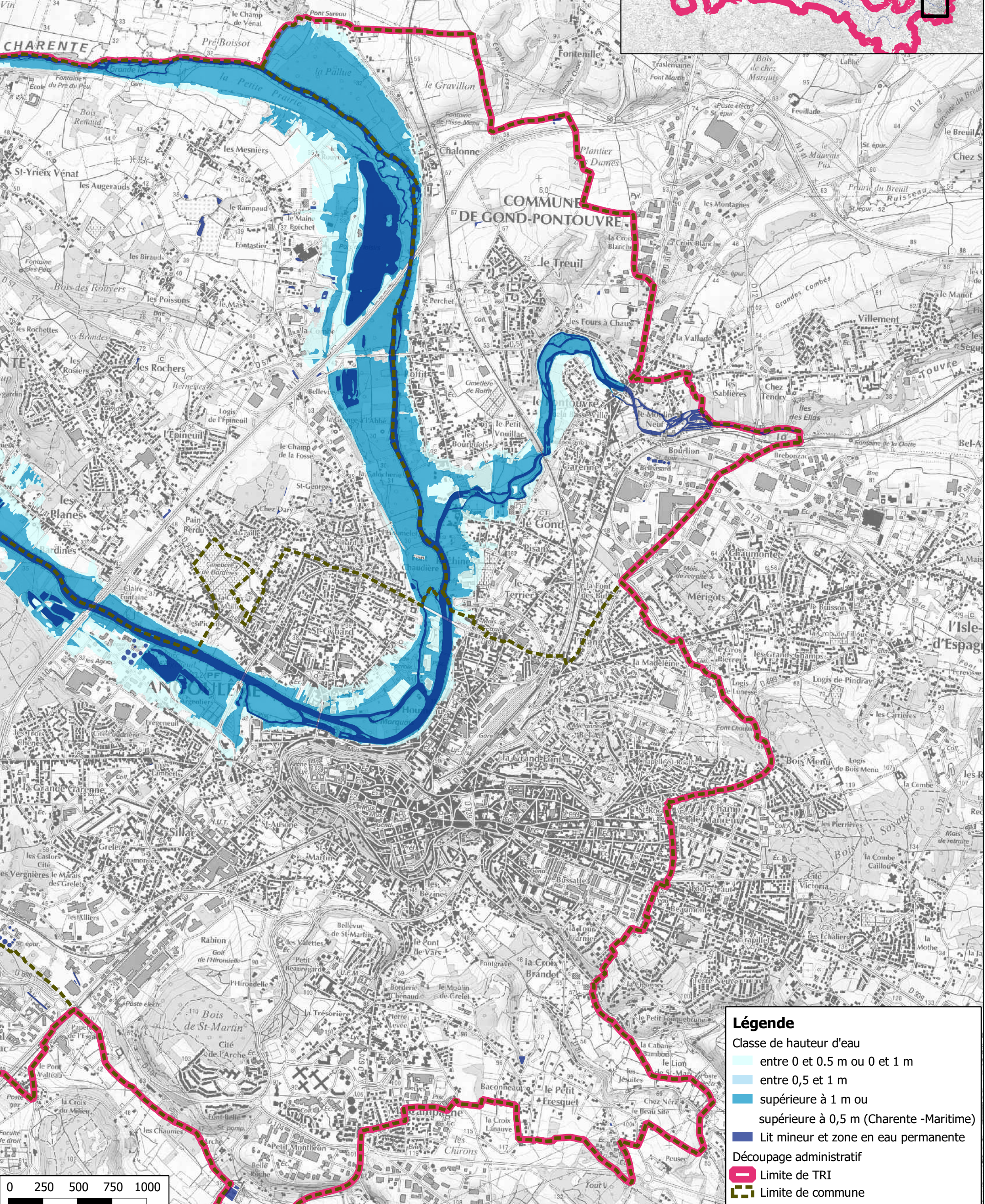
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Angoulême - Gond-Pontouvre - Saint-Yrieix-sur-Charente

Événement moyen



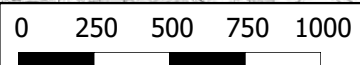
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente - Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

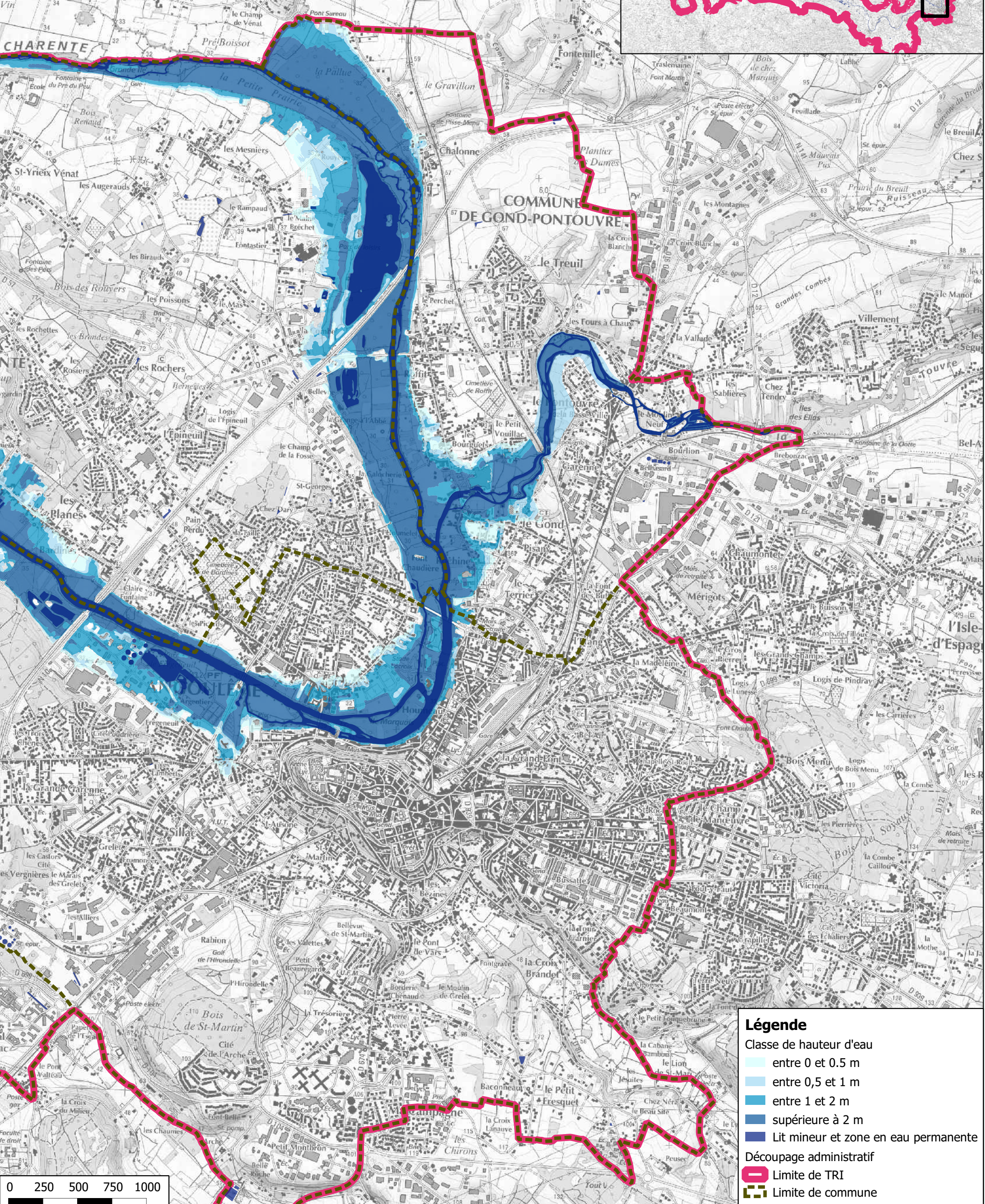
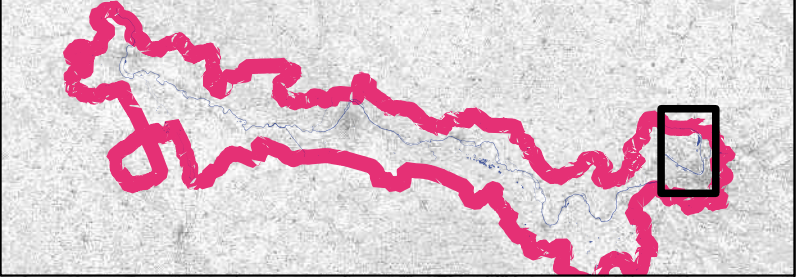
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Angoulême - Gond-Pontouvre - Saint-Yrieix-sur-Charente

Événement exceptionnel



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

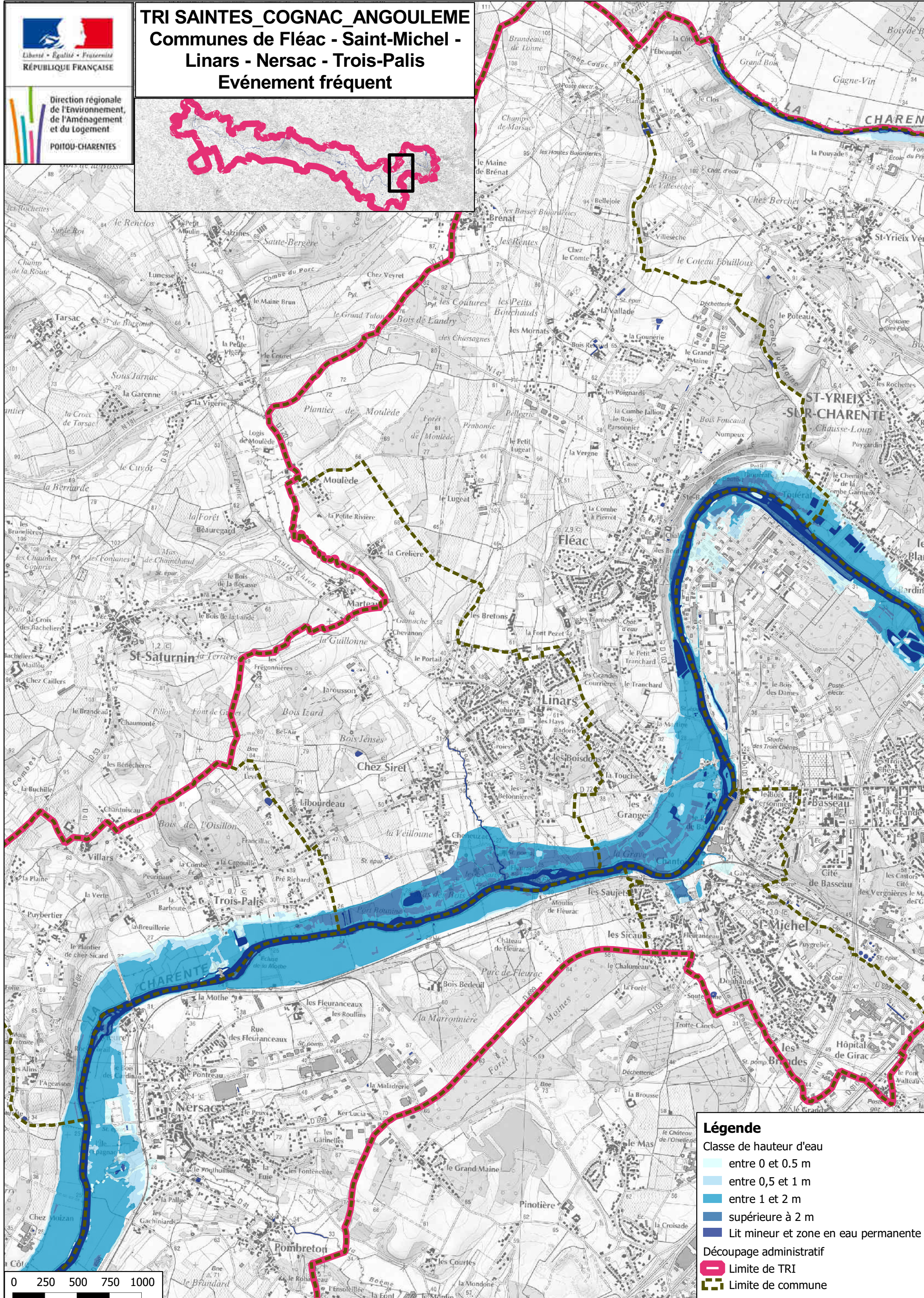
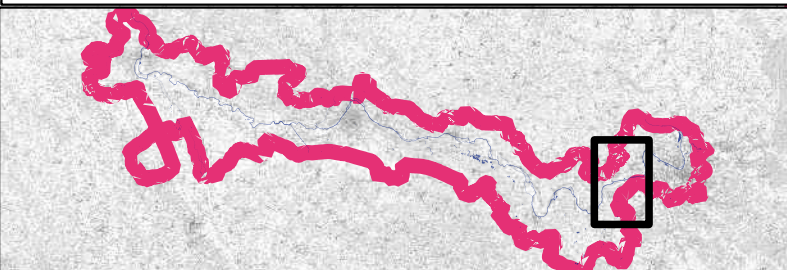
0 250 500 750 1000



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Fléac - Saint-Michel - Linars - Nersac - Trois-Palis

Evénement fréquent

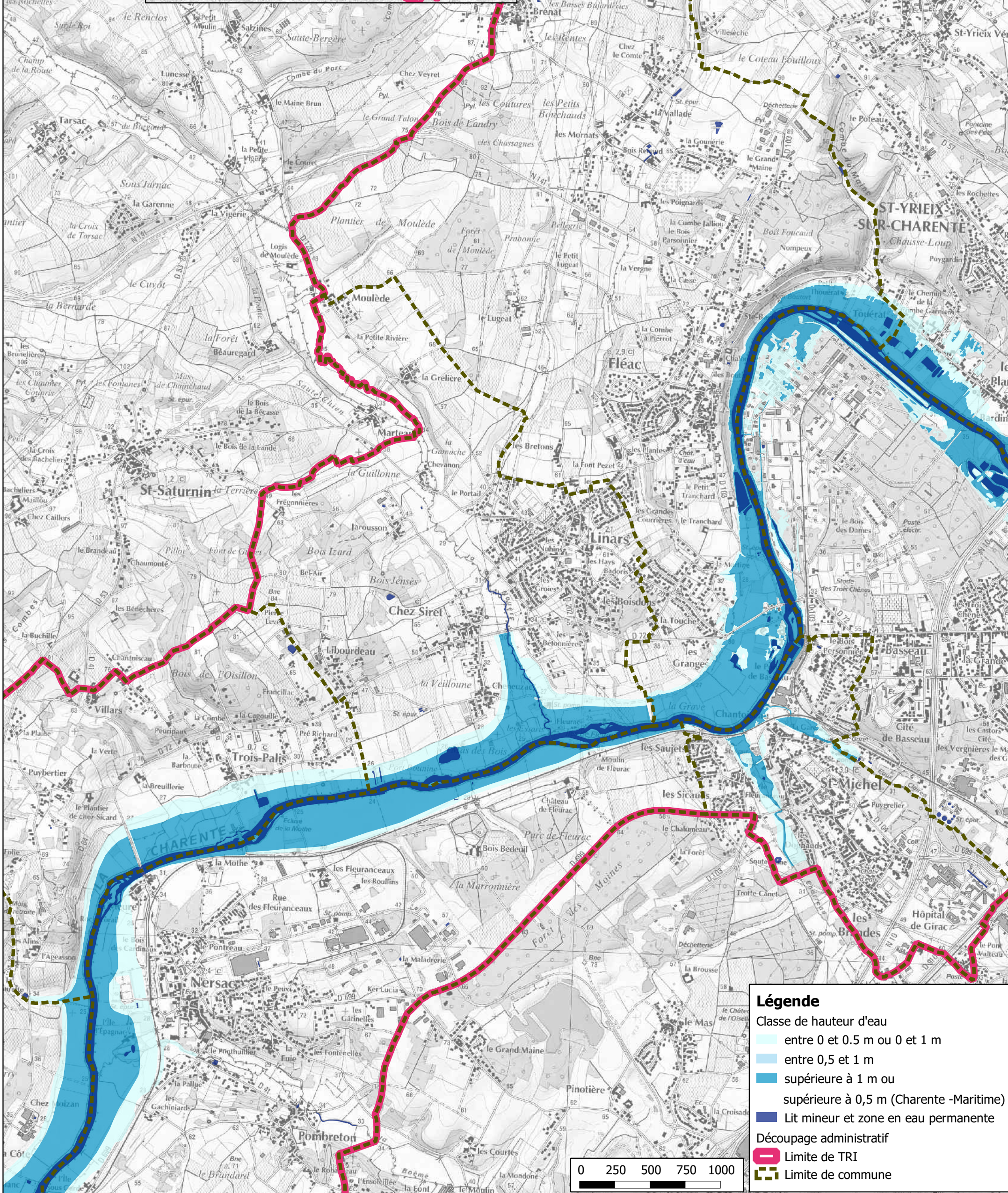


Légende

- Classe de hauteur d'eau
 - entre 0 et 0.5 m
 - entre 0,5 et 1 m
 - entre 1 et 2 m
 - supérieure à 2 m
 - Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

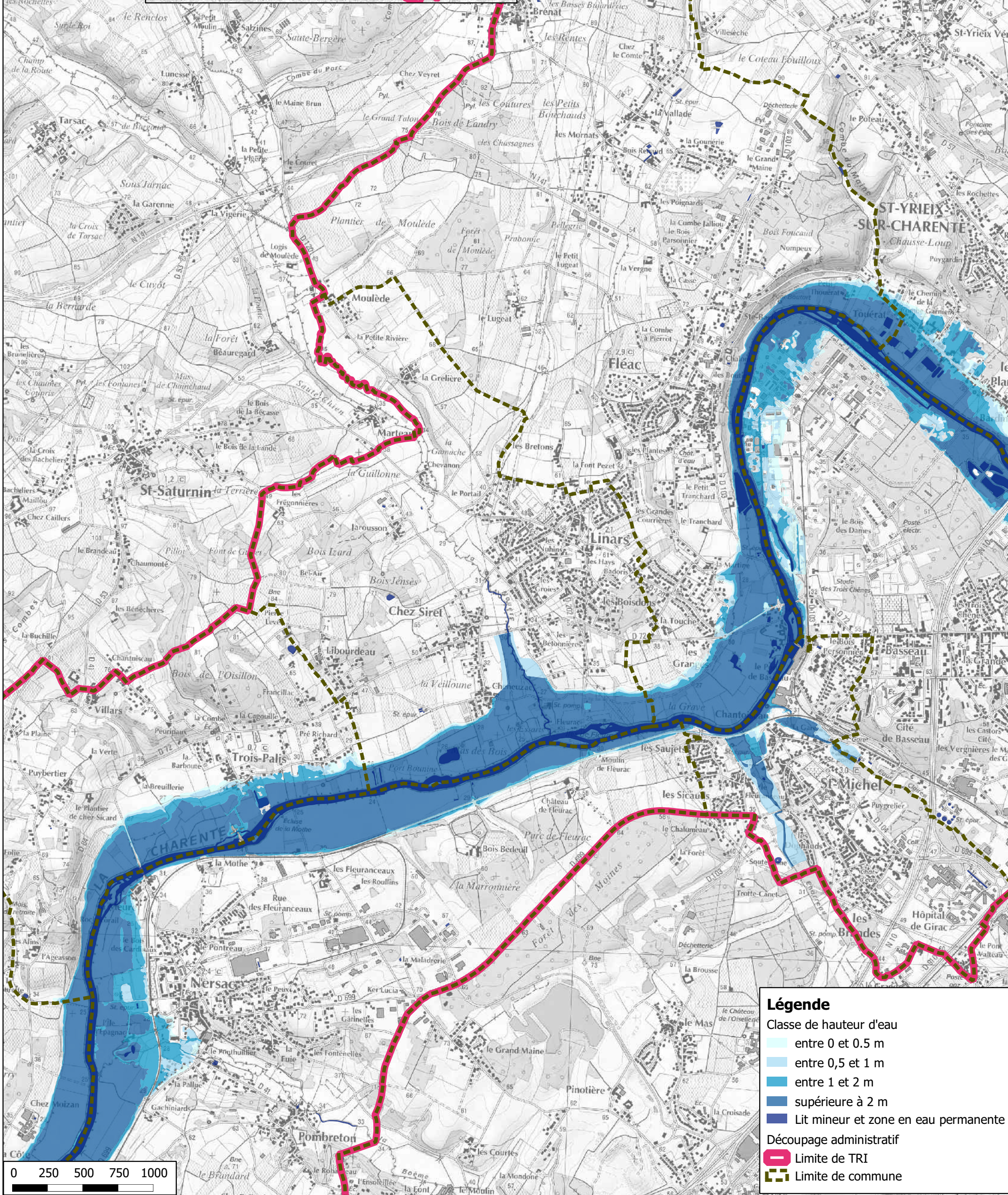
Communes de Fléac - Saint-Michel - Linars - Nersac - Trois-Palis Événement moyen



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Fléac - Saint-Michel - Linars - Nersac - Trois-Palis

Événement exceptionnel



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

0 250 500 750 1000

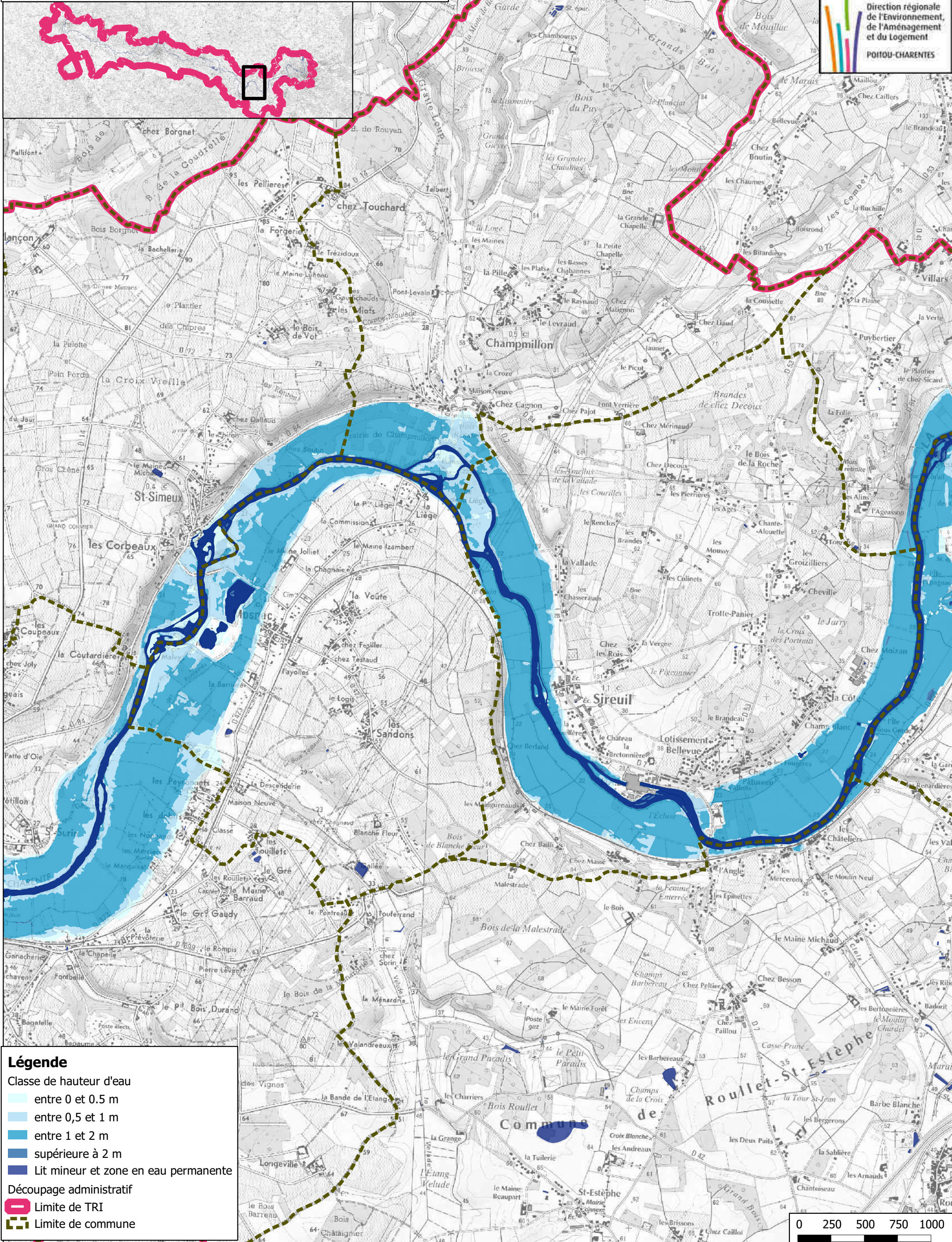
TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Sireuil - Roulet-Saint-Estèphe - Mosnac - Champmillon - Saint-Simeux

Événement fréquent



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Légende

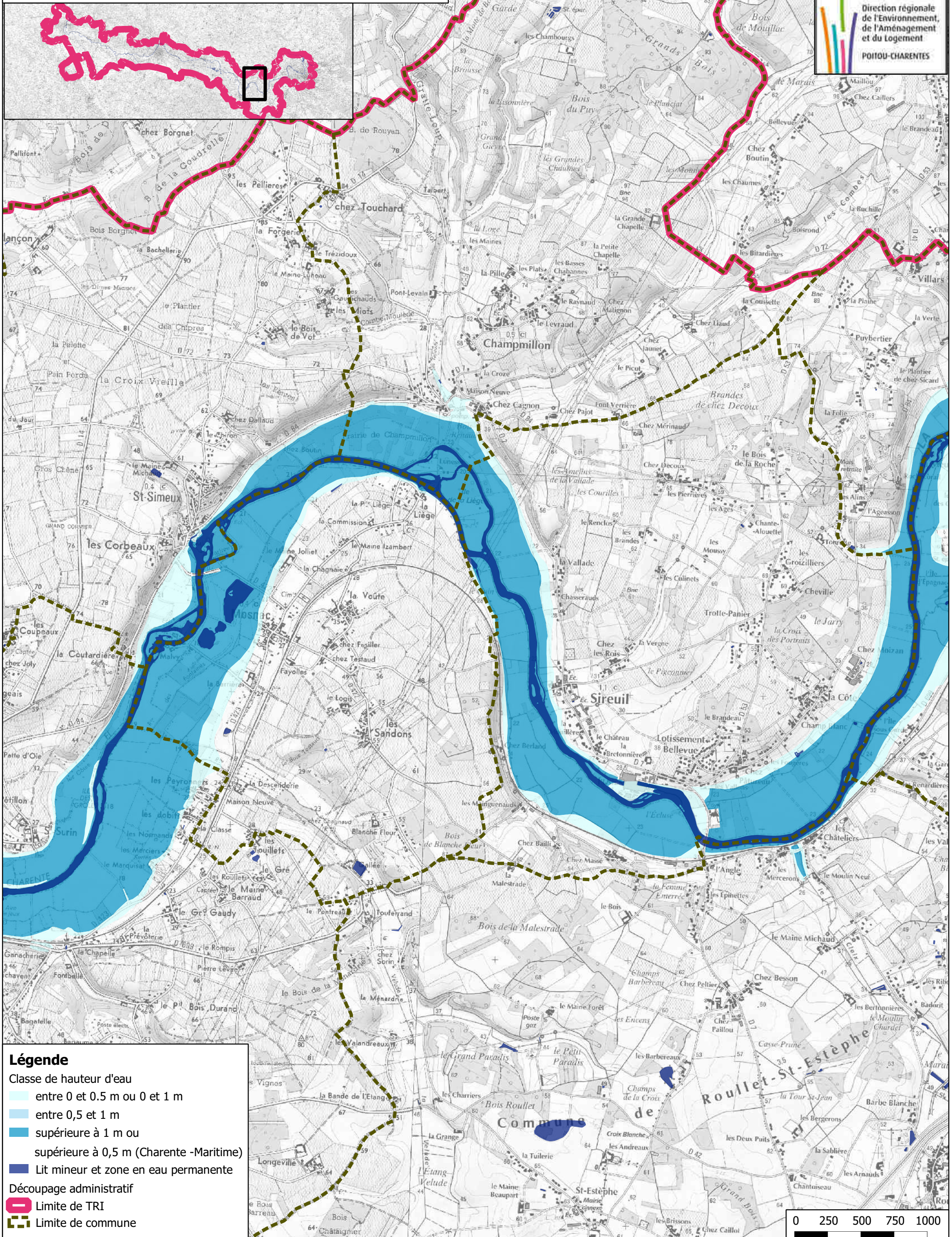
- Classe de hauteur d'eau
- entre 0 et 0,5 m
 - entre 0,5 et 1 m
 - entre 1 et 2 m
 - supérieure à 2 m
 - Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
- Limite de TRI
 - Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

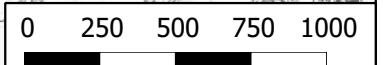
Communes de Sireuil - Roulet-Saint-Estèphe - Mosnac - Champmillon - Saint-Simeux

Événement moyen



Légende

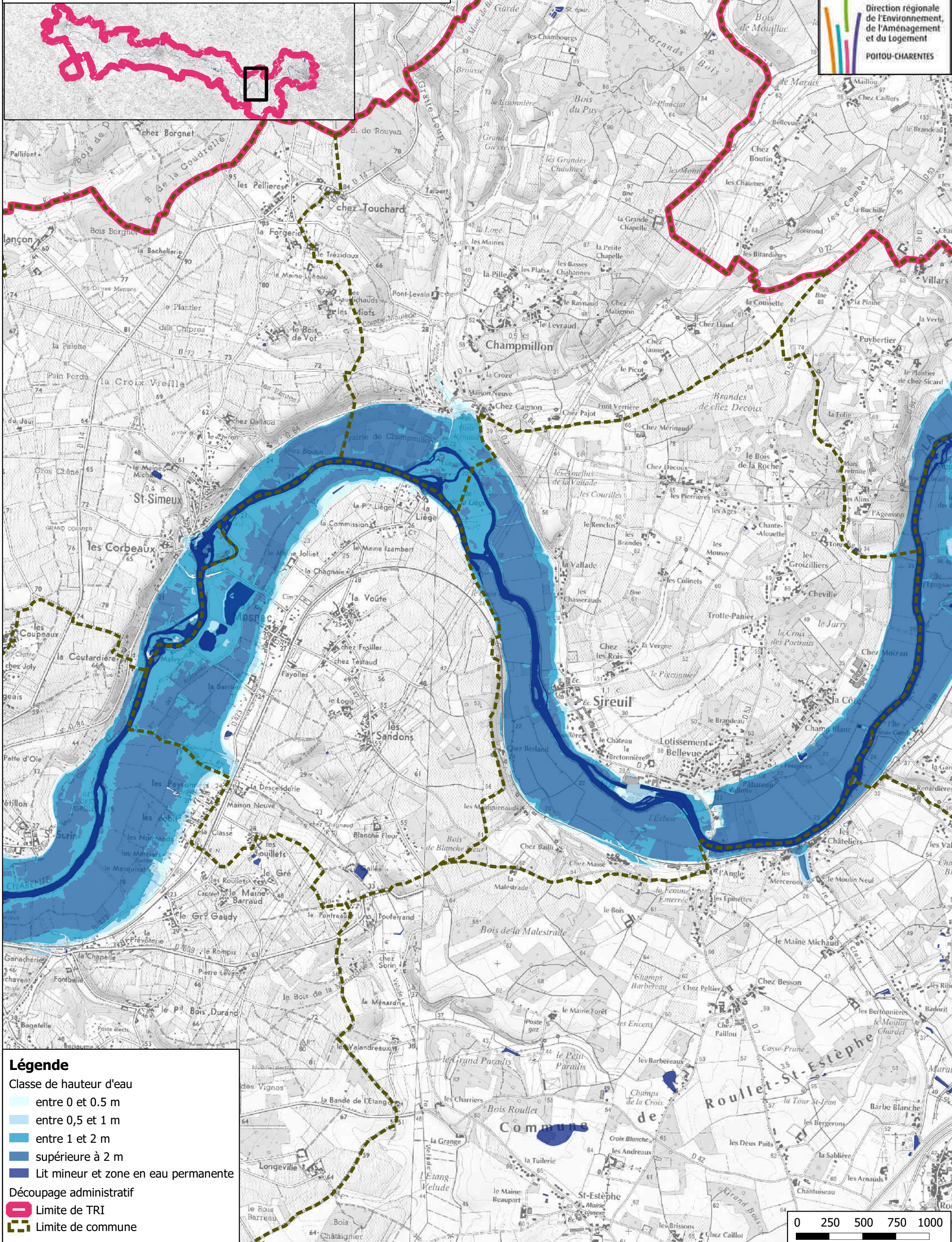
- Classe de hauteur d'eau
 - entre 0 et 0.5 m ou 0 et 1 m
 - entre 0,5 et 1 m
 - supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
 - Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Sireuil - Roulet-Saint-Estèphe - Mosnac - Champmillon - Saint-Simeux

Événement exceptionnel



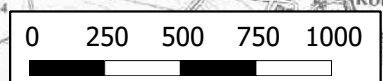
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

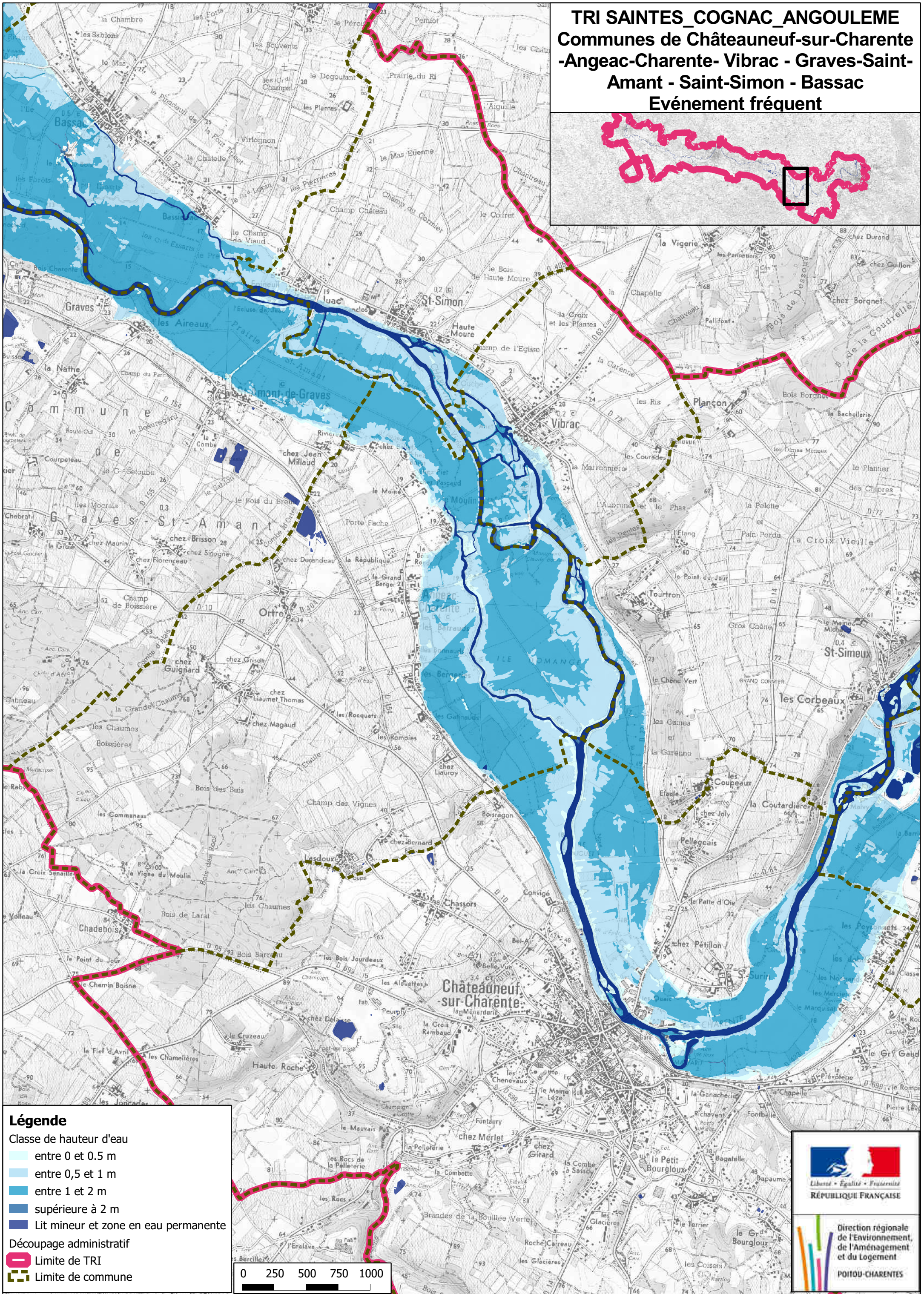
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Châteauneuf-sur-Charente - Angeac-Charente - Vibrac - Graves-Saint-Amant - Saint-Simon - Bassac

Événement fréquent



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0.5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

0 250 500 750 1000

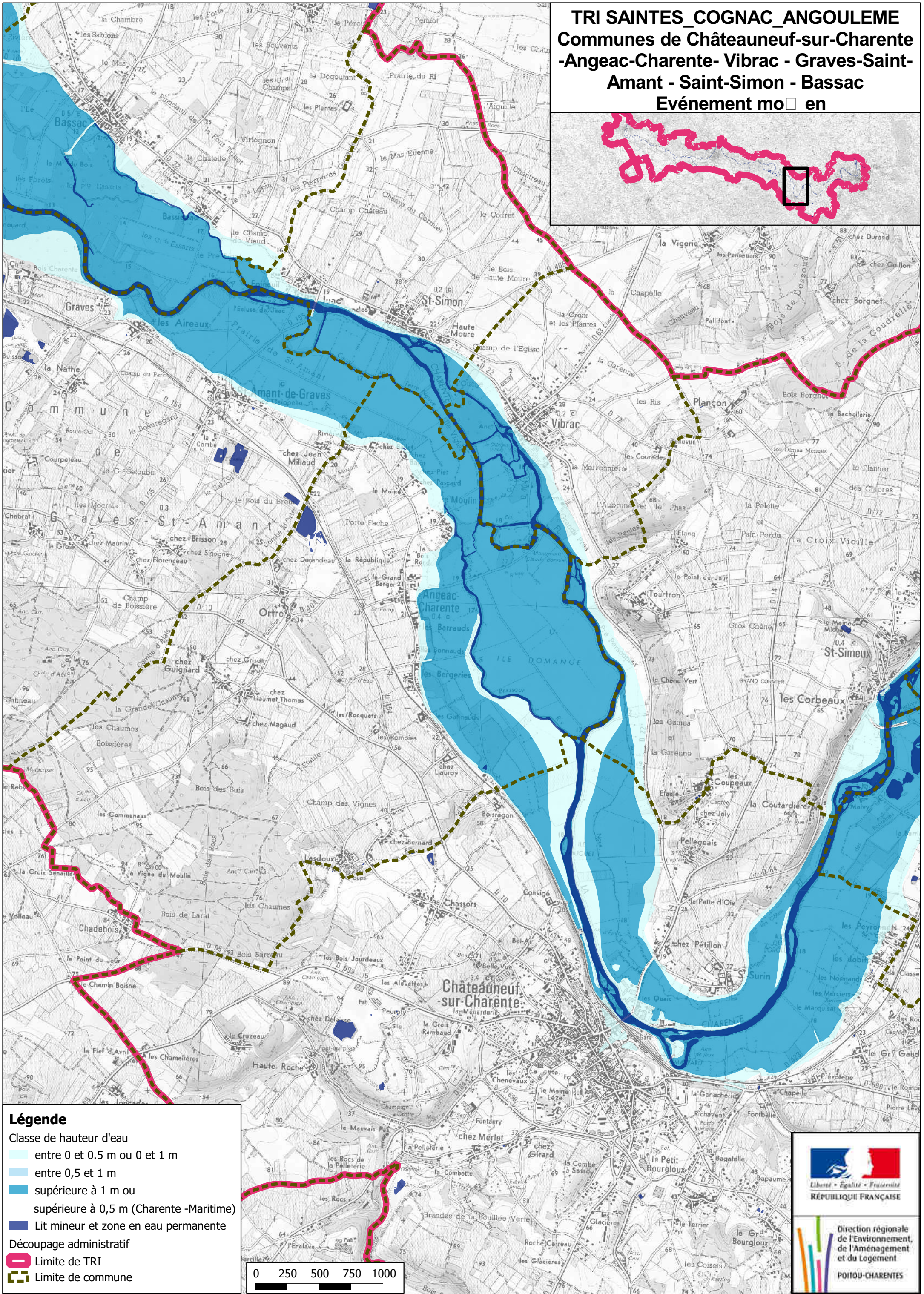
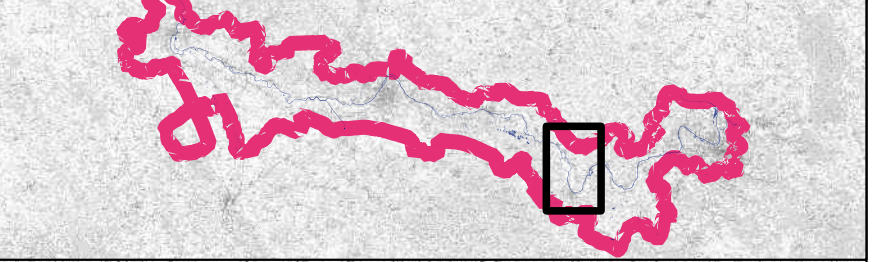


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



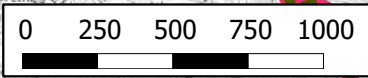
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Châteauneuf-sur-Charente
-Angeac-Charente- Vibrac - Graves-Saint-
Amant - Saint-Simon - Bassac
Événement mo en

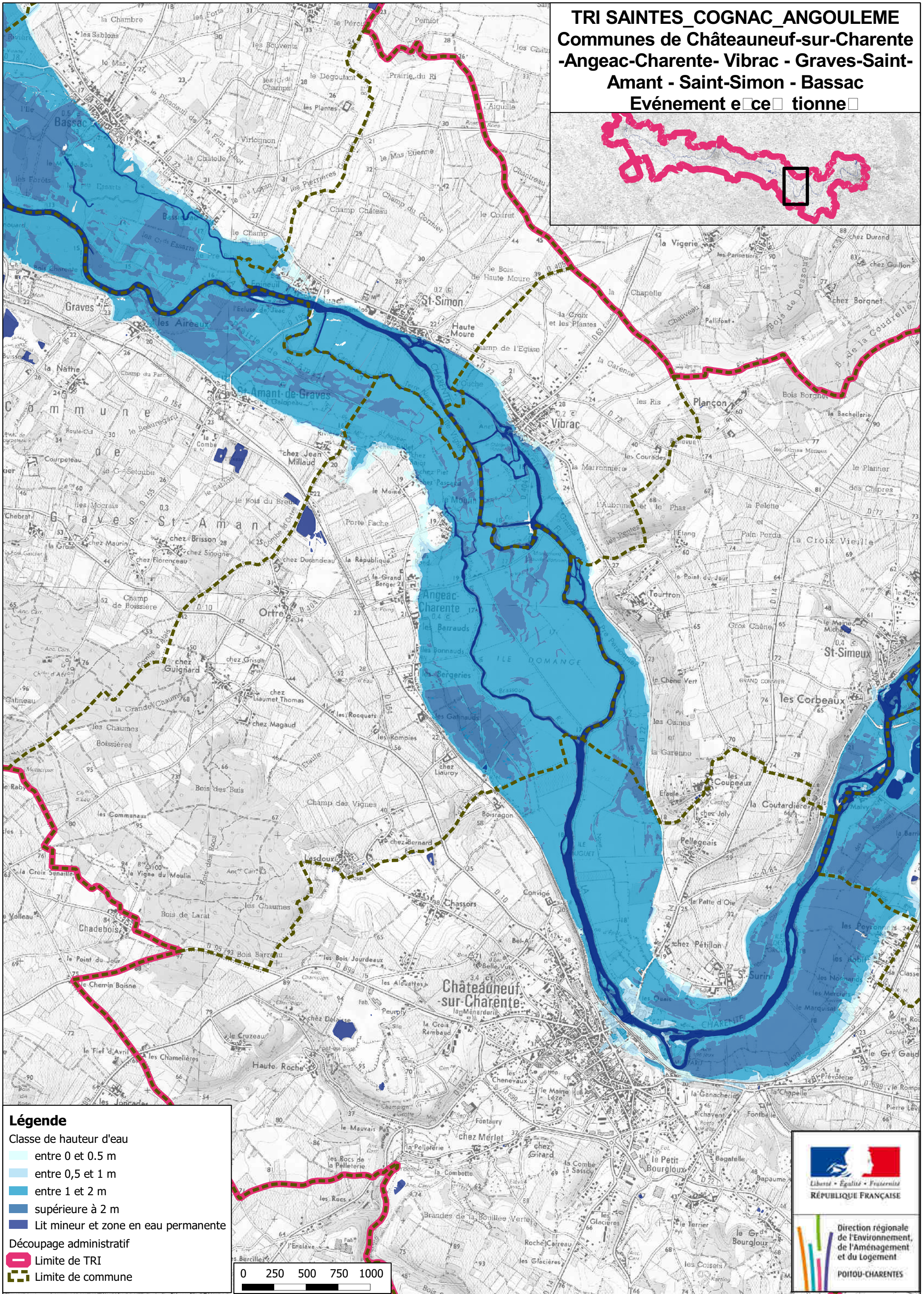


Légende

- Classe de hauteur d'eau
- entre 0 et 0,5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Châteauneuf-sur-Charente
-Angeac-Charente- Vibrac - Graves-Saint-
Amant - Saint-Simon - Bassac
Evénement e **ce** **tionne**



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0.5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

0 250 500 750 1000

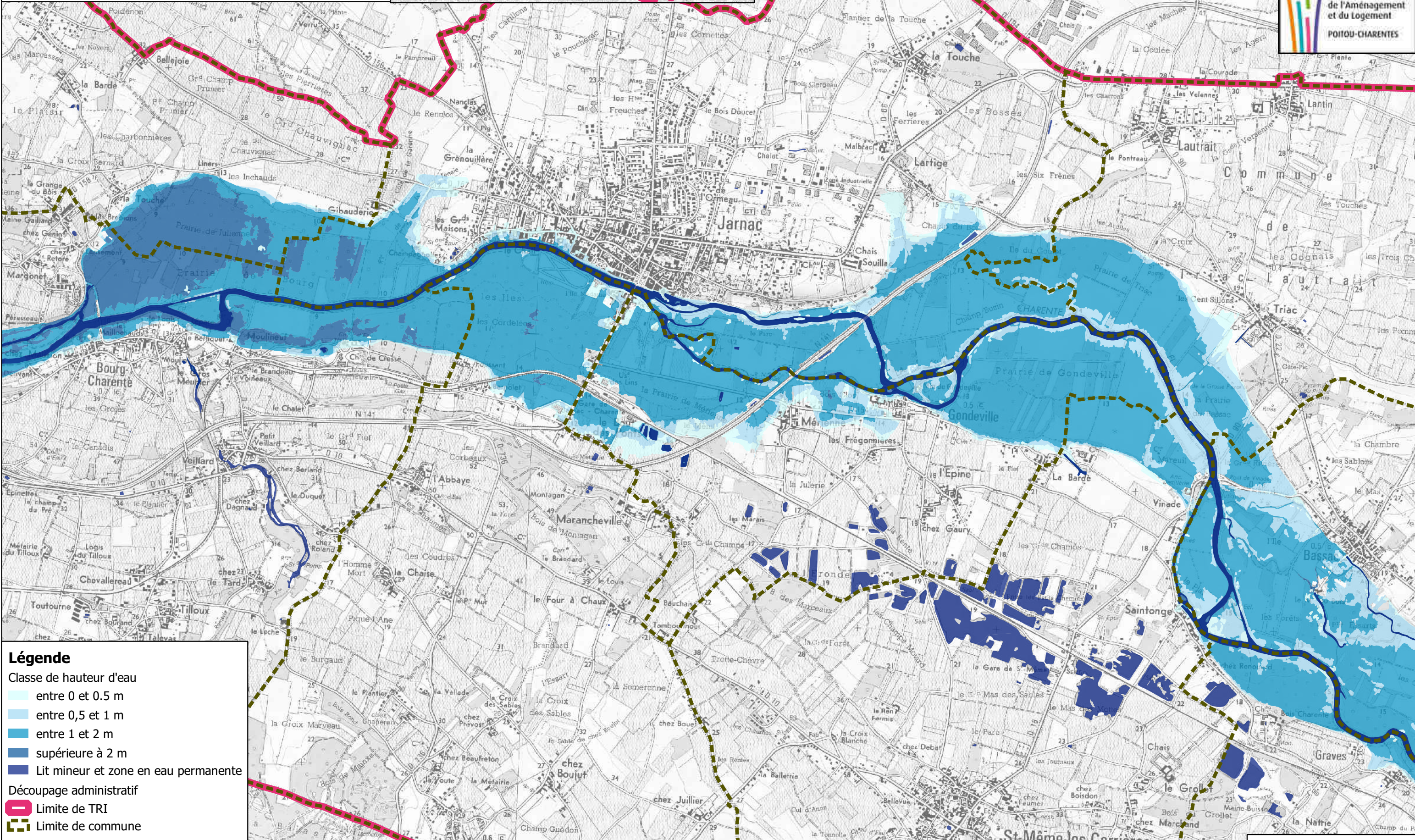


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Saint-Même les-Carrières
- Triac-Lautrait - Gondeville - Jarnac -
Mainxe - Bourg-Charente -Julienne
Événement fréquent



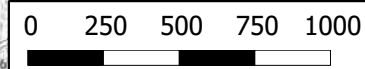
Légende

Classe de hauteur d'eau

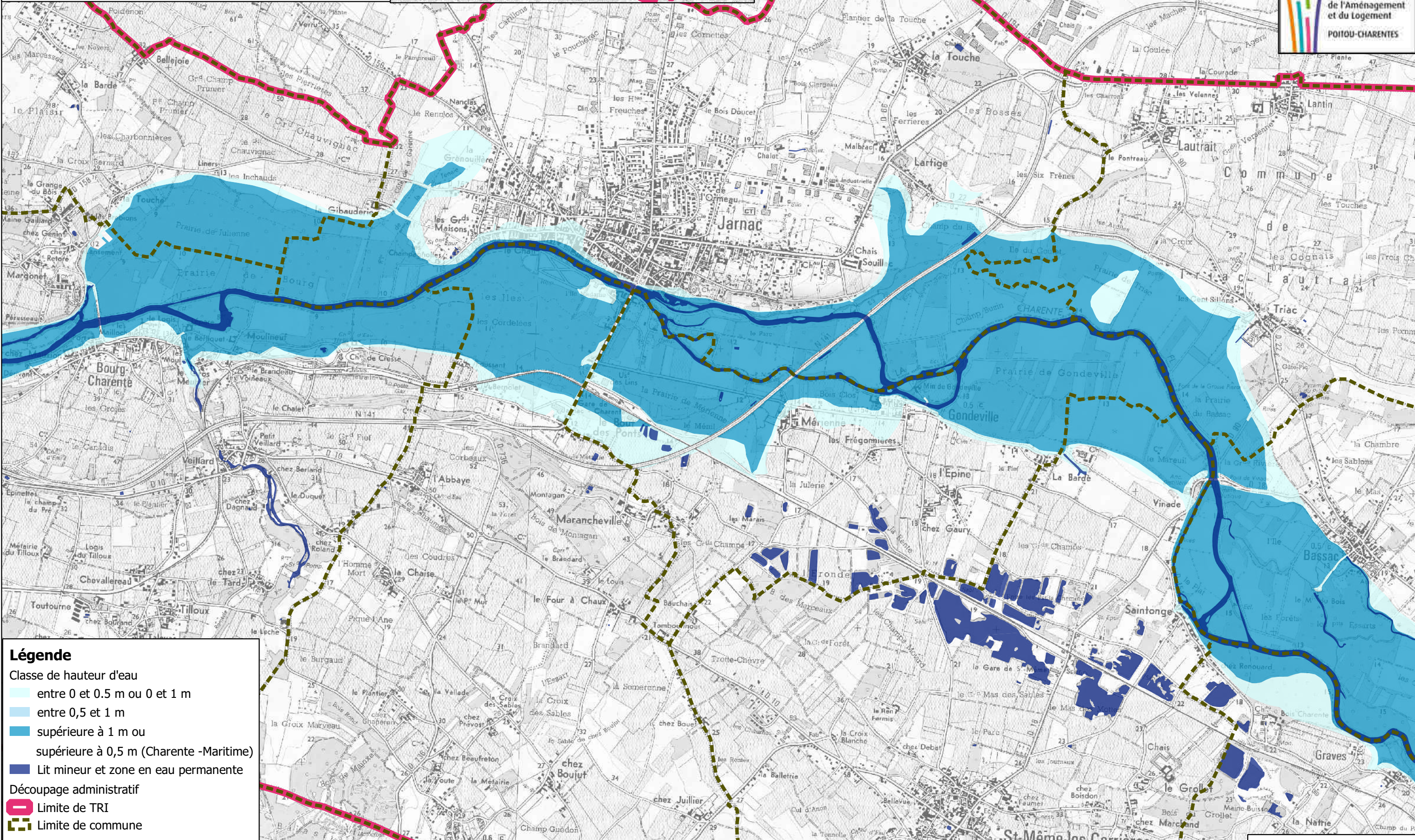
- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Saint-Même les-Carrières
- Triac-Lautrait - Gondeville - Jarnac -
Mainxe - Bourg-Charente -Julienne
Événement mo en

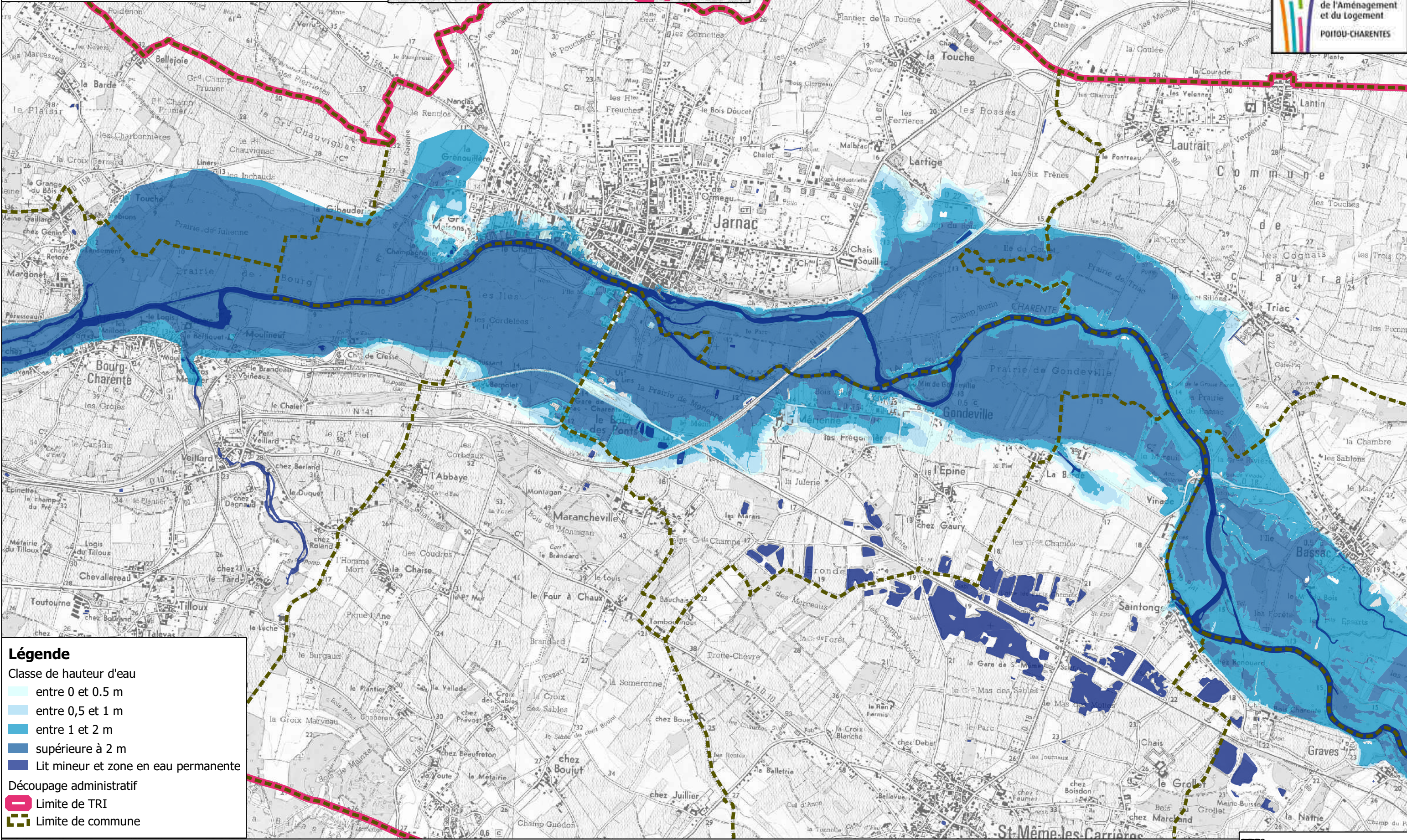


Légende

- Classe de hauteur d'eau
- entre 0 et 0.5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Saint-Même les-Carrières
- Triac-Lautrait - Gondeville - Jarnac -
Mainxe - Bourg-Charente -Julienne
Événement exceptionnel



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

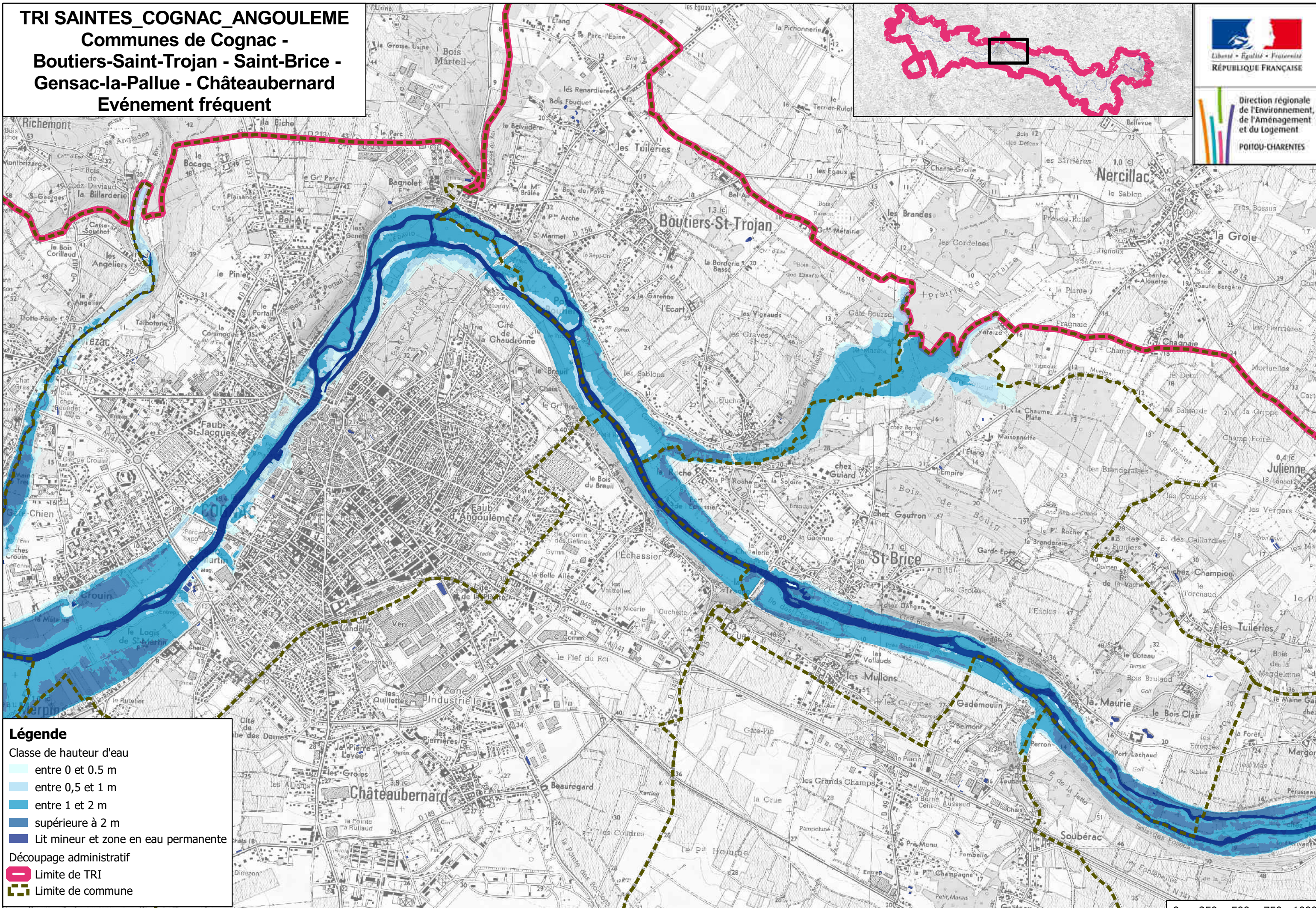
Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Cognac -
Boutiers-Saint-Trojan - Saint-Brice -
Gensac-la-Pallue - Châteaubernard
Événement fréquent



Direction régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement
 et du Logement
POITOU-CHARENTES



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

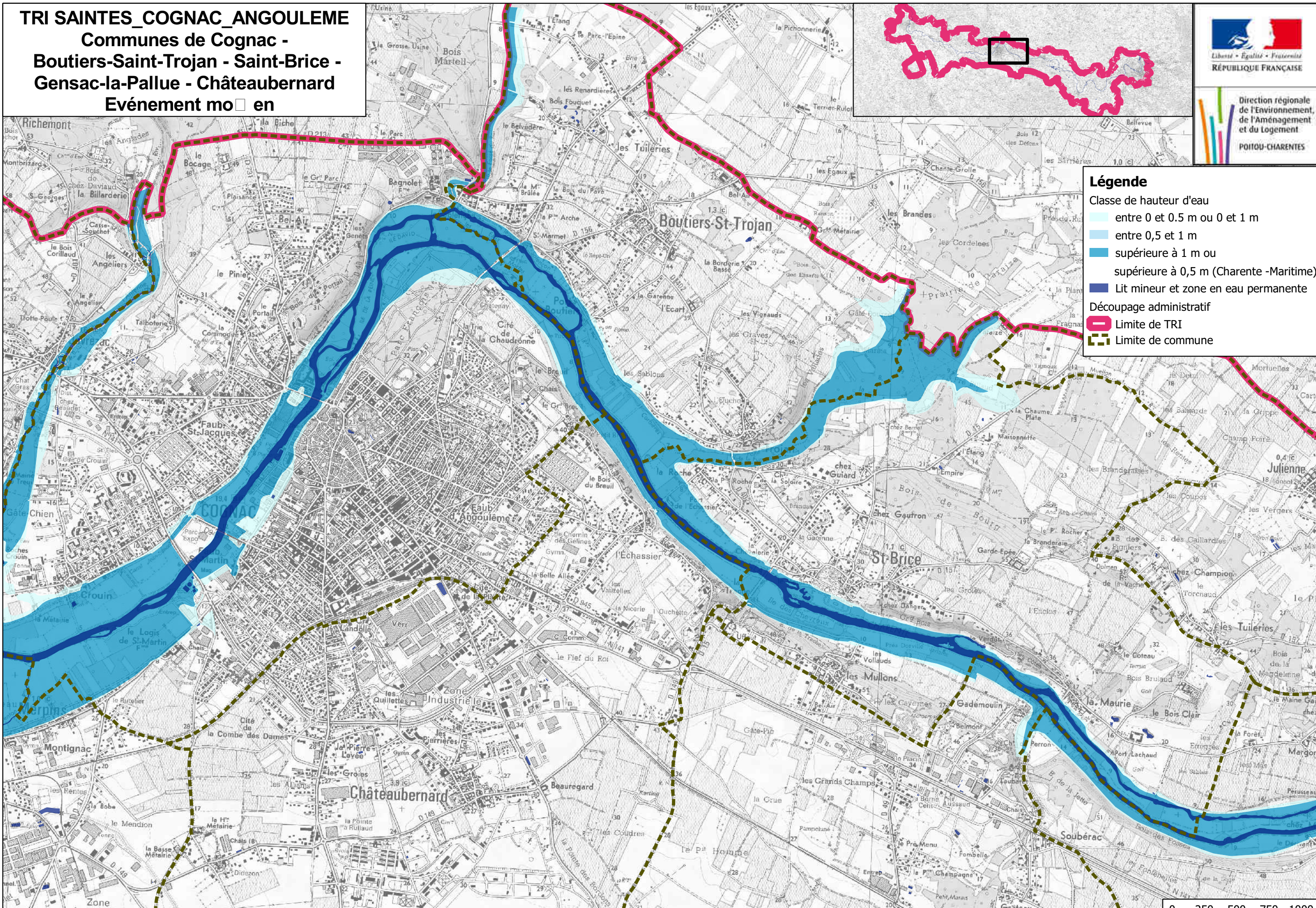
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Cognac -
Boutiers-Saint-Trojan - Saint-Brice -
Gensac-la-Pallue - Châteaubernard
Événement mo en



Direction régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement
 et du Logement
POITOU-CHARENTES



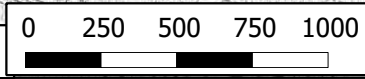
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

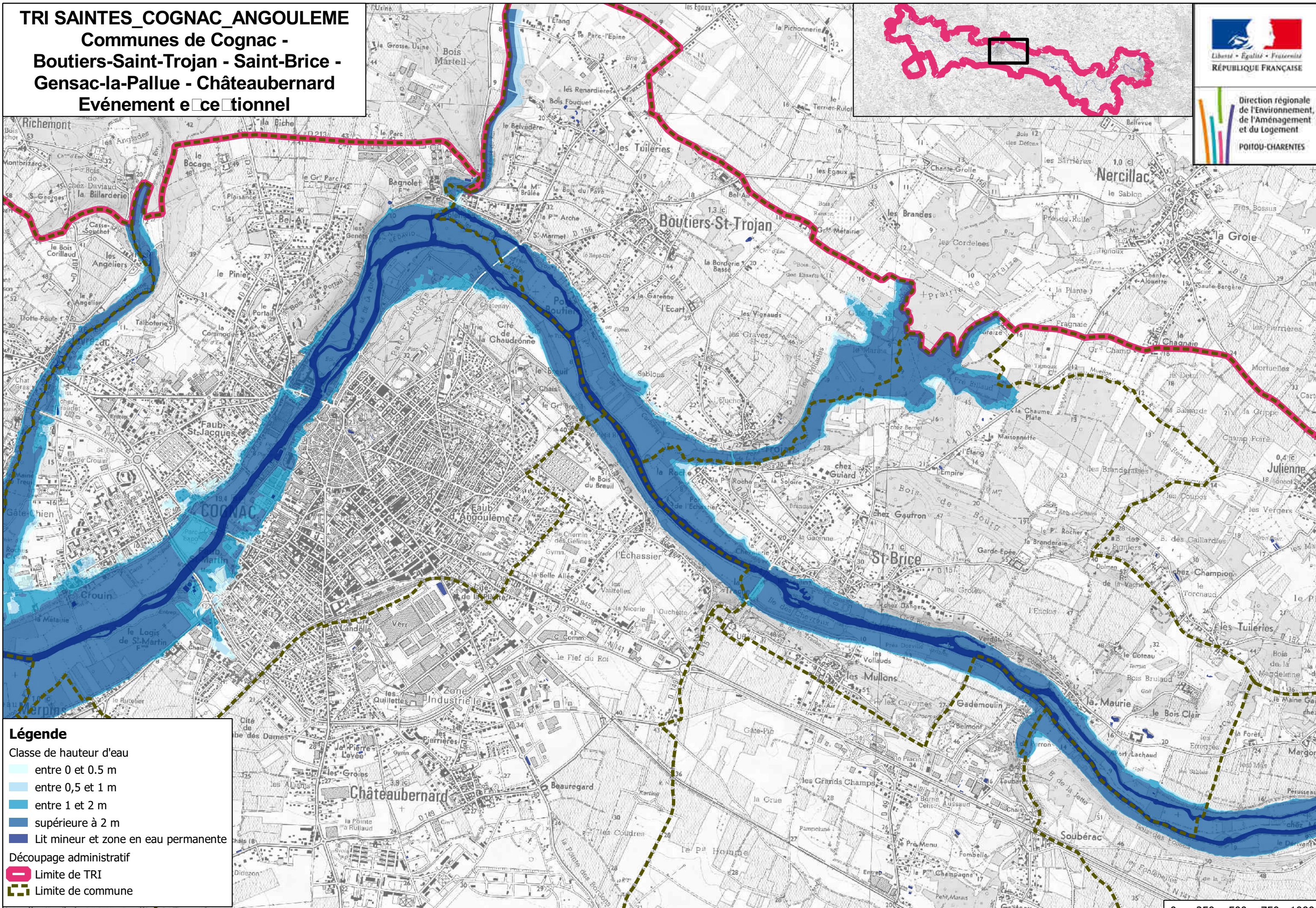
- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Cognac -
Boutiers-Saint-Trojan - Saint-Brice -
Gensac-la-Pallue - Châteaubernard
Événement exceptionnel



Direction régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement
 et du Logement
POITOU-CHARENTES



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

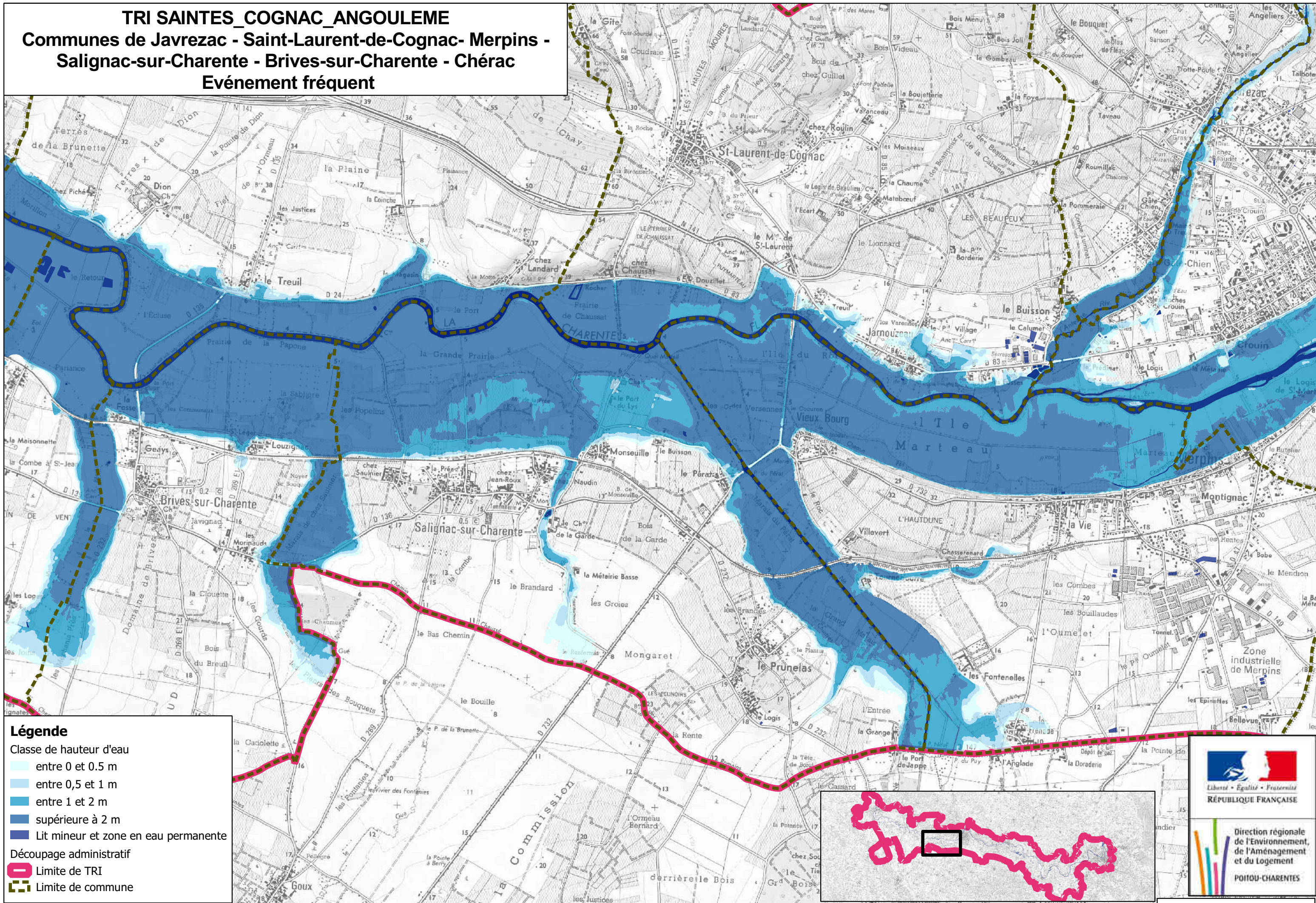
Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Javrezac - Saint-Laurent-de-Cognac- Merpins -
Salignac-sur-Charente - Brives-sur-Charente - Chérac
Événement fréquent



Légende

Classe de hauteur d'eau

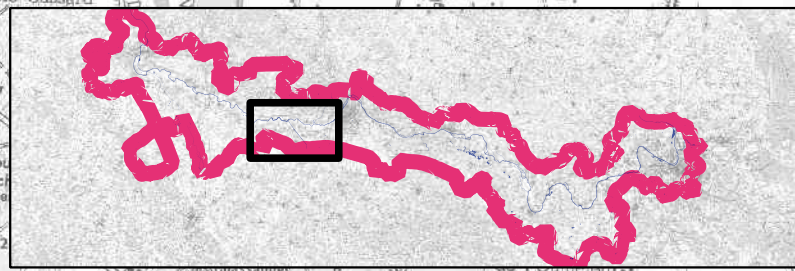
- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

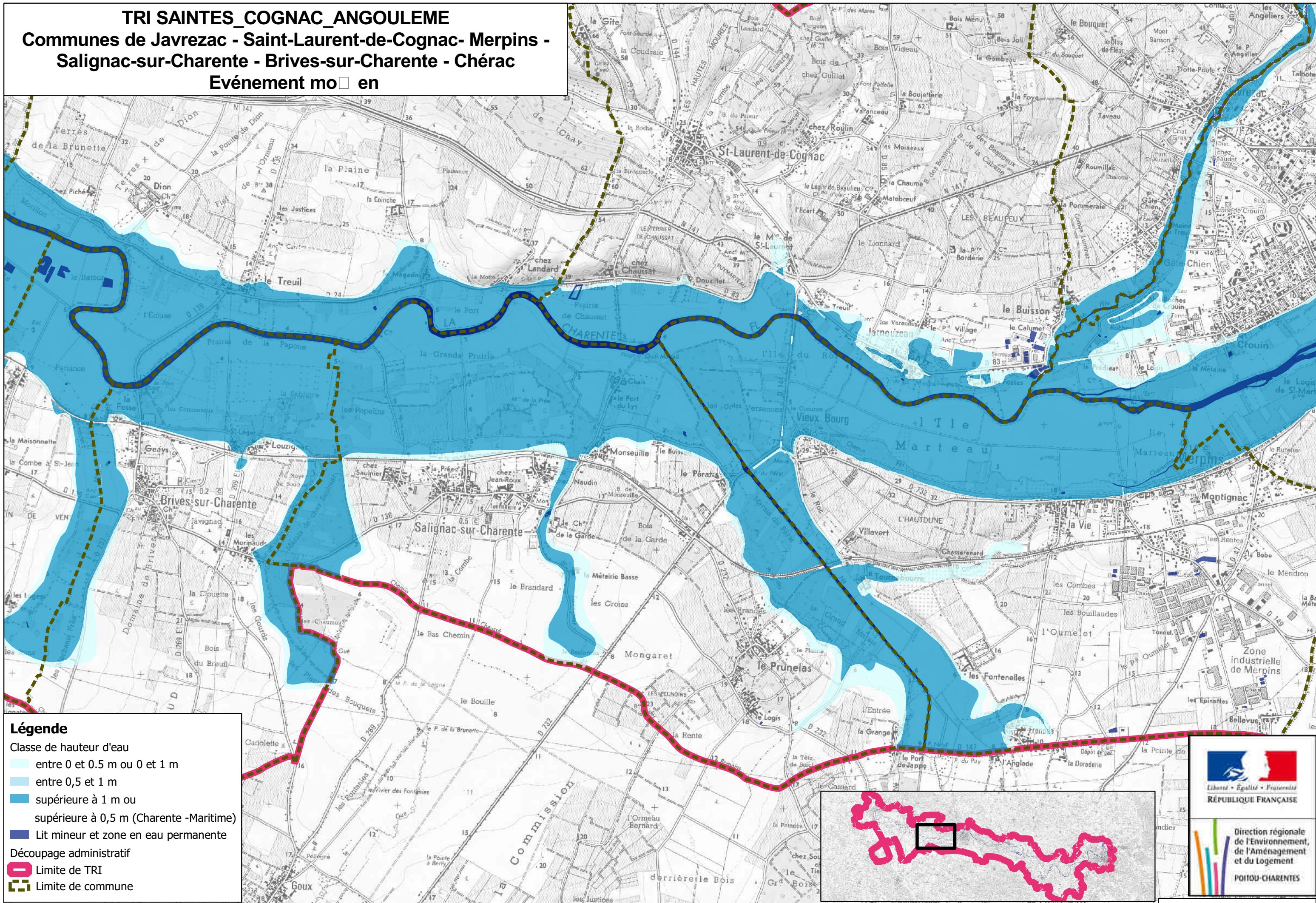
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

POITOU-CHARENTES



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Javrezac - Saint-Laurent-de-Cognac- Merpins -
Salignac-sur-Charente - Brives-sur-Charente - Chérac
Événement mo en



Légende

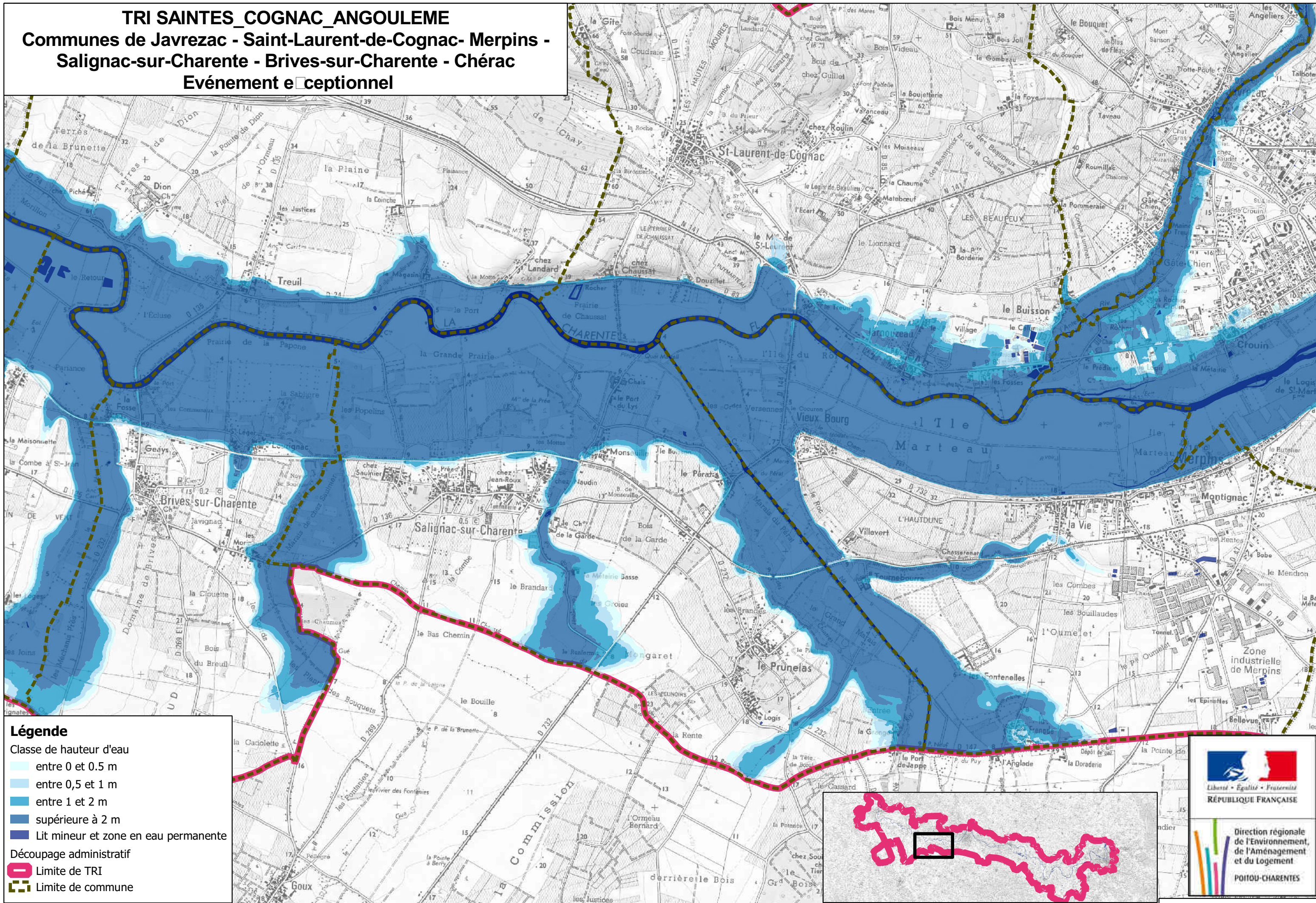
- Classe de hauteur d'eau
 - entre 0 et 0,5 m ou 0 et 1 m
 - entre 0,5 et 1 m
 - supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Javrezac - Saint-Laurent-de-Cognac- Merpins -
Salignac-sur-Charente - Brives-sur-Charente - Chérac
Événement exceptionnel



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

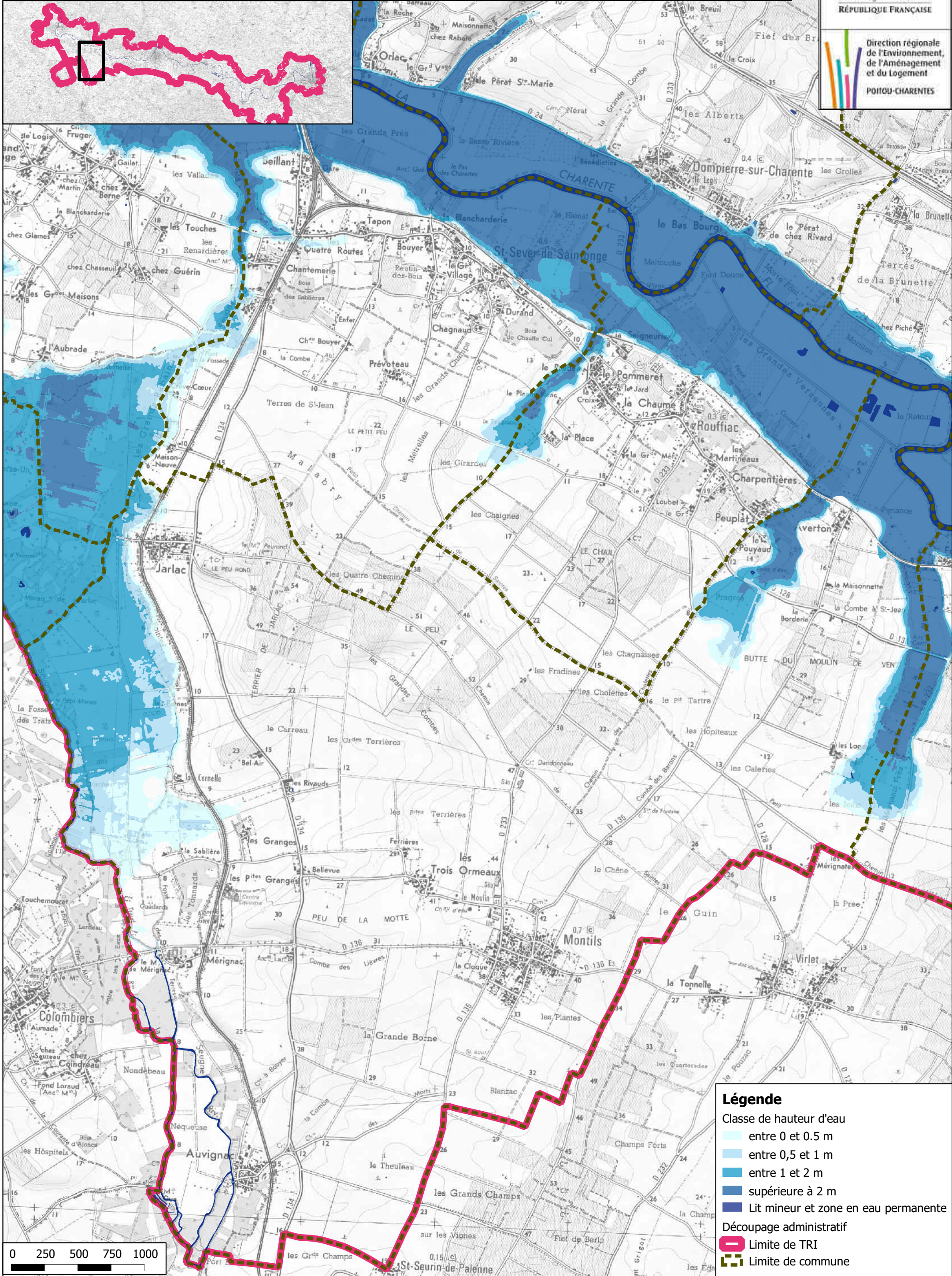
- Limite de TRI
- Limite de commune

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME : Evénement fréquent

Communes de Saint-Sever-de-Saintonge - Rouffiac - Montils -Dompierre sur Charente



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

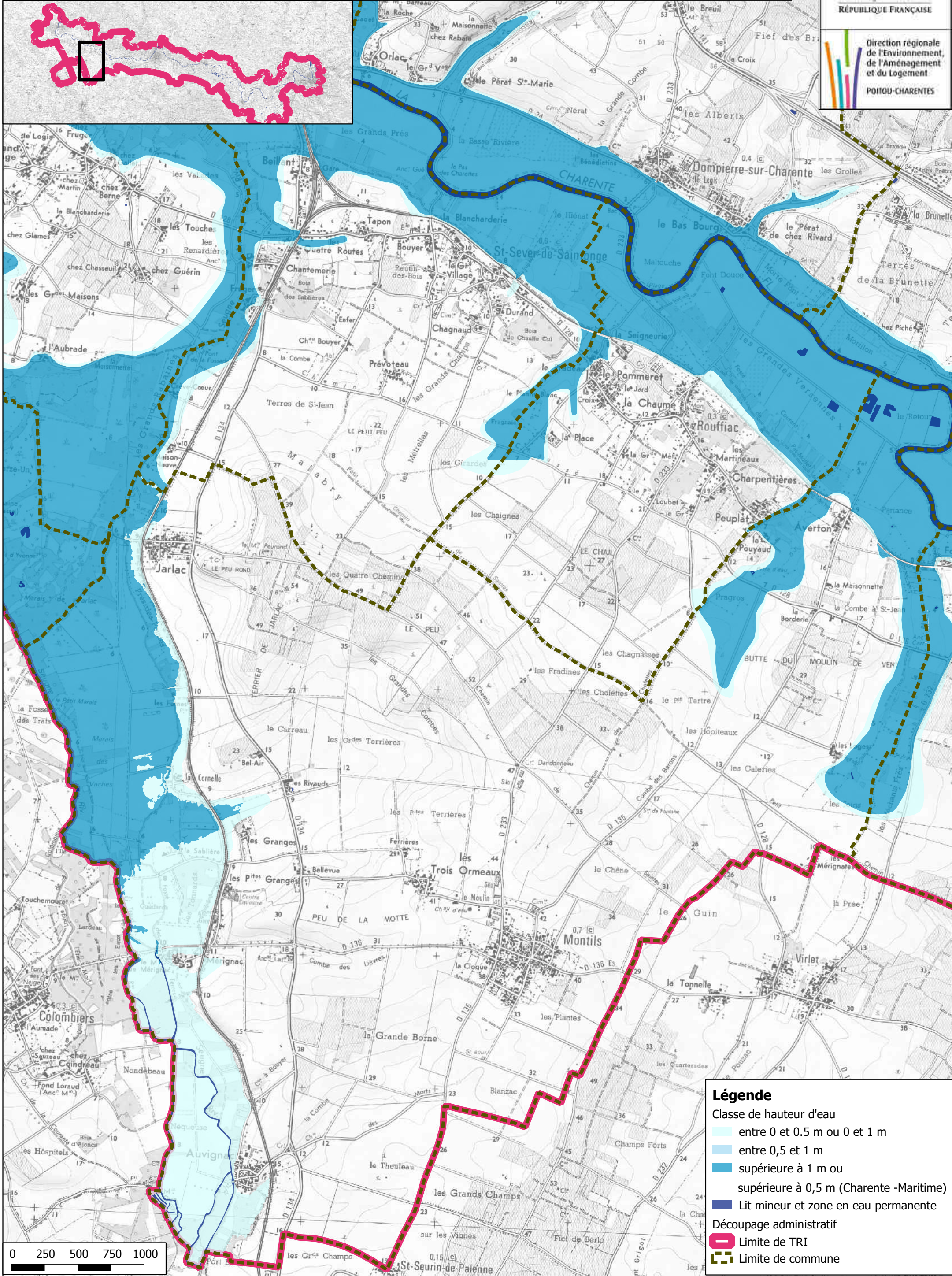


TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME : Evénement moyen

Communes de Saint-Sever-de-Saintonge - Rouffiac - Montils - Dompierre sur Charente



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

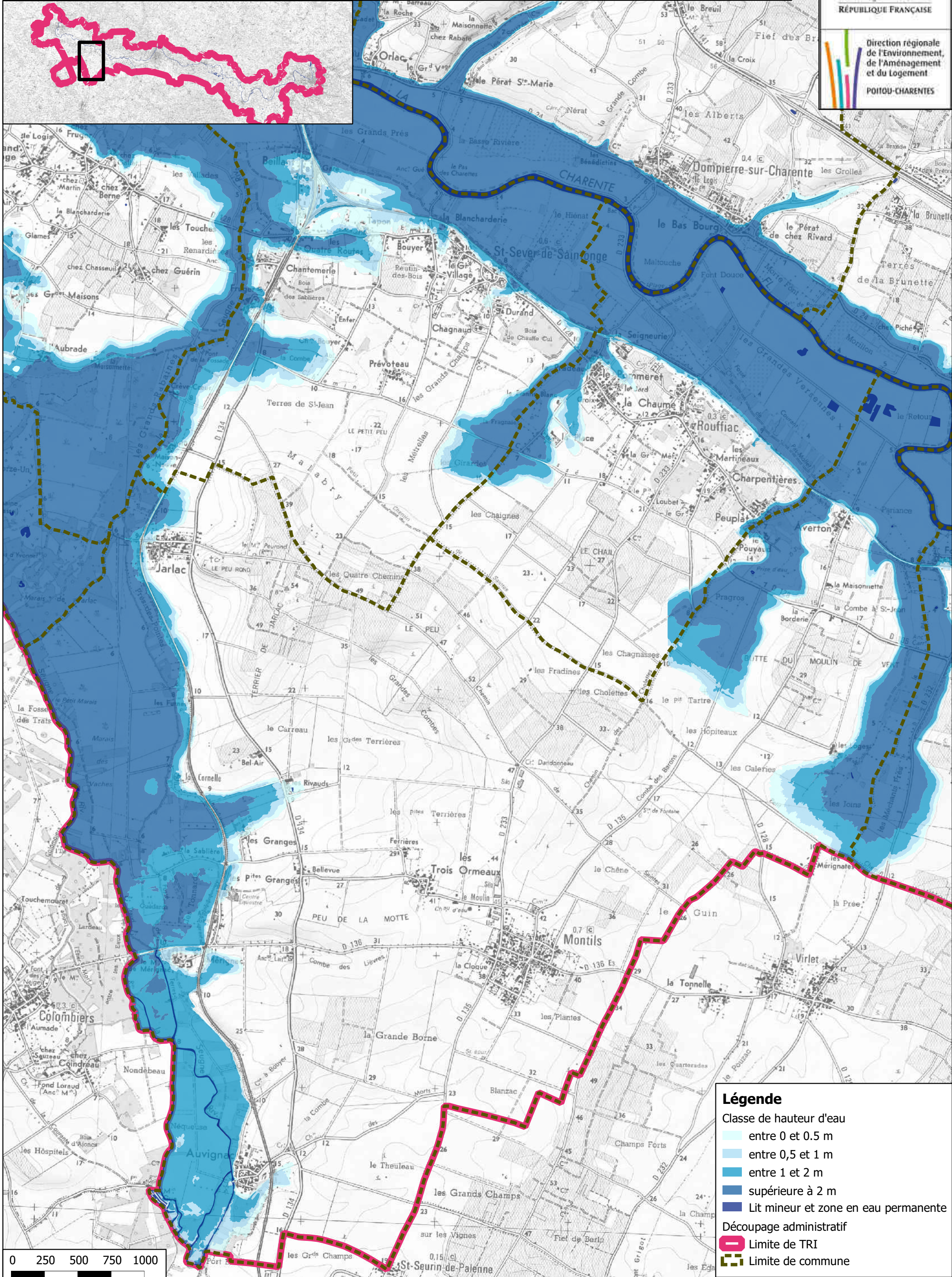


TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME : Evénement exceptionnel

Communes de Saint-Sever-de-Saintonge - Rouffiac - Montils - Dompierre sur Charente



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES



Légende

- Classe de hauteur d'eau
 - entre 0 et 0,5 m
 - entre 0,5 et 1 m
 - entre 1 et 2 m
 - supérieure à 2 m
 - Lit mineur et zone en eau permanente
- Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune

0 250 500 750 1000

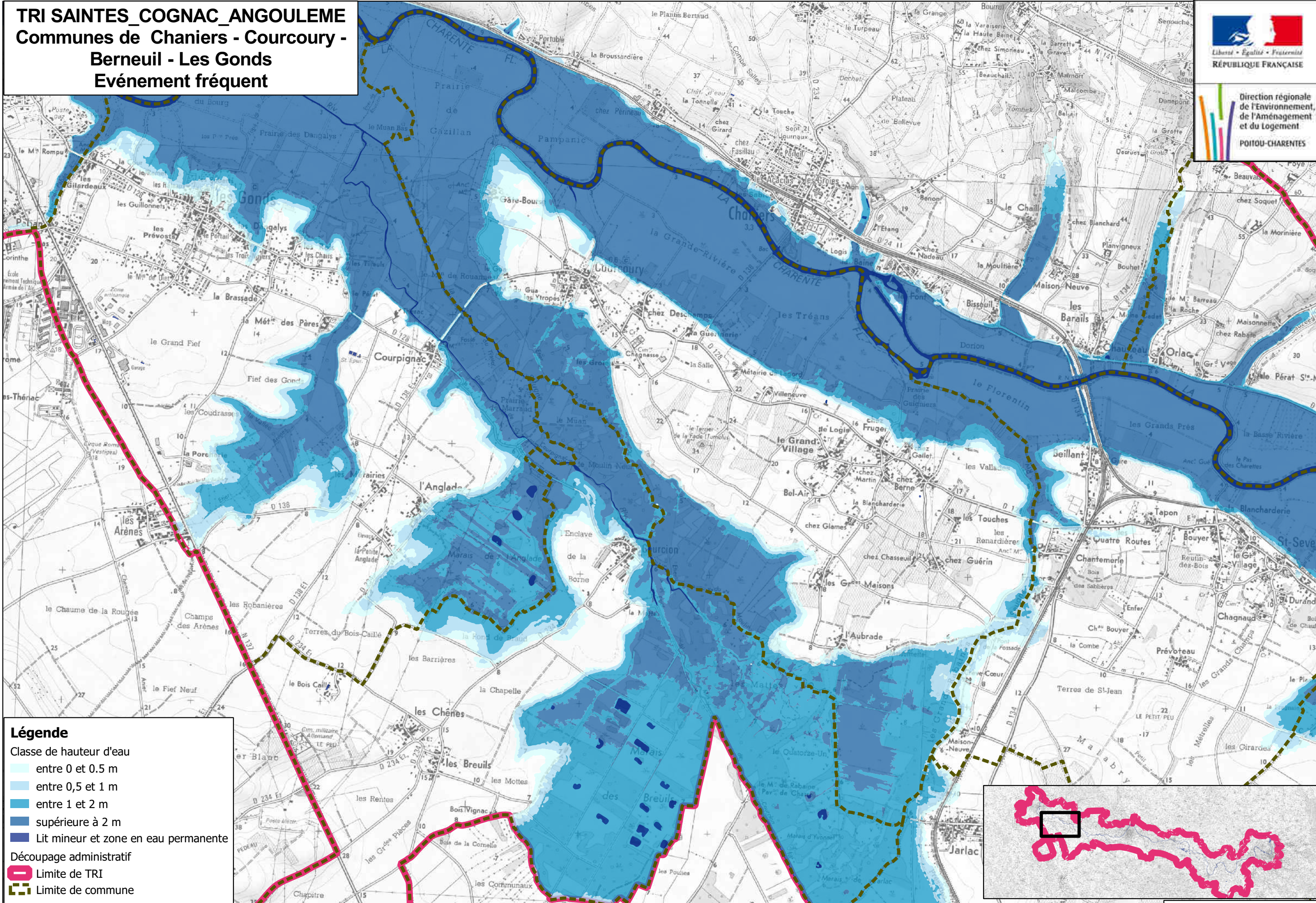
TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Chaniers - Courcoury - Berneuil - Les Gonds

Événement fréquent



Direction régionale
de l'Environnement,
et de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES



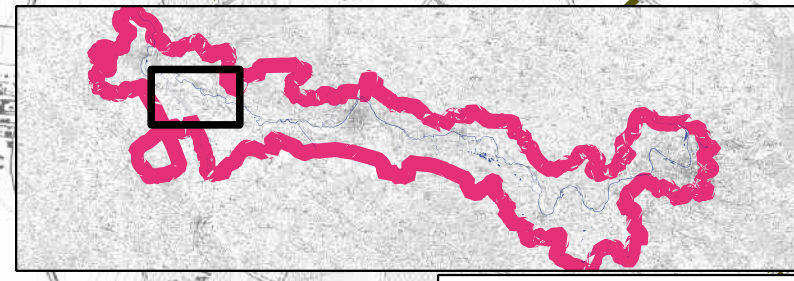
Légende

Classe de hauteur d'eau

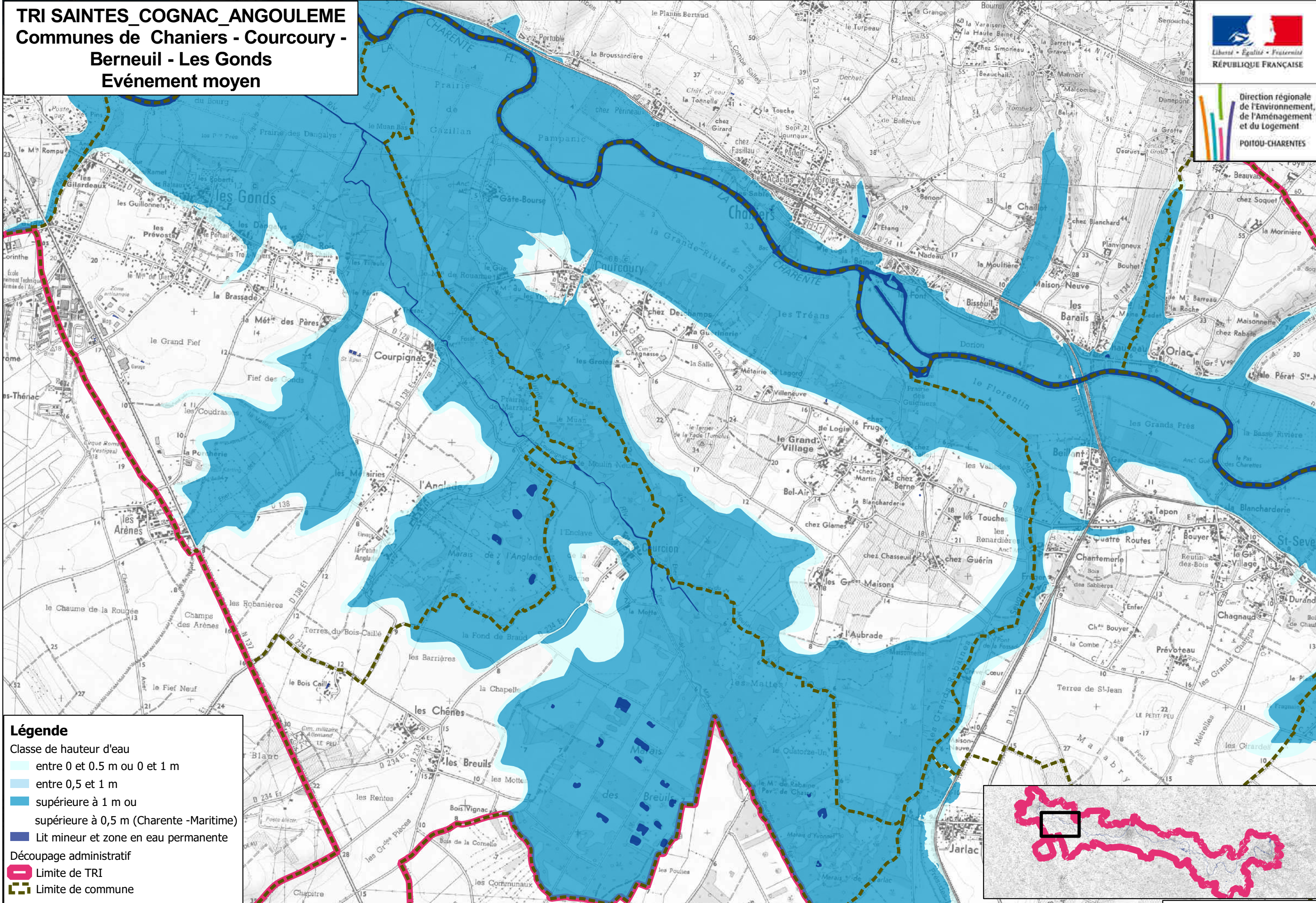
- entre 0 et 0.5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME
Communes de Chaniers - Courcoury -
Berneuil - Les Gonds
Événement moyen



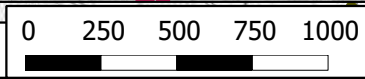
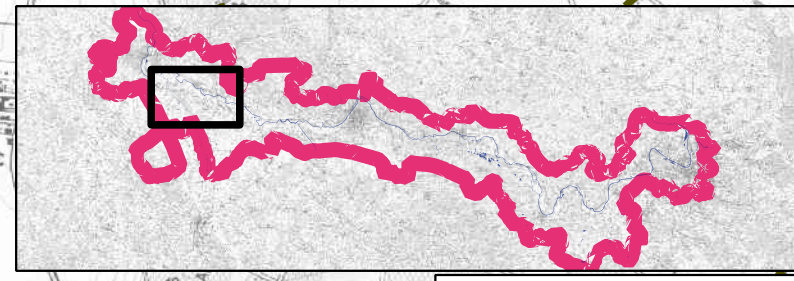
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

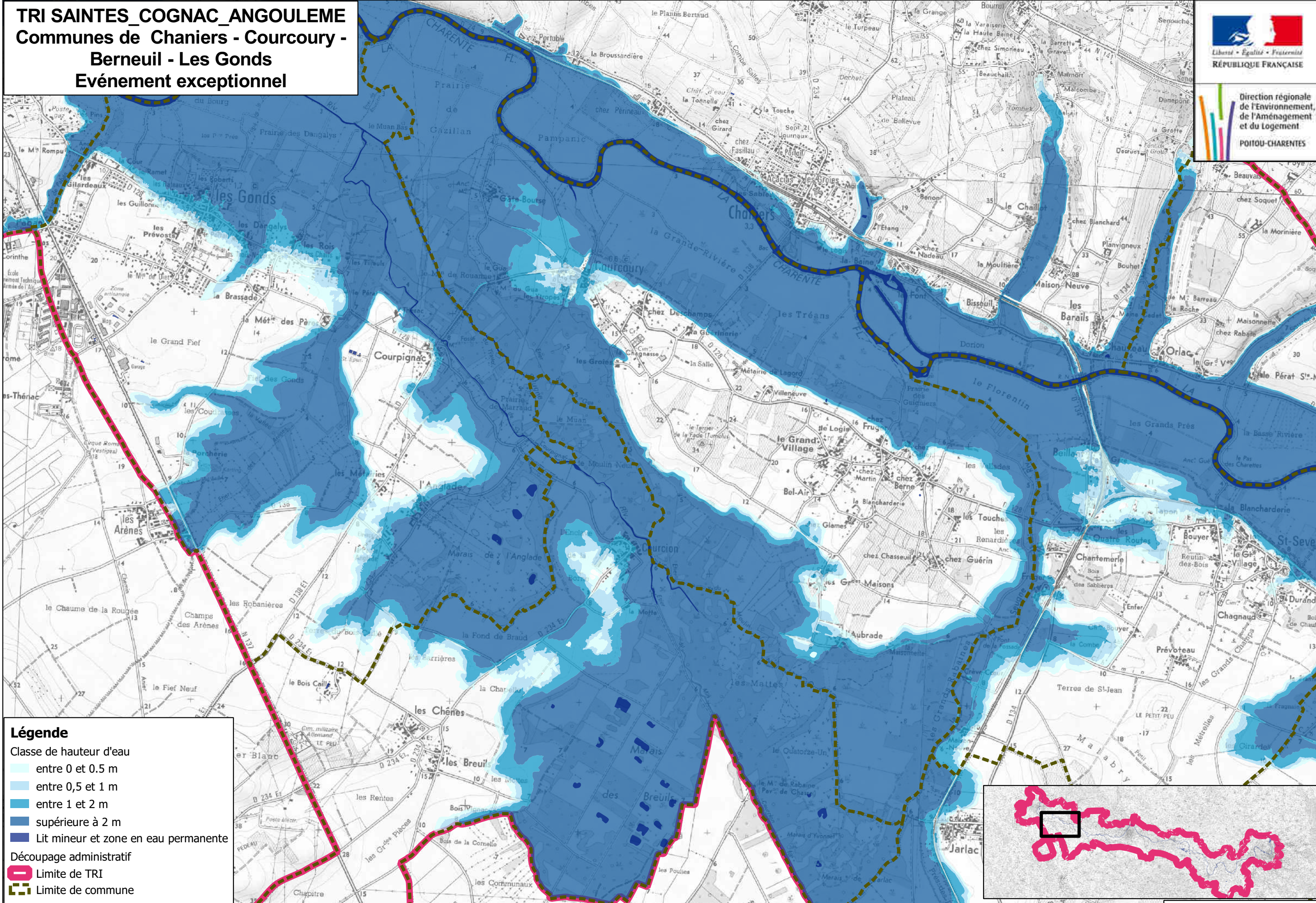
Communes de Chaniers - Courcoury - Berneuil - Les Gonds

Événement exceptionnel



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
et de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES



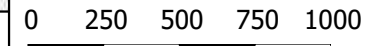
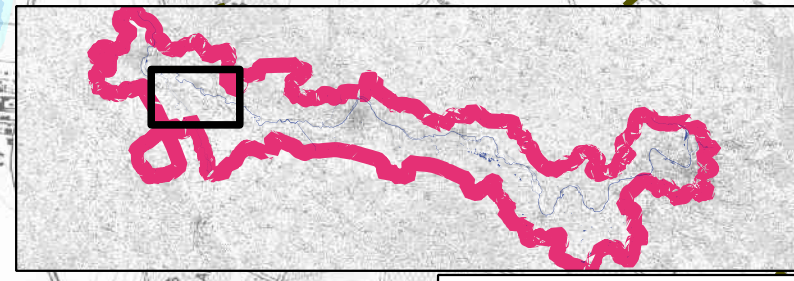
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

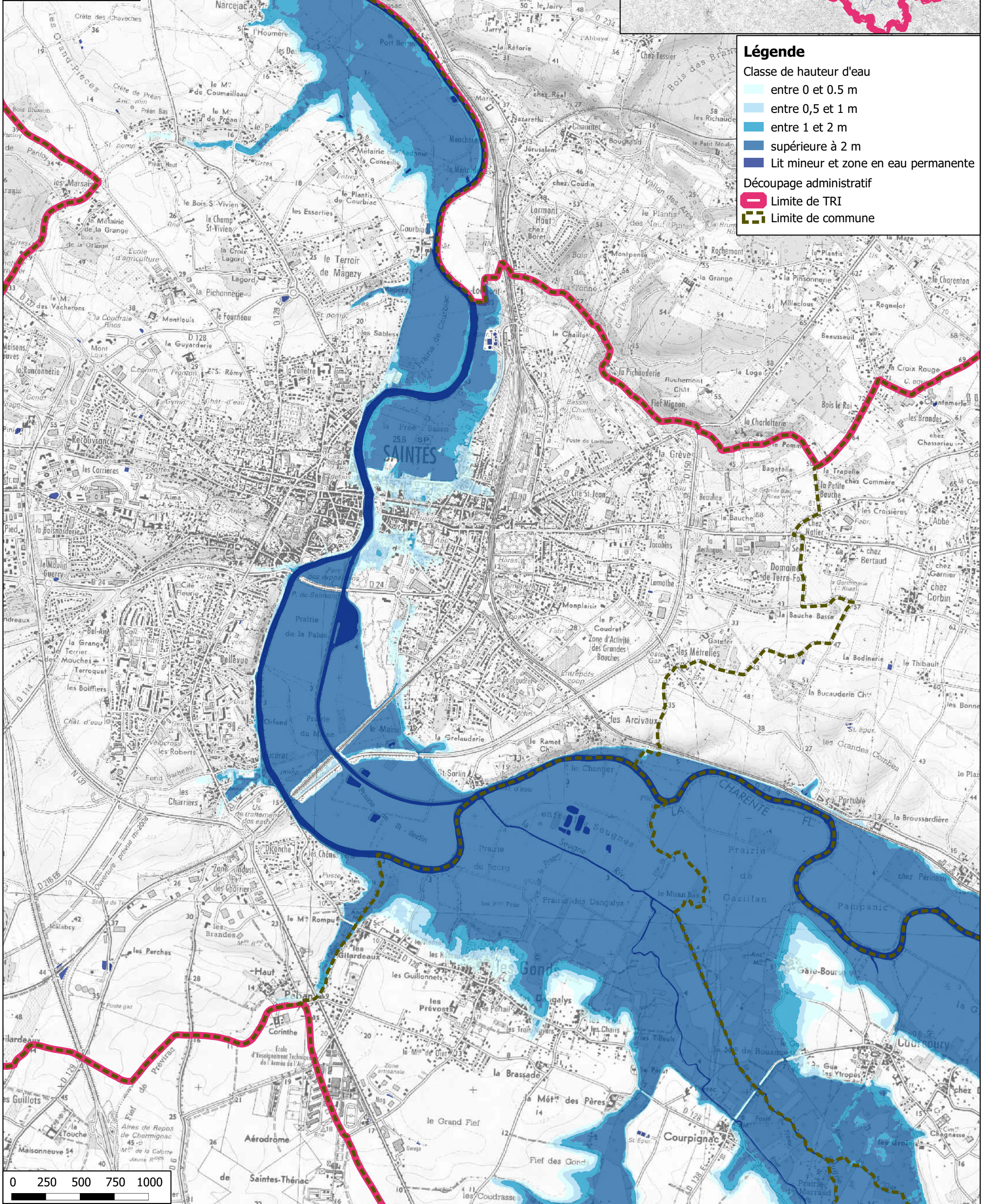




TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Saintes - Les Gonds

Evénement fréquent



Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0,5 m
- entre 0,5 et 1 m
- entre 1 et 2 m
- supérieure à 2 m
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Saintes - Les Gonds

Événement moyen



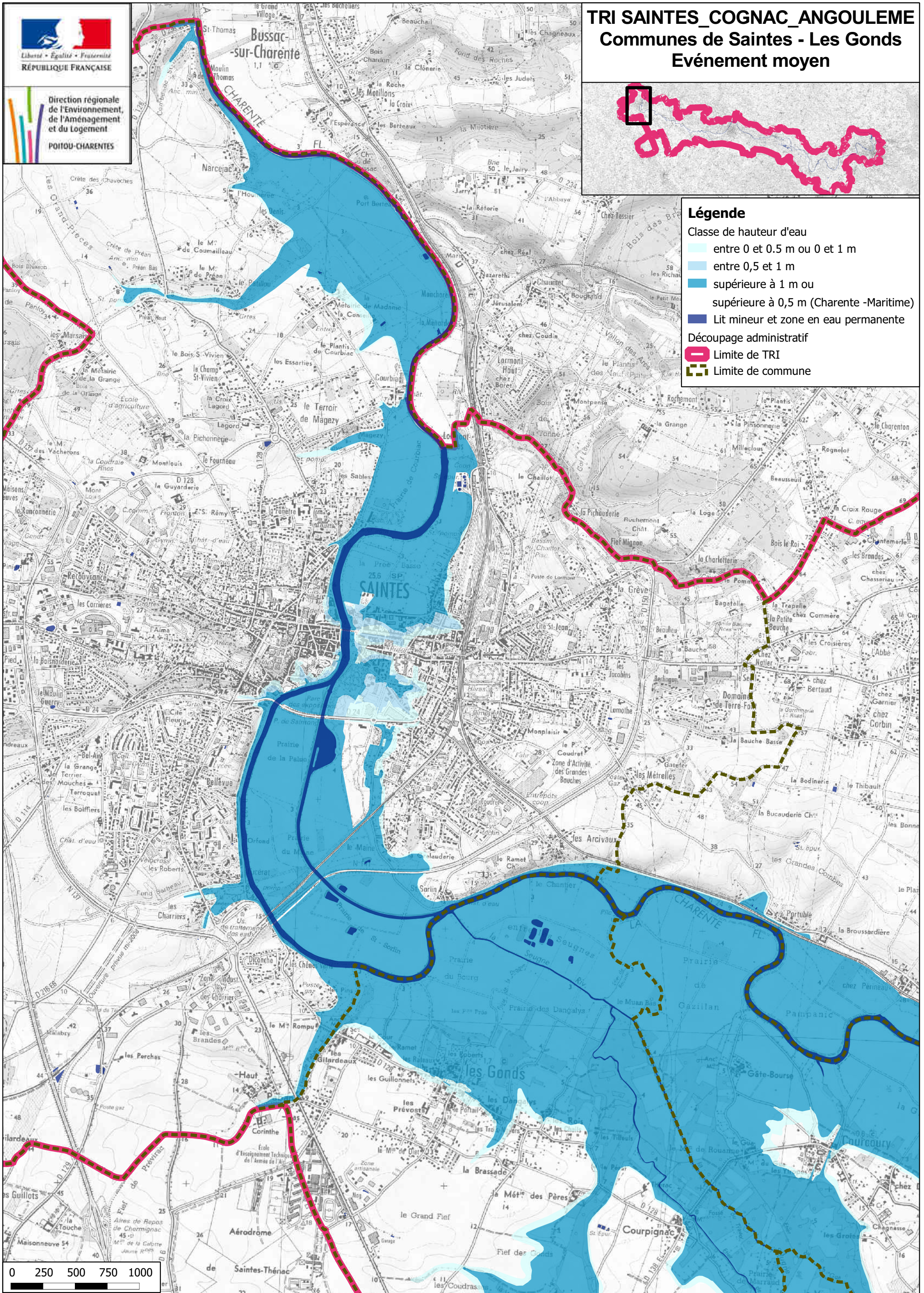
Légende

Classe de hauteur d'eau

- entre 0 et 0.5 m ou 0 et 1 m
- entre 0,5 et 1 m
- supérieure à 1 m ou supérieure à 0,5 m (Charente -Maritime)
- Lit mineur et zone en eau permanente

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

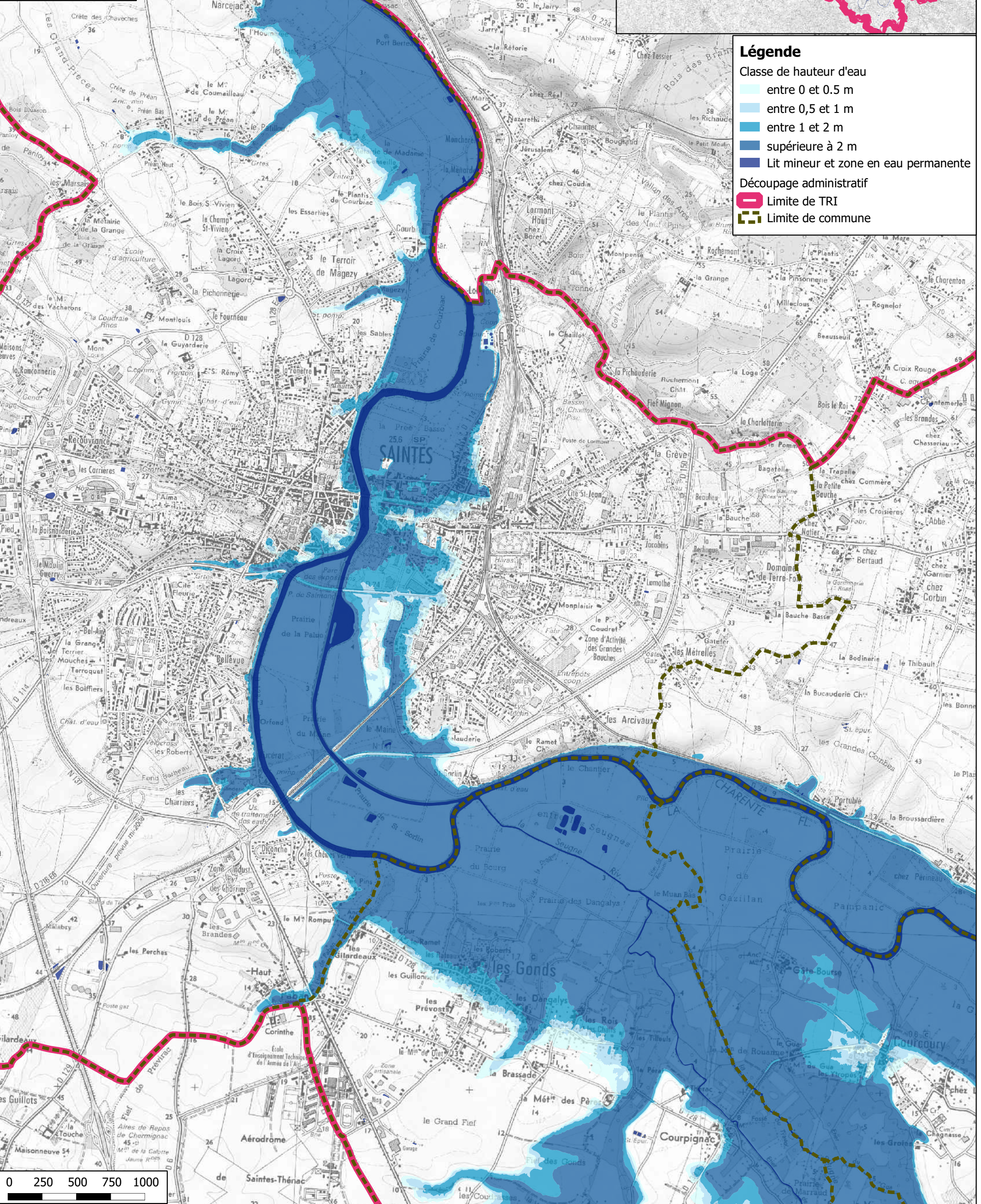




TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Saintes - Les Gonds

Événement exceptionnel

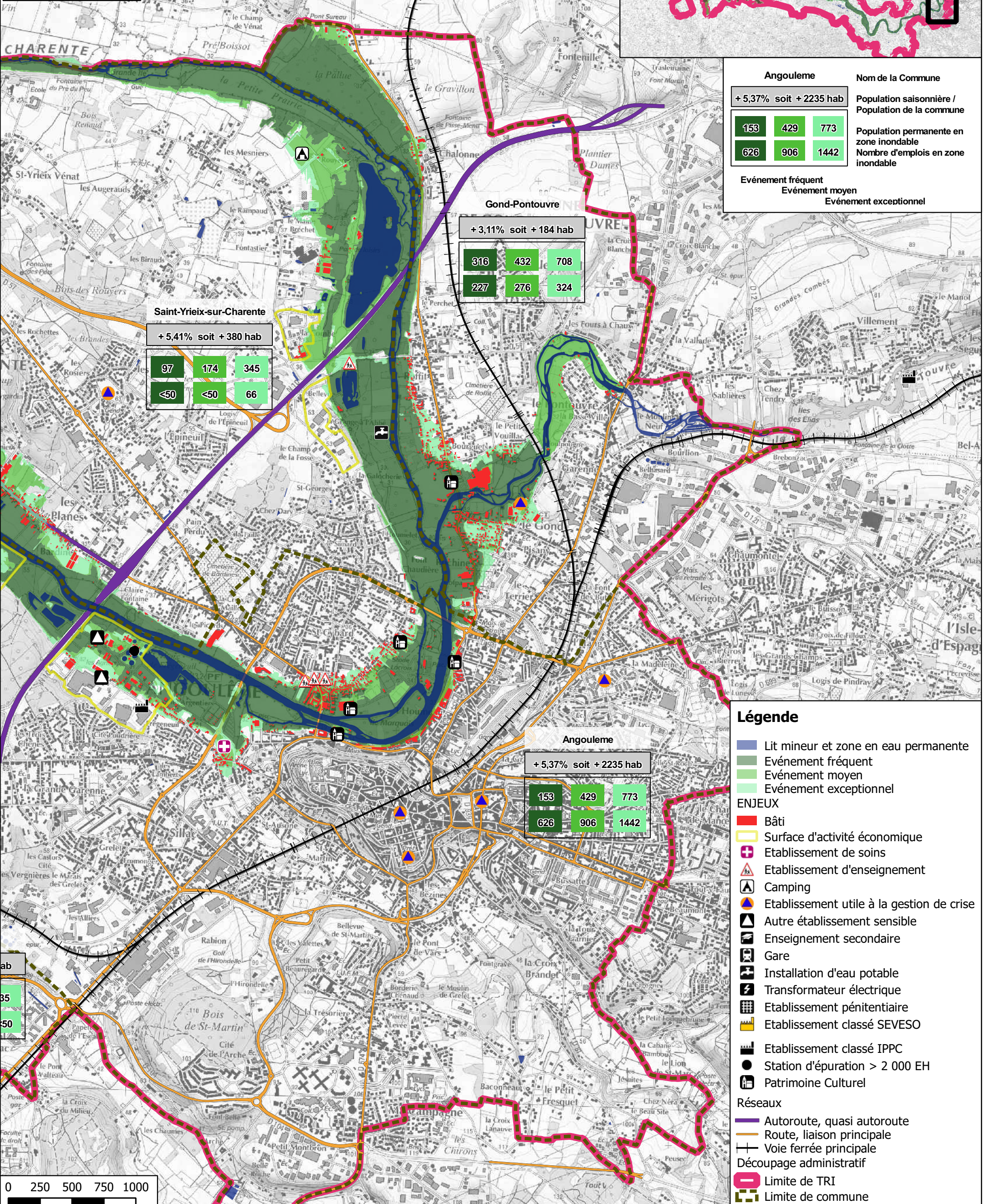
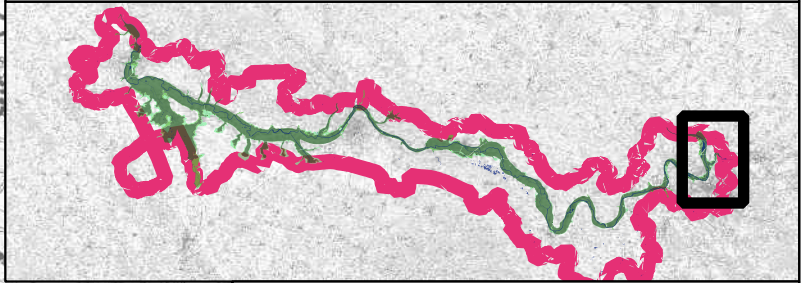


ANNEXE 4: CARTES DES RISQUES PAR TRONÇON

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Angoulême - Gond-Pontouvre - Saint-Yrieix-sur-Charente

Carte des risques



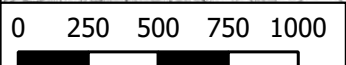
Angoulême			Nom de la Commune	
+ 5,37% soit + 2235 hab			Population saisonnière / Population de la commune	
153	429	773	Population permanente en zone inondable	
626	906	1442	Nombre d'emplois en zone inondable	
Événement fréquent			Événement moyen	
Événement moyen			Événement exceptionnel	

Gond-Pontouvre		
+ 3,11% soit + 184 hab		
316	432	708
227	276	324

Saint-Yrieix-sur-Charente		
+ 5,41% soit + 380 hab		
97	174	345
<50	<50	66

Angoulême		
+ 5,37% soit + 2235 hab		
153	429	773
626	906	1442

- #### Légende
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
- #### ENJEUX
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Autre établissement sensible
 - Enseignement secondaire
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Etablissement pénitentiaire
 - Etablissement classé SEVESO
 - Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration > 2 000 EH
 - Patrimoine Culturel
- #### Réseaux
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- #### Découpage administratif
- Limite de TRI
 - Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Fléac - Saint-Michel - Linars - Nersac - Trois-Palis

Carte des risques



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

Légende

- Lit mineur et zone en eau permanente
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement exceptionnel

ENJEUX

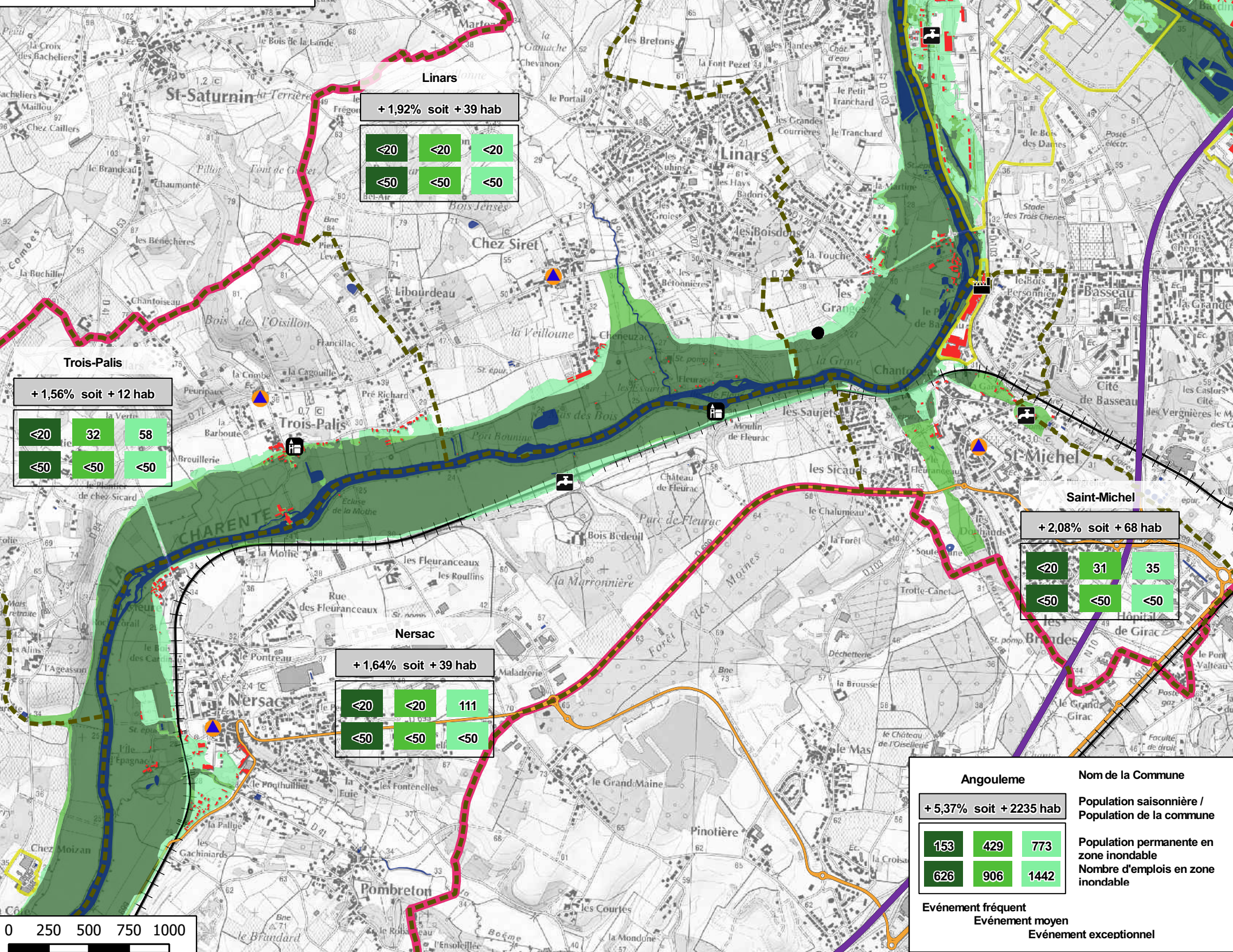
- Bâti
- Surface d'activité économique
- + Etablissement de soins
- ▲ Etablissement d'enseignement
- ▲ Camping
- ▲ Etablissement utile à la gestion de crise
- ▲ Autre établissement sensible
- ▲ Enseignement secondaire
- ▲ Gare
- ▲ Installation d'eau potable
- ▲ Transformateur électrique
- ▲ Etablissement pénitentiaire
- ▲ Etablissement classé SEVESO
- ▲ Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2 000 EH
- ▲ Patrimoine Culturel

Réseaux

- Autoroute, quasi autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale

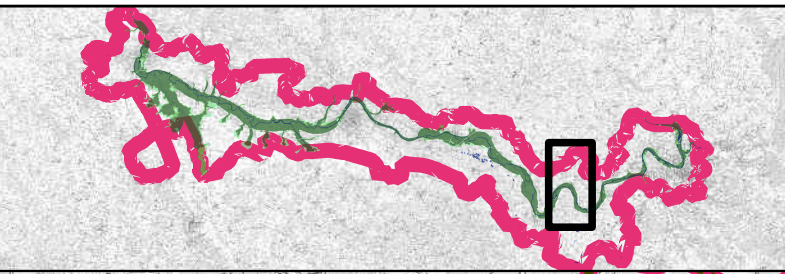
Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Sireuil - Roulet-Saint-Estèphe - Mosnac - Champmillon - Saint-Simeux : Carte des risques



Angouleme			Nom de la Commune		
+ 5,37% soit + 2235 hab			Population saisonnière / Population de la commune		
153	429	773	Population permanente en zone inondable		
626	906	1442			
Événement fréquent			Nombre d'emplois en zone inondable		
Événement moyen					
Événement exceptionnel					

Saint-Simeux		
+ 7,95% soit + 45 hab		
<20	31	37
<50	<50	<50

Champmillon		
+ ,77% soit + 4 hab		
<20	<20	<20
<50	<50	<50

Sireuil		
+ 14,21% soit + 166 hab		
<20	<20	36
60	80	84

Mosnac		
+ 7,91% soit + 37 hab		
<20	<20	31
<50	<50	<50

Trois-Palis		
+ 1,56% soit + 12 hab		
<20	32	58
<50	<50	<50

Roulet-Saint-Estèphe		
+ 5,14% soit + 202 hab		
<20	<20	<20
<50	<50	<50

Légende

- Lit mineur et zone en eau permanente
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement exceptionnel

Réseaux

- Autoroute, quasi autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

ENJEUX

- Bâti
- Surface d'activité économique
- Etablissement de soins
- Etablissement d'enseignement
- Camping
- Etablissement utile à la gestion de crise
- Autre établissement sensible
- Enseignement secondaire

ENJEUX

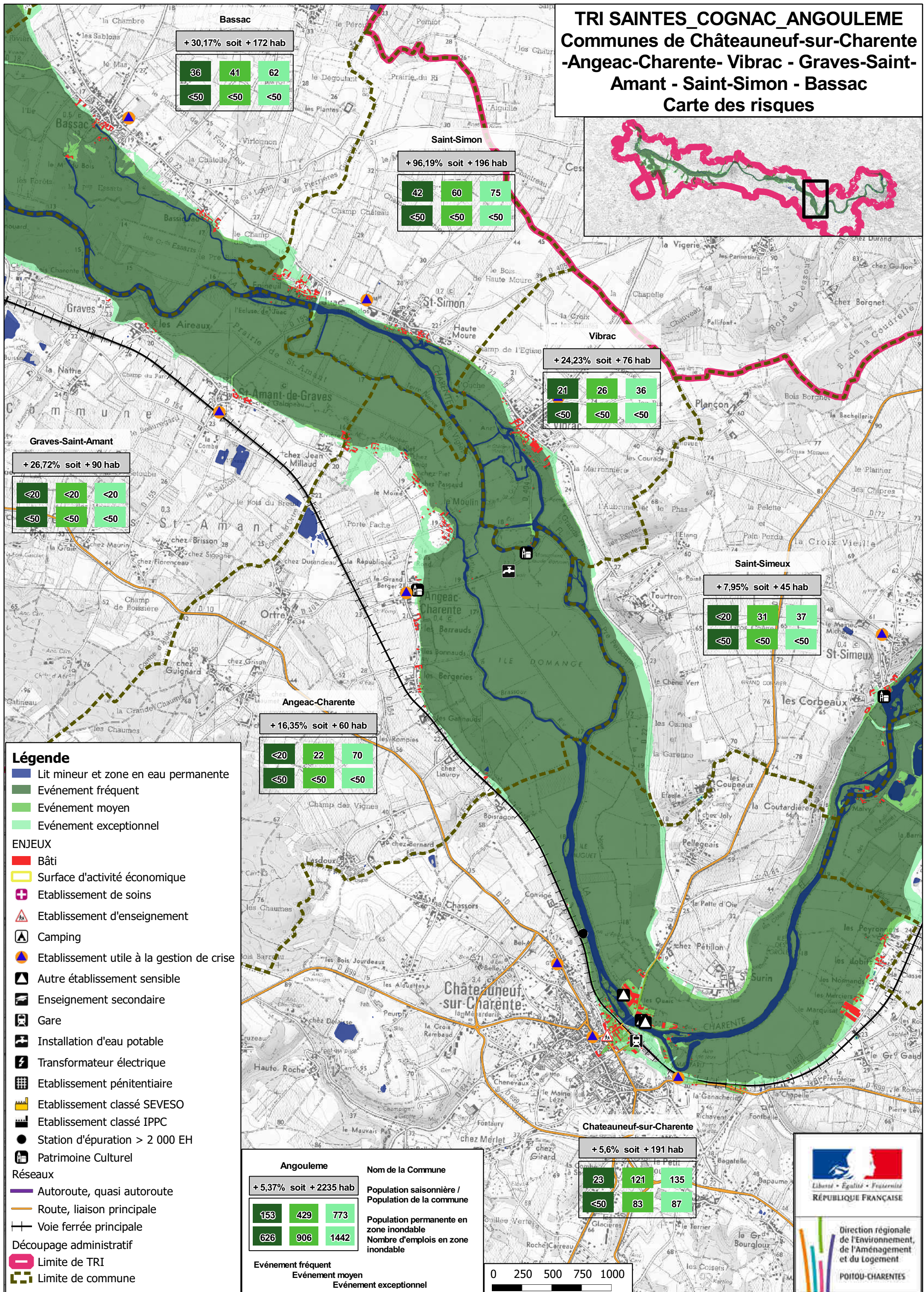
- Gare
- Installation d'eau potable
- Transformateur électrique
- Etablissement pénitentiaire
- Etablissement classé SEVESO
- Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2 000 EH
- Patrimoine Culturel



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Châteauneuf-sur-Charente - Angeac-Charente - Vibrac - Graves-Saint-Amant - Saint-Simon - Bassac

Carte des risques



Bassac

+ 30,17% soit + 172 hab

36	41	62
<50	<50	<50

Saint-Simon

+ 96,19% soit + 196 hab

42	60	75
<50	<50	<50

Vibrac

+ 24,23% soit + 76 hab

21	26	36
<50	<50	<50

Graves-Saint-Amant

+ 26,72% soit + 90 hab

<20	<20	<20
<50	<50	<50

Angeac-Charente

+ 16,35% soit + 60 hab

<20	22	70
<50	<50	<50

Saint-Simeux

+ 7,95% soit + 45 hab

<20	31	37
<50	<50	<50

Châteauneuf-sur-Charente

+ 5,6% soit + 191 hab

23	121	135
<50	83	87

Angouleme

+ 5,37% soit + 2235 hab

153	429	773
626	906	1442

Événement fréquent
 Événement moyen
 Événement exceptionnel

- Légende**
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
- ENJEUX**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Autre établissement sensible
 - Enseignement secondaire
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Etablissement pénitentiaire
 - Etablissement classé SEVESO
 - Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration > 2 000 EH
 - Patrimoine Culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de commune



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

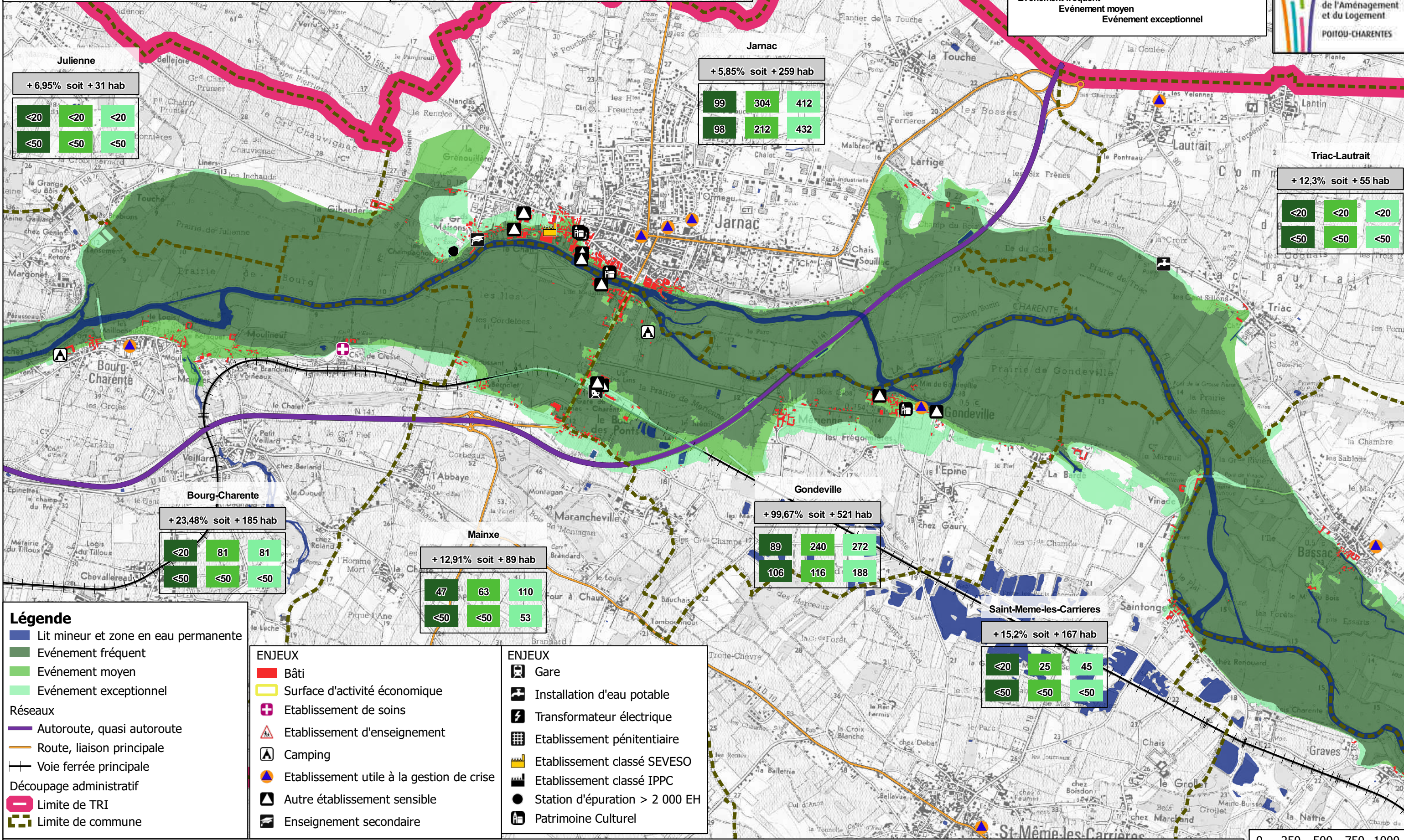
TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Saint-Même les-Carrières

- Triac-Lautrait - Gondeville - Jarnac - Mainxe - Bourg-Charente -Julienne

Carte des risques

Angouleme			Nom de la Commune		
+ 5,37% soit + 2235 hab			Population saisonnière / Population de la commune		
153	429	773	Population permanente en zone inondable		
626	906	1442	Nombre d'emplois en zone inondable		
Événement fréquent			Événement moyen		
Événement moyen			Événement exceptionnel		



Julienne
+ 6,95% soit + 31 hab

<20	<20	<20
<50	<50	<50

Jarnac
+ 5,85% soit + 259 hab

99	304	412
98	212	432

Triac-Lautrait
+ 12,3% soit + 55 hab

<20	<20	<20
<50	<50	<50

Bourg-Charente
+ 23,48% soit + 185 hab

<20	81	81
<50	<50	<50

Mainxe
+ 12,91% soit + 89 hab

47	63	110
<50	<50	53

Gondeville
+ 99,67% soit + 521 hab

89	240	272
106	116	188

Saint-Même-les-Carrières
+ 15,2% soit + 167 hab

<20	25	45
<50	<50	<50

- Légende**
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de commune

- ENJEUX**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Autre établissement sensible
 - Enseignement secondaire

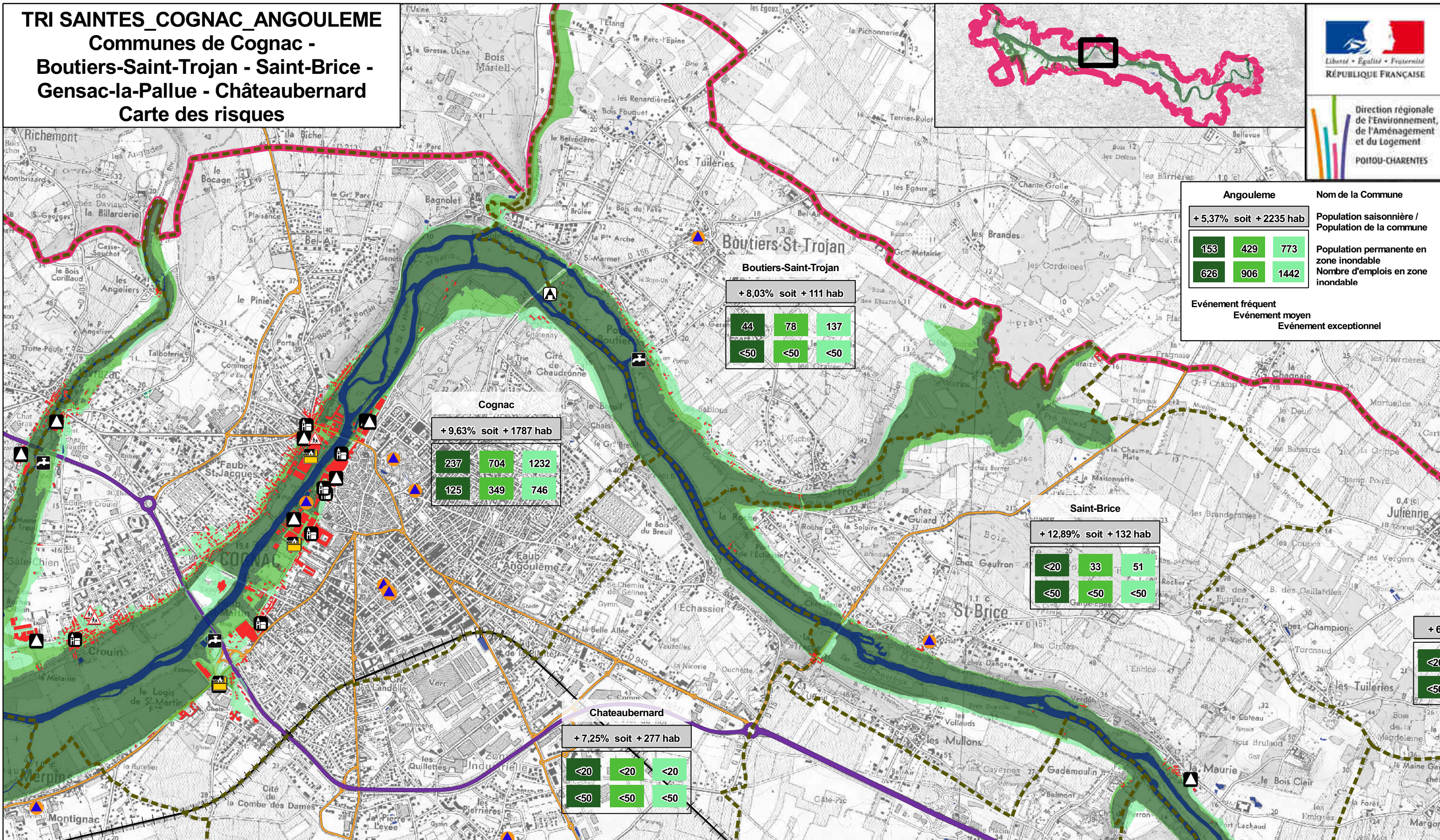
- ENJEUX**
- Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Etablissement pénitentiaire
 - Etablissement classé SEVESO
 - Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration > 2 000 EH
 - Patrimoine Culturel



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Cognac - Boutiers-Saint-Trojan - Saint-Brice - Gensac-la-Pallue - Châteaubernard

Carte des risques



Angouleme			Nom de la Commune	
+ 5,37% soit + 2235 hab			Population saisonnière / Population de la commune	
153	429	773	Population permanente en zone inondable	
626	906	1442	Nombre d'emplois en zone inondable	
Événement fréquent			Événement moyen	
Événement exceptionnel			Événement exceptionnel	

Boutiers-Saint-Trojan		
+ 8,03% soit + 111 hab		
44	78	137
<50	<50	<50

Cognac		
+ 9,63% soit + 1787 hab		
237	704	1232
125	349	746

Saint-Brice		
+ 12,89% soit + 132 hab		
<20	33	51
<50	<50	<50

Chateaubernard		
+ 7,25% soit + 277 hab		
<20	<20	<20
<50	<50	<50

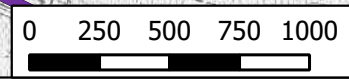
Gensac-la-Pallue		
+ 6,48% soit + 103 hab		
<20	<20	<20
<50	<50	<50

- #### Légende
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
 - Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune

- #### ENJEUX
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise

- Autre établissement sensible
- Enseignement secondaire
- Gare
- Installation d'eau potable
- Transformateur électrique
- Etablissement pénitentiaire
- Etablissement classé SEVESO

- Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2 000 EH
- Patrimoine Culturel
- Réseaux
- Autoroute, quasi autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME : Carte des risques

Communes de Javrezac - Saint-Laurent-de-Cognac- Merpins - Salignac-sur-Charente - Brives-sur-Charente - Chérac

Angouleme		
+ 5,37% soit + 2235 hab		
153	429	773
626	906	1442
Evénement fréquent		
Evénement moyen		
Evénement exceptionnel		

Saint-Laurent-de-Cognac		
+ 2,14% soit + 18 hab		
101	217	266
<50	<50	<50

Javrezac		
+ 6,69% soit + 42 hab		
43	95	144
<50	51	57

Cherac		
+ 13,49% soit + 147 hab		
37	47	51
<50	<50	<50

Brives-sur-Charente		
+ 33,91% soit + 77 hab		
41	67	91
<50	<50	<50

Salignac-sur-Charente		
+ 17,89% soit + 111 hab		
23	45	62
<50	<50	<50

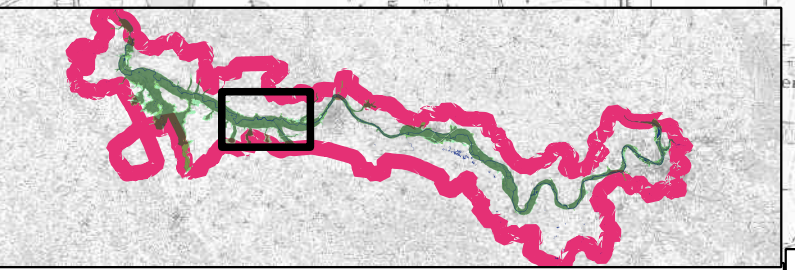
Merpins		
+ 3,42% soit + 34 hab		
<20	41	101
<50	<50	<50

- Légende**
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Evénement fréquent
 - Evénement moyen
 - Evénement exceptionnel
 - Découpage administratif
 - Limite de TRI
 - Limite de commune

- ENJEUX**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise

- Autre établissement sensible
- Enseignement secondaire
- Gare
- Installation d'eau potable
- Transformateur électrique
- Etablissement pénitentiaire
- Etablissement classé SEVESO

- Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration > 2 000 EH
- Patrimoine Culturel
- Réseaux
- Autoroute, quasi autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale

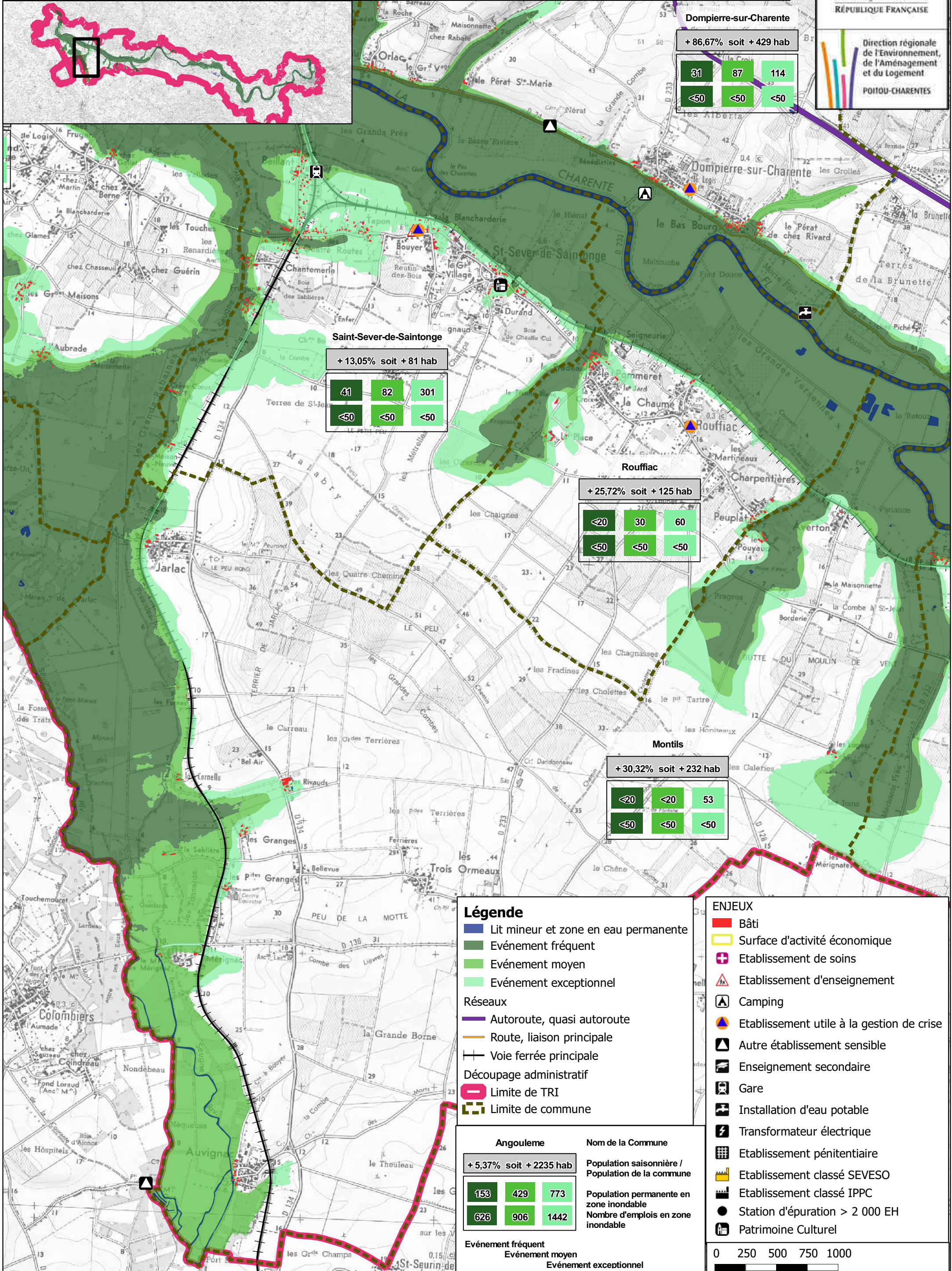


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME : Carte des risques

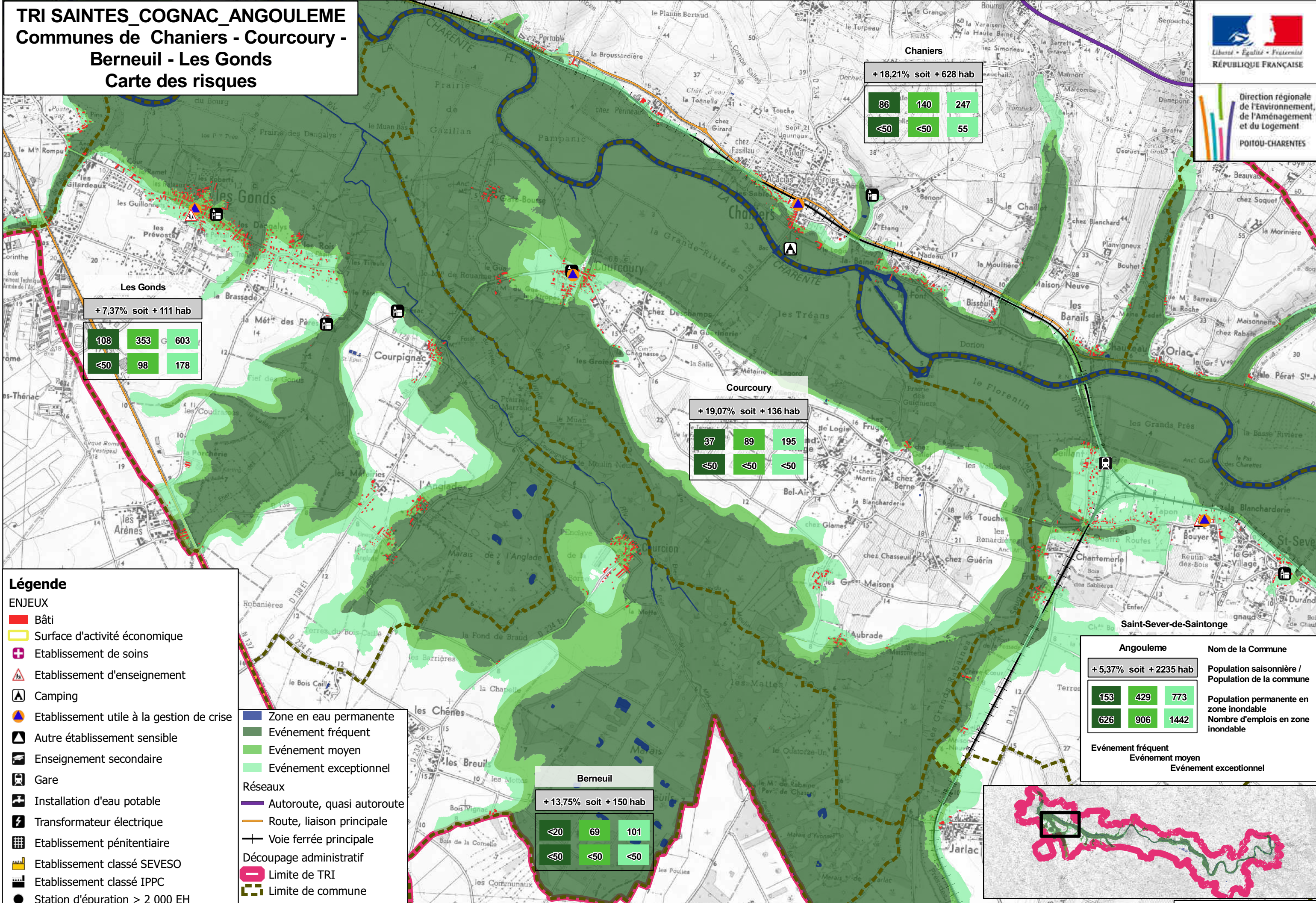
Communes de Saint-Sever-de-Saintonge - Rouffiac - Montils -Dompierre sur Charente



TRI SAINTES_COGNAC_ANGOULEME

Communes de Chaniers - Courcoury - Berneuil - Les Gonds

Carte des risques



Chaniers

+ 18,21% soit + 628 hab

86	140	247
<50	<50	55

Les Gonds

+ 7,37% soit + 111 hab

108	353	603
<50	98	178

Courcoury

+ 19,07% soit + 136 hab

37	89	195
<50	<50	<50

Angouleme

+ 5,37% soit + 2235 hab

153	429	773
626	906	1442

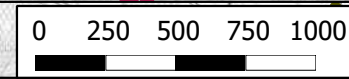
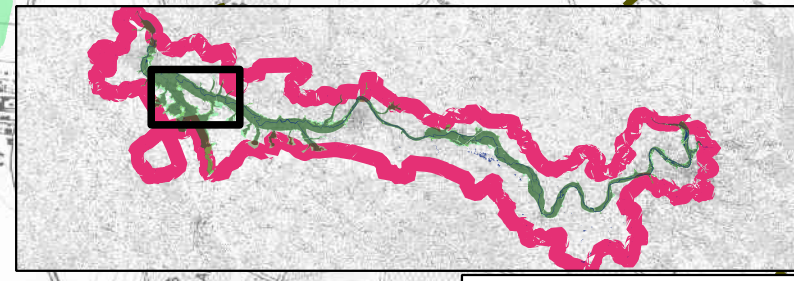
Événement fréquent
Événement moyen
Événement exceptionnel

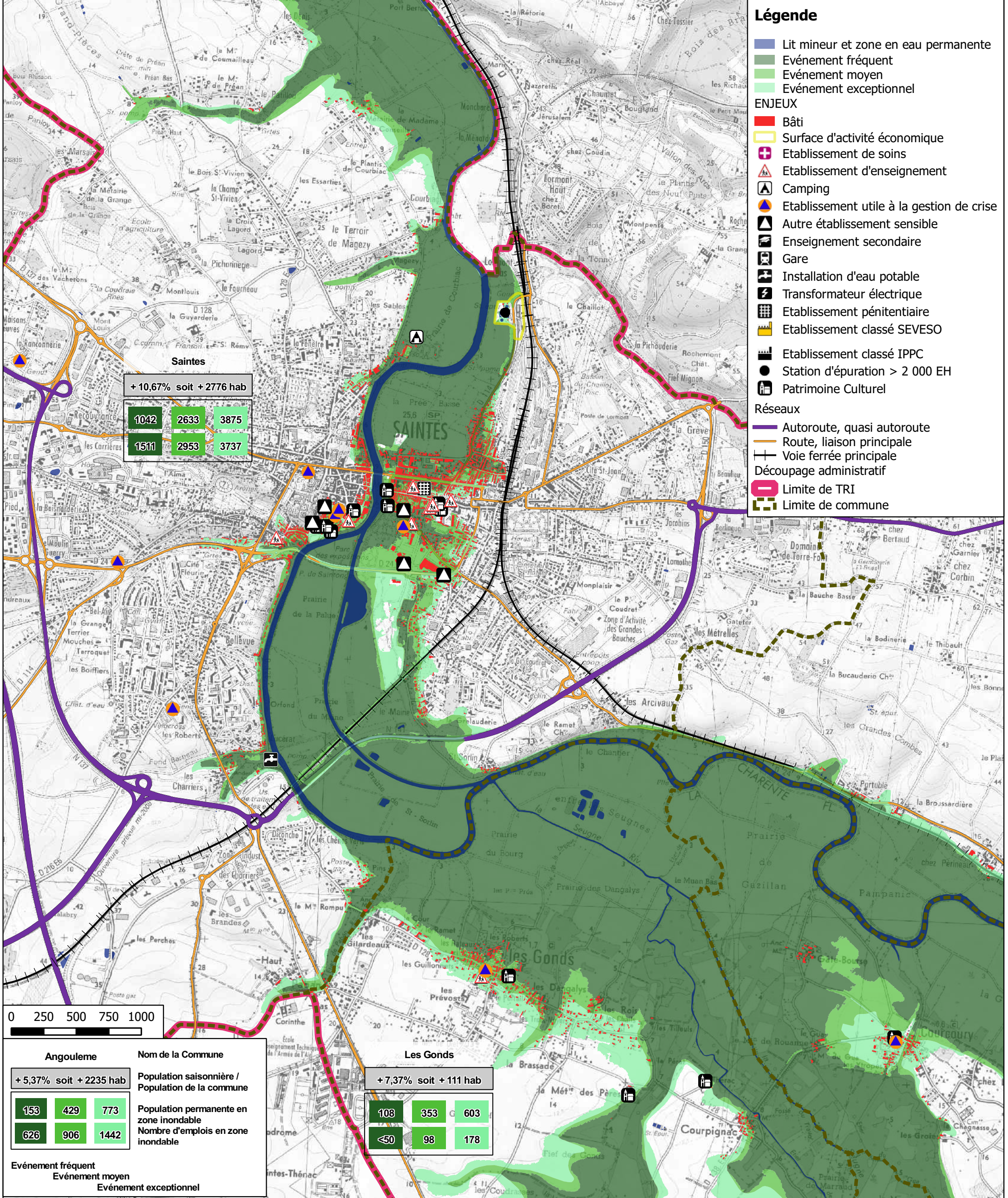
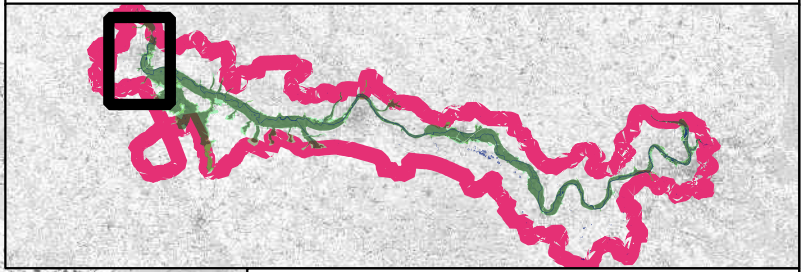
Berneuil

+ 13,75% soit + 150 hab

<20	69	101
<50	<50	<50

- Légende**
- ENJEUX**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement de soins
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Autre établissement sensible
 - Enseignement secondaire
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Etablissement pénitentiaire
 - Etablissement classé SEVESO
 - Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration > 2 000 EH
- Réseaux**
- Zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de commune





- #### Légende
- Lit mineur et zone en eau permanente
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement exceptionnel
- #### ENJEUX
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - + Etablissement de soins
 - A Etablissement d'enseignement
 - C Camping
 - U Etablissement utile à la gestion de crise
 - A Autre établissement sensible
 - S Enseignement secondaire
 - G Gare
 - I Installation d'eau potable
 - E Transformateur électrique
 - P Etablissement pénitentiaire
 - C Etablissement classé SEVESO
 - I Etablissement classé IPPC
 - S Station d'épuration > 2 000 EH
 - P Patrimoine Culturel
- #### Réseaux
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- #### Découpage administratif
- Limite de TRI
 - Limite de commune

Saintes

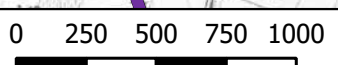
+10,67% soit +2776 hab

1042	2633	3875
1511	2953	3737

Les Gonds

+7,37% soit +111 hab

108	353	603
<50	98	178

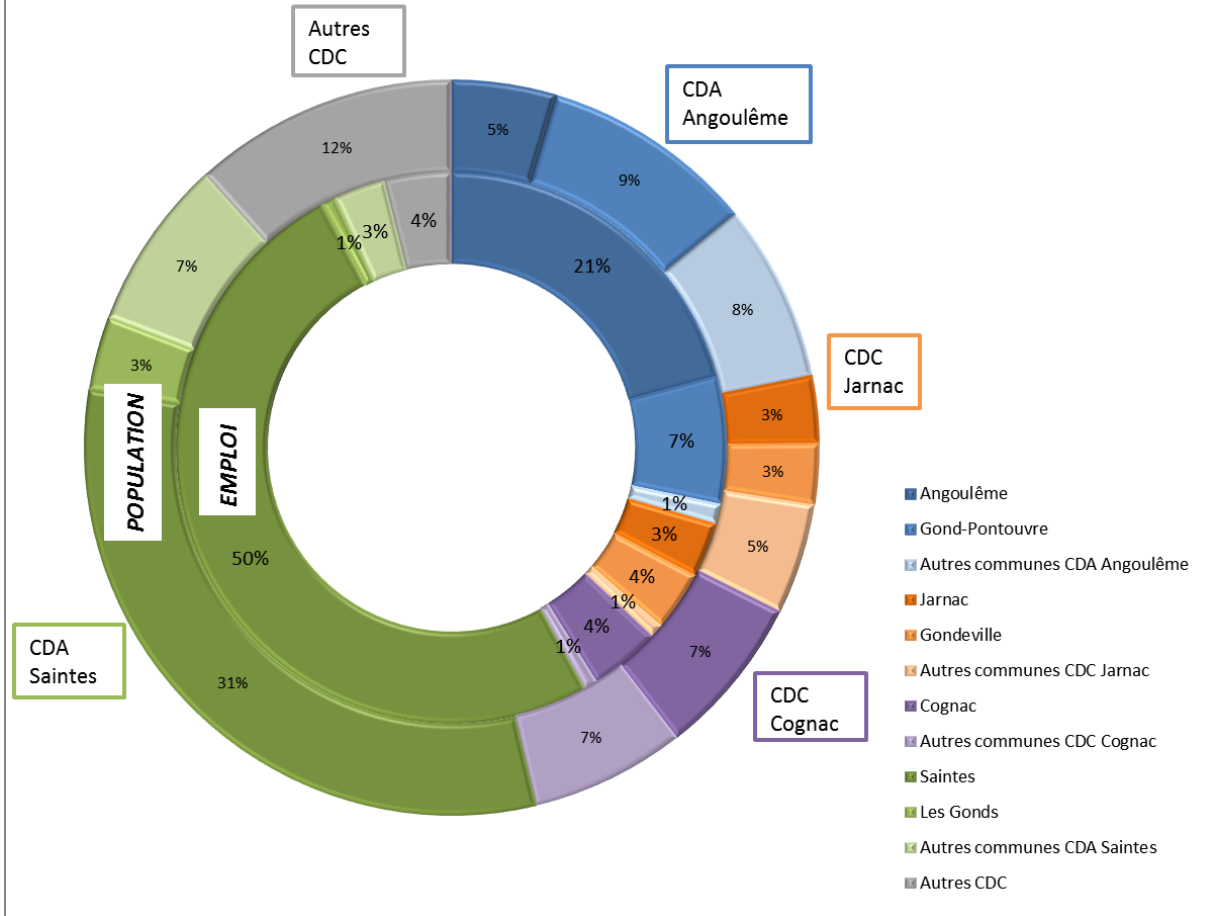


Angouleme	Nom de la Commune		
+5,37% soit +2235 hab	Population saisonnière / Population de la commune		
153	429	773	
626	906	1442	
	Population permanente en zone inondable		
	Nombre d'emplois en zone inondable		
Événement fréquent			
Événement moyen			
Événement exceptionnel			

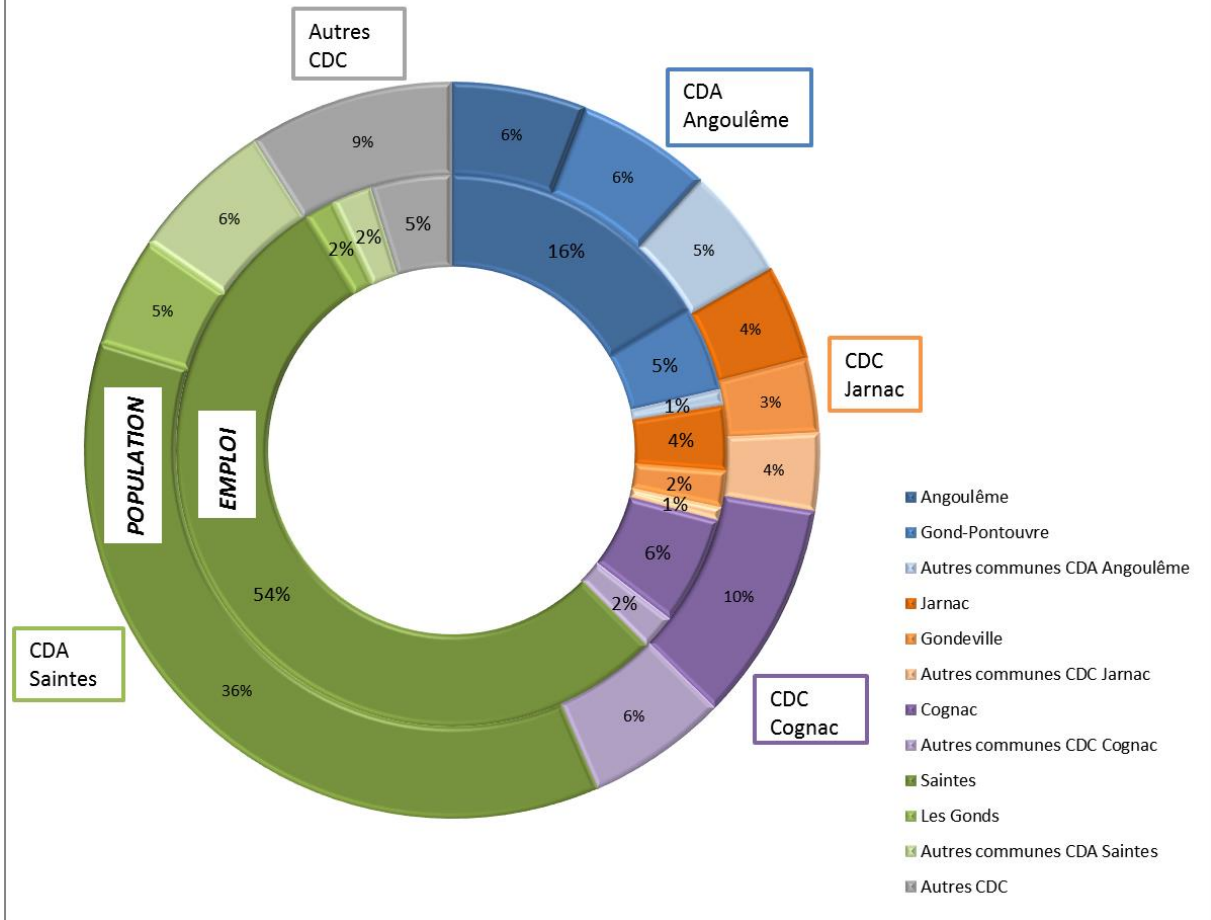
**ANNEXE 5 : REPARTITION ADMINISTRATIVE DES POPULATIONS ET
EMPLOIS EN ZONE INONDABLE- ZONES D'ALEA FREQUENT, MOYEN ET
EXCEPTIONNEL**



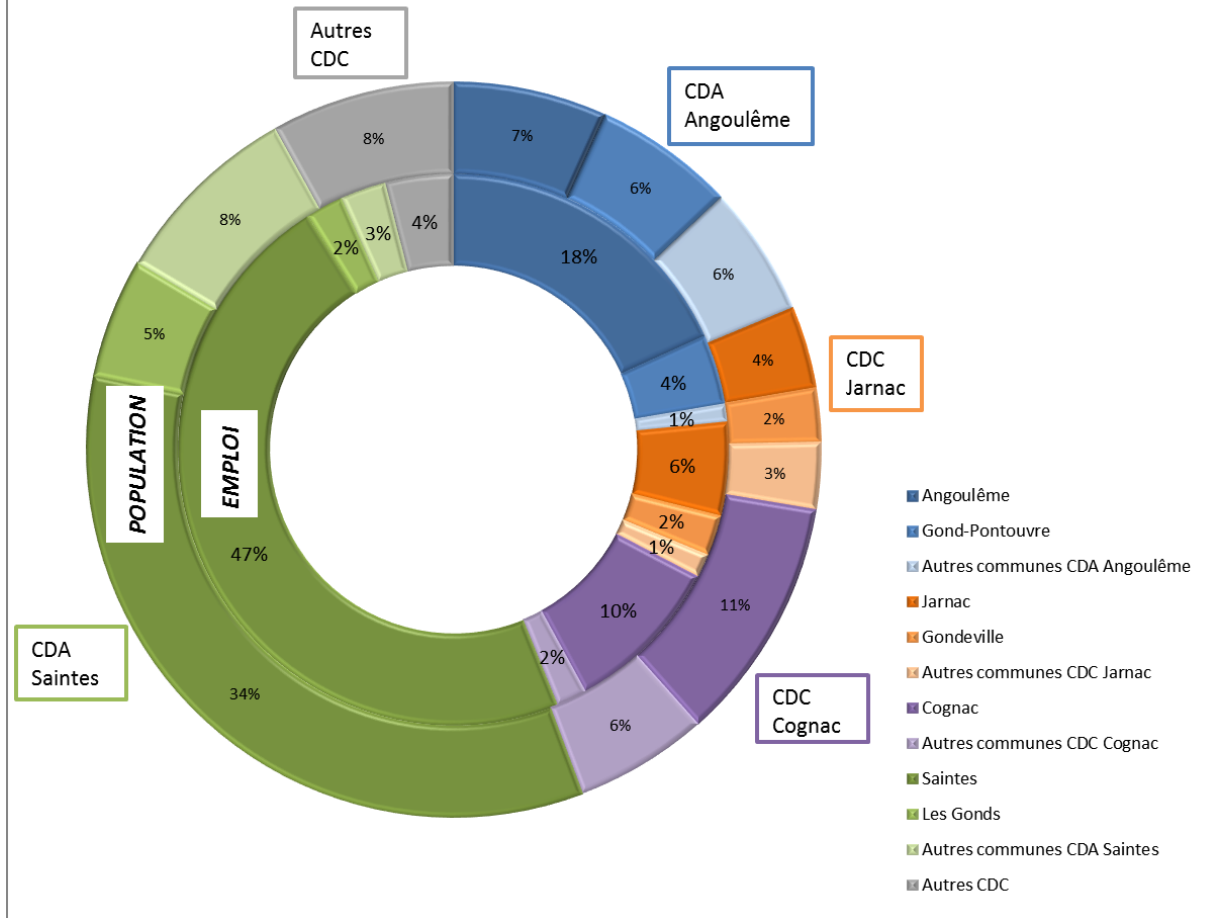
Répartition administrative des populations et emplois en zone inondable - Aléa fréquent



Répartition administrative des populations et emplois en zone inondable - Aléa moyen



Répartition administrative des populations et emplois en zone inondable - Aléa exceptionnel



**ANNEXE 6 : TABLEAU DE RECENSEMENT DU NOMBRE D'HABITANTS ET
DU NOMBRE D'EMPLOIS IMPACTES PAR COMMUNE**

CODE INSEE	COMMUNE	EVENEMENT FREQUENT		EVENEMENT MOYEN		EVENEMENT EXCEPTIONNEL	
		HABITANTS PERMANENTS IMPACTES	FOURCHETTE NOMBRE D'EMPLOIS IMPACTES	HABITANTS PERMANENTS IMPACTES	FOURCHETTE NOMBRE D'EMPLOIS IMPACTES	HABITANTS PERMANENTS IMPACTES	FOURCHETTE NOMBRE D'EMPLOIS IMPACTES
16013	ANGEAC-CHARENTE	<20	<20	22	<20	70	<20
16015	ANGOULEME	153	469-782	429	668-1144	773	1123-1761
16032	BASSAC	36	<20	41	<20	62	<20
16056	BOURG-CHARENTE	<20	<20	81	21-25	81	21-25
16058	BOUTIERS-SAIN-TROJAN	44	<20	78	21-30	137	25-35
16077	CHAMPMILLON	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16089	CHATEAU BERNARD	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16090	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	23	<20	121	61-104	135	65-109
16102	COGNAC	237	105-144	704	292-406	1232	618-873
16138	FLEAC	104	<20	112	<20	142	<20
16150	GENSAC-LA-PALLUE	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16153	GONDEVILLE	89	74-138	240	84-148	272	145-231
16154	GOND-PONTOUVRE	316	177-276	432	209-342	708	254-394
16167	JARNAC	99	73-122	304	154-270	412	302-562
16169	JAVREZAC	43	<20	95	35-67	144	40-73
16174	JULIENNE	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16187	LINARS	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16202	MAINXE	47	15-25	63	16-26	110	41-65
16217	MERPINS	<20	<20	41	<20	101	27-33
16233	MOSNAC	<20	<20	<20	<20	31	<20
16244	NERSAC	<20	<20	<20	<20	111	<20
16287	ROULLET-SAIN-ESTEPHE	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16297	GRAVES-SAIN-AMANT	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16304	SAIN-BRICE	<20	<20	33	<20	51	<20
16330	SAIN-LAURENT-DE-COGNAC	101	<20	217	23-24	266	25-26
16340	SAIN-MEME-LES-CARRIERES	<20	<20	25	<20	45	25-35
16341	SAIN-MICHEL	<20	<20	31	<20	35	<20
16351	SAIN-SIMEUX	<20	<20	31	<20	37	<20
16352	SAIN-SIMON	42	<20	60	<20	75	<20
16358	SAIN-YRIEIX-SUR-CHARENTE	97	23-35	174	36-49	345	59-72
16370	SIREUIL	<20	41-78	<20	56-103	36	59-108
16387	TRIAC-LAUTRAIT	<20	<20	<20	<20	<20	<20
16388	TROIS-PALIS	<20	21-34	32	31-50	58	31-50
16402	VIBRAC	21	<20	26	<20	36	<20
17044	BERNEUIL	<20	<20	69	<20	101	<20

17069	BRIVES-SUR-CHARENTE	41	<20	67	<20	91	<20
17086	CHANIERES	86	29-42	140	37-51	247	47-62
17100	CHERAC	37	22-33	47	27-40	51	27-40
17128	COURCOURY	37	<20	89	<20	195	33-37
17141	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	31	22-30	87	31-39	114	33-42
17179	LES GONDS	108	21-31	353	86-110	603	160-195
17242	MONTILS	<20	<20	<20	<20	53	<20
17304	ROUFFIAC	<20	<20	30	<20	60	<20
17400	SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	41	<20	82	<20	301	28-38
17415	SAINTES	1042	1394-1628	2633	2525-3381	3875	3158-4315
17418	SALIGNAC-SUR-CHARENTE	23	<20	45	<20	62	<20
TOTAL		3061	2547-3470	7106	4503-6514	11303	6481-9344

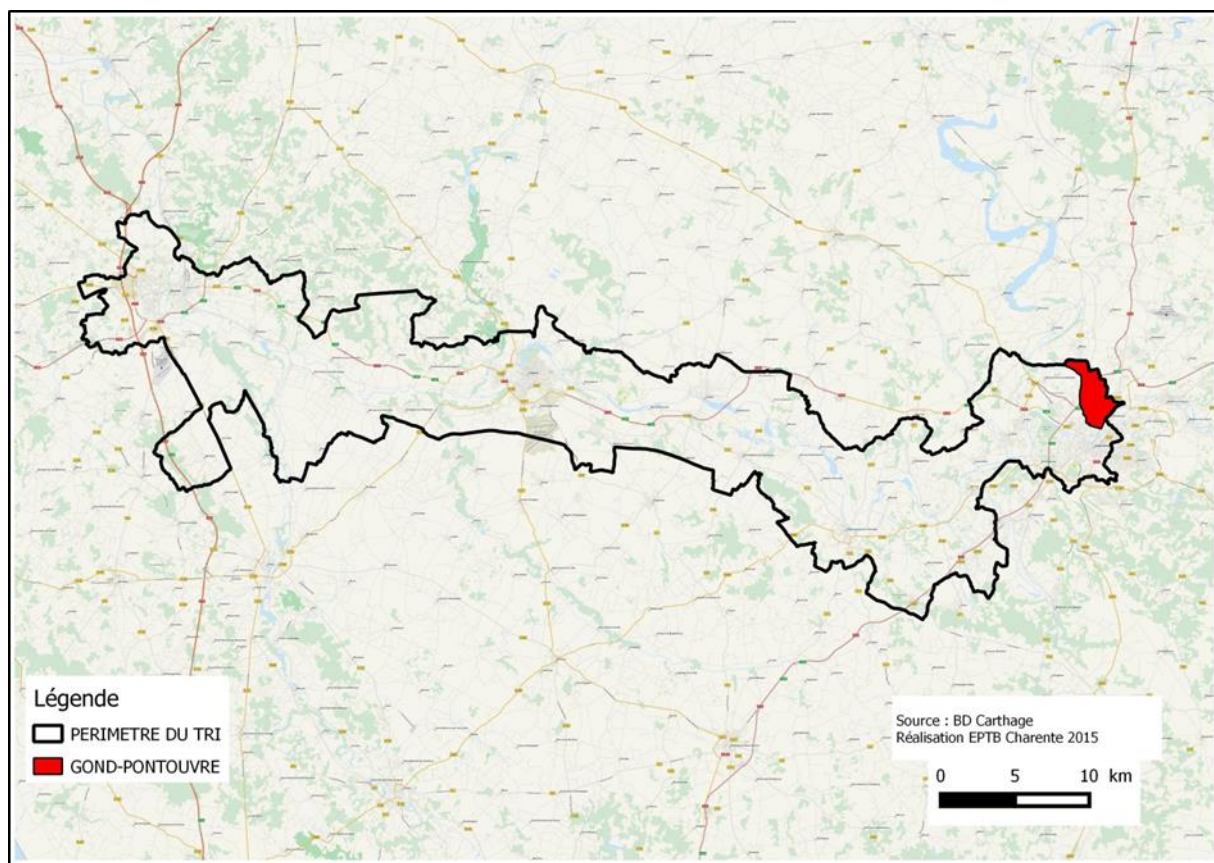
- Commune la plus exposée pour le thème indiqué
- 2^{ème} commune la plus exposée pour le thème indiqué
- 3^{ème} commune la plus exposée pour le thème indiqué



DIAGNOSTIC COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16154	Population (2011) :	5 905 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,5 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	3 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	320 habitants (soit 5 % de la population totale)	430 habitants (soit 7 % de la population totale)	710 habitants (soit 12 % de la population totale)
Emplois	Entre 180 et 280 emplois	Entre 210 et 340 emplois	Entre 250 et 390 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			Mairie
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			1 école ou halte-garderie
Infrastructures de transport principales	RD137 reliant Angoulême / Gond-Pontouvre / Balzac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel	Eglise Notre Dame de la Paix	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°1

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : juillet 2015 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 3 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 et un panneau d'information posés en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'Agglomération d'Angoulême	Révision approuvée le 11 mai 2015 Aléa de référence : crue de 1982 majorée (évolution occupation des sols)
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

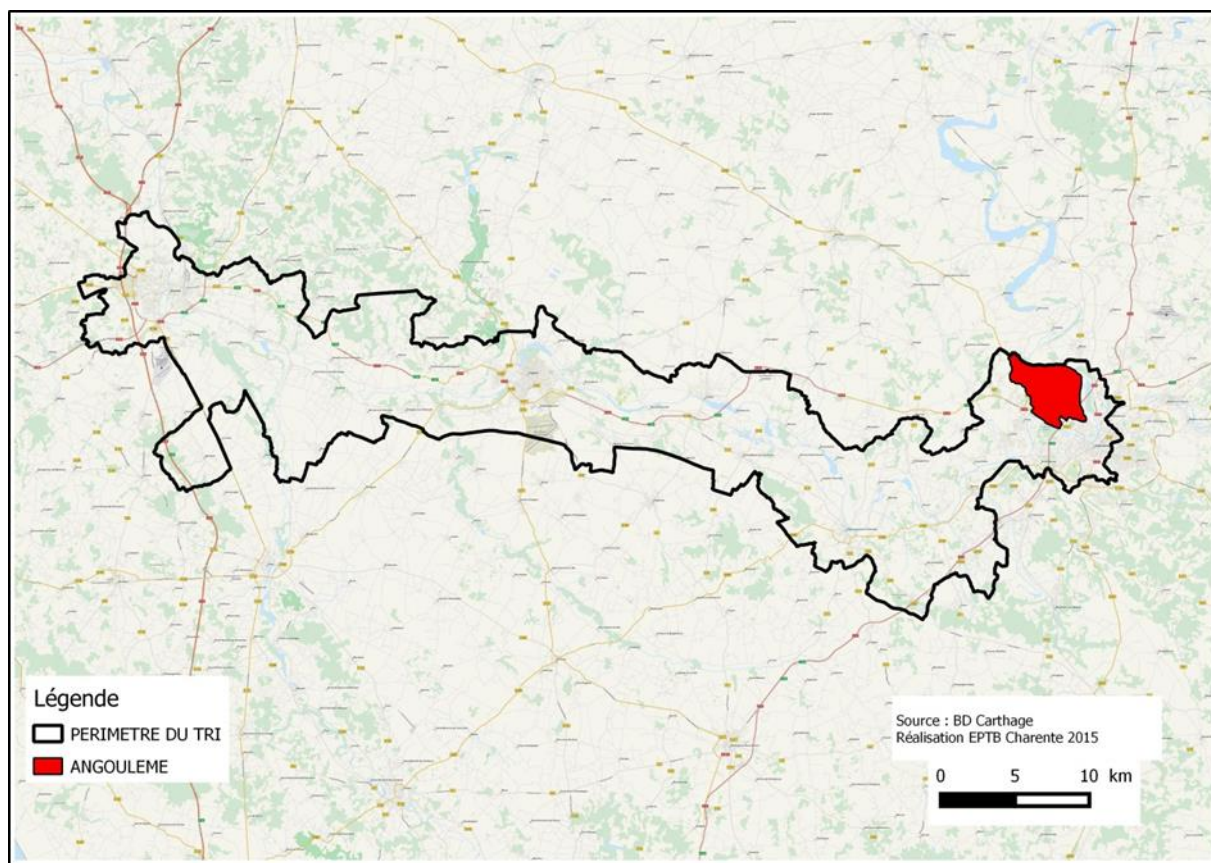
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente amont	Stations de prévision amont et aval : Montignac et Angoulême
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16358	Population (2011) :	7 064 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,5 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	5 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	100 habitants (soit 1 % de la population totale)	175 habitants (soit 2 % de la population totale)	345 habitants (soit 5 % de la population totale)
Emplois	Entre 25 et 35 emplois	Entre 35 et 50 emplois	Entre 60 et 70 emplois
Zones d'activités		Zone d'activités La Combe	Cf aléa moyen

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles		1 camping	Cf aléa moyen
Infrastructures de transport principales	RD941 et RN141 reliant Angoulême à Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques - cf secteurs n°1 et n°2

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : décembre 2014 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, distribution dans les boîtes aux lettres
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'Agglomération d'Angoulême	Révision approuvée le 11 mai 2015 Aléa de référence : crue de 1982 majorée (évolution occupation des sols)
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

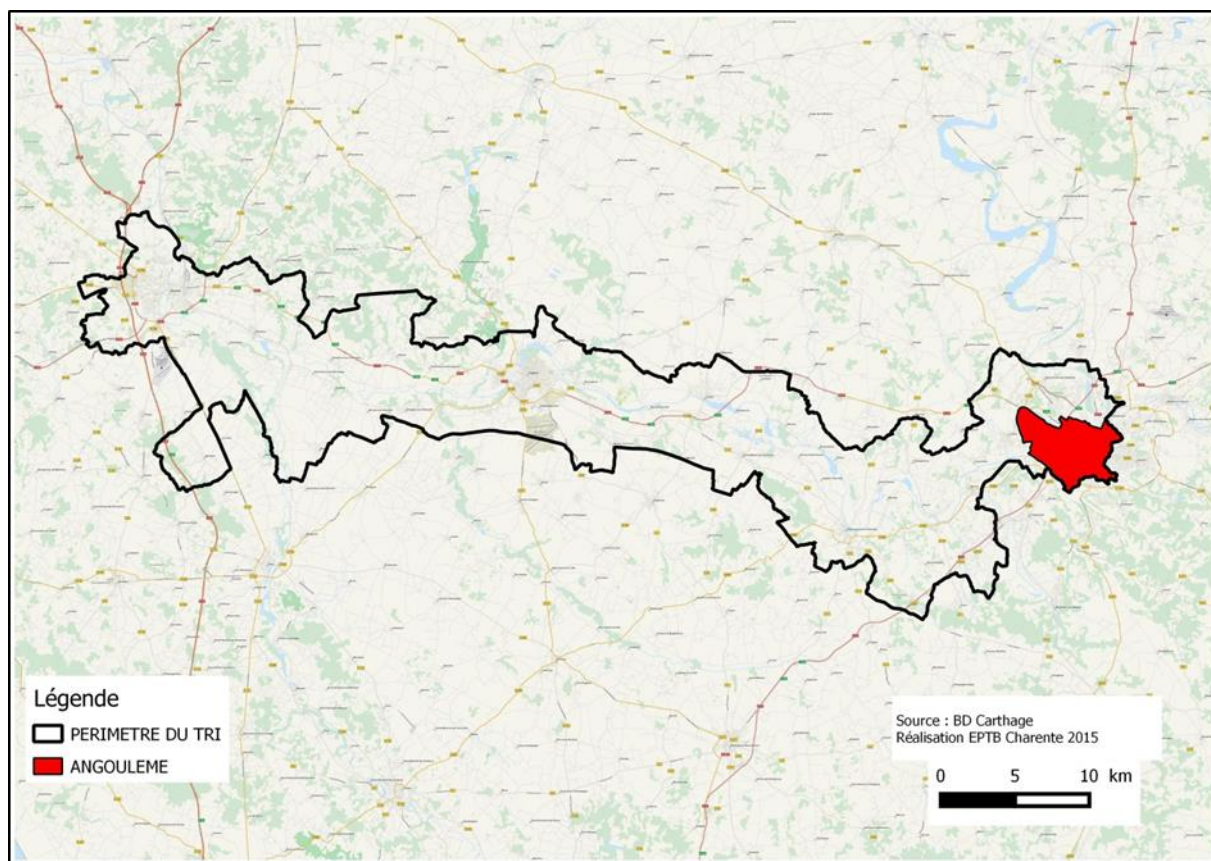
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente amont	Stations de prévision amont et aval : Montignac et Angoulême
Système d'alerte particulier	Oui	Envoi de sms, véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE D'ANGOULEME

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16015	Population (2011) :	41 776 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,3 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	3 %



Localisation de la commune

COMMUNE D'ANGOULEME

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	150 habitants (soit < 1 % de la population totale)	430 habitants (soit 1 % de la population totale)	770 habitants (soit 2 % de la population totale)
Emplois	Entre 470 et 780 emplois	Entre 670 et 1 140 emplois	Entre 1 120 et 1 760 emplois
Zones d'activités	Zone d'activités des Agriers et site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE)	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques		1 maison de retraite	Cf aléa moyen + 1 installation d'eau potable
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			3 écoles ou halte-garderies
Infrastructures de transport principales	Boulevard Besson Bey et Boulevard Henri Thébault	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel		2 musées (musée de la BD et musée du Papier)	Cf aléa moyen + 1 église + 1 monument historique (ancienne Capitainerie)
Installations sensibles pour l'environnement	1 ICPE	Cf aléa fréquent + 1 station d'épuration	Cf aléa moyen + 1 autre ICPE
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°1

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : janvier 2014 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie et mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 7 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 et un panneau d'information posés en 2015/2016 - 1 autres site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'Agglomération d'Angoulême	Révision approuvée le 11 mai 2015 Aléa de référence : crue de 1982 majorée (évolution occupation des sols)
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

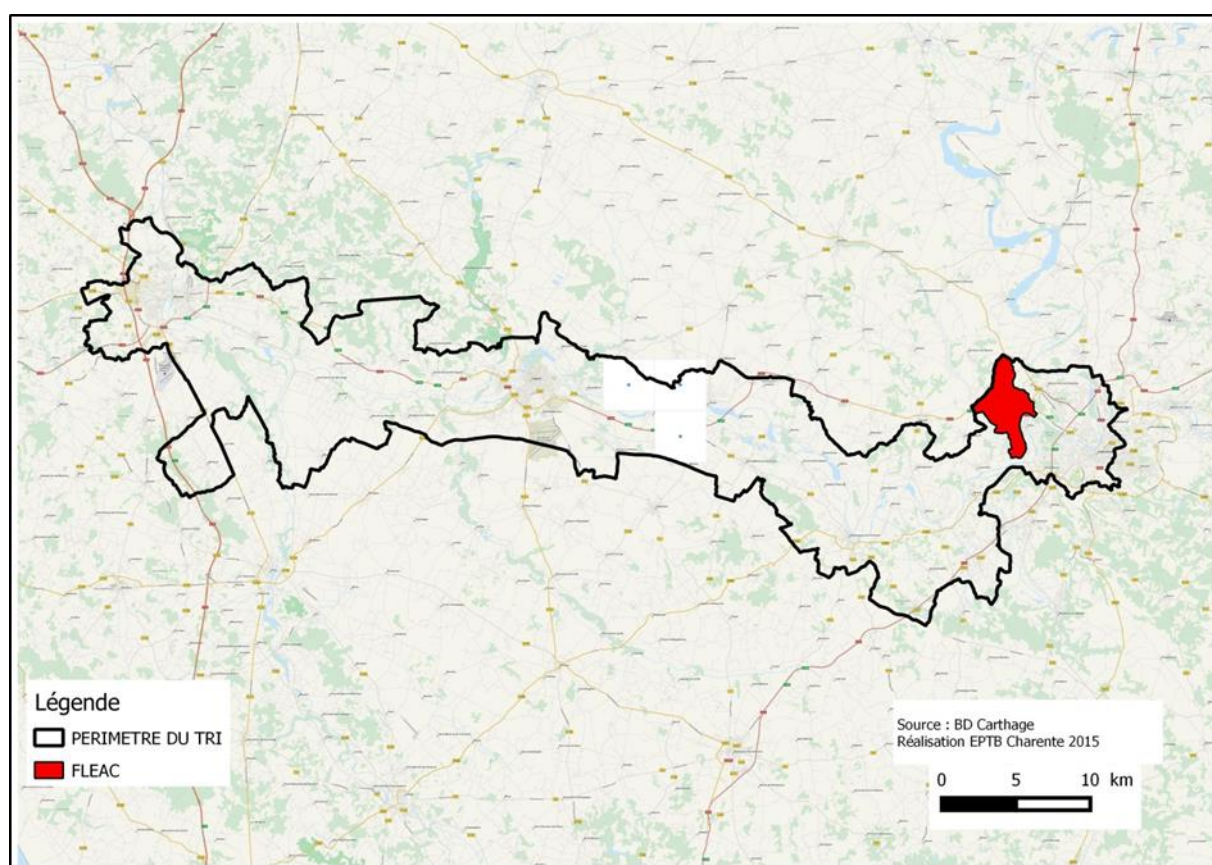
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente amont	Station de prévision : Angoulême
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE FLEAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16138	Population (2011) :	3 632 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,5 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	1 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE FLEAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	100 habitants (soit 3 % de la population totale)	110 habitants (soit 3 % de la population totale)	140 habitants (soit 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales	RD941 et RN141 reliant Angoulême à Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			1 station d'épuration
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°2

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : novembre 2002 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, journal communal
Repères de crues	Oui	- 4 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'Agglomération d'Angoulême	Révision approuvée le 11 mai 2015 Aléa de référence : crue de 1982 majorée (évolution occupation des sols)
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

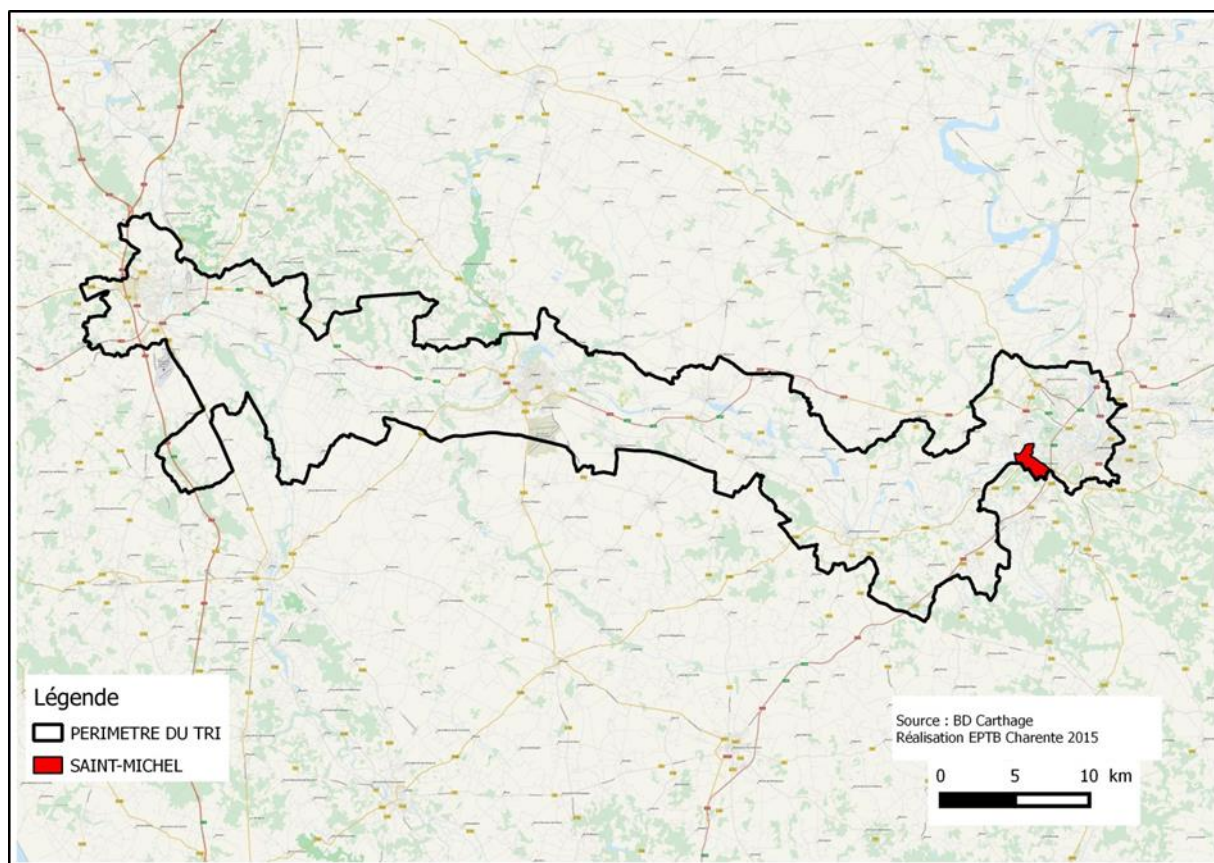
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2010

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-MICHEL

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16341	Population (2011) :	3 287 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,3 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	2 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SAINT-MICHEL

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	30 habitants (soit 1 % de la population totale)	40 habitants (soit 1 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques		1 installation d'eau potable	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement		1 IPCC : papeterie	Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°2

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'Agglomération d'Angoulême	Révision approuvée le 11 mai 2015 Aléa de référence : crue de 1982 majorée (évolution occupation des sols)
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : POS	

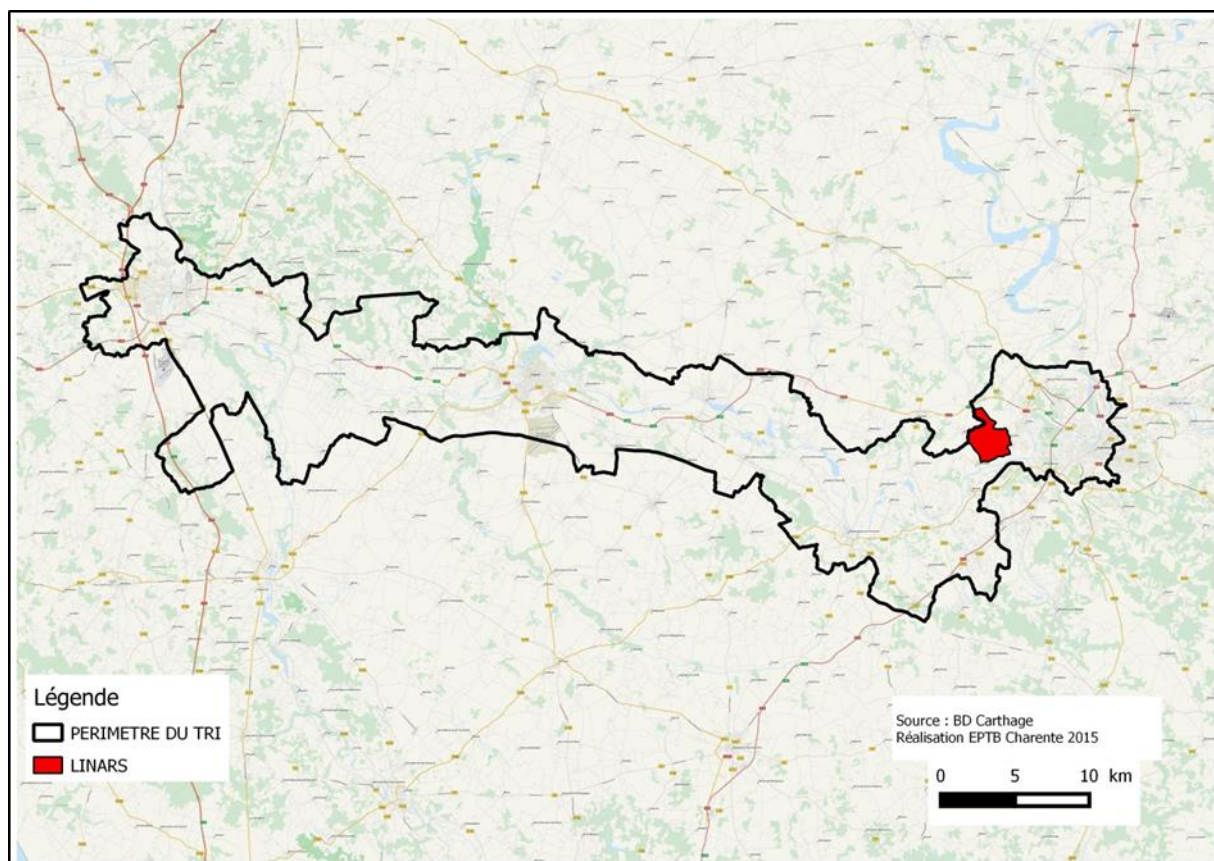
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2010

DIAGNOSTIC COMMUNE DE LINARS

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16187	Population (2011) :	2 067 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	2 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE LINARS

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale))
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°2 et n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : juin 2015 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

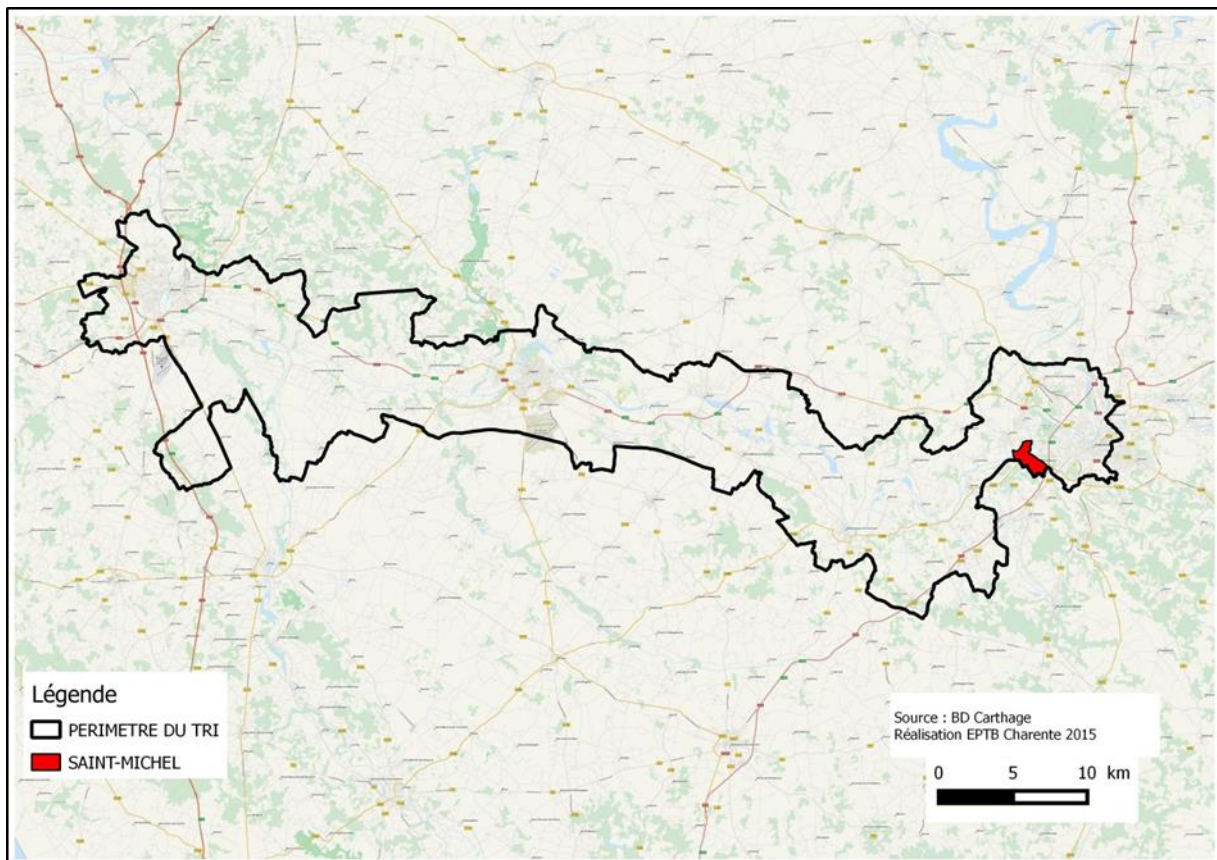
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE NERSAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16244	Population (2011) :	2 476 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,4 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	2 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE NERSAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	110 habitants (soit 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			1 installation d'eau potable
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales	RD699 reliant Angoulême à Châteauneuf	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen + voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel	1 moulin	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques - cf secteurs n°2 et n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : 2011 Moyen diffusion : distribué à la population, mis en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

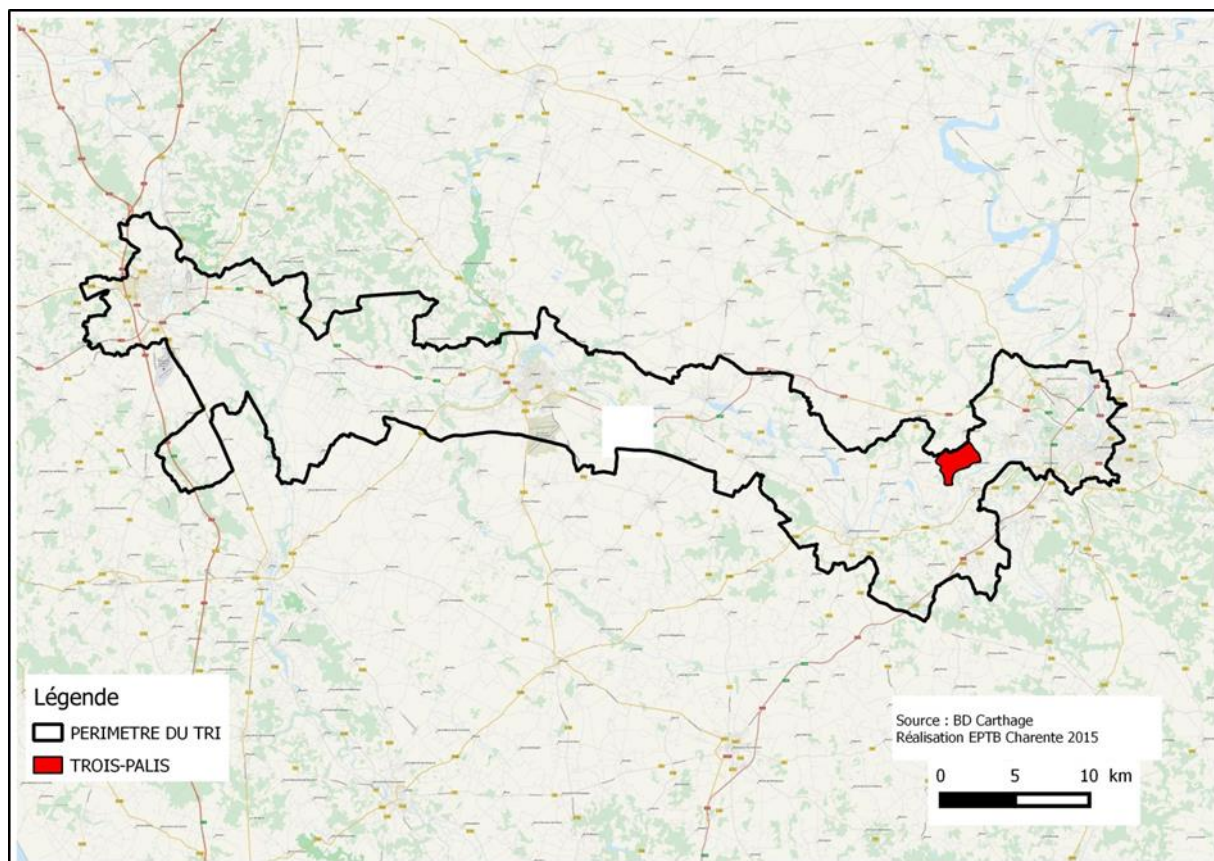
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de haut-parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE TROIS-PALIS

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16388	Population (2011) :	856 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,6 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	2 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE TROIS-PALIS

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	30 habitants (soit 4 % de la population totale)	60 habitants (soit 7 % de la population totale)
Emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 30 et 50 emplois	Entre 30 et 50 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 église
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°2

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

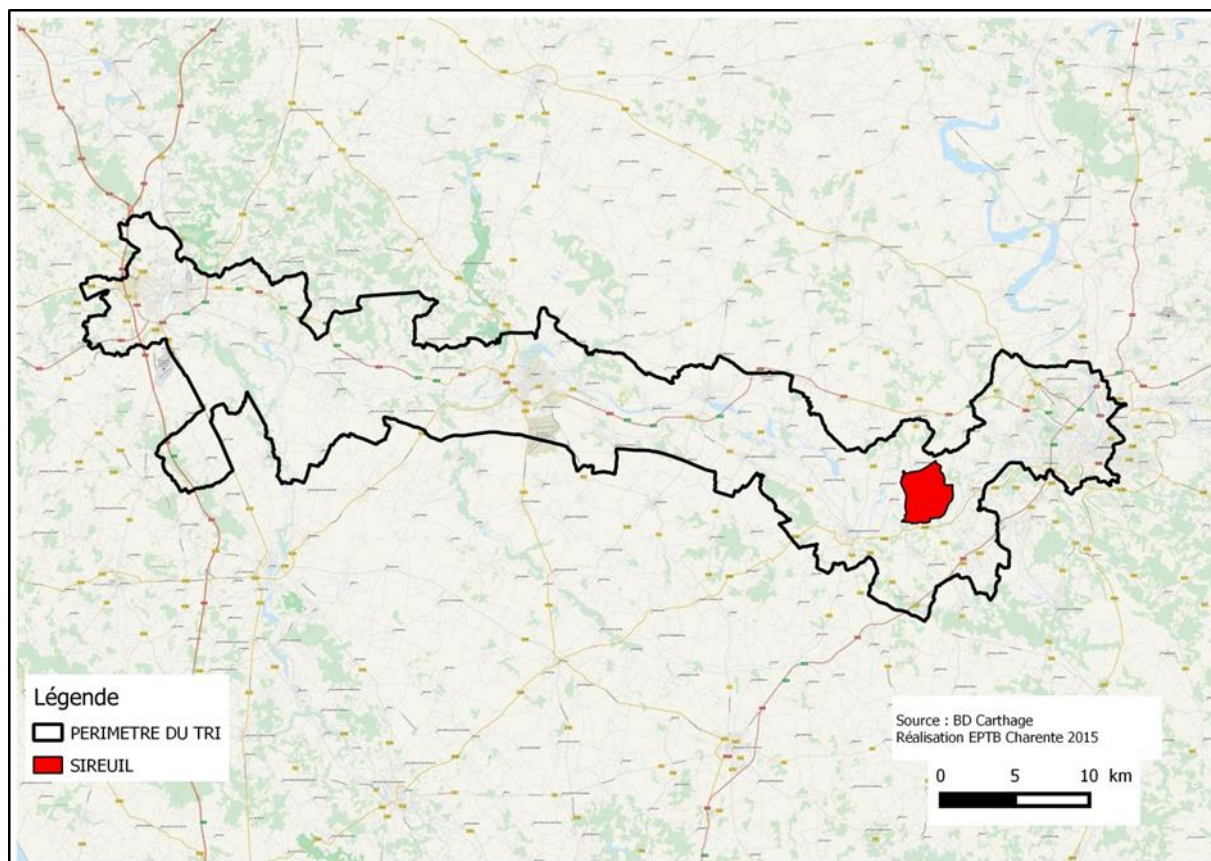
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : octobre 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SIREUIL

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16370	Population (2011) :	1 171 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,2 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	14 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SIREUIL

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	40 habitants (soit 3 % de la population totale)
Emplois	Entre 40 et 80 emplois	Entre 60 et 100 emplois	Entre 60 et 110 emplois
Zones d'activités			Zone d'activités l'Usine

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			1 camping
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : novembre 2008 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : POS	

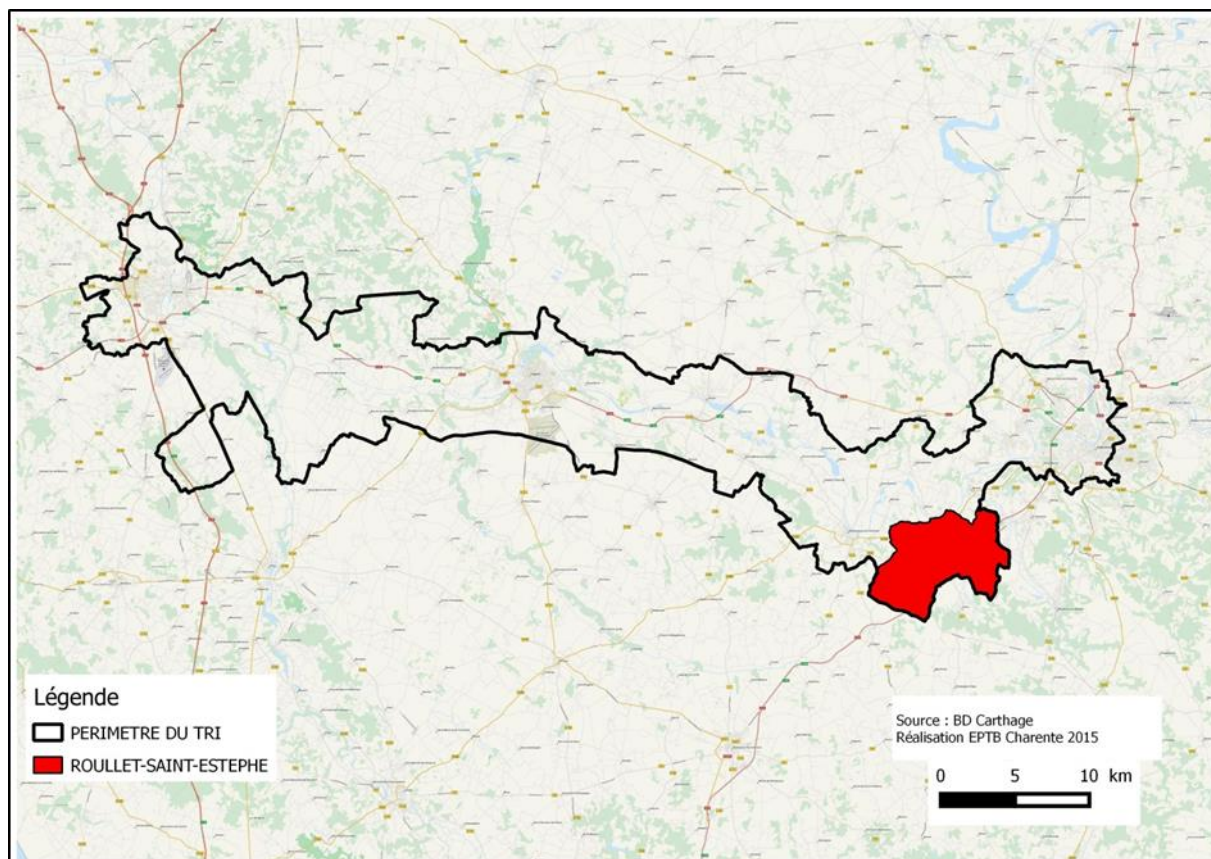
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : avril 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16287	Population (2011) :	4 024 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,2 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	5 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales		RD699 reliant Angoulême à Châteauneuf	Cf aléa moyen + voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT de l'Angoumois	Approuvé le 10 décembre 2013
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

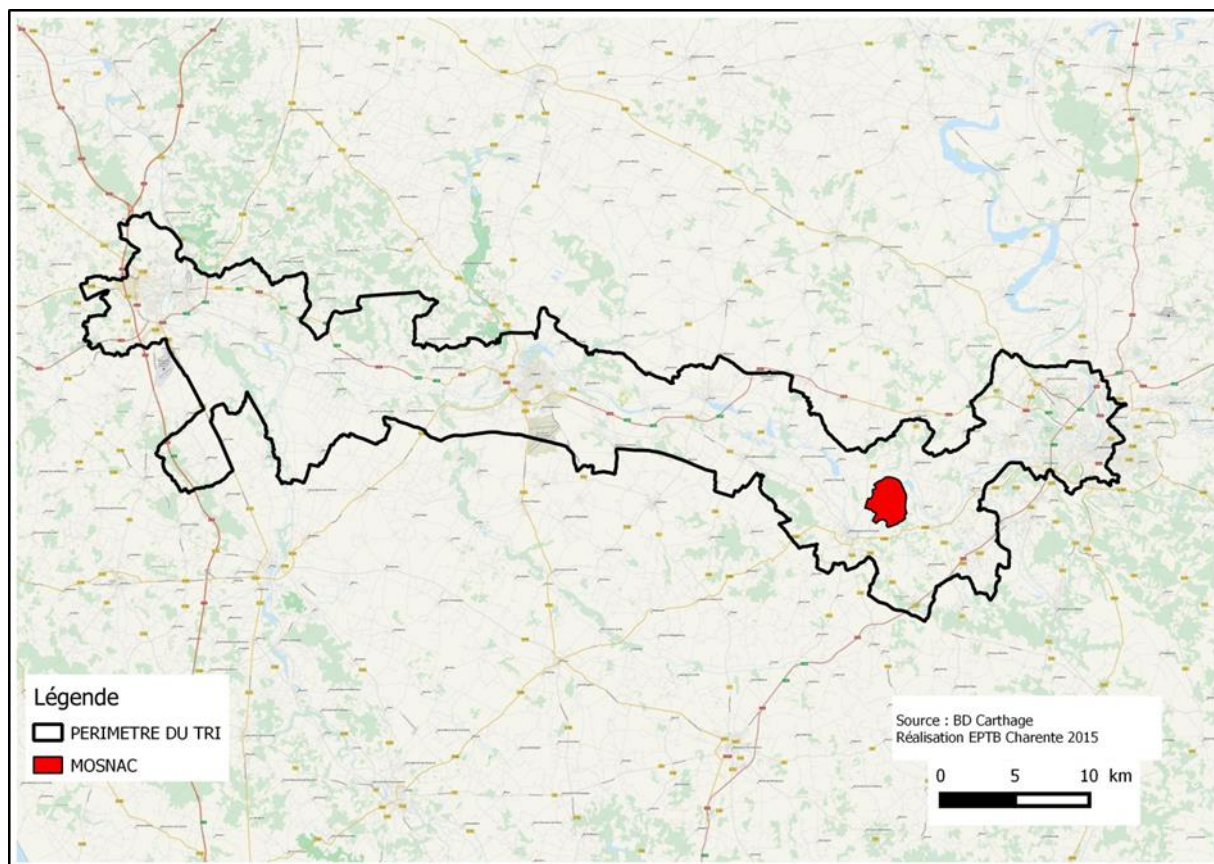
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Porte-voix, un référent par secteur d'alerte

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2013

DIAGNOSTIC COMMUNE DE MOSNAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16233	Population (2011) :	464 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	8 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE MOSNAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	30 habitants (soit 7 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

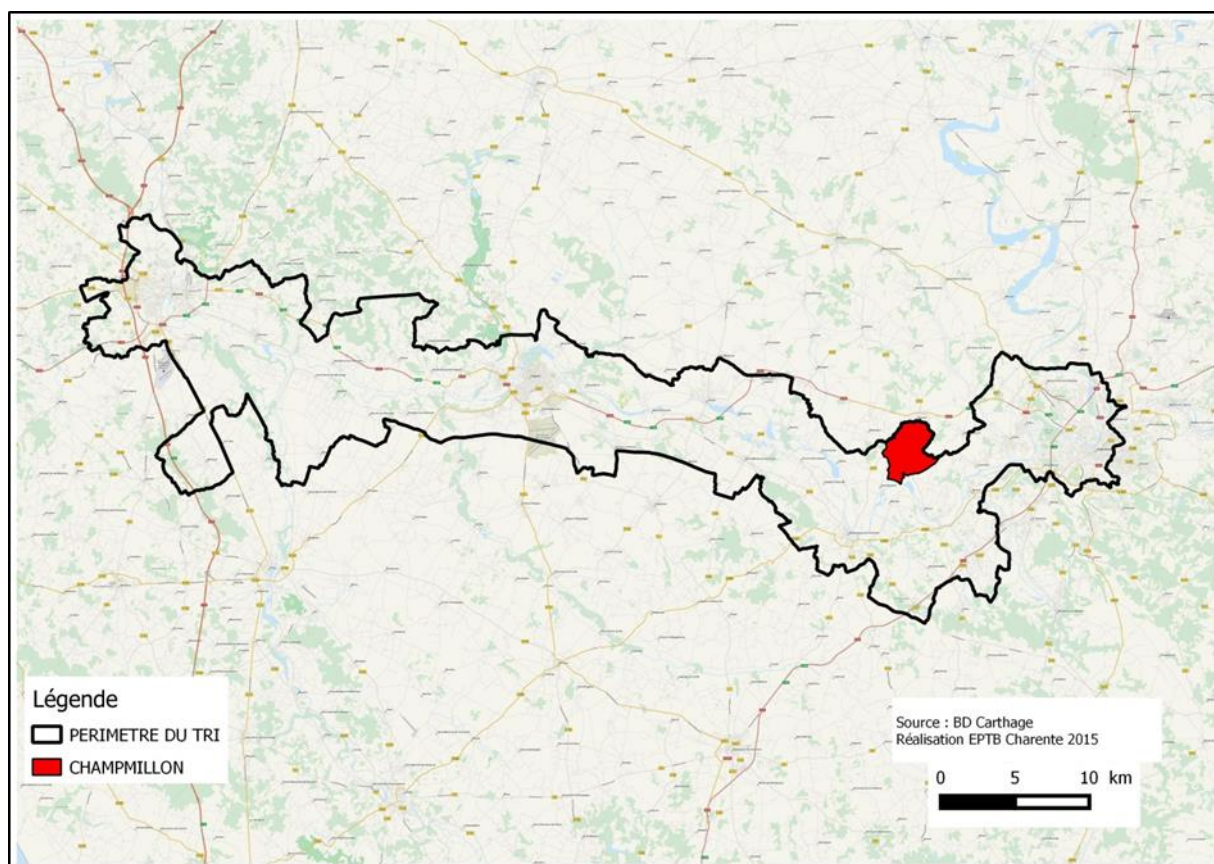
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : juillet 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE CHAMPMILLON

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16077	Population (2011) :	525 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,3 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	1 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE CHAMPMILLON

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques		2 installations d'eau potable	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°3

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

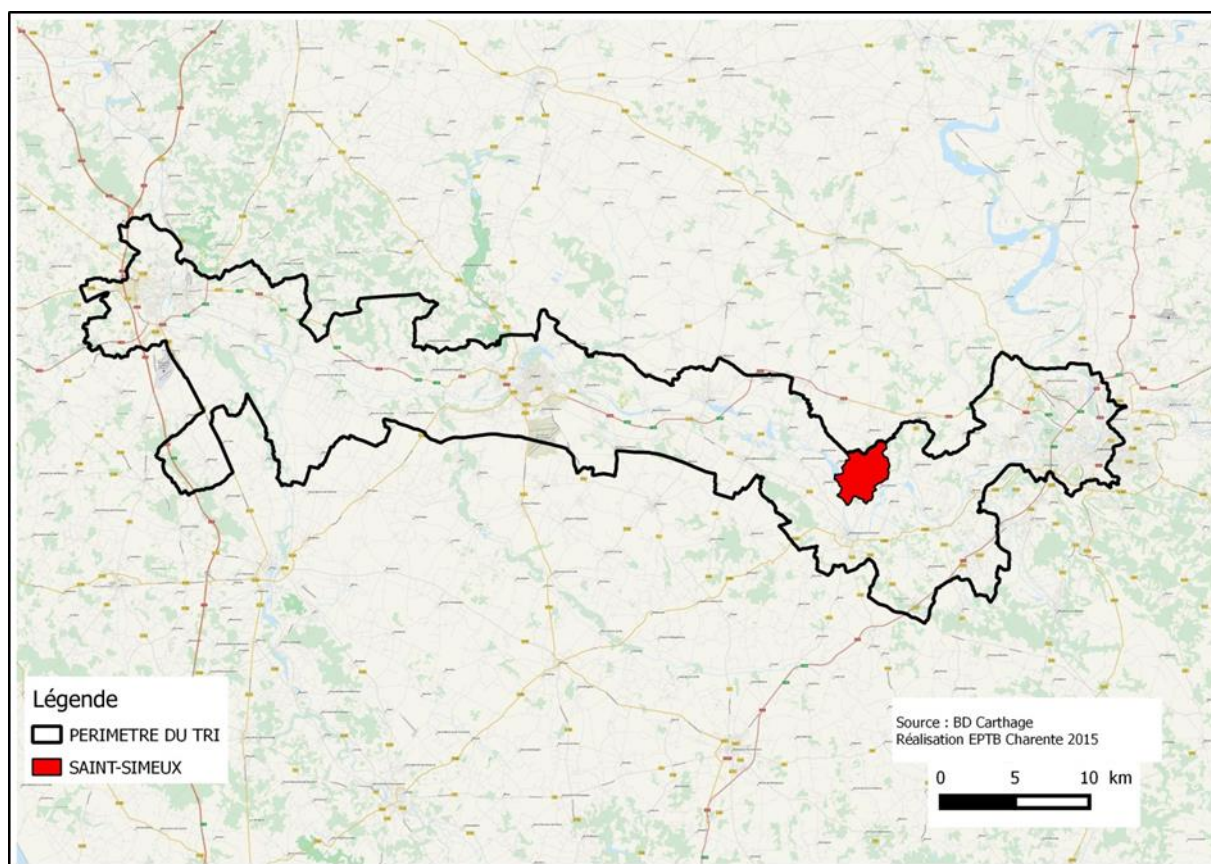
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2010

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-SIMEUX

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16351	Population (2011) :	570 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,3 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	8 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SAINT-SIMEUX

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	30 habitants (soit 5 % de la population totale)	40 habitants (soit < 7 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel	1 moulin	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°3 et n°4

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

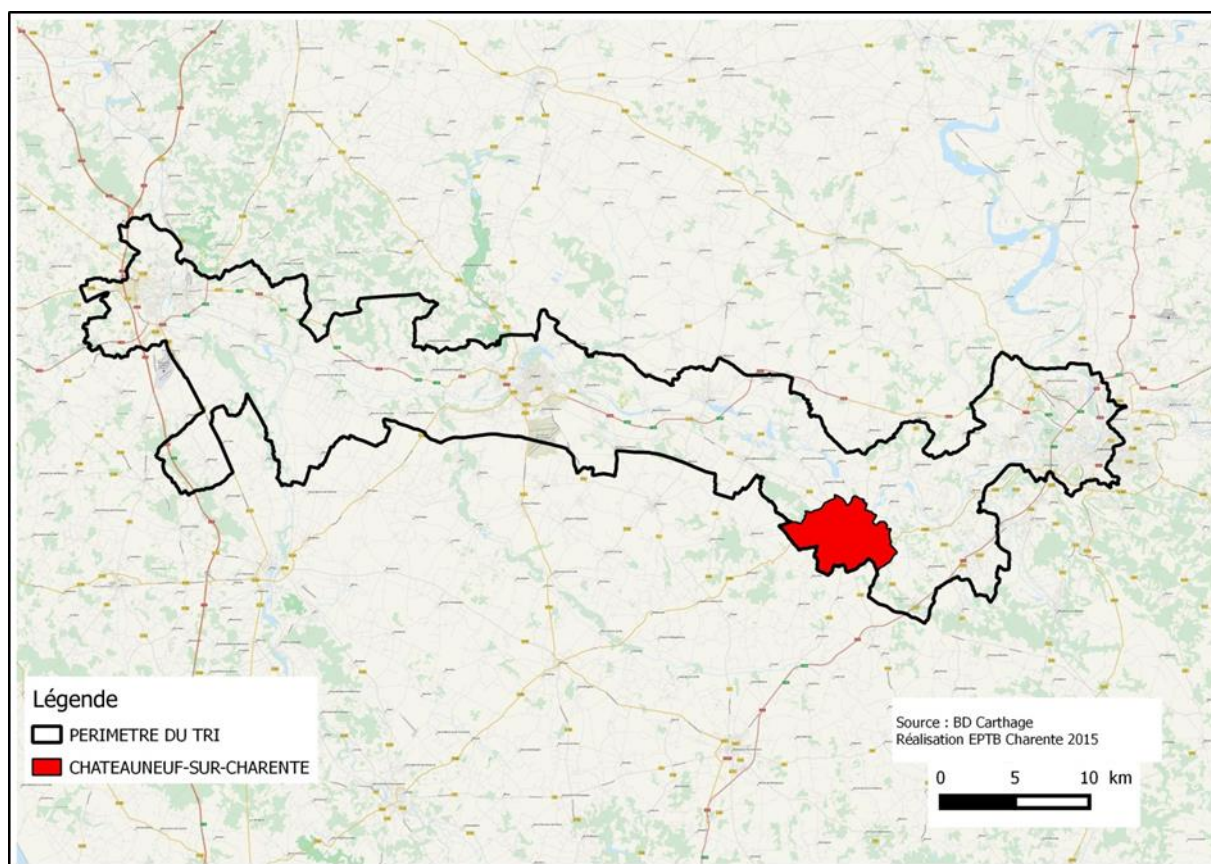
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2010

DIAGNOSTIC COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16090	Population (2011) :	3413 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,1 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	6 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	120 habitants (soit 4 % de la population totale)	140 habitants (soit 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Entre 60 et 100 emplois	Entre 70 et 110 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales		RD14 reliant Hiersac à Châteauneuf	Cf aléa moyen + RD699 reliant Angoulême à Châteauneuf + voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement	2 ICPE	Cf aléa fréquent + 1 autre ICPE + 1 station d'épuration	Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°4

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : juin 2012 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

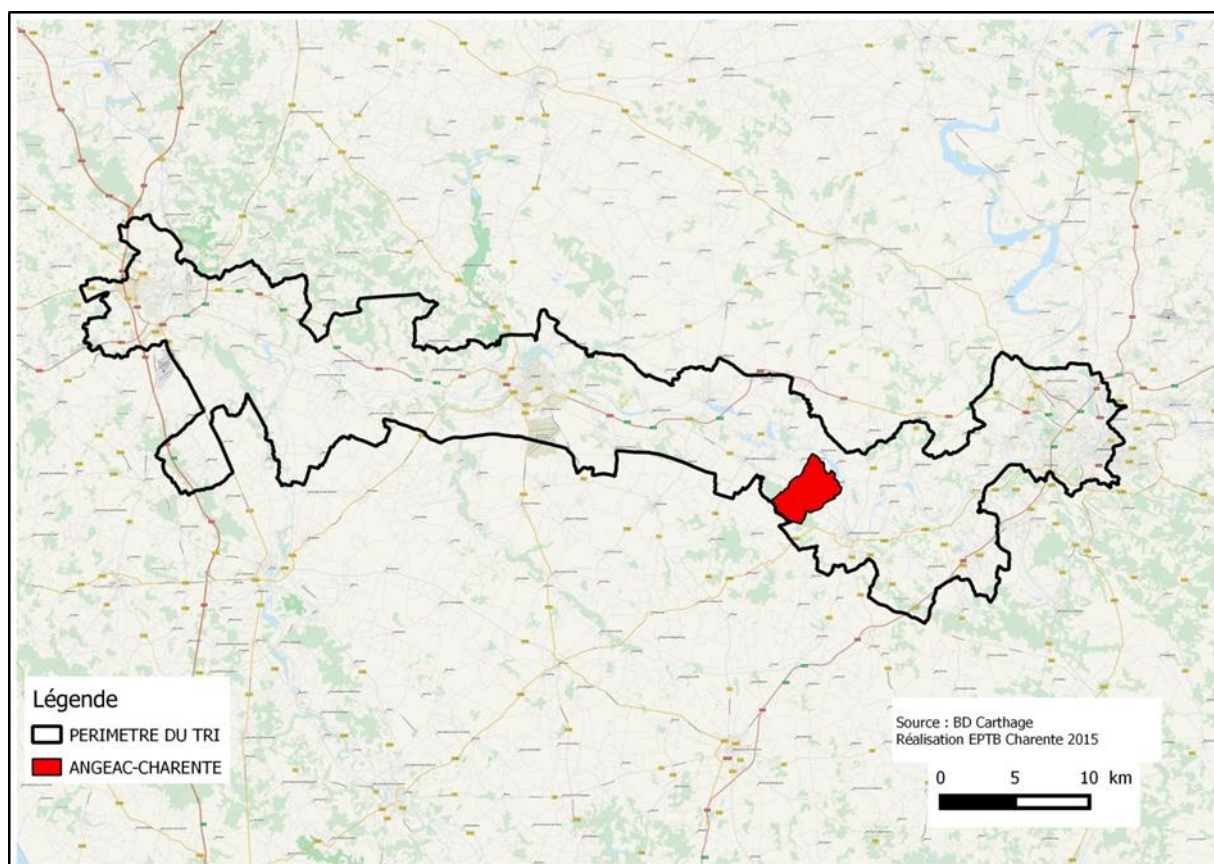
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : juillet 2012

DIAGNOSTIC COMMUNE D'ANGEAC-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16013	Population (2011) :	367 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,7 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	16 %



Localisation de la commune

COMMUNE D'ANGEAC-CHARENTE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 5 % de la population totale)	20 habitants (soit 5 % de la population totale)	70 habitants (soit 19 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel	1 monument commémoratif	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen + 1 église
Installations sensibles pour l'environnement			Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°4

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

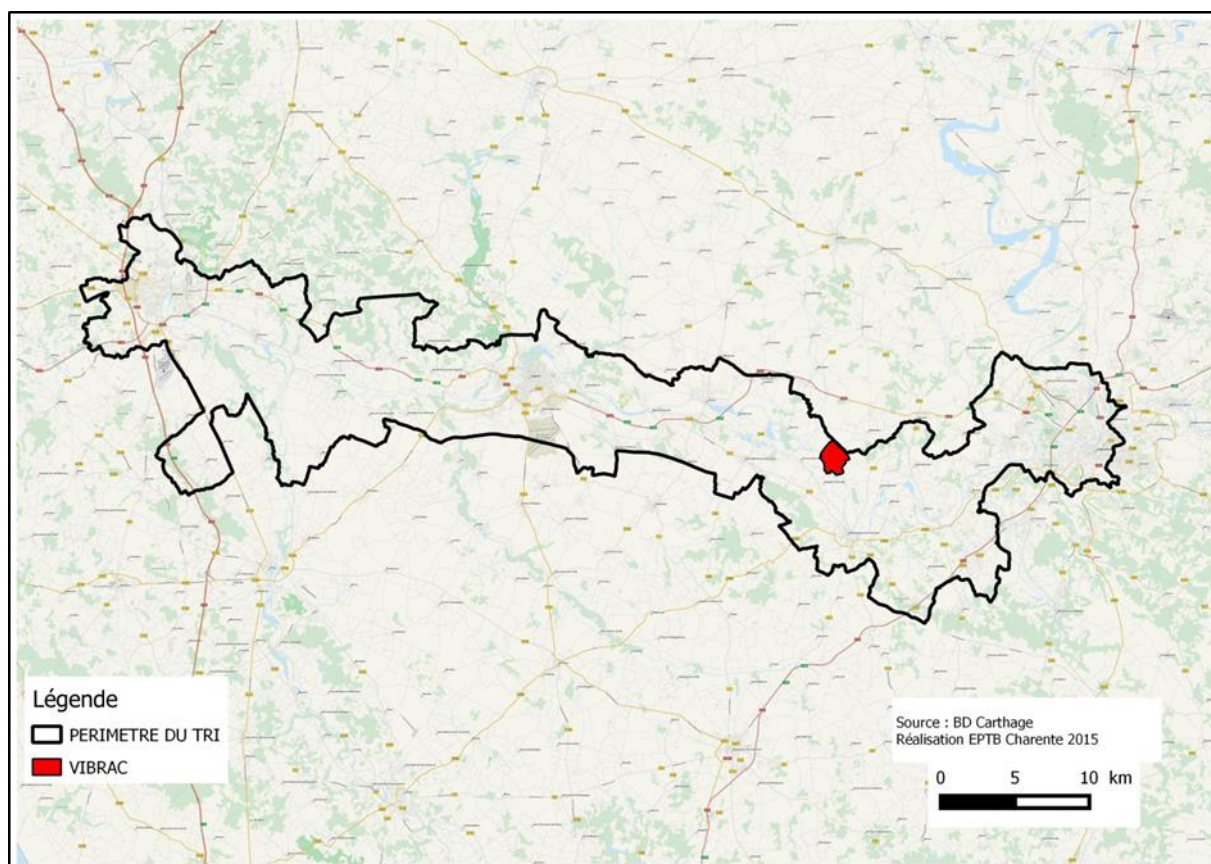
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	En cours de validation	

DIAGNOSTIC COMMUNE DE VIBRAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16402	Population (2011) :	311 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,7 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	24 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE VIBRAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	20 habitants (soit < 5 % de la population totale)	30 habitants (soit 10 % de la population totale)	40 habitants (soit 13 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°4

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 2 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

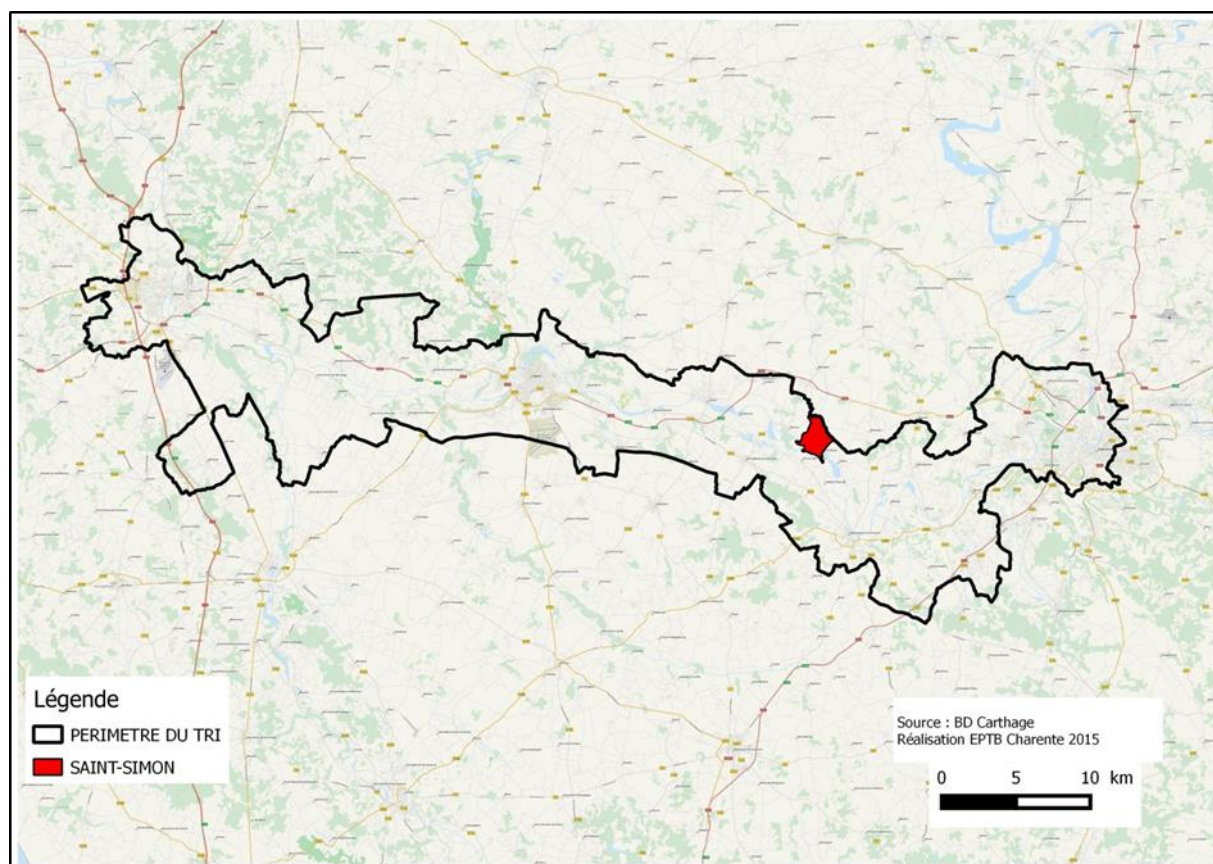
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-SIMON

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16352	Population (2011) :	206 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,1 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	96 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SAINT-SIMON

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit < 19 % de la population totale)	60 habitants (soit 29 % de la population totale)	80 habitants (soit 39 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°4

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 2 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

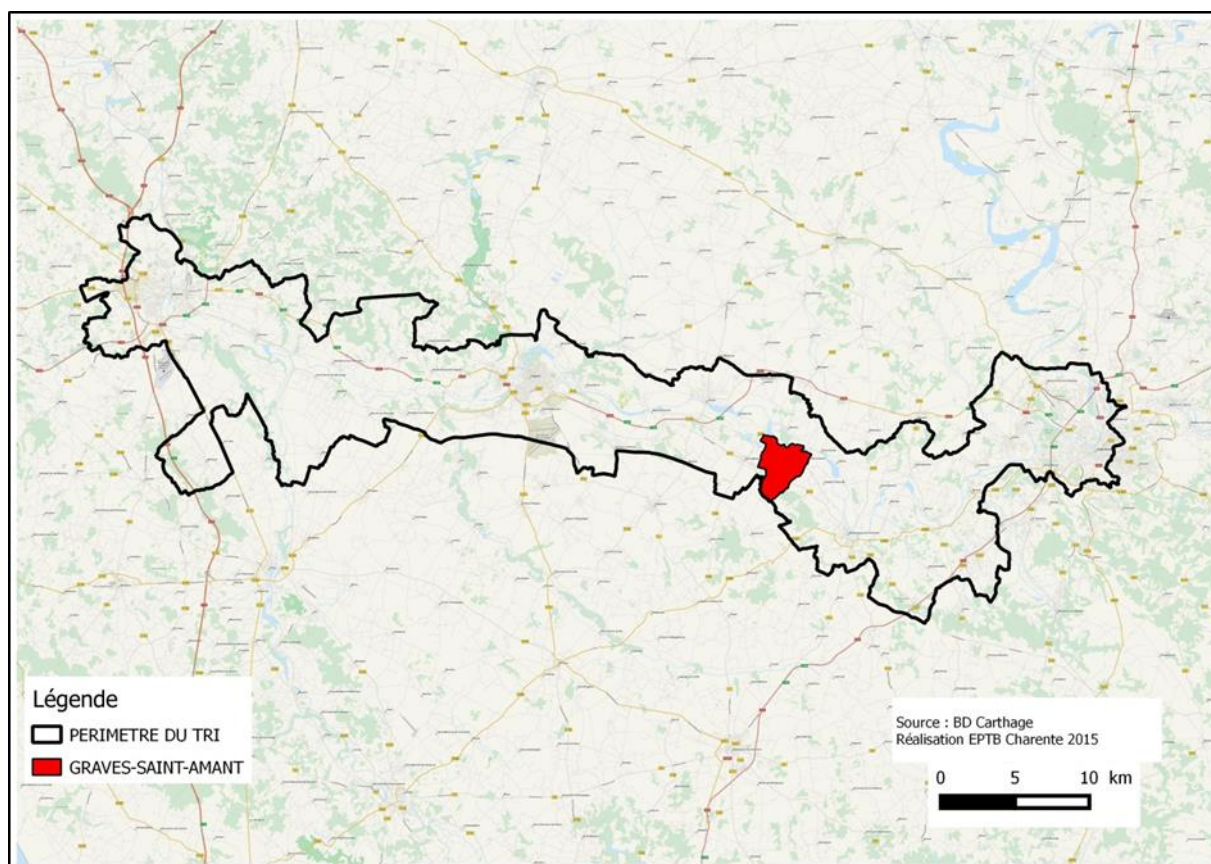
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : novembre 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE GRAVES-SAINT-AMANT

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16297	Population (2011) :	335 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,4 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf-sur-Charente	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	27 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE GRAVES-SAINT-AMANT

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 6 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 6 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 6 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquents	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°4 et n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

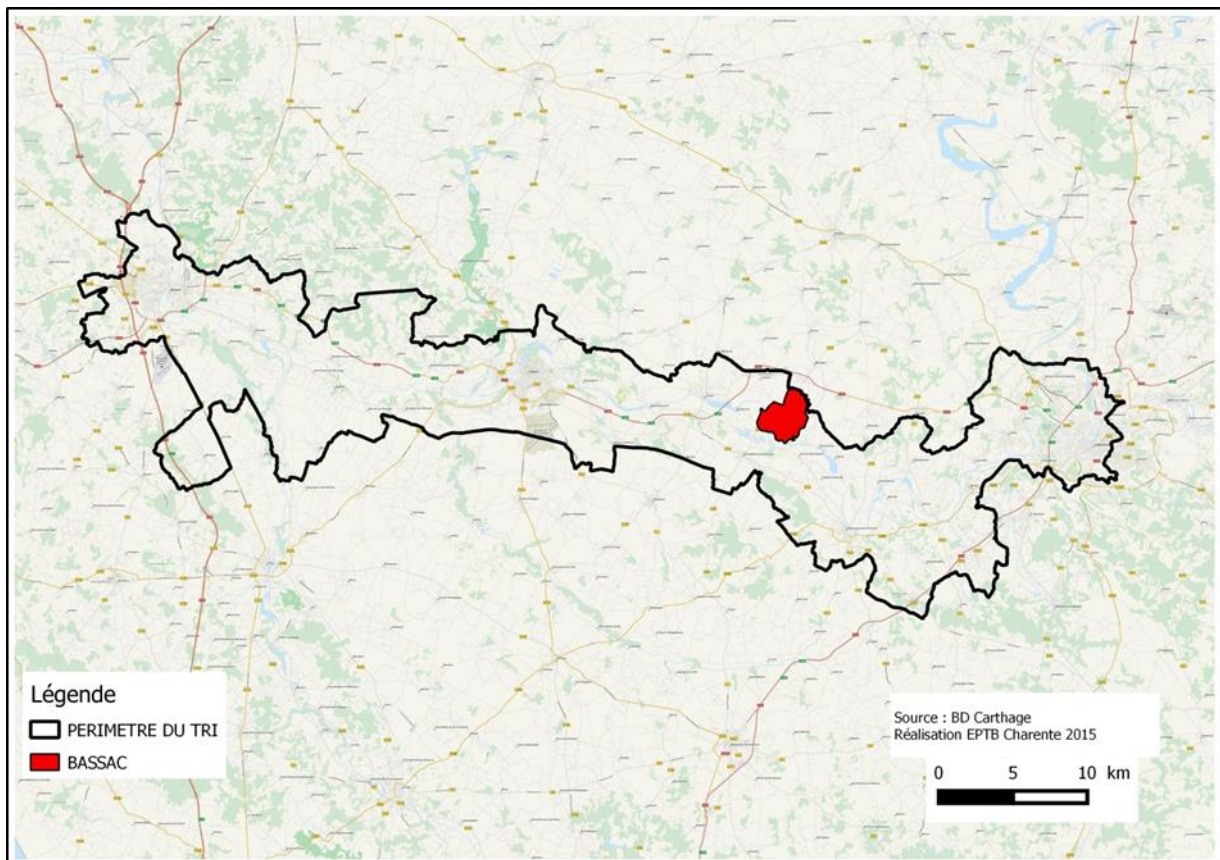
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : mai 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE BASSAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16032	Population (2011) :	561 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,6 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	30 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE BASSAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 7 % de la population totale)	40 habitants (soit 7 % de la population totale)	60 habitants (soit 11 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°4 et n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : Carte Communale	

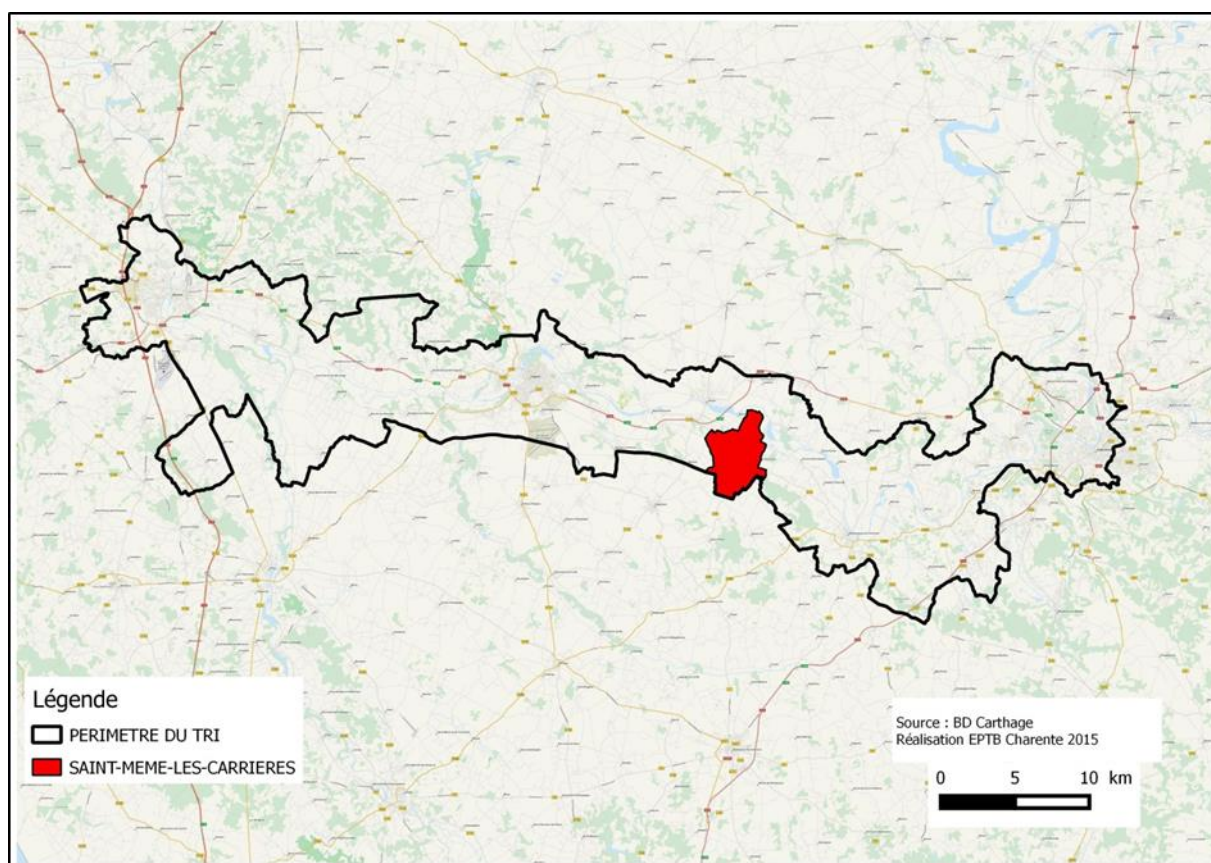
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-MEME-LES-CARRIERES

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16340	Population (2011) :	1 107 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,2 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	15 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	30 habitants (soit 3 % de la population totale)	50 habitants (soit 5 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : août 2001 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de Linars à Bassac	Approuvé le 7 août 2001 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

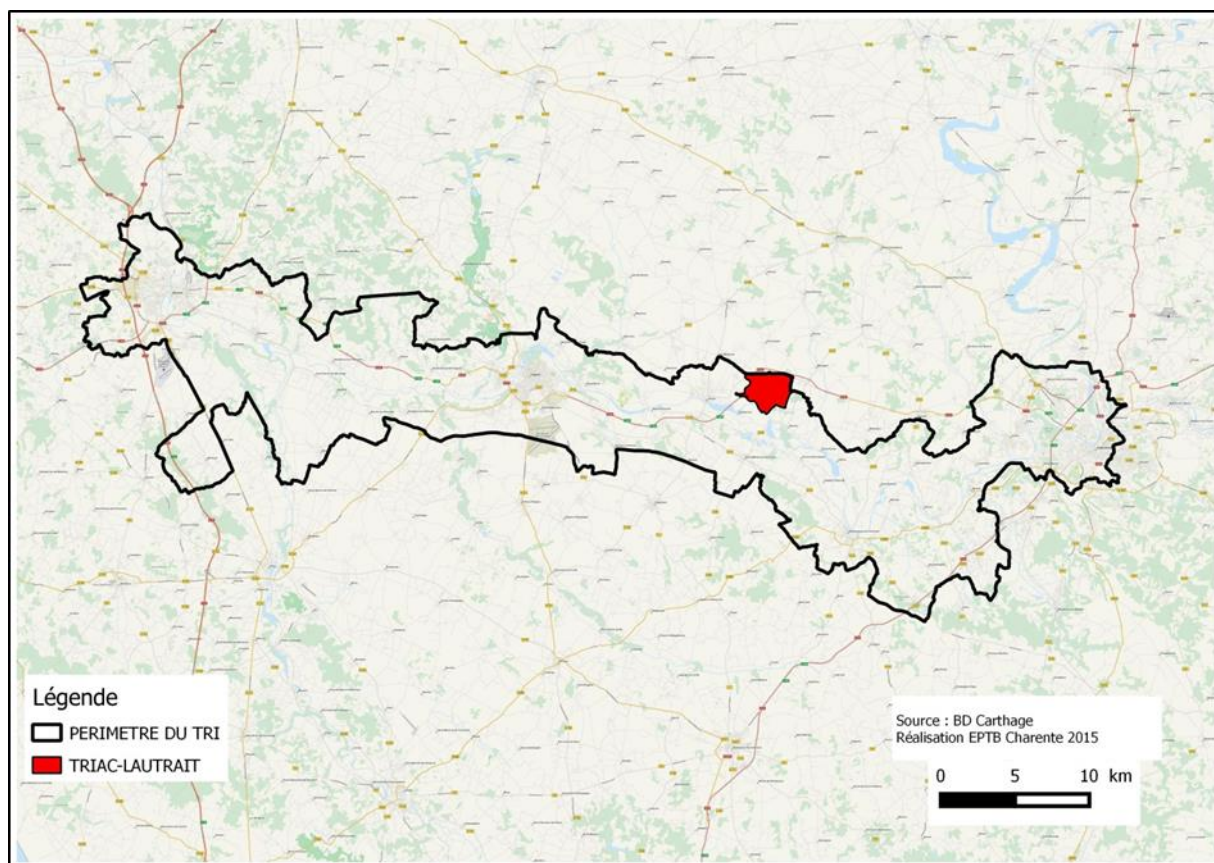
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : novembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE TRIAC-LAUTRAIT

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16387	Population (2011) :	450 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,4 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	12 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			1 installation d'eau potable
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

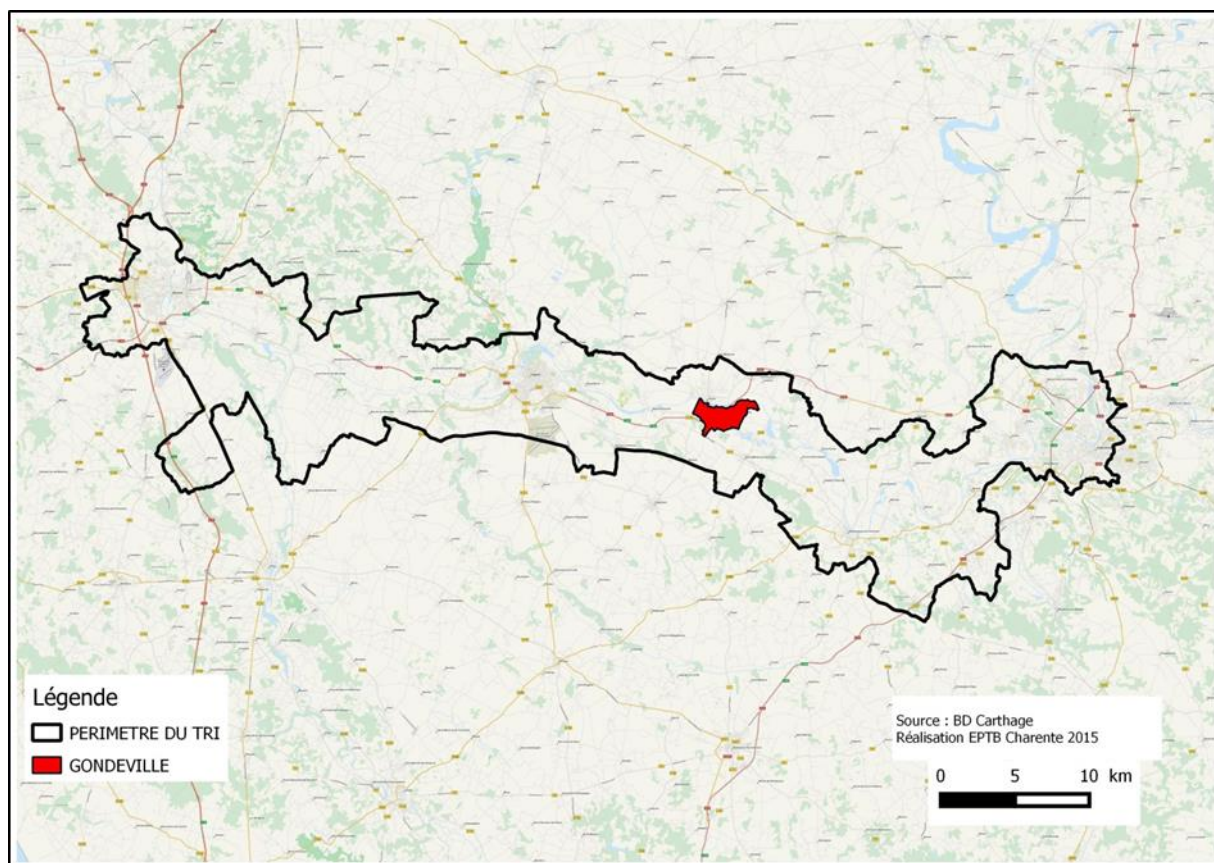
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : octobre 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE GONDEVILLE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16153	Population (2011) :	527 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,7 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	100 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE GONDEVILLE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	90 habitants (soit 17 % de la population totale)	240 habitants (soit 46 % de la population totale)	270 habitants (soit 51 % de la population totale)
Emplois	Entre 70 et 140 emplois	Entre 80 et 150 emplois	Entre 150 et 230 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	2 installations d'eau potable	Cf aléa fréquent + 1 mairie + 2 autres installations d'eau potable	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles	1 camping		
Infrastructures de transport principales		RD736 entre le centre de Jarnac et la route nationale Angoulême-Cognac	Cf aléa moyen + 1 gare + voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 église
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

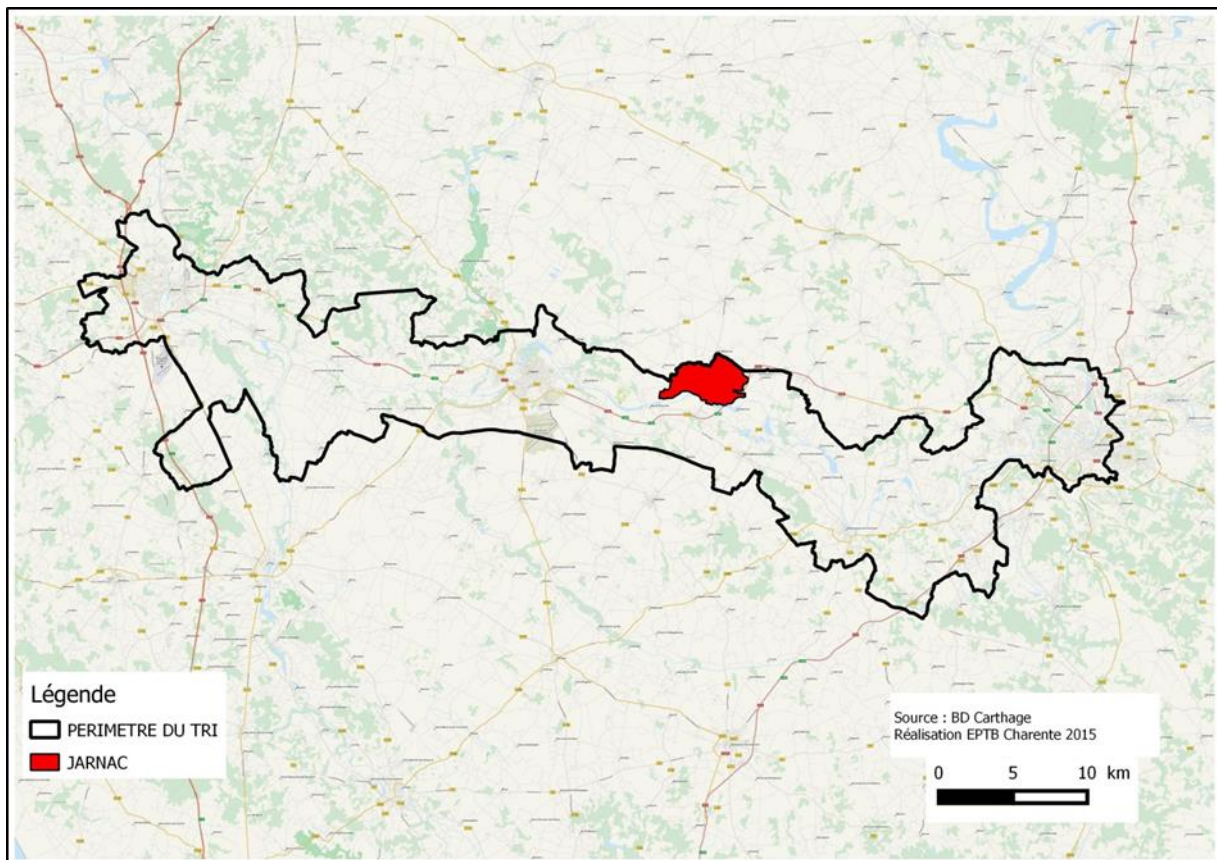
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Angoulême et Jarnac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE JARNAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16167	Population (2011) :	4 427 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,4 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	6 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE JARNAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	100 habitants (soit 2 % de la population totale)	300 habitants (soit 7 % de la population totale)	410 habitants (soit 9 % de la population totale)
Emplois	Entre 70 et 120 emplois	Entre 150 et 270 emplois	Entre 300 et 560 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles		1 établissement d'enseignement secondaire	Cf aléa moyen
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel		2 musées 1 édifice religieux	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement	2 ICPE dont 1 SEVESO	Cf aléa fréquent + 2 autres ICPE	Cf aléa moyen + 1 station d'épuration
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : juillet 2014 Moyen diffusion : ?
Repères de crues	Oui	- 4 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 3 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

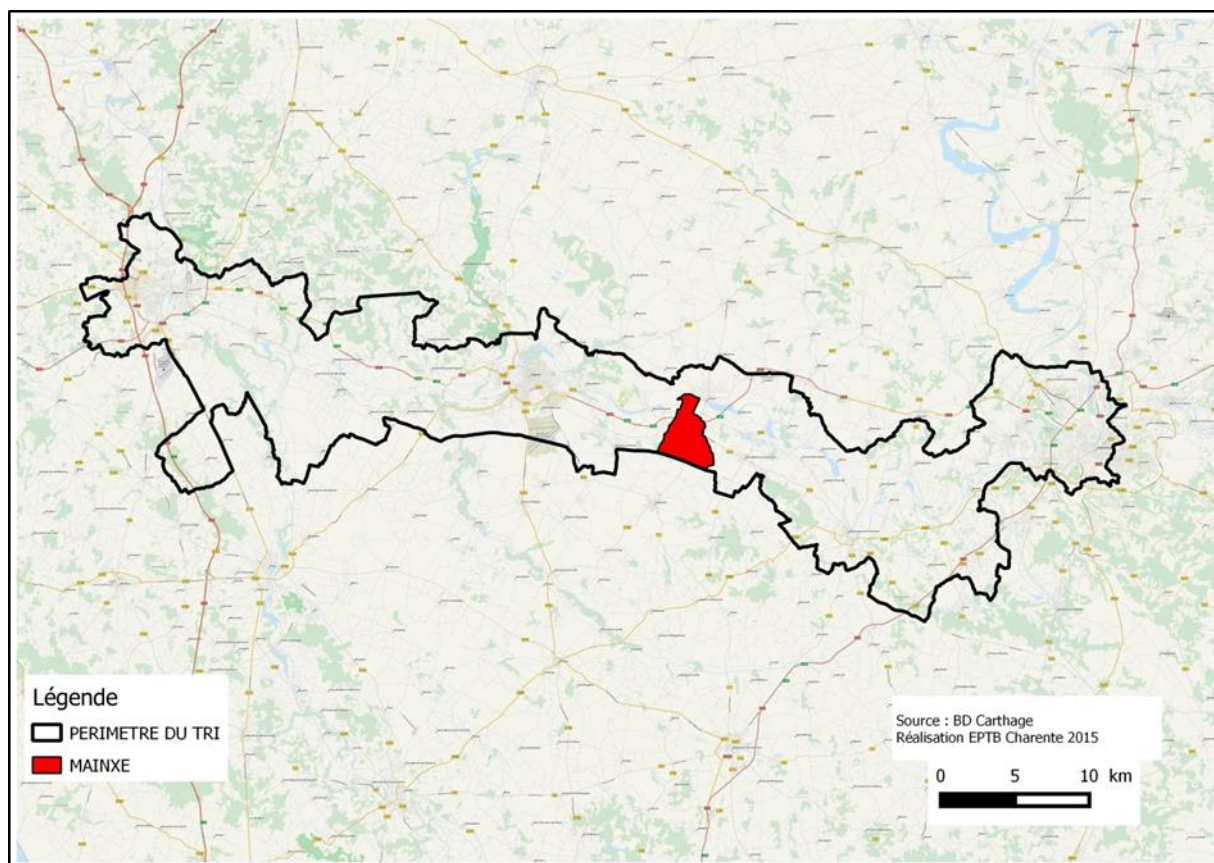
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Station de prévision : Jarnac
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2016

DIAGNOSTIC COMMUNE DE MAINXE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16202	Population (2011) :	703 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,9 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	13 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE MAINXE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	50 habitants (soit 7 % de la population totale)	60 habitants (soit 9 % de la population totale)	110 habitants (soit 16 % de la population totale)
Emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 40 et 70 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales		RD736 entre le centre de Jarnac et la route nationale Angoulême-Cognac	Cf aléa moyen + voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement	1 ICPE	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques - cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

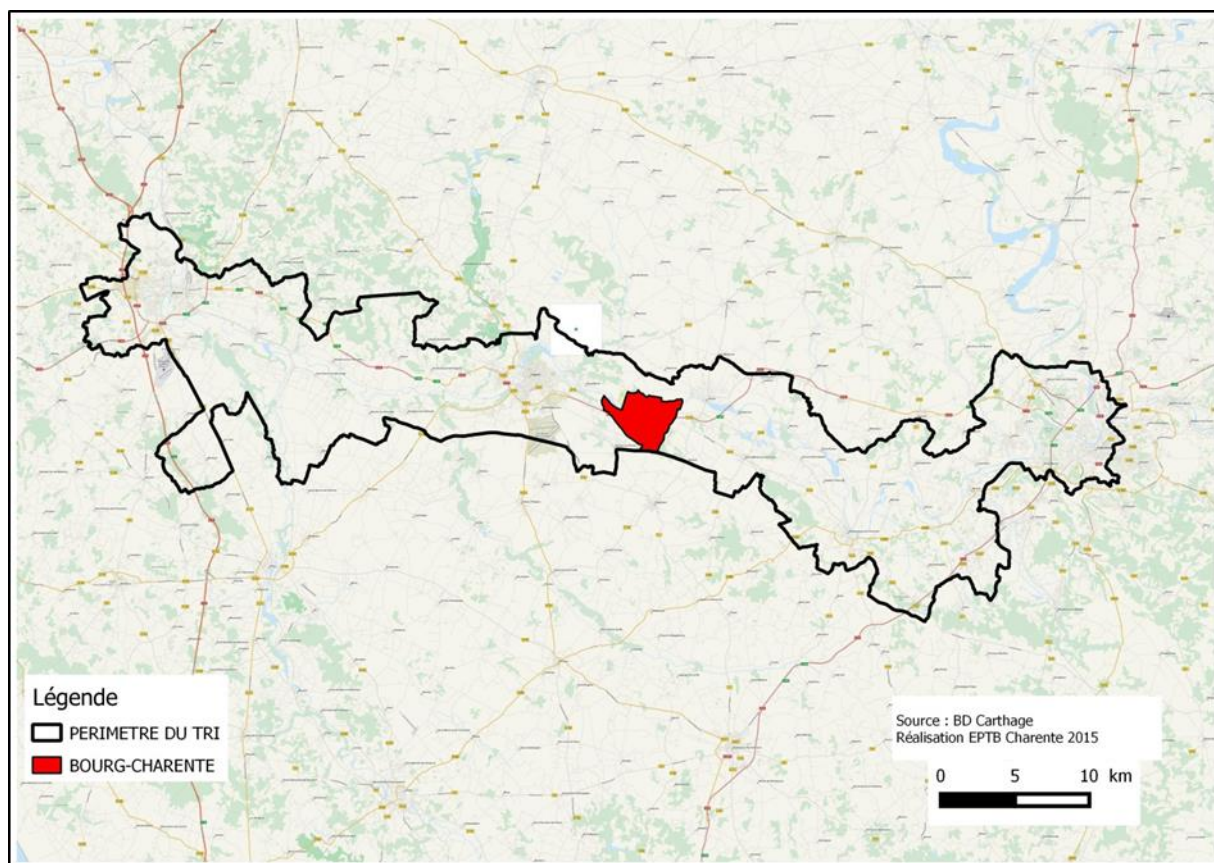
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Station de prévision : Mainxe
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2016

DIAGNOSTIC COMMUNE DE BOURG-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16056	Population (2011) :	787 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,3 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	23 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE BOURG-CHARENTE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 3 % de la population totale)	80 habitants (soit 10 % de la population totale)	80 habitants (soit 10 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 20 et 30 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles		1 camping	Cf aléa moyen + 1 maison de retraite
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°5 et n°6

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 2 autres sites avec repères préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

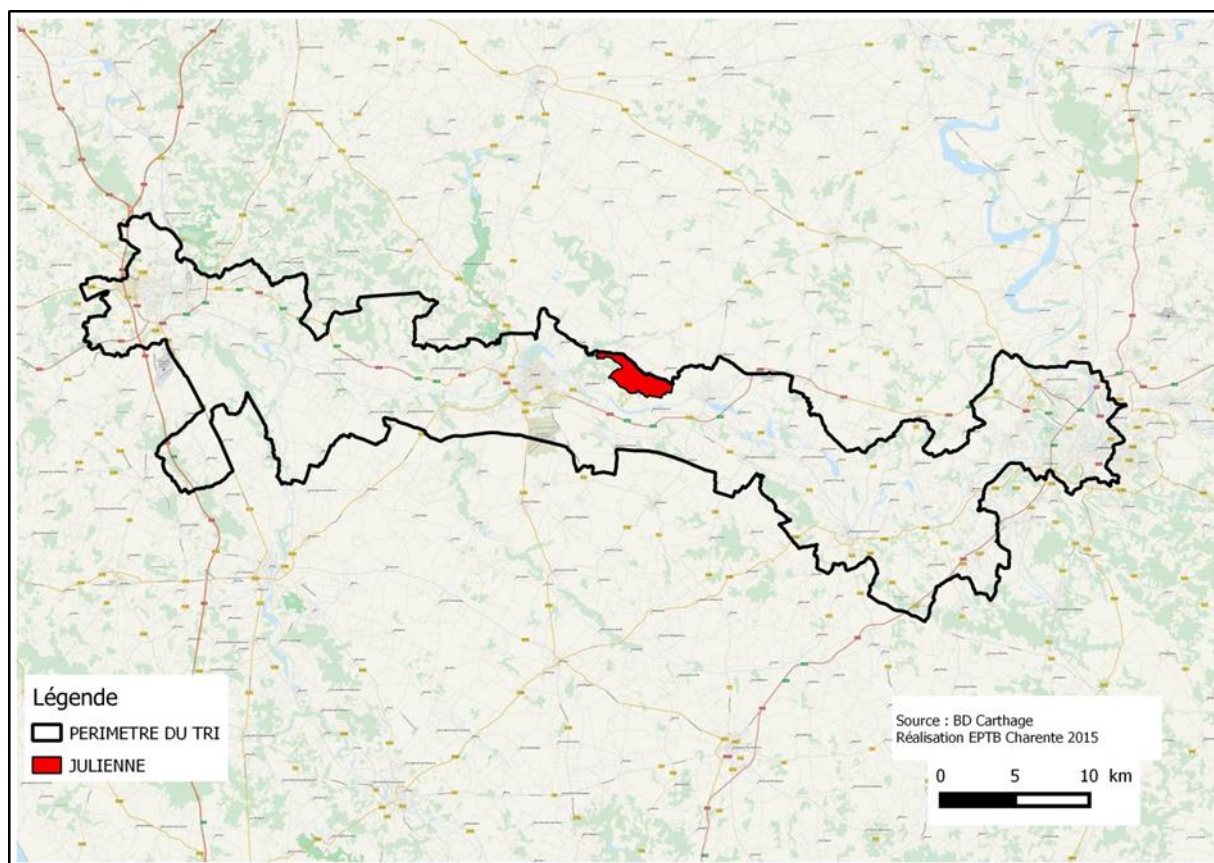
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE JULIENNE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16174	Population (2011) :	465 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,2 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Jarnac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	7 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE JULIENNE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

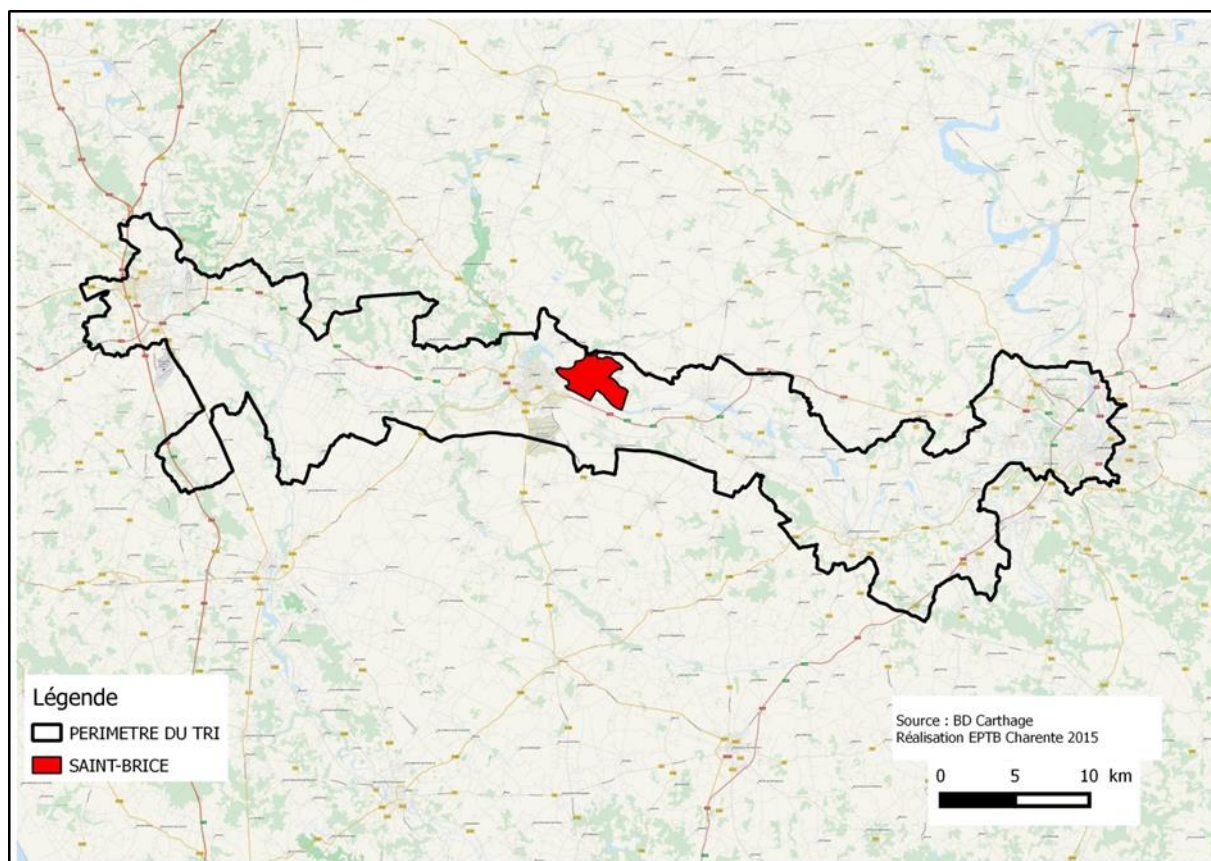
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-BRICE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16304	Population (2011) :	997 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 1,8 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	13 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SAINT-BRICE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	30 habitants (soit 3 % de la population totale)	50 habitants (soit 5 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			RD15 reliant Saint-Brice à la route nationale Angoulême-Cognac

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			1 ICPE
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°6

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : mars 2013 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

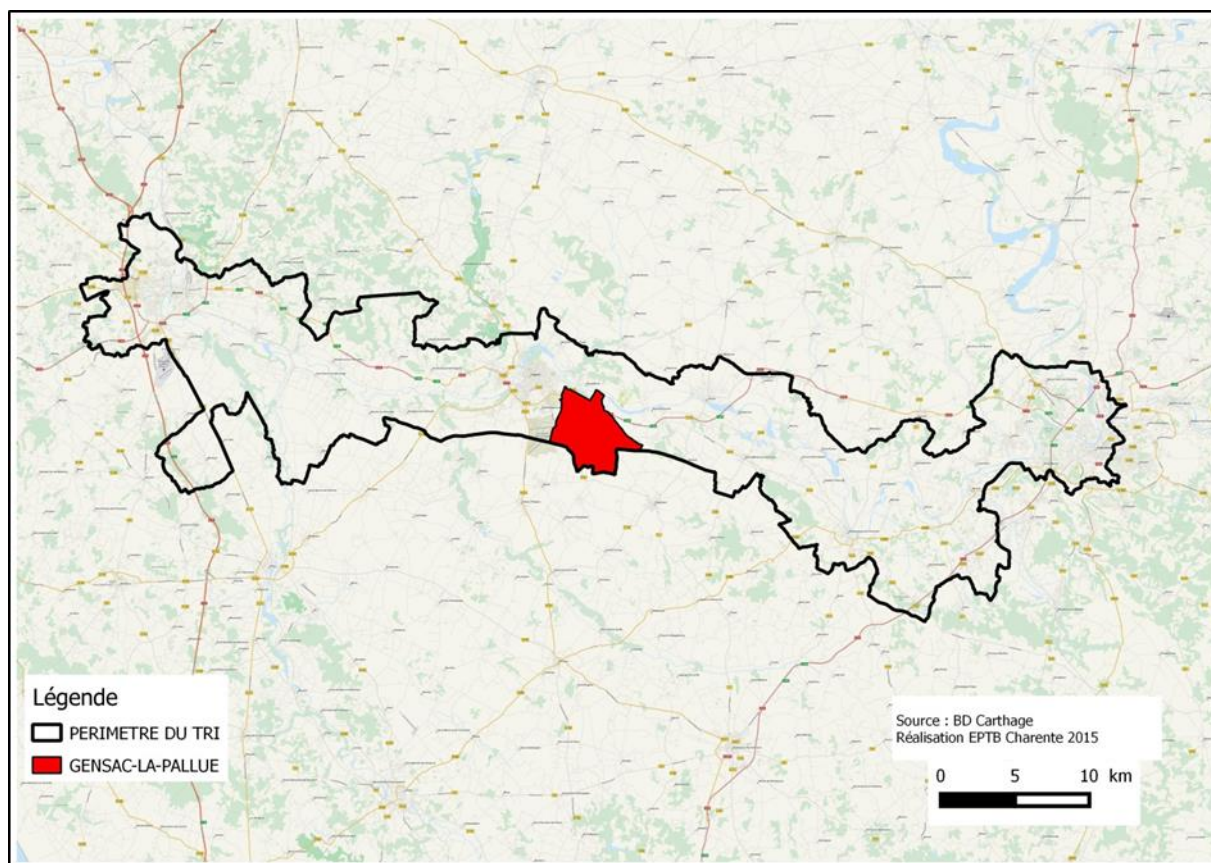
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : octobre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE GENSAC-LA-PALLUE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16150	Population (2011) :	1 601 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	0 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de Grande Champagne	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	6 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°5

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Jarnac	Approuvé le 20 novembre 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

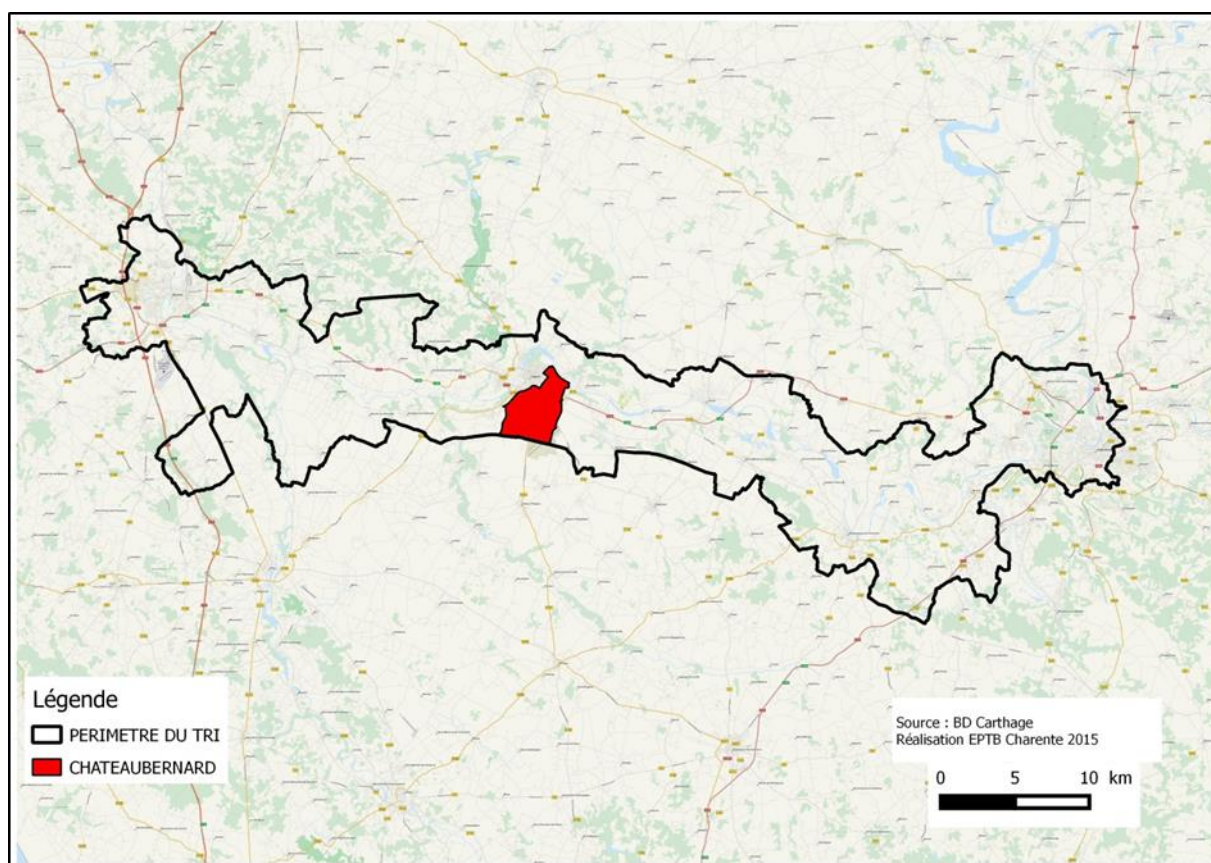
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Oui	Porte-voix

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	En cours de validation	

DIAGNOSTIC COMMUNE DE CHATEAUBERNARD

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16089	Population (2011) :	3 727 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 1,1 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	7 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE CHATEAUBERNARD

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 1 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°6

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Non	

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

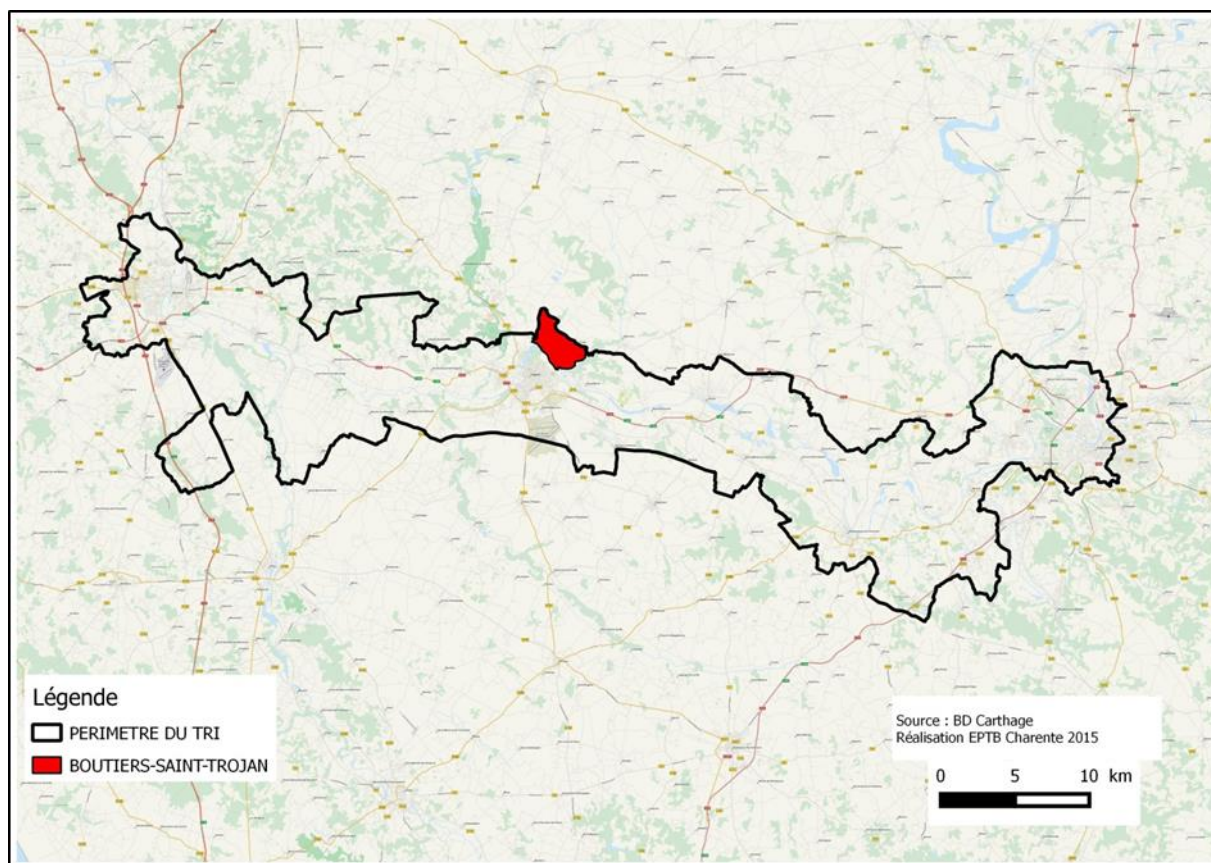
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : octobre 2012

DIAGNOSTIC COMMUNE DE BOUTIERS-SAINT-TROJAN

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16058	Population (2011) :	1 420 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,9 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	8 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 3 % de la population totale)	80 habitants (soit 6 % de la population totale)	140 habitants (soit 10 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°6

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : ? Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : POS	

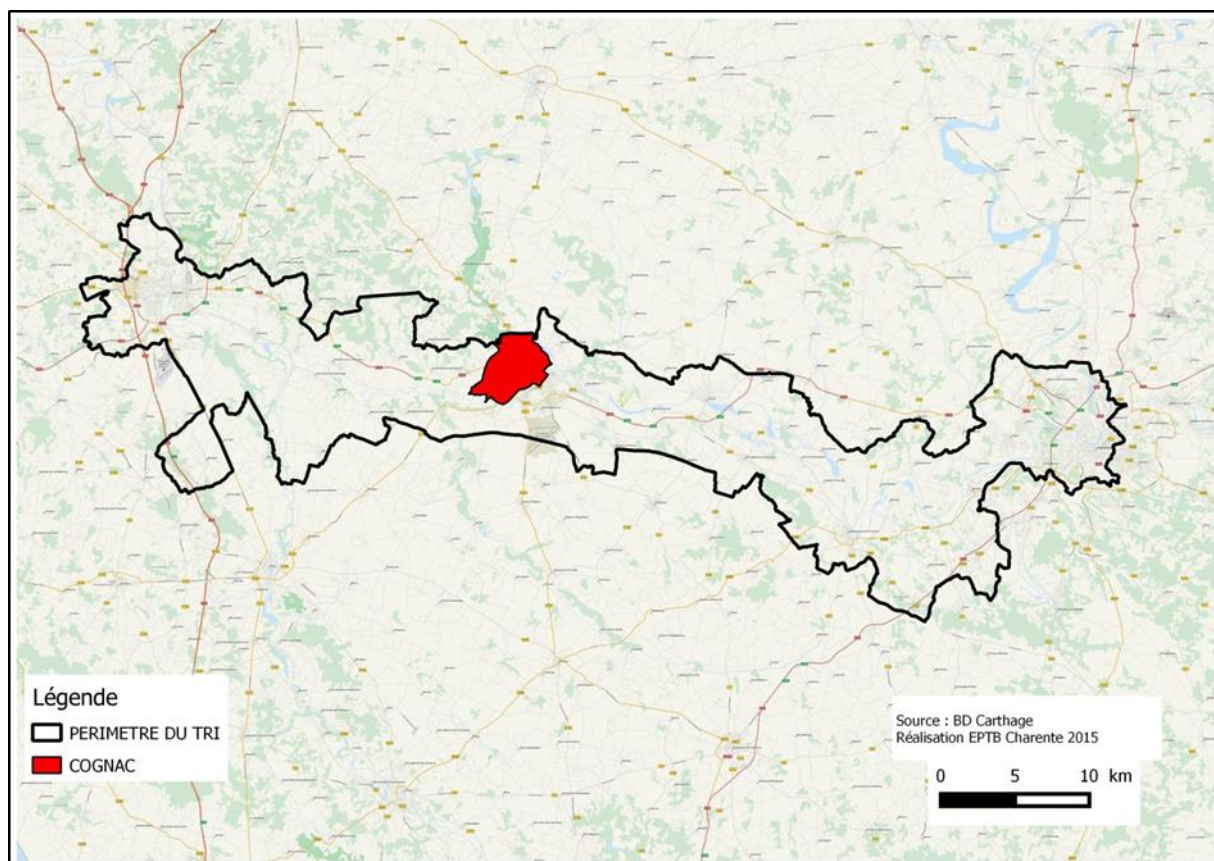
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Mainxe et Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2009

DIAGNOSTIC COMMUNE DE COGNAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16102	Population (2011) :	18 611 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,6 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	10 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE COGNAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	240 habitants (soit 1 % de la population totale)	700 habitants (soit 4 % de la population totale)	1 230 habitants (soit 7 % de la population totale)
Emplois	Entre 100 et 140 emplois	Entre 290 et 410 emplois	Entre 620 et 870 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 poste de police	Cf aléa fréquent + 2 installations d'eau potable	
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles	1 école ou halte-garderie 1 camping	Cf aléa fréquent + 1 établissement pour handicapés	Cf aléa moyen + 2 autres écoles ou halte-garderies
Infrastructures de transport principales		RD732 reliant Merpins à Cognac	Cf aléa moyen + RN141 (rocade ouest) ? + RD48 (route du Pont Neuf)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel		1 église 1 monument historique (Porte et Tours St Jacques)	Cf aléa moyen + 2 autres églises + 1 musée (musée du Cognac) + 2 autres monuments historiques (Hôtel Brunet, Maison Martel)
Installations sensibles pour l'environnement	3 ICPE dont 1 SEVESO	Cf aléa fréquent + 2 autres ICPE dont 1 SEVESO + 1 station d'épuration	Cf aléa moyen + 2 autres ICPE dont 1 SEVESO
Zones environnementales protégées	Sites Natura 2000 Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et Moyenne Vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°6 et n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : décembre 2012 Moyen diffusion : distribution boîte aux lettres et mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 8 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 7 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : POS	

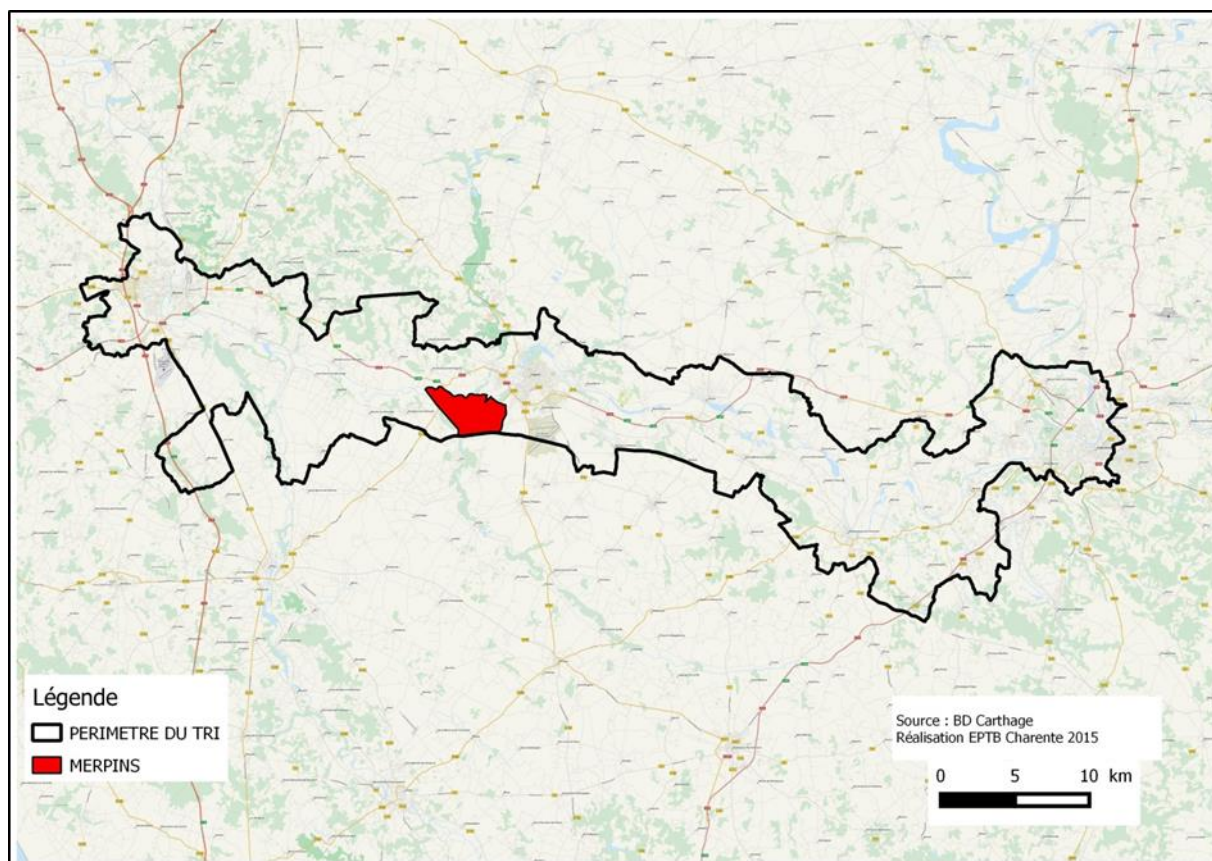
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision : Cognac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE MERPINS

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16217	Population (2011) :	988 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,8 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	3 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE MERPINS

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	40 habitants (soit 4 % de la population totale)	100 habitants (soit 10 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Entre 20 et 30 emplois	Environ 30 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales		RD 732 entre Merpins et Cognac	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel		1 monument historique (pont du Cocuron)	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement		1 ICPE	Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques - cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

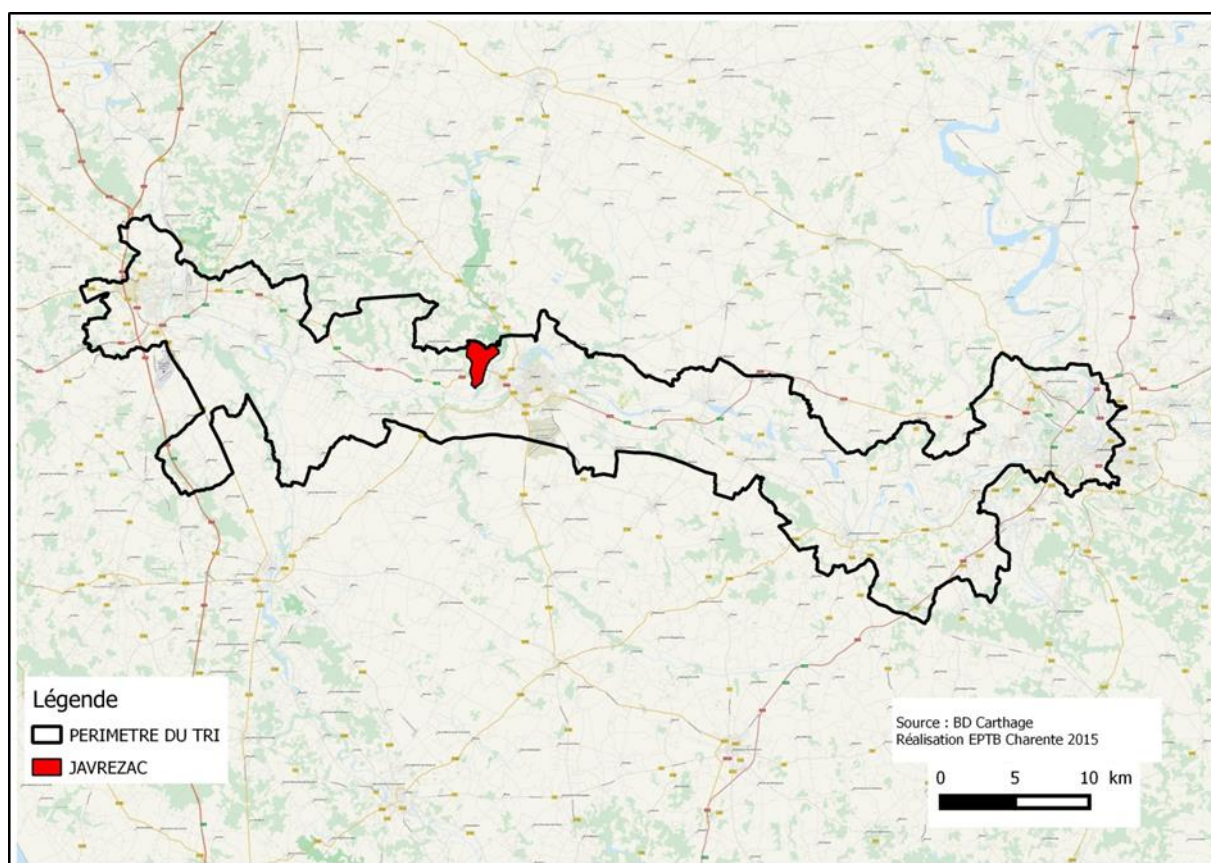
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Cognac et Chérac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE JAVREZAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16169	Population (2011) :	633 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,7 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	7 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE JAVREZAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 6 % de la population totale)	100 habitants (soit 16 % de la population totale)	140 habitants (soit 22 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Entre 40 et 70 emplois	Entre 40 et 70 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement	1 ICPE	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen + 2 autres ICPE
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

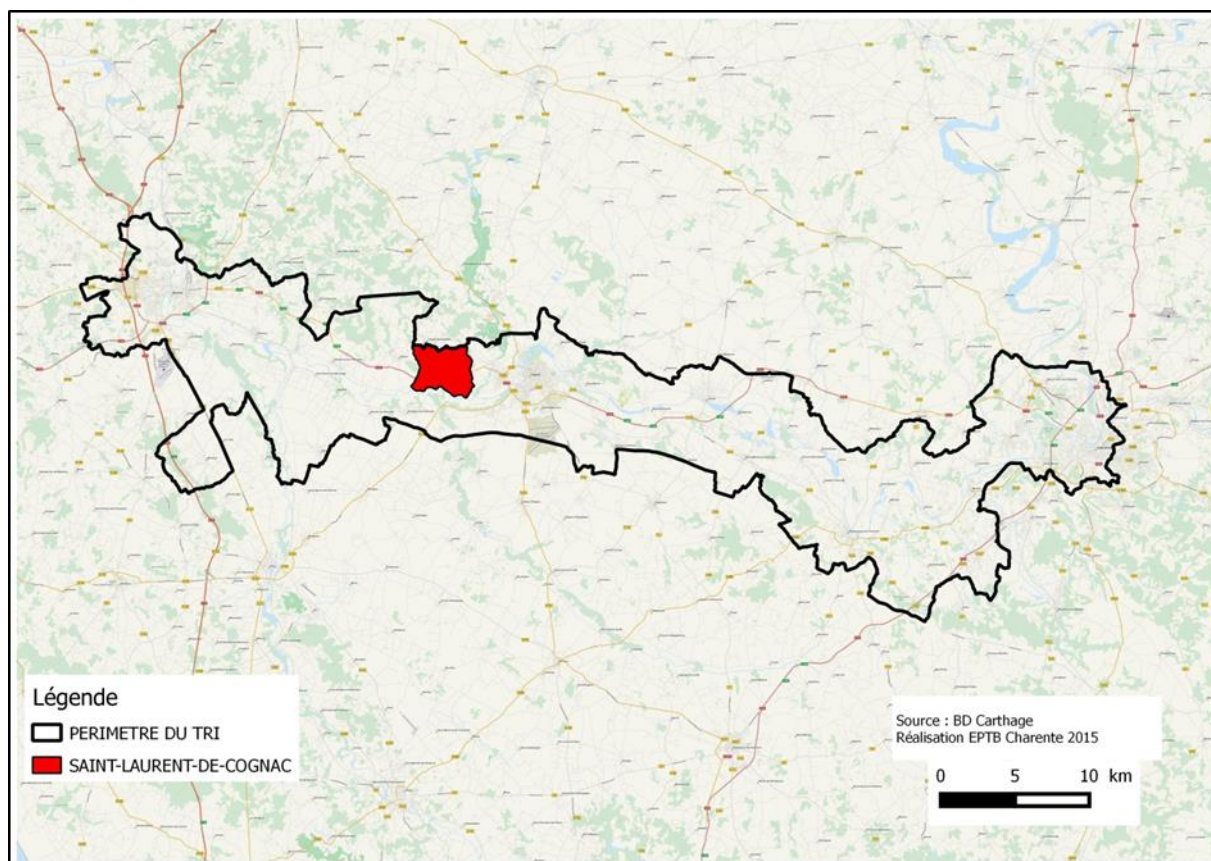
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Cognac et Chérac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : janvier 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	16330	Population (2011) :	878 habitants
Département :	Charente	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,3 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du Grand Cognac	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	2 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	100 habitants (soit 11 % de la population totale)	220 habitants (soit 25 % de la population totale)	270 habitants (soit 31 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	Environ 20 emplois	Environ 30 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques		4 installations d'eau potable	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles		1 école ou halte-garderie	Cf aléa moyen
Infrastructures de transport principales	RD83 reliant Cognac à Jarnouzeau	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen + RN141 reliant Cognac à Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			1 IPCC : REVICO
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : février 2011 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente de l'agglomération de Cognac	Approuvé le 31 août 2000 Aléa de référence : crue de 1982
SCoT	Oui : SCoT du Cognaçais	Vient d'être engagé
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

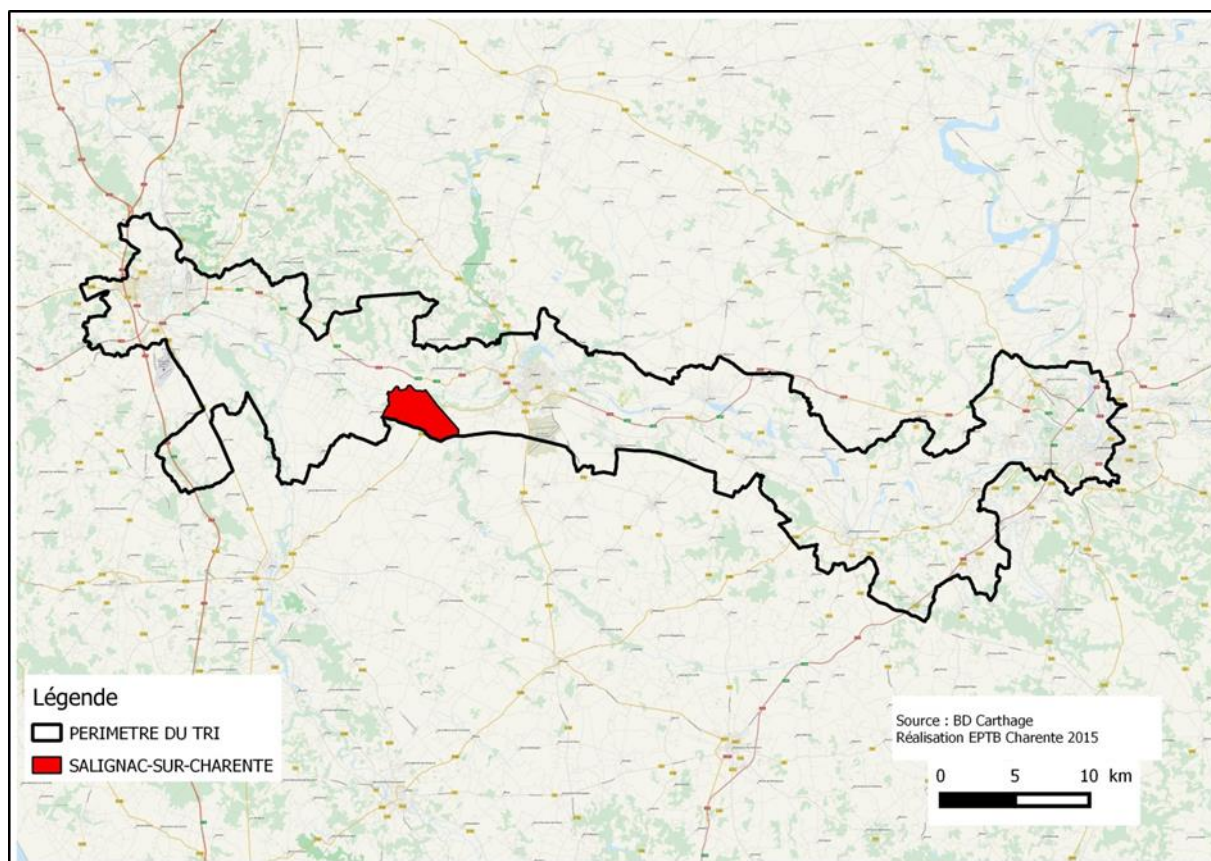
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente moyenne	Stations de prévision amont et aval : Cognac et Chérac
Système d'alerte particulier	Oui	Porte-voix

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SALIGNAC-SUR-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17418	Population (2011) :	617 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,1 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	18 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	20 habitants (soit 3 % de la population totale)	50 habitants (soit 8 % de la population totale)	60 habitants (soit 10 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			RD732 reliant Cognac à Pons Voie ferré Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 monument historique (château de la Garde)
Installations sensibles pour l'environnement	1 ICPE		
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT de la Haute-Saintonge	Périmètre arrêté
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

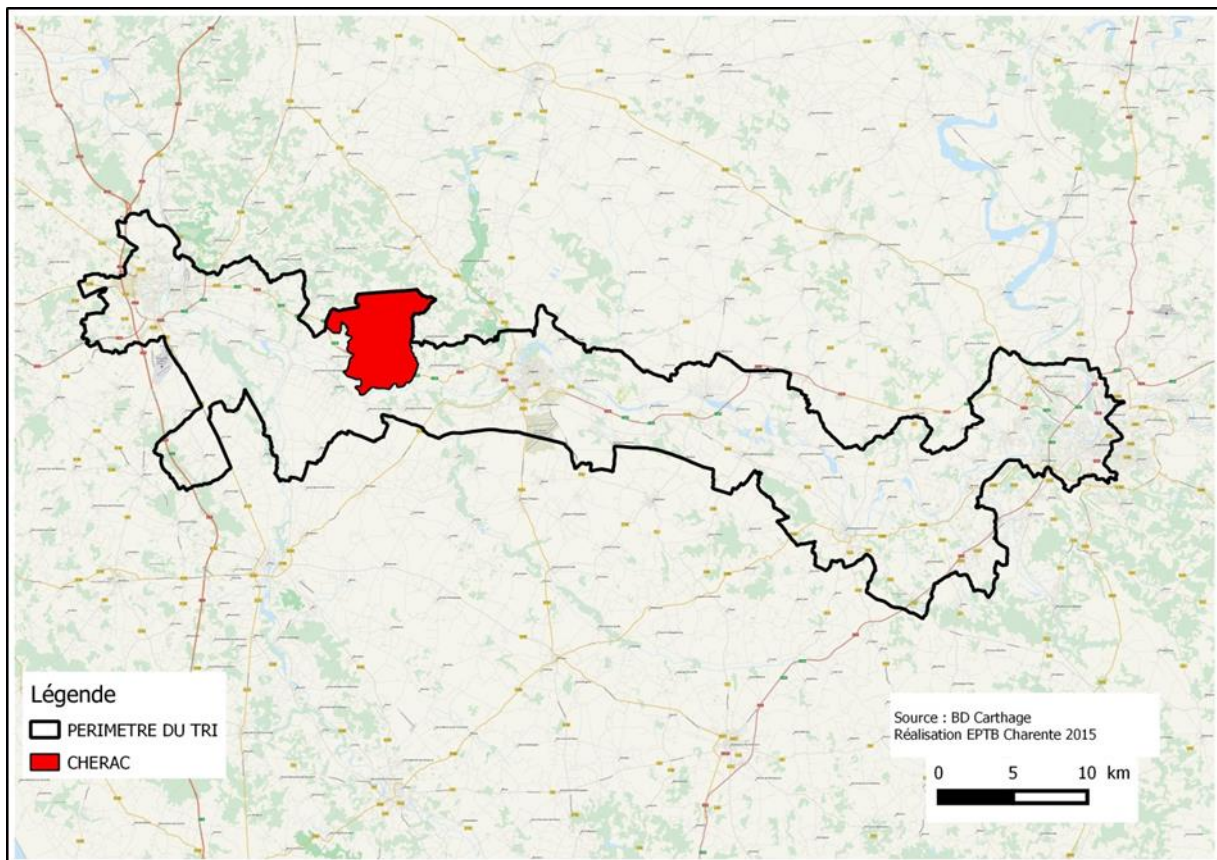
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision : Chérac
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : juin 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE CHERAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17100	Population (2011) :	1 094 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,3 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	13 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE CHERAC

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 4 % de la population totale)	50 habitants (soit 5 % de la population totale)	50 habitants (soit 5 % de la population totale)
Emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 30 et 40 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales		RD24 reliant St Laurent de Cognac à Chaniers	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 2 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

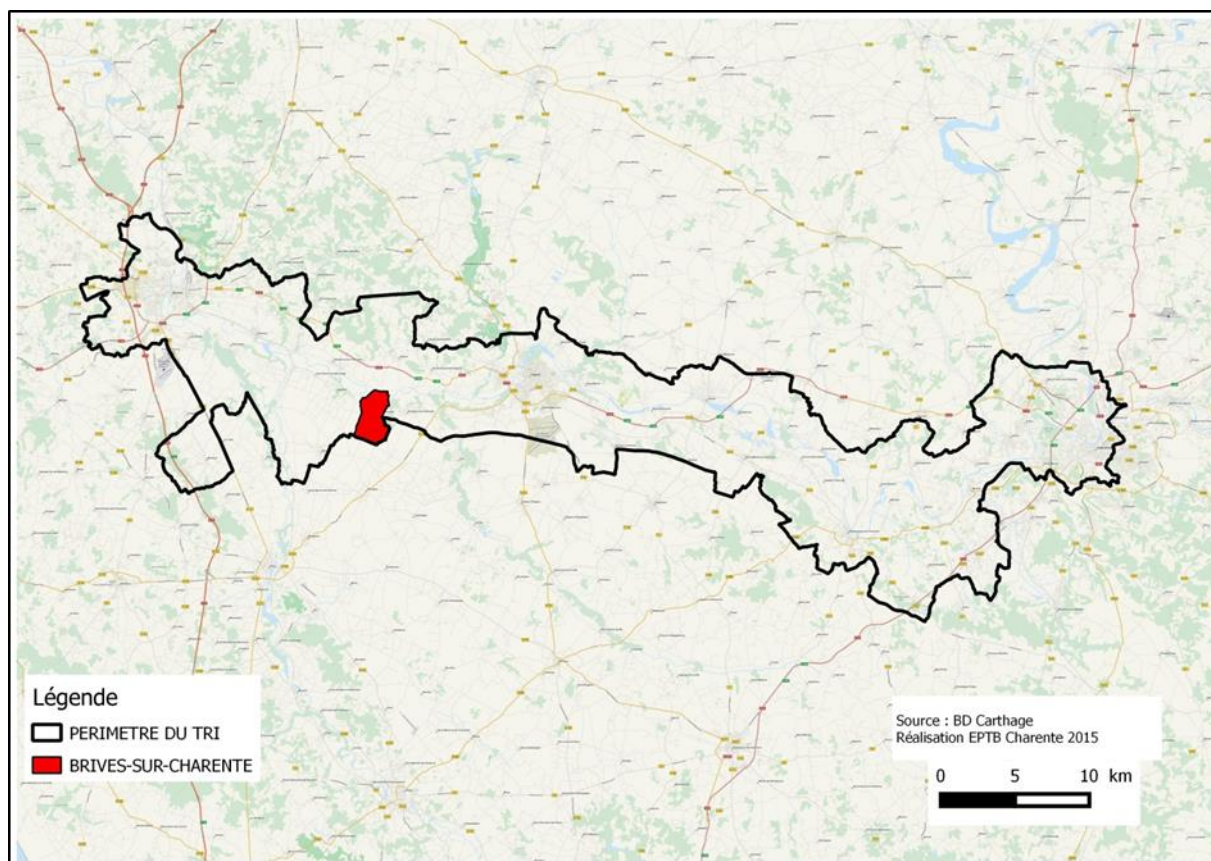
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : août 2013 – en cours d'ajustement

DIAGNOSTIC COMMUNE DE BRIVES-SUR-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17069	Population (2011) :	237 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,5 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	34 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE BRIVES-SUR-CHARENTE

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 17 % de la population totale)	70 habitants (soit 30 % de la population totale)	90 habitants (soit 38 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			Voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°7

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue «préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT de la Haute-Saintonge	Périmètre arrêté
Document de planification du droit des sols	Non	

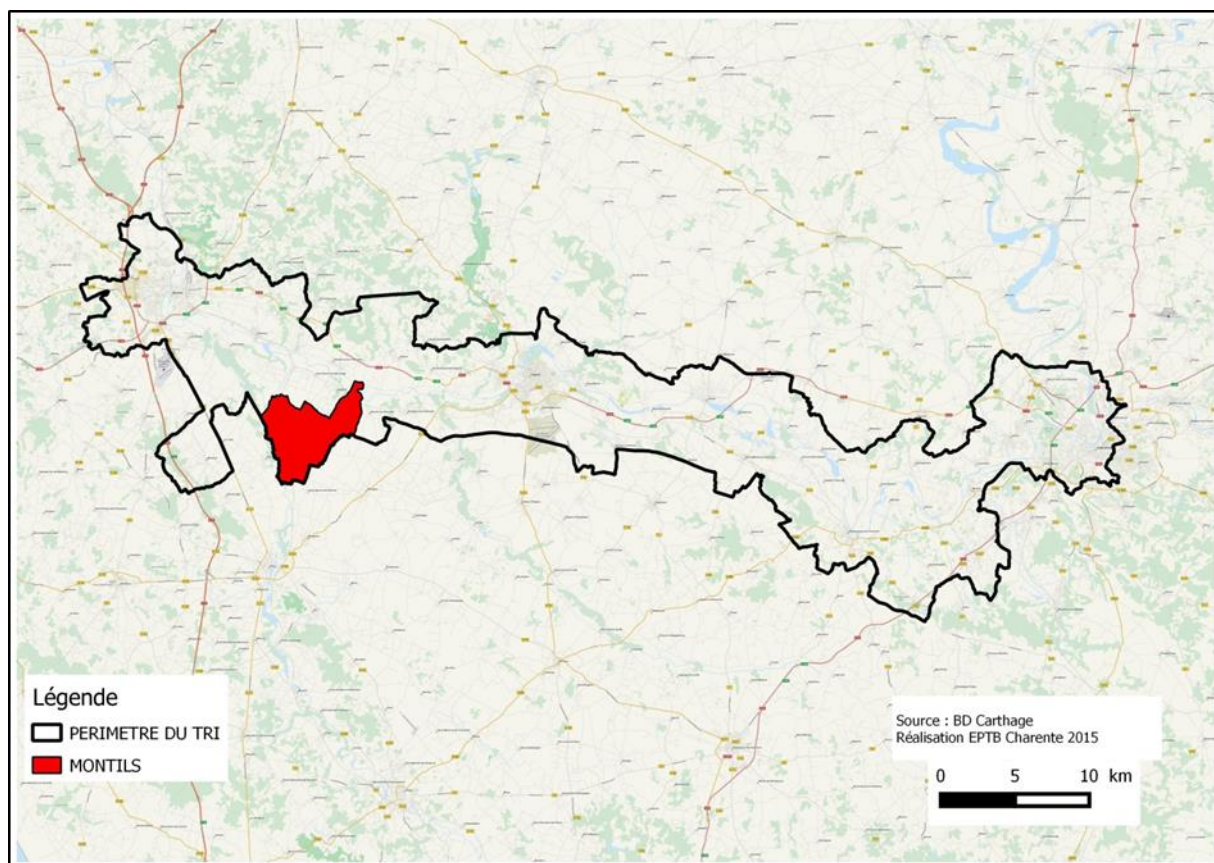
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE MONTILS

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17242	Population (2011) :	790 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 2,2 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	30 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE MONTILS

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit <3 % de la population totale)	< 20 habitants (soit < 3 % de la population totale)	50 habitants (soit 6 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			Voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°8

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : septembre 2011 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

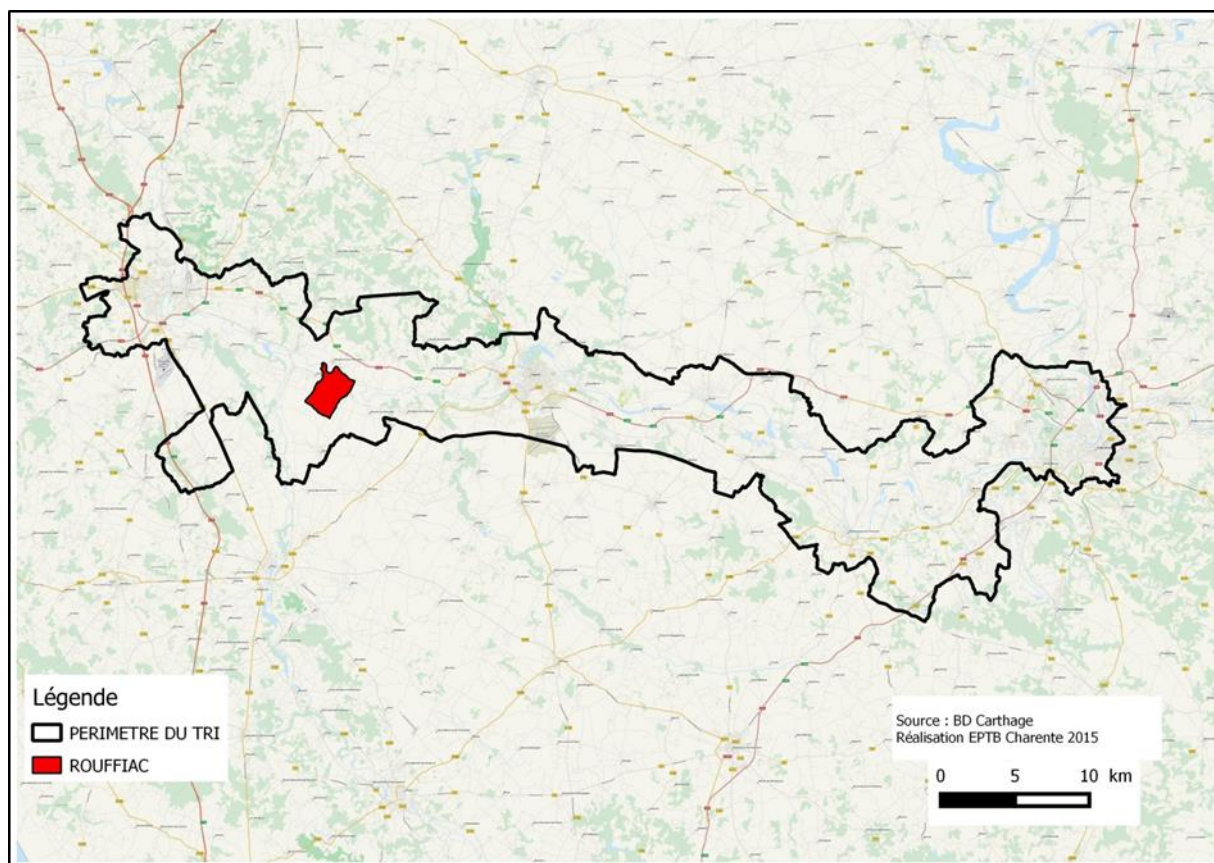
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2013

DIAGNOSTIC COMMUNE DE ROUFFIAC

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17304	Population (2011) :	499 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 3,1 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	26 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 4 % de la population totale)	30 habitants (soit 6 % de la population totale)	60 habitants (soit 12 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			Voie ferrée Angoulême-Saintes

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°8

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : septembre 2011 Moyen diffusion : mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 10 mars 2010 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : carte communale	

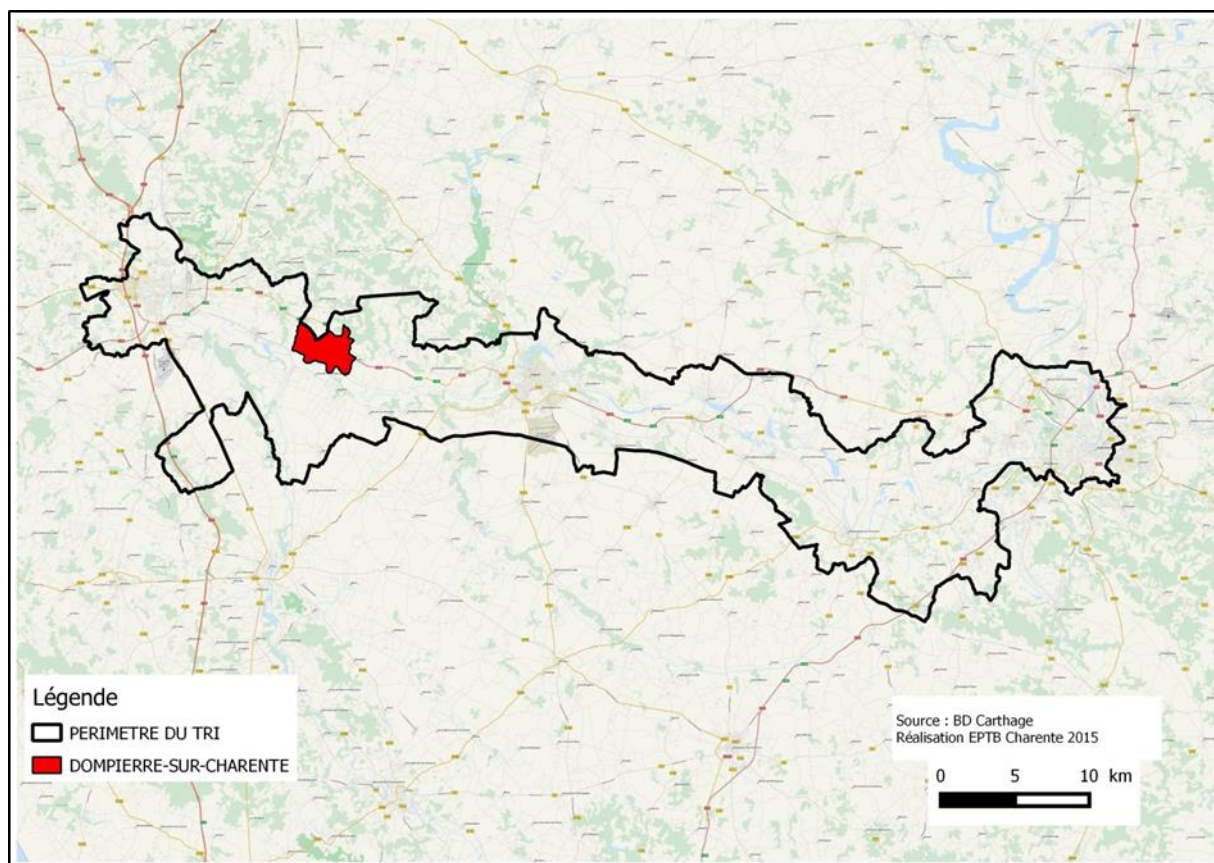
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : septembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-CHARENTE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17141	Population (2011) :	502 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 1,7 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	87 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	30 habitants (soit 6 % de la population totale)	90 habitants (soit 18 % de la population totale)	110 habitants (soit 22 % de la population totale)
Emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 30 et 40 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles	1 camping	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Infrastructures de transport principales	RD24 reliant St Laurent de Cognac à Chaniers	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement	1 ICPE	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°8

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 4 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

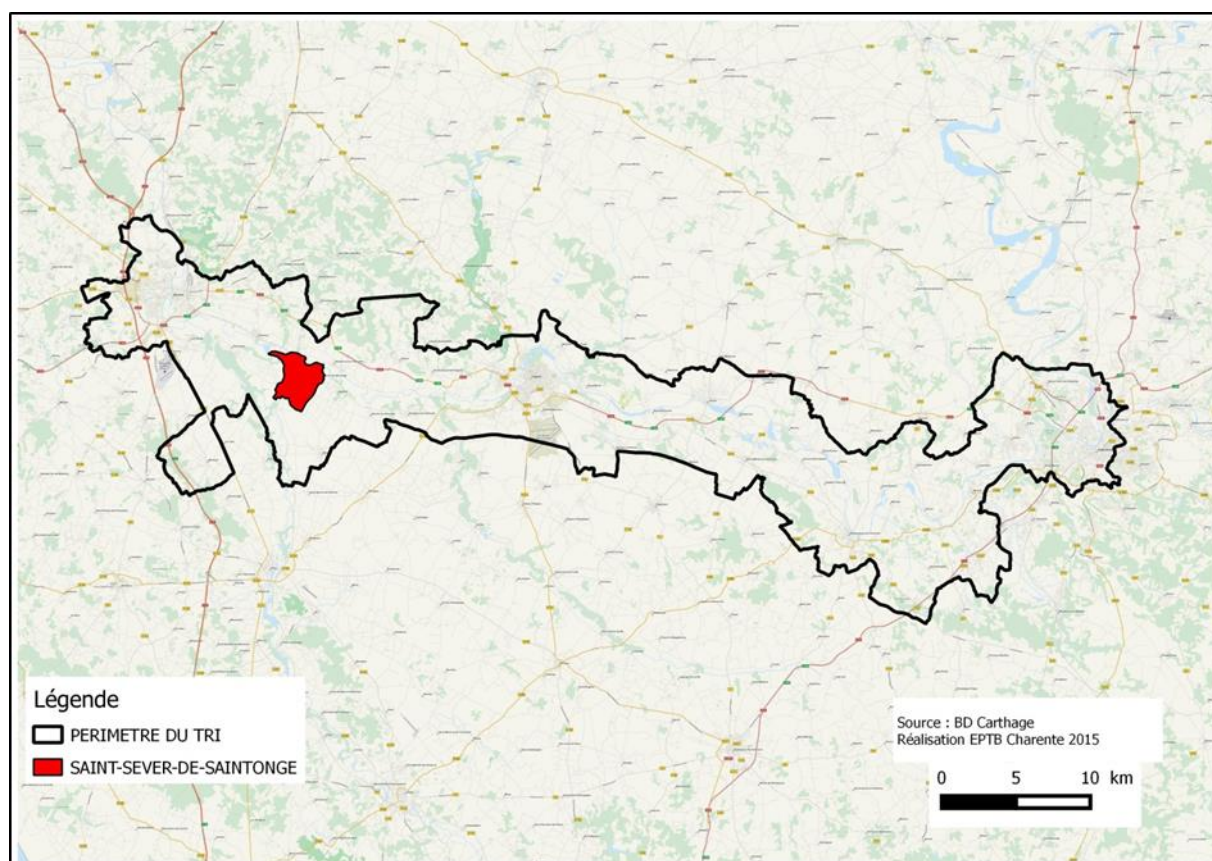
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : octobre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17400	Population (2011) :	623 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,4 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	13 %



Localisation de la commune

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 6 % de la population totale)	80 habitants (soit 13 % de la population totale)	300 habitants (soit 48 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			1 mairie
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			1 école ou halte-garderie
Infrastructures de transport principales			1 gare Voie ferrée Angoulême-Saintes Voie ferrée Saintes-Bordeaux

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 église
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°8

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : septembre 2011 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

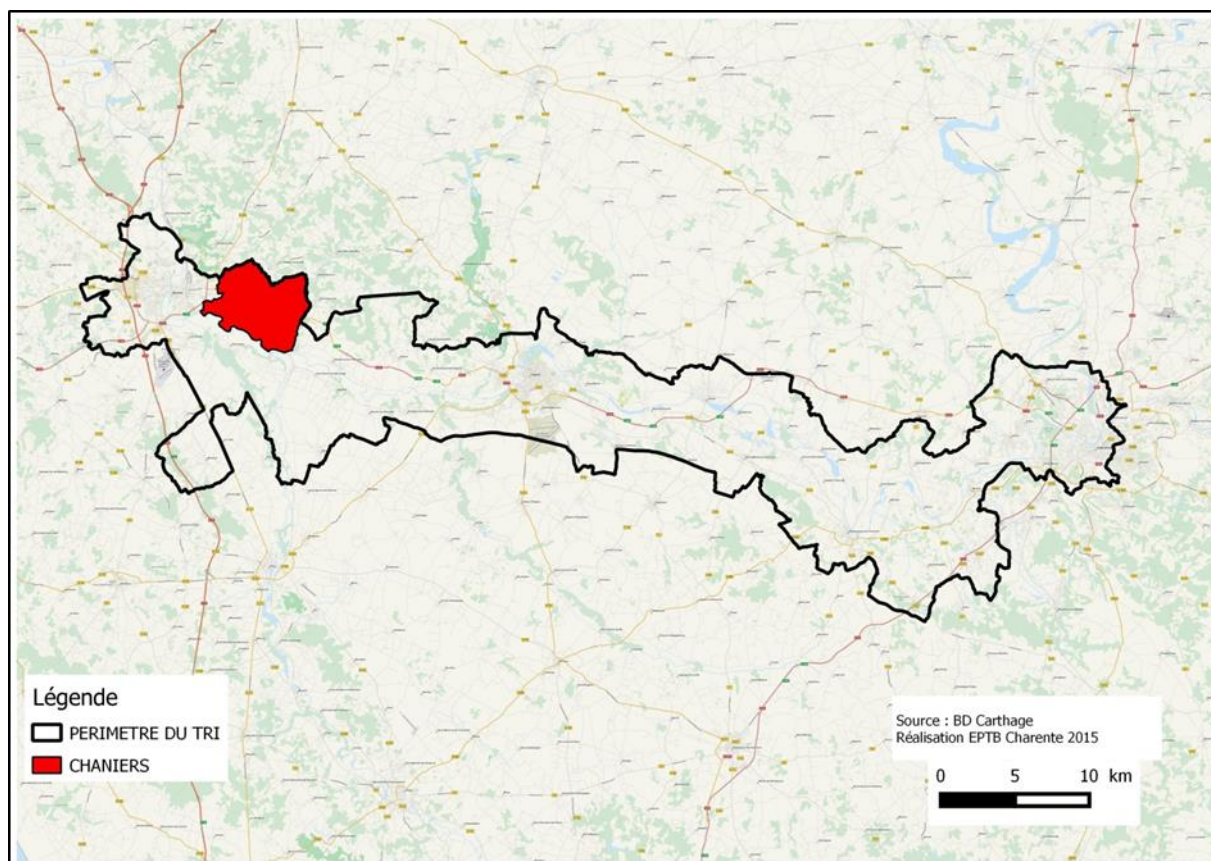
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : novembre 2014

DIAGNOSTIC COMMUNE DE CHANIERES

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17086	Population (2011) :	3 455 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,9 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	18 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE CHANIERES

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	90 habitants (soit 3 % de la population totale)	140 habitants (soit 4 % de la population totale)	250 habitants (soit 7 % de la population totale)
Emplois	Entre 30 et 40 emplois	Entre 40 et 50 emplois	Entre 50 et 60 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles	1 camping	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen
Infrastructures de transport principales		RD24 reliant Chaniers à Saintes	Cf aléa moyen

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 bâtiment historique (domaine de Montlabour)
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques - cf secteurs n°9 et 10

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : janvier 2012 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, distribution dans les boîtes aux lettres, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 8 autres sites avec repères préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

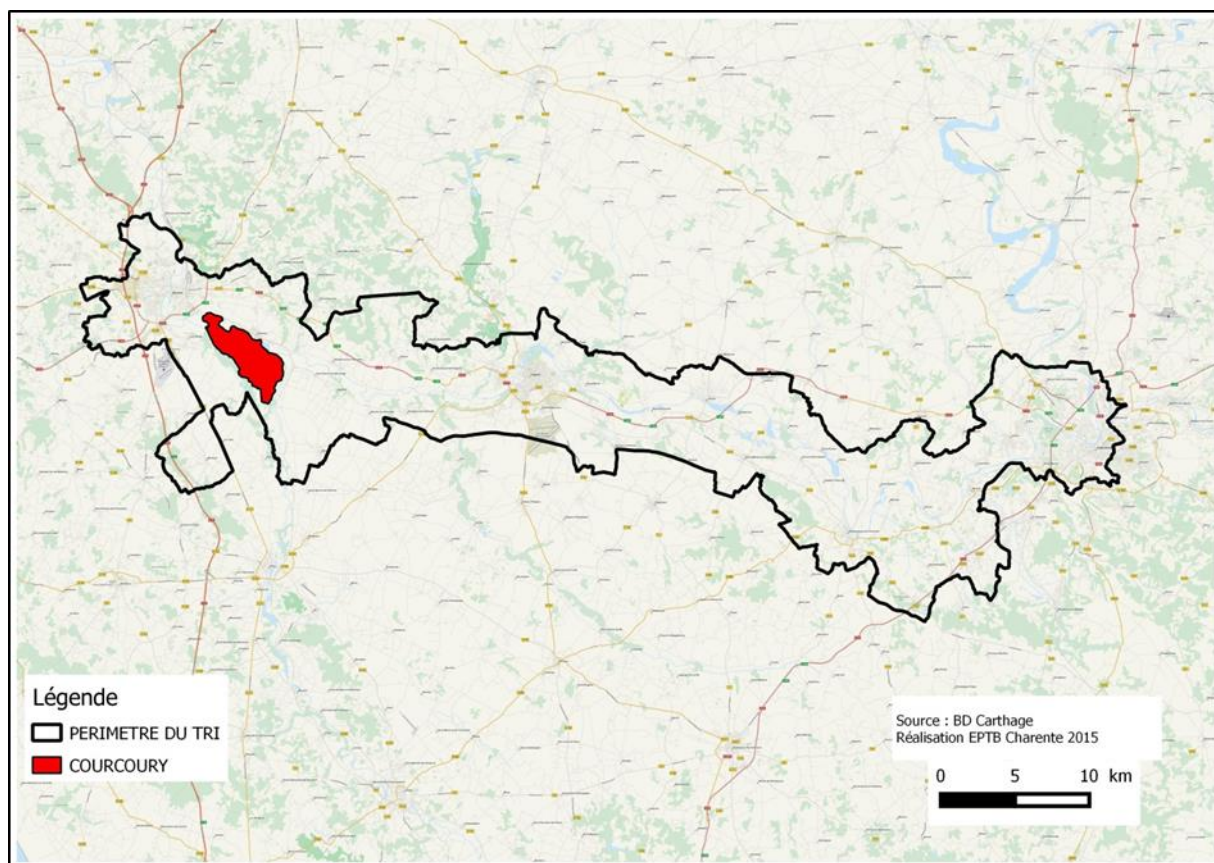
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : décembre 2011

DIAGNOSTIC COMMUNE DE COURCOURY

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17128	Population (2011) :	722 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 0,4 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	19 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE COURCOURSY

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	40 habitants (soit 6 % de la population totale) Bourg isolé	90 habitants (soit 12 % de la population totale) Bourg isolé	200 habitants (soit 28 % de la population totale) Bourg isolé
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	Entre 30 et 40 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			Mairie
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			1 monument historique : l'église
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°9

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : décembre 2013 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, distribution dans les boîtes aux lettres, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère normalisé de la crue de 1982 posé en 2015/2016 - 1 autre site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

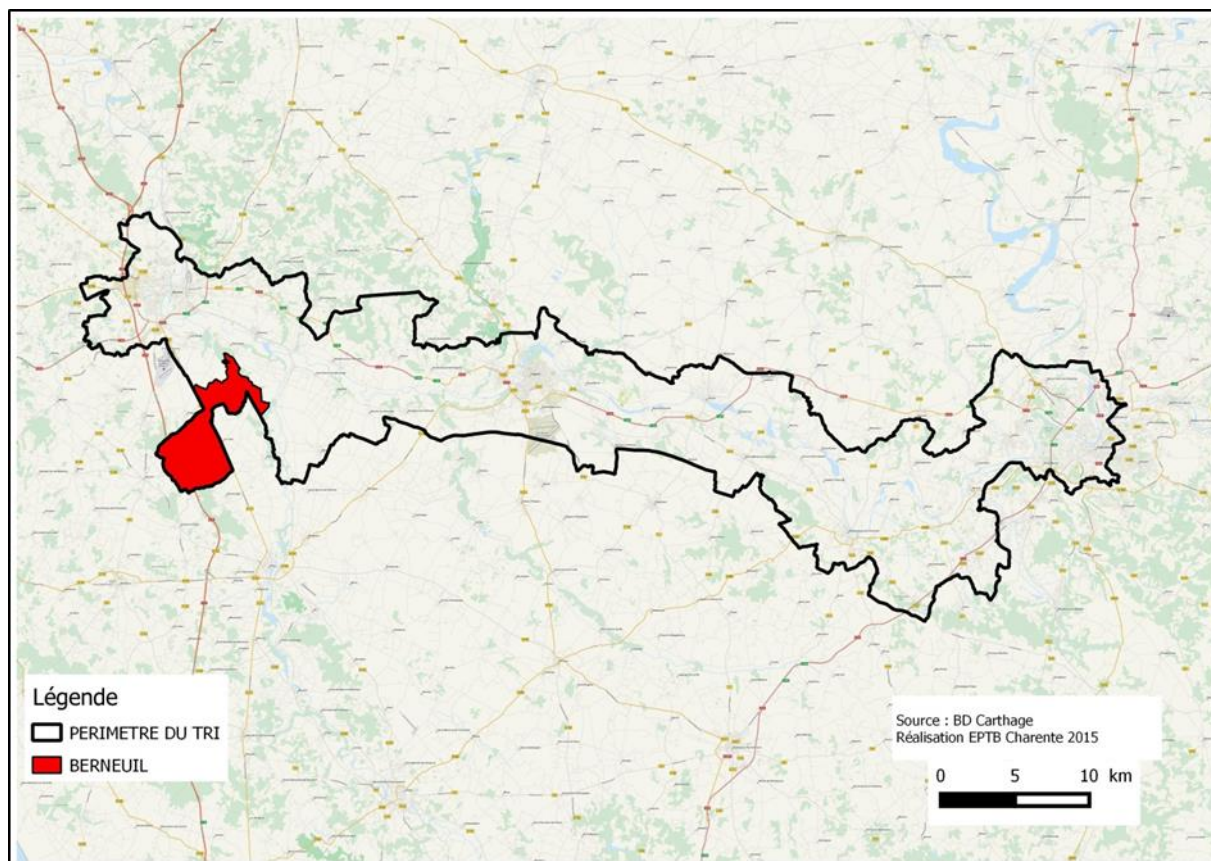
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Oui	Envoi de sms

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE BERNEUIL

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17044	Population (2011) :	1 109 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	+ 3 % / an
EPCI FP	Communauté de Communes du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	14 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE BERNEUIL

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	< 20 habitants (soit < 2 % de la population totale)	70 habitants (soit 6 % de la population totale)	100 habitants (soit 9 % de la population totale)
Emplois	< 20 emplois	< 20 emplois	< 20 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques			1 mairie
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel			
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°9

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Non	
Repères de crues	Oui	- 1 site avec repère de crue préexistant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 10 mars 2010 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

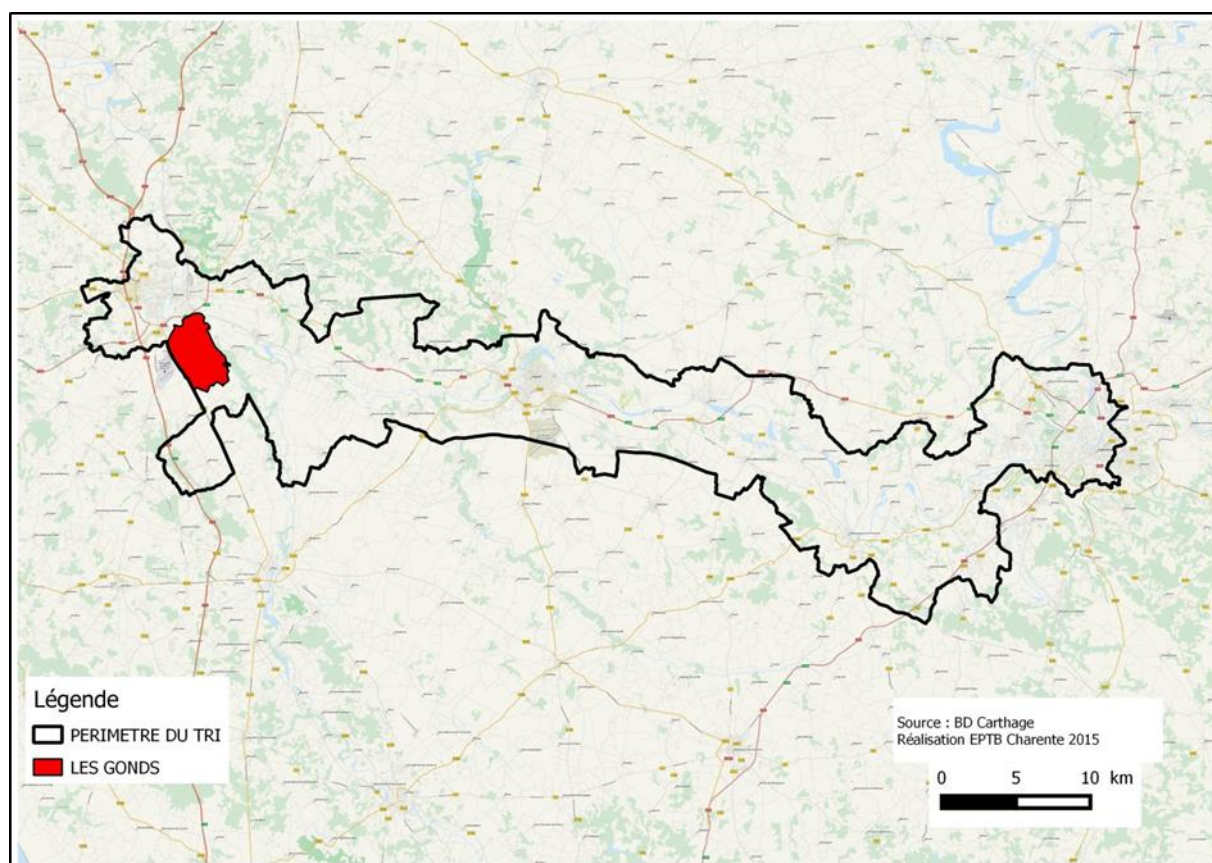
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Non	

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : février 2012

DIAGNOSTIC COMMUNE DES GONDS

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17179	Population (2011) :	1 544 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	0 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	7 %



Localisation de la commune

COMMUNE DES GONDS

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	110 habitants (soit 7 % de la population totale)	350 habitants (soit 23 % de la population totale)	600 habitants (soit 39 % de la population totale)
Emplois	Entre 20 et 30 emplois	Entre 90 et 110 emplois	Entre 160 et 200 emplois
Zones d'activités			

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques		1 mairie	Cf aléa moyen
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles			
Infrastructures de transport principales			RD137 reliant Saintes à Pons

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel		1 église	Cf aléa moyen + 2 monuments historiques (Logis de Thérac et Métairie des Pères)
Installations sensibles pour l'environnement			
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteurs n°9 et n°10

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : novembre 2010 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, distribution dans les boîtes aux lettres, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 2 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 8 autres sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 31 décembre 2009 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

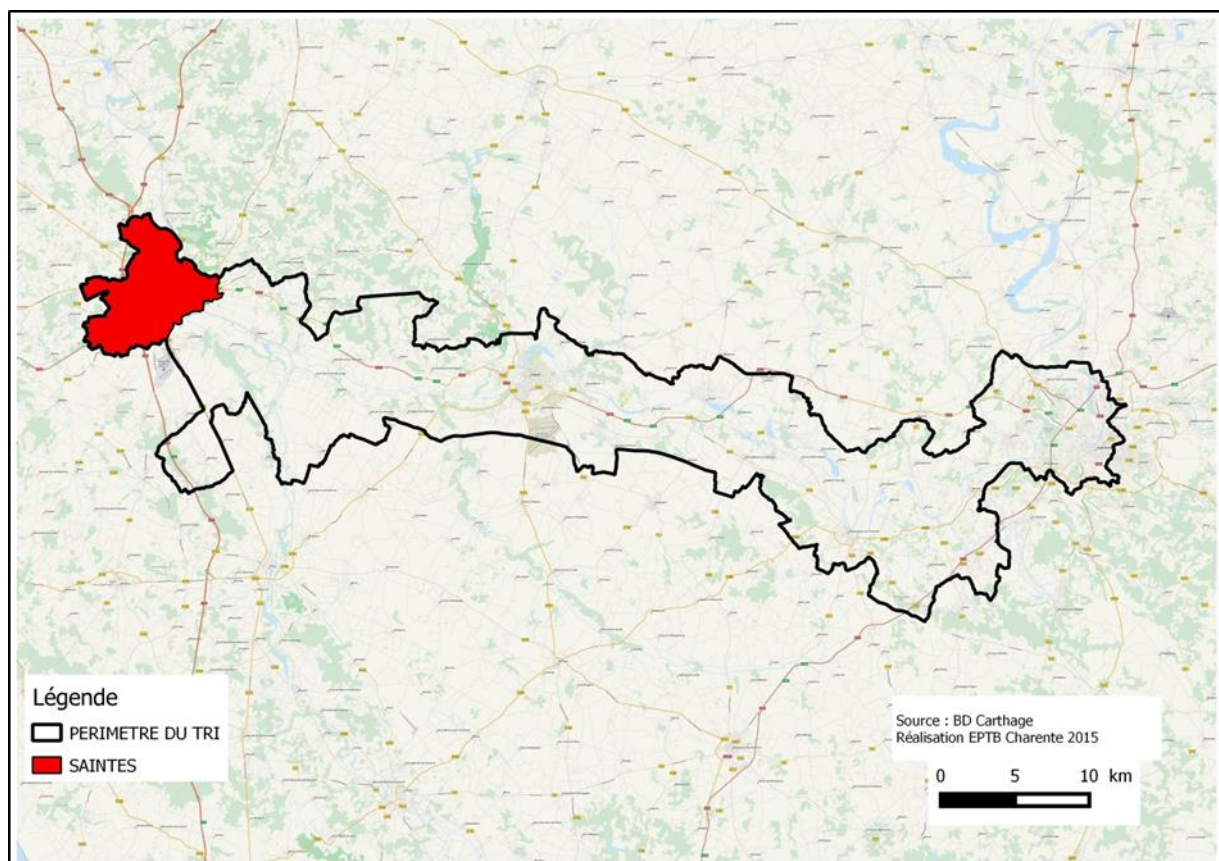
SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Stations de prévision amont et aval : Chérac et Saintes
Système d'alerte particulier	Oui	Véhicules équipés de hauts parleurs

GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : juillet 2015

DIAGNOSTIC COMMUNE DE SAINTES

PRESENTATION

DONNEES ADMINISTRATIVES			
Code INSEE :	17415	Population (2011) :	25 586 habitants
Département :	Charente-Maritime	Variation moyenne de la population (2007-2012) :	- 0,6 % / an
EPCI FP	Communauté d'Agglomération de Saintes	Potentiel touristique (taux d'habitants saisonniers) :	11 %



Localisation de la commune

COMMUNE DE SAINTES

ENJEUX

ENJEUX HUMAINS ET ECONOMIQUES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Population	1 040 habitants (soit 4 % de la population totale)	2 630 habitants (soit 10 % de la population totale)	3 880 habitants (soit 15 % de la population totale)
Emplois	Entre 1 390 et 1 630 emplois	Entre 2 530 et 3 380 emplois	Entre 3 160 et 4 320 emplois
Zones d'activités			Zone d'activités rue de Taillebourg

INFRASTRUCTURES SENSIBLES EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Installations stratégiques	1 installation d'eau potable	Cf aléa fréquent + 1 caserne de pompiers	Cf aléa moyen + préfecture + mairie
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles	1 école ou halte-garderie 1 établissement pour handicapés 1 camping	Cf aléa fréquent + 1 maisons de retraites + 2 autres écoles ou halte-garderies	Cf aléa moyen + 1 prison + 4 autres écoles ou halte-garderies + 3 autres établissements pour handicapés
Infrastructures de transport principales	RD114 (rue de Taillebourg)	Cf aléa fréquent + avenue Gambetta	Cf aléa moyen + RN141 (rocade sud) ? + RD24 – avenue de Saintonge

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX EXPOSES AU RISQUE DE DEBORDEMENT DE LA CHARENTE			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa exceptionnel
Patrimoine culturel	1 monument historique (Arc de Germanicus) 1 musée (musée archéologique)	Cf aléa fréquent + 1 musée (musée Dupuy Menestreau) + 1 temple + 1 monument historique (Maison de la Juridiction)	Cf aléa moyen
Installations sensibles pour l'environnement		1 ICPE	Cf aléa moyen + 1 autre ICPE + 1 station d'épuration
Zones environnementales protégées	Site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente	Cf aléa fréquent	Cf aléa moyen

Carte des risques – cf secteur n°10

DISPOSITIFS DE PREVENTION

INFORMATION PREVENTIVE		
	Existence	Observations
DICRIM	Oui	Date élaboration : 2012-2013 Moyen diffusion : mise à disposition en mairie, mise en ligne sur le site internet de la mairie
Repères de crues	Oui	- 7 sites avec repères normalisés de la crue de 1982 posés en 2015/2016 - 9 sites avec repères de crue préexistants

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Existence	Observations
PPRI	Oui : PPRI Charente amont	Approuvé le 21 décembre 2011 Aléa de référence : crue de 1982 majorée de 10 cm
SCoT	Oui : SCoT du Pays de la Saintonge Romane	SCoT arrêté le 12 octobre 2015
Document de planification du droit des sols	Oui : PLU	

SURVEILLANCE/PREVISION/ALERTE		
	Existence	Observations
Vigilance crue	Oui : tronçon Charente aval	Station de prévision : Saintes
Système d'alerte particulier	Oui	Envoi de sms, véhicules équipés de hauts parleurs

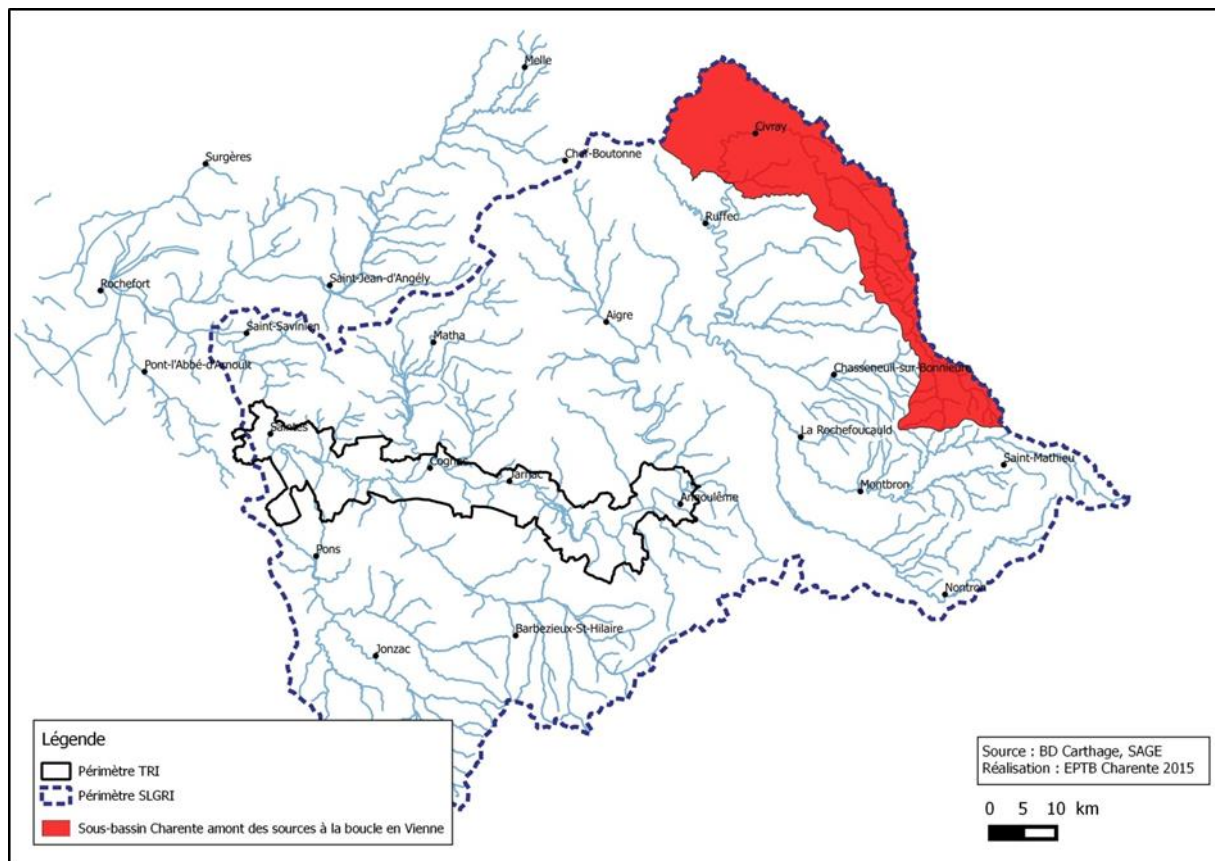
GESTION DE CRISE		
	Existence	Observations
Plan Communal de Sauvegarde	Oui	Version en vigueur : juillet 2014

ANNEXE 8 : FICHES DE DIAGNOSTIC PAR SOUS-BASSIN



DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE LA CHARENTE AMONT DES SOURCES A LA BOUCLE EN VIENNE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



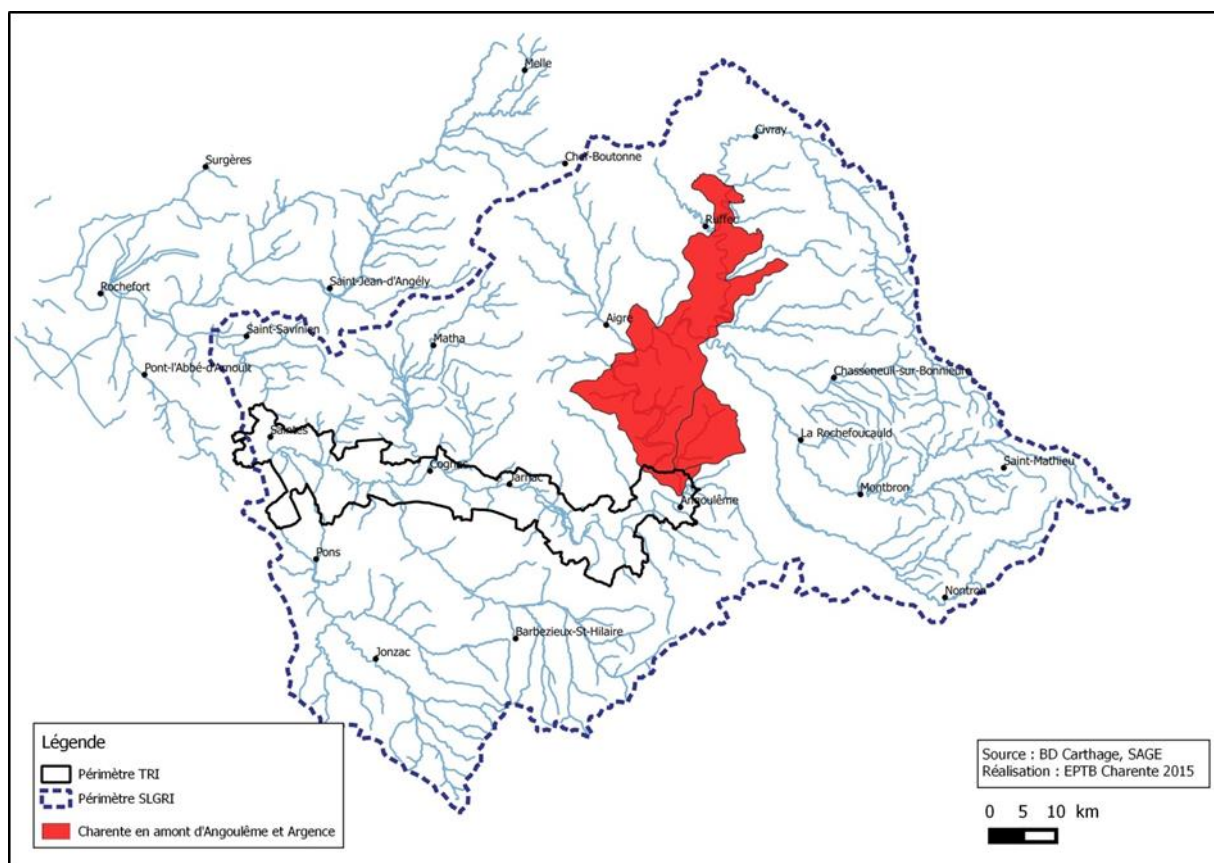
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>- Secteur des sources et de la Haute-Charente : ce secteur est caractérisé par la présence des lacs artificiels de Lavaud et Mas-Chaban aménagés par des barrages à quelques kilomètres des sources. Ensuite, jusqu'à Alloue, la Charente s'écoule sur les contreforts du Massif central. La densité de cours d'eau et de zones humides de versants y est forte sur ce secteur.</p> <p>- Secteur du corridor de transition : à partir d'Alloue, la vallée s'élargit, traduisant une transition géologique vers un contexte sédimentaire.</p> <p>- Secteur du nord-Charente et Vienne : à Charroux, la Charente est devenue un fleuve de plaine, pourvue d'une vallée alluviale.</p>
	Ouvrages	<p>Barrages de Lavaud et Mas Chaban respectivement mis en service en 1989 et 2000 : objectif de soutenir les débits d'étiage du fleuve.</p> <p>Densité importante de seuils en rivière (environ 4 par km, 41 recensés), essentiellement des moulins.</p>
	Agriculture	<p>Activité dominante avec une évolution d'amont en aval en lien avec les contextes géologiques rencontrés. Sur le secteur des sources et de la Haute-Charente, la polyculture-élevage prédomine. Sur le nord Charente, l'agriculture céréalière sur sols de groies et de terres rouges argileuses est à l'origine d'une importante irrigation. Le secteur corridor entre Alloue et Charroux constitue une zone de transition du type d'agriculture.</p>

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	<p>Crues majeures de 1944 et de 1962</p> <p>Lors de la crue de 2011, la Charente a atteint le plein bord de son lit mineur en zone de transition mais a également connu des débordements en Vienne, à Civray.</p>
	Zones exposées	<p>Les problèmes d'inondation sur ce sous-bassin sont cantonnés au secteur du nord-Charente et Vienne. La ville de Civray est principalement concernée : un certain nombre d'habitations du centre-ville se situent en zone inondable.</p> <p>Les travaux de remise en état des ouvrages menés par les syndicats hydrauliques auraient néanmoins permis d'améliorer la situation au quotidien.</p>

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	<p>Aucun PPRI ne couvre la vallée de la Charente dans ce secteur. L'identification du lit majeur s'appuie sur la cartographie des Atlas des Zones Inondables.</p>
	Zones humides	<p>L'incision verticale du lit est à l'origine de moins de régularité des débordements et donc de moins d'alimentation des zones humides.</p> <p>Les zones humides sont très ponctuelles sur les versants pentus et le long de la Charente en vallée alluviale mais plus présentes sur les affluents, essentiellement alimentées par les eaux de ruissellement.</p> <p>Les fonctionnalités des zones humides sont menacées par les évolutions socio-économiques dont la reconversion élevage-grandes cultures. Ainsi, c'est sur le secteur de nord-Charente et Vienne que l'on observe les plus fortes densités de drainage souterrain, qui date des années 80 et 90.</p>
	Potentiel de surstockage	<p>Aucune aire potentielle de sur-stockage n'a été pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).</p>

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



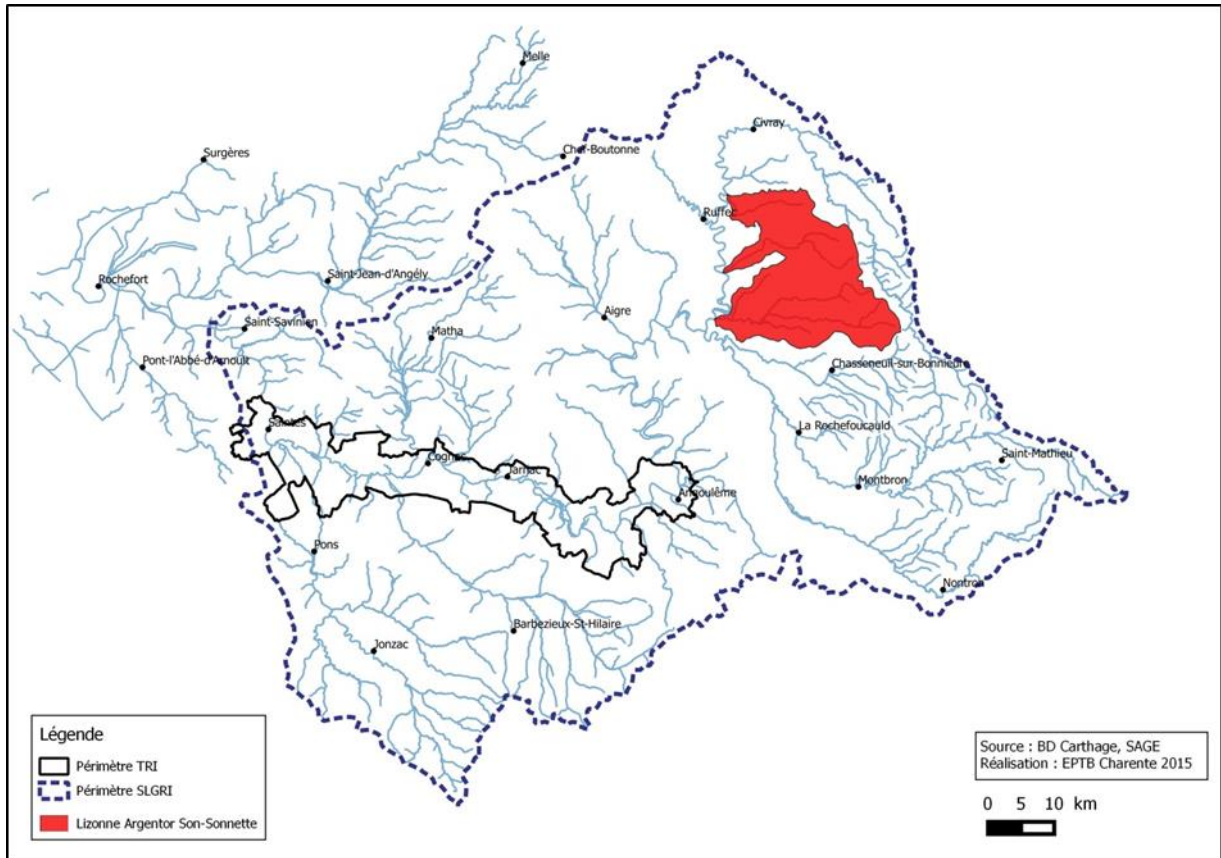
MILIEUX/USAGES	Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - De la limite départementale jusqu'à la commune de Mansle : la Charente s'écoule globalement sur un bras principal et quelques bras secondaires. - De Mansle à la Chapelle : la Charente se divise progressivement en un nombre croissant de bras avec un chenal principal de moins en moins distinguable. - De la Chapelle jusqu'à la confluence avec la Touvre : « la Charente des îles » présente alors toutes les caractéristiques d'une rivière anastomosée dont les multiples bras sinuent dans une plaine alluviale de pente très faible, séparés par des îles peu accessibles.
	Ouvrages	Les ouvrages en rivière sont assez denses (environ 1 moulin tous les 2 km) ; près de 50 en amont de Montignac sur la Charente non domaniale et près de 10 en aval sur la Charente domaniale aménagée pour être navigable. Leur manque d'entretien entraîne progressivement un abaissement de la ligne d'eau de la Charente, certains ouvrages ayant perdu leur fonctionnalité.
	Agriculture	Les grandes cultures couvrent à elles seules près de 60% du territoire, en partie irriguées. La forêt en occupe moins de 20% au global. La prairie représente encore une part non négligeable (<10%) mais, en bordure de cours d'eau, elle subit la concurrence des plantations de peupliers et de l'extension de la maïsiculture.

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crues majeures de 1982 et de 1962. Les crues de la Charente prennent naissance dans le haut bassin à l'amont de Mansle. L'apport des affluents entre Mansle et Angoulême est soutenu et progressif.
	Zones exposées	Les communes de Gond-Pontouvre, Saint-Yrieix, Montignac, Saint-Groux, Mansle et Verteuil sont particulièrement concernées par les débordements de la Charente.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOUELEMENTS POUR IF TRI	Champs d'expansion des crues	Quatre PPRI couvrent la vallée de la Charente dans ce secteur et assurent la préservation des zones d'expansion des crues.
	Zones humides	Les zones humides sont liées à la vallée alluviale de la Charente : mégaphorbiaies, forêts alluviales, auxquelles se rajoutent les peupleraies cultivées. La plupart ont cependant perdu leurs fonctionnalités par reconversion de l'élevage en grandes cultures.
	Potentiel de surstockage	Trois aires potentielles de sur-stockage avaient été pré-identifiées sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN LIZONNE / ARGENTOR / SON-SONNETTE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



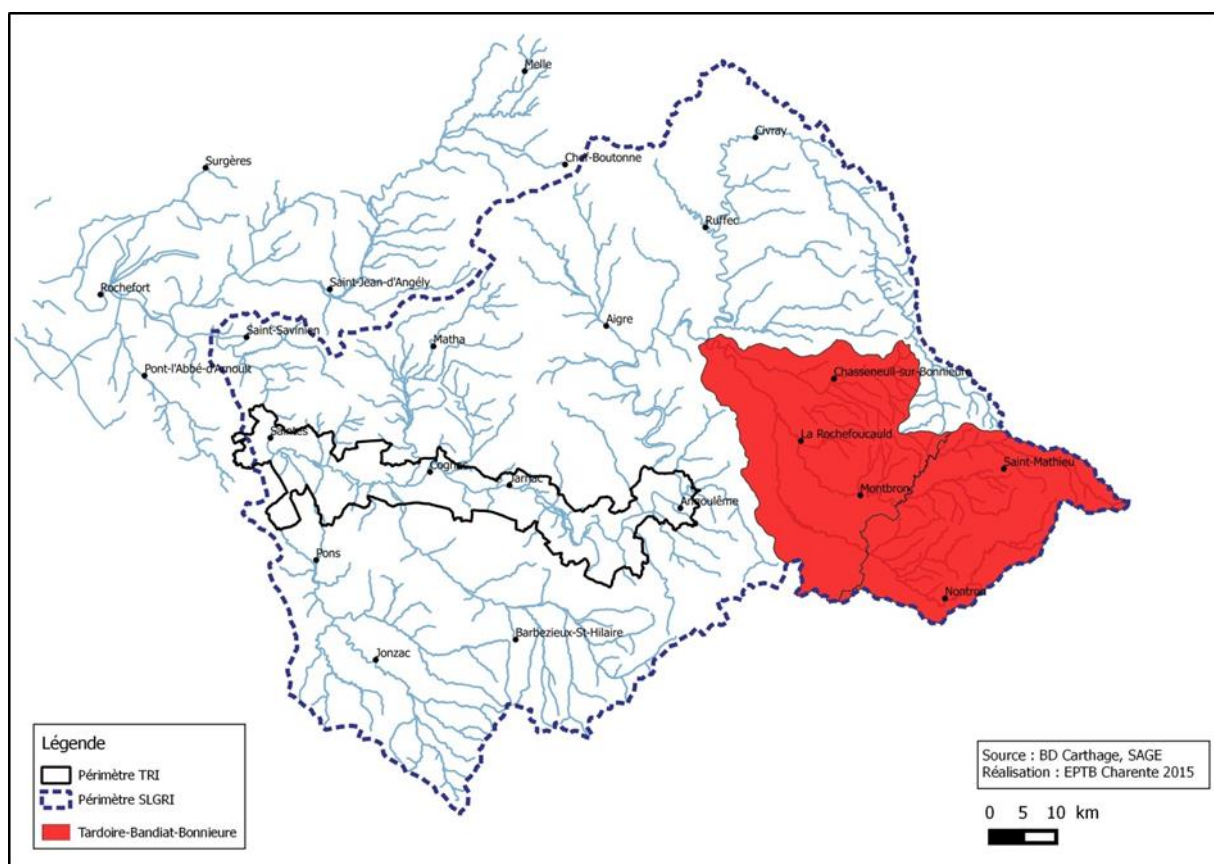
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>- En amont : un paysage de bocage avec des prairies et de la forêt majoritaires sur le Son, la Sonnette et l'amont de l'Argent et l'Or ; l'élevage y est encore important.</p> <p>- En aval : des zones de grandes cultures céréalières sur la Lizonne, l'Argent-Or et le Son-Sonnette et ses affluents.</p>
	Ouvrages	Les cours d'eau de ce territoire semblent avoir été peu modifiés par recalibrage et rectification, mais il y a tout de même du drainage enregistré, ainsi que des plans d'eau en têtes de bassin versant. Plusieurs seuils en rivière sont recensés.
	Agriculture	L'agriculture est caractérisée par de la polyculture – élevage sur l'amont évoluant vers une céréaliculture plus importante sur l'aval. On observe également un gradient entre ces deux types d'agriculture du nord (bassin de la Lizonne où la céréaliculture intensive est mieux représentée) au sud (bassin du Son-Sonnette où la polyculture-élevage est plus caractéristique).

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crue majeure de 1982.
	Zones exposées	Enjeux plutôt diffus hormis sur Nanteuil-en-Vallée.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Seule la vallée de l'Argenton est couverte par un PPRI. Le Son-Sonnette et la Lizonne disposent quant à eux d'un Atlas des Zones Inondables.
	Zones humides	-
	Potentiel de surstockage	Aucune aire potentielle de sur-stockage pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN TARDOIRE / BANDIAT / BONNIEURE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



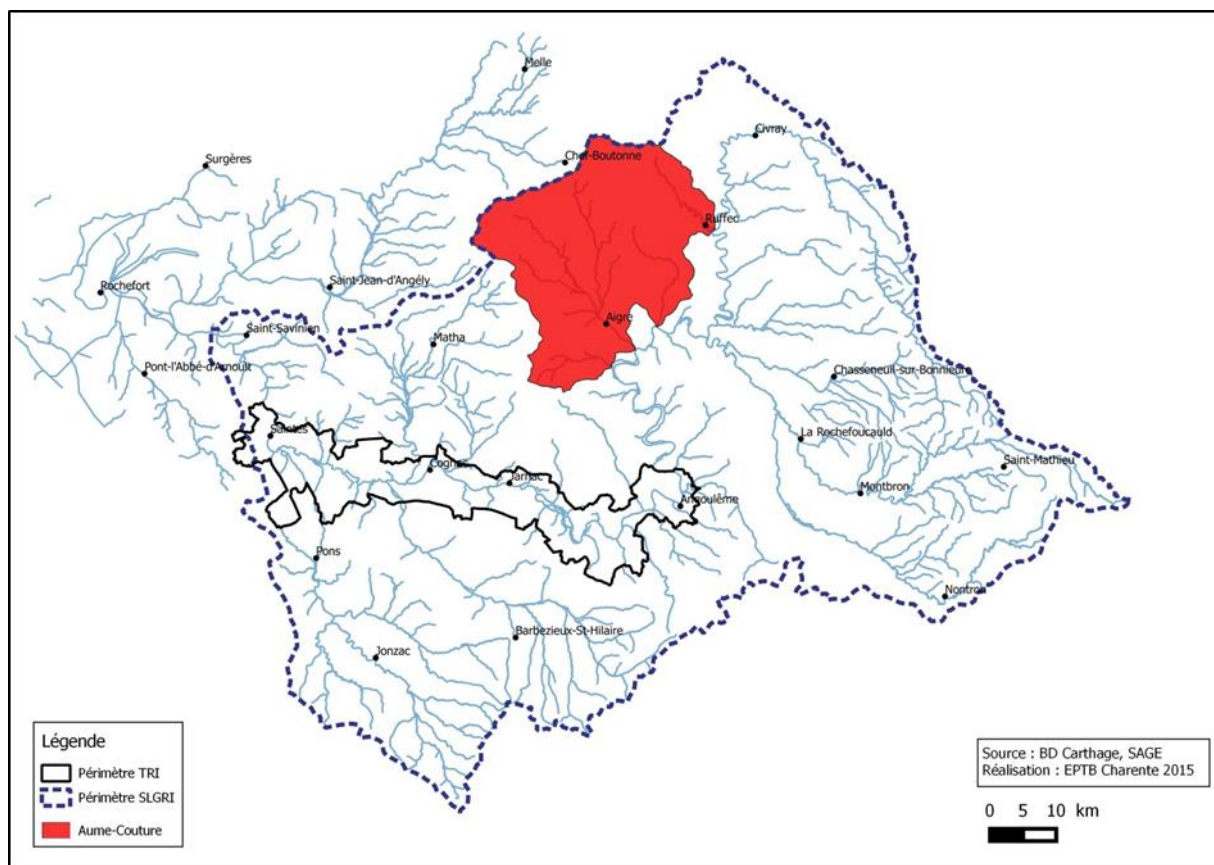
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>- Zone Périgord-Limousin : topographie accidentée qui tranche avec le relief plat du reste du bassin versant de la Charente, avec des pentes de vallées et de versants très supérieures à la moyenne, densité de cours d'eau très importante et de très nombreuses zones humides.</p> <p>- Zone charentaise : le relief reste relativement prononcé. Le Bandiat et la Tardoire rejoignent les terrains sédimentaires charentais et s'écoulent en grande partie en souterrain dans le grand karst de La Rochefoucauld. Ce territoire est le principal bassin versant affluent de la Charente en amont d'Angoulême.</p>
	Ouvrages	L'amont du sous-bassin comporte plus de 2000 étangs aménagés principalement sur les très petits cours d'eau ; Les seuils en cours d'eau ne sont pas aussi nombreux qu'en plaine alluviale de la Charente, mais cloisonnent les cours d'eau. En revanche sur les cours d'eau en aval du bassin, on note la présence de très nombreux ouvrages : environ 70 ouvrages en rivière, soit en moyenne 1 tous les 2 km.
	Agriculture	En amont, l'élevage bovin allaitant est prédominant ainsi que des élevages importants de volailles, les grandes cultures plutôt rares. En aval, les surfaces vouées à l'élevage s'équilibrent avec les surfaces de grande culture.

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crues majeures de 1962 pour la Tardoire et de 1944 et 1962 pour le Bandiat.
	Zones exposées	Les enjeux majeurs liés aux inondations se concentrent principalement dans la commune de La Rochefoucauld.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Deux PPRI sont en vigueur sur ce sous-bassin dans le département de la Charente : l'un sur le Bandiat et l'autre sur la Tardoire. Ils assurent la préservation des champs d'expansion de crue. Il existe un Atlas des Zones Inondables sur la Bonnieure.
	Zones humides	En amont, les zones humides sont très présentes. Malgré les aménagements d'étangs et des problèmes d'hydromorphologie, il y a une forte potentialité de reconquête de ces zones, plus particulièrement en tête de bassin. Les zones humides sont peu inventoriées sur le territoire aval, mais sont présentes sous forme de prairies humides de fond de vallée (sauf Bandiat), et de zones humides de talwegs sur les têtes de bassin versant.
	Potentiel de surstockage	Quatre aires potentielles de sur-stockage avaient été pré-identifiées sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN AUME-COUTURE / PERUSE / BIEF / AUGÉ

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



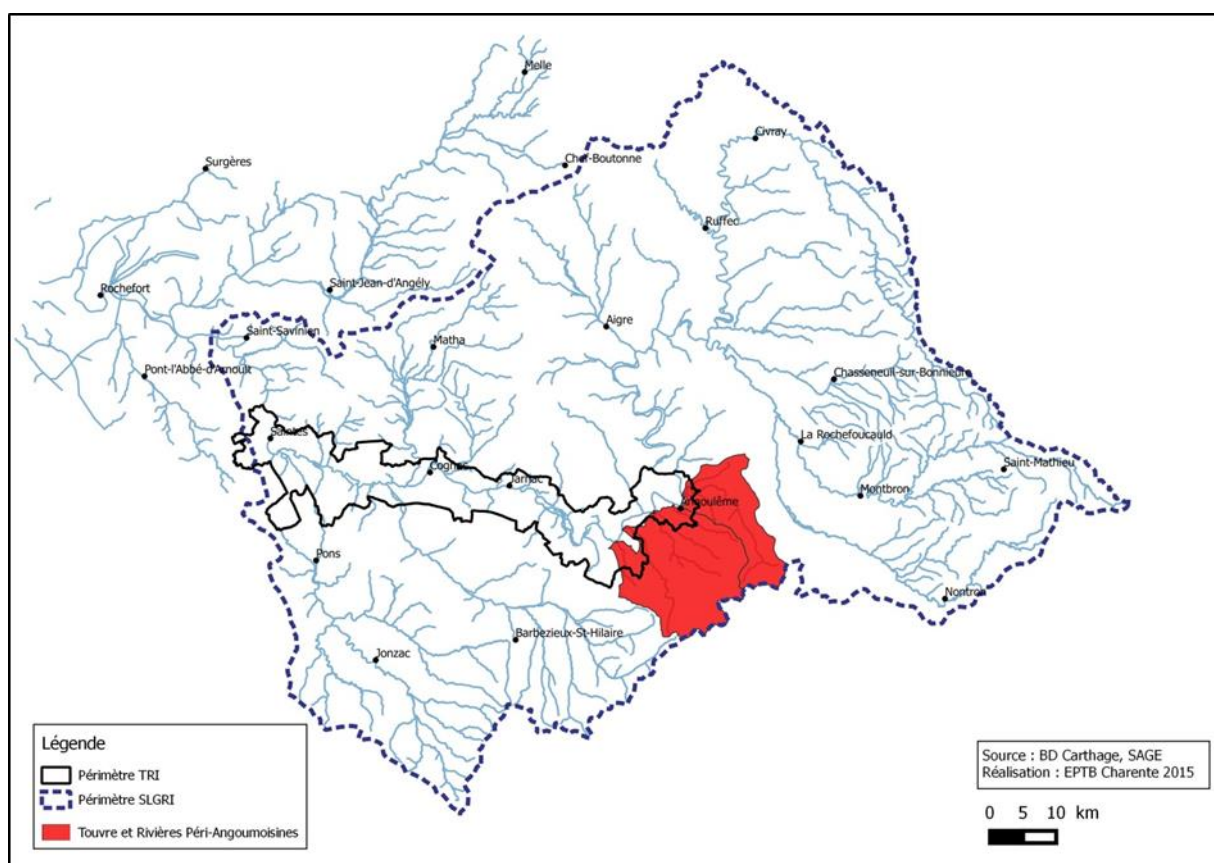
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>Paysage de grandes cultures céréalières. Hydrogéologie très différenciée selon les secteurs du nord au sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien – Péruse : système karstique à l'origine des pertes superficielles en amont sur la Péruse et de résurgences constituant les sources du Lien en aval - Bief et Aume-Couture : système faillé très marqué sur le Bief et soupçonné sur l'Aume-Couture, susceptible de mettre en relation eaux superficielles et eaux souterraines - Auge : absence de failles.
	Ouvrages	<p>Hormis sur la Péruse, peu impactée, ce territoire a été profondément modifié par drainage, recalibrage et reprofilage pour mettre en culture les lits majeurs. Les ouvrages en rivière sont nombreux et ont été créés pour maintenir des niveaux d'eau en étiage.</p>
	Agriculture	<p>La plaine sédimentaire est très rurale : l'activité agricole occupe près de 80% du territoire, principalement dédiée aux grandes cultures céréalières avec également présence de vignes essentiellement concentrées sur le bassin de l'Auge.</p>

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crue majeure de 1982.
	Zones exposées	Les enjeux majeurs liés aux inondations se concentrent principalement dans la commune d'Aigre. La commune est construite sur le lit majeur de l'Aume.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	<p>Un PPRI a été prescrit sur les 4 communes à l'aval du bassin versant de l'Aume-Couture.</p> <p>L'amont du bassin de l'Aume-Couture, la Péruse et le Bief disposent d'un Atlas des Zones Inondables.</p>
	Zones humides	<p>Les zones humides sont résiduelles sur ce secteur du bassin versant Charente très fortement drainé. Les syndicats orientent leurs interventions pour travailler à leur restauration, à leur préservation et à leur valorisation, à l'image de l'opération menée depuis les années 1990 sur la zone humide de Saint-Fraigne (bassin de l'Aume-Couture).</p>
	Potentiel de surstockage	<p>Une aire potentielle de sur-stockage avaient été pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).</p>

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN TOUVRE / RIVIERES PERI-ANGOUMOISINES

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



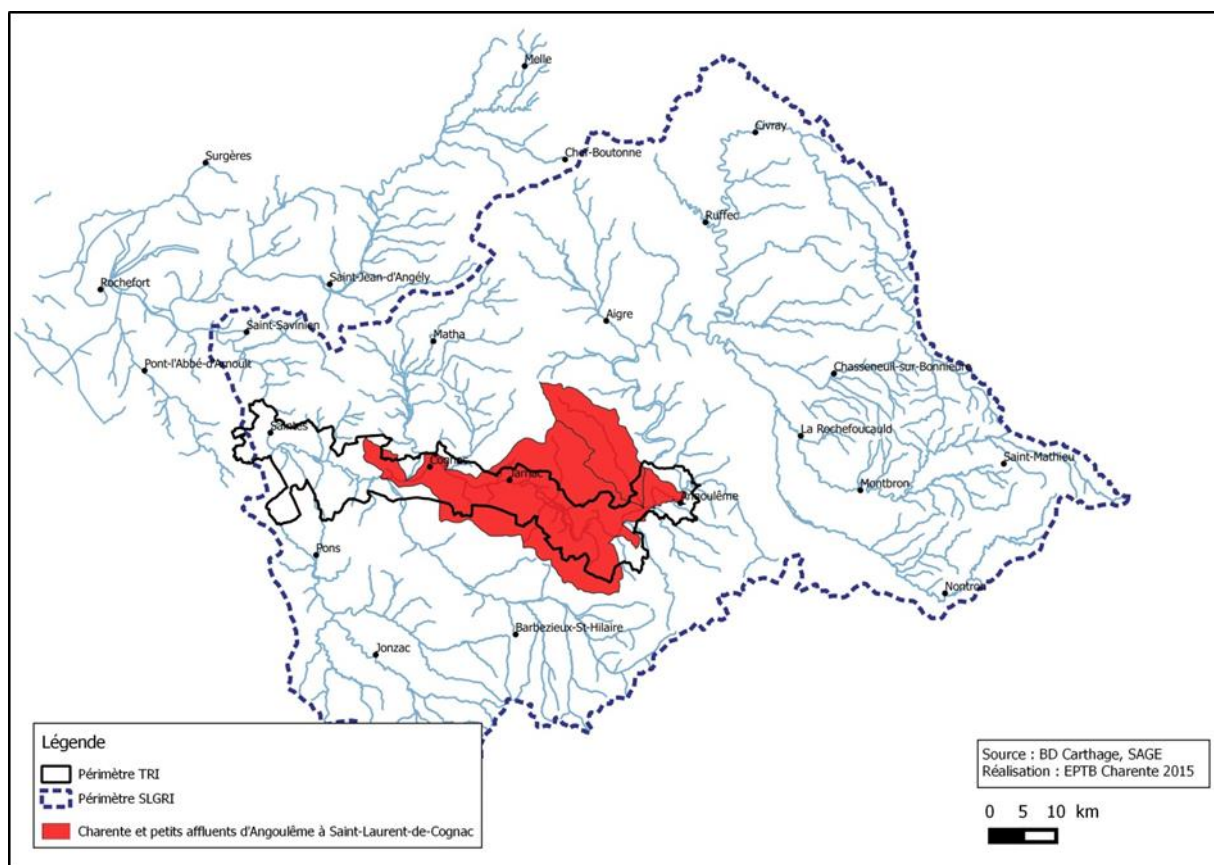
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>- L'aval de ce territoire est très urbanisé avec l'agglomération d'Angoulême : forte densité de population, activité industrielle.</p> <p>- Le reste du bassin est rural, avec une zone d'élevage et de forêts (Dirac) sur les bassins amont de l'Echelle, de l'Anguienne, des Eaux Claires et de la Charraud (30 % du territoire) et des zones de grandes cultures ailleurs (70 % du territoire).</p>
	Ouvrages	Présence de près de 30 seuils sur le bassin de la Touvre et de plus de 90 seuils et ouvrages sur les rivières péri-angoumoises. La Boème et les Eaux Claires ont été aménagés dans les années 60 avec rectification et recalibrage des lits mineurs pour faciliter le drainage et l'évacuation des eaux au niveau des lits majeurs et des versants.
	Agriculture	L'activité agricole se situe pour partie en zone périurbaine. Le bassin de la Boème présente une très grande proportion de surfaces de grandes cultures.

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	
	Zones exposées	<p>Sur le bassin de la Touvre, les inondations sont localisées en aval et liées aux crues de la Charente.</p> <p>L'Anguienne est une rivière canalisée en aval avec des risques potentiels pour des secteurs urbains denses de la ville d'Angoulême.</p> <p>Quelques enjeux sur la partie aval des autres rivières péri-angoumoises.</p>

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOUELEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	La Touvre et les rivières péri-angoumoises ne disposent pas de PPRI. Elles sont en revanche couvertes par des Atlas des Zones Inondables. Sur l'Anguienne, un PPRI a été prescrit.
	Zones humides	La connaissance des zones humides du bassin a été améliorée par l'élaboration de la trame verte et bleue du SCoT de l'Angoumois. On les retrouve principalement dans les vallées alluviales des cours d'eau. Cependant, la plupart des zones humides potentielles jouxtent ou sont occupées par des cultures de maïs ou des peupleraies.
	Potentiel de surstockage	Aucune aire potentielle de sur-stockage pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE LA CHARENTE ET PETITS AFFLUENTS D'ANGOULEME A SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



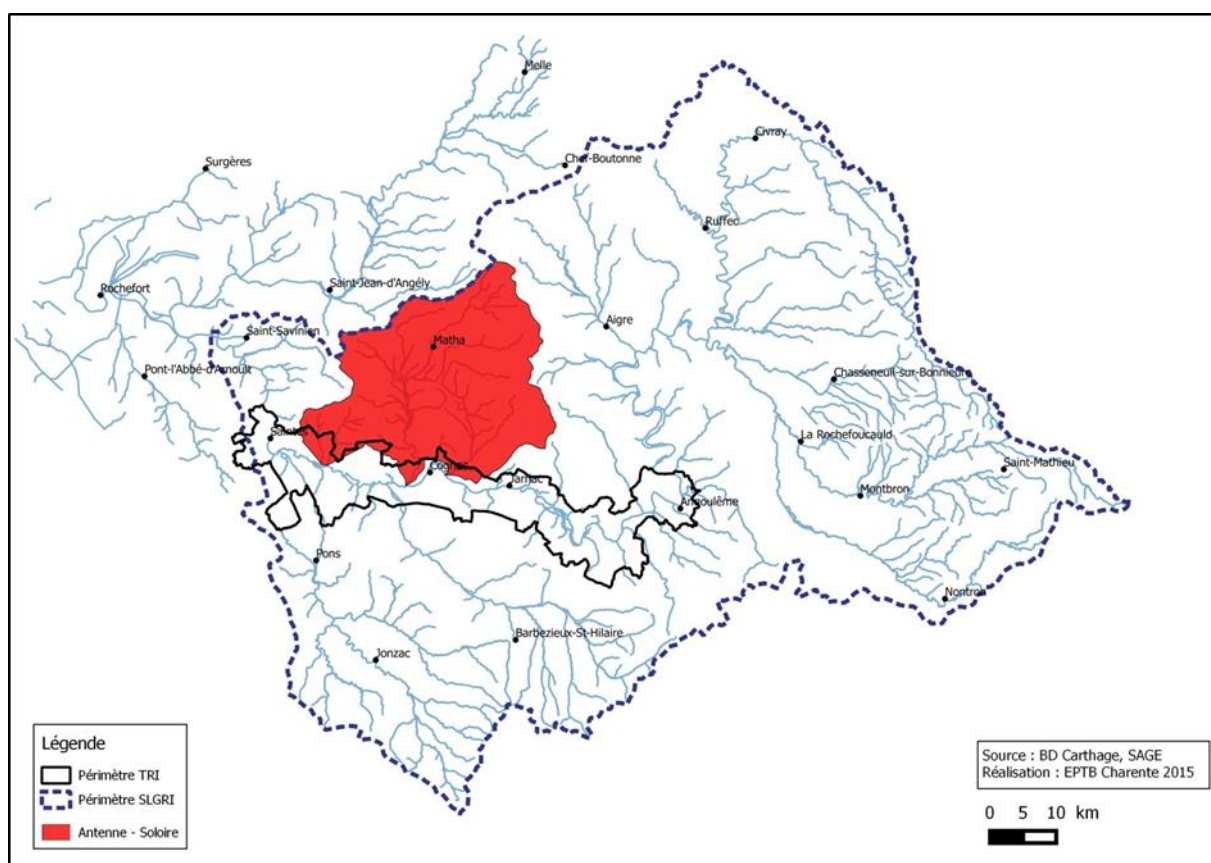
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>Ce territoire concerne le corridor de la vallée alluviale de la Charente depuis la confluence de la Touvre jusqu'à la sortie du département de Charente, ainsi que ses petits affluents dont la Nouère (hors rivières péri-angoumoises et complexe Antenne-Soloire).</p> <p>Sur ce secteur le fleuve atteint un débit stable et des caractéristiques particulières, liées à son aménagement en voie navigable, dont une pente très faible de 0,5m/km.</p>
	Ouvrages	<p>Les nombreux ouvrages du fleuve permettent le maintien d'un plan d'eau pour la navigation de loisir et l'eau potable mais constituent cependant des obstacles aux migrations piscicoles.</p> <p>Le bassin de la Nouère présente des cours d'eau rectifiés lors du remembrement, contribuant à l'accélération des écoulements.</p>
	Agriculture	<p>L'activité économique majeure est l'industrie du Cognac, ainsi que du Pineau et du Vin de pays charentais ; le territoire présente en effet près de 40% de vignes, contre 20% de grandes cultures.</p>

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crues majeures de 1982 et plus récemment de 1994.
	Zones exposées	La vallée du fleuve concentre sur ce secteur les premiers problèmes majeurs d'inondations, en croisant une vulnérabilité élevée liée à de nombreux enjeux humains et économiques et une concentration des débits des affluents -> classement TRI.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Quatre PPRI couvrent la vallée de la Charente dans ce secteur et assurent la préservation des zones d'expansion des crues.
	Zones humides	Il reste peu de zones humides dans la vallée alluviale de la Charente, concurrencées par les cultures céréalières et les peupleraies, alors qu'il existe un patrimoine écologique fort, et que le Charente constitue la charnière de la trame verte et bleue du bassin versant, en jouant un rôle de corridor écologique. Cette évolution est liée à l'abandon de l'élevage.
	Potentiel de surstockage	Une aire potentielle de sur-stockage avait été pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE L'ANTENNE ET DE LA SOLOIRE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



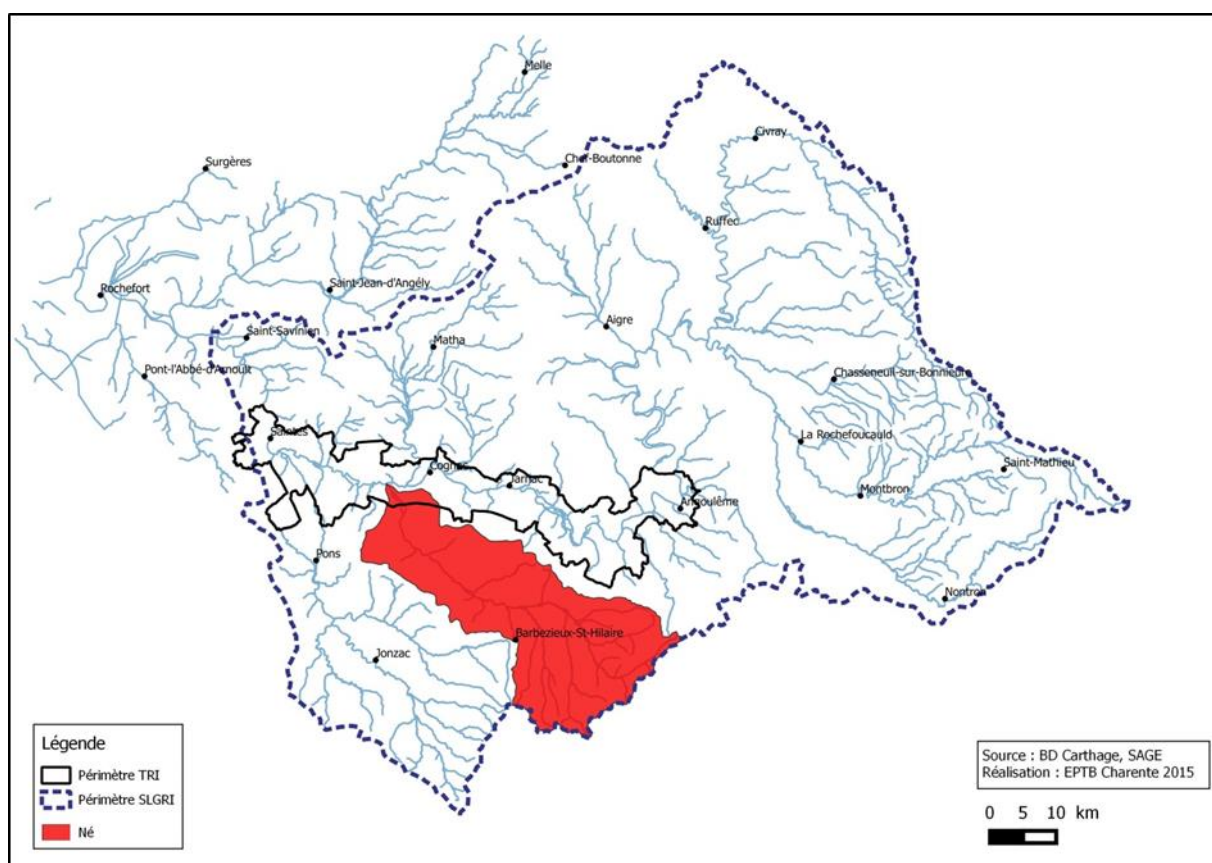
MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>Le territoire se situe en rive droite de la Charente autour de Cognac.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Topographie particulièrement plane notamment dans les secteurs médians de l'Antenne et de la Soloire, -Têtes de bassin versant sur plateau calcaire -Part importante de forêt sur l'aval de l'Antenne et de la Soloire, le Coran et le Bourru ; -Place prépondérante de la viticulture et son industrie de transformation sur la quasi-totalité du territoire ; -Territoire rural à l'habitat dispersé, avec peu de zones urbanisées.
	Ouvrages	<p>Les seuils en cours d'eau sont très nombreux (environ une centaine). Ils sont issus de deux principaux types d'aménagement : drainage des pays-bas charentais pour un usage agricole, recalibrage/rectification des petits cours d'eau de tête de bassin versant avec aménagement de seuils pour maintenir en étiage des niveaux d'eau. Ainsi, 80% des linéaires de cours d'eau sont des plats lenticulaires ou des chenaux, avec une faible dynamique de courant.</p>
	Agriculture	<p>Les têtes de bassin versant sont consacrées quasi-exclusivement aux grandes cultures ; la viticulture occupe une grande partie du territoire médian et aval.</p>

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	<p>Crue majeure de 1982.</p> <p>Une crue récente en décembre 2011 a mis en évidence une problématique d'inondations localisées renforcée par le manque de coordination des manœuvres d'ouvrages hydrauliques. Un Système d'Alerte Local a récemment été développé pour proposer des conseils de manœuvre en fonction du niveau de vigilance.</p>
	Zones exposées	<p>Ce secteur présente un habitat plutôt dispersé mais les bourgs de Matha et de Javrezac sont particulièrement concernés par les risques d'inondation.</p>

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOUELEMENTS POUR I.F.T.R.I	Champs d'expansion des crues	<p>Aucun PPRI ne couvre ce territoire. En revanche les Atlas des Zones Inondables permettent de repérer les zones de débordement.</p>
	Zones humides	<p>Les principaux sites de zones humides sont la vallée alluviale de l'Antenne, celle du Coran, les Marais de Saint-Sulpice, la vallée de la Soloire. De nombreuses prairies ont disparu en tête de bassin, aujourd'hui consacrées aux grandes cultures.</p>
	Potentiel de surstockage	<p>Deux aires potentielles de sur-stockage avaient été pré-identifiées sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006). Un des sites (Moulin de Préziers) avait d'ailleurs fait l'objet d'une étude de faisabilité plus poussée mais peu concluante.</p>

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DU NE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



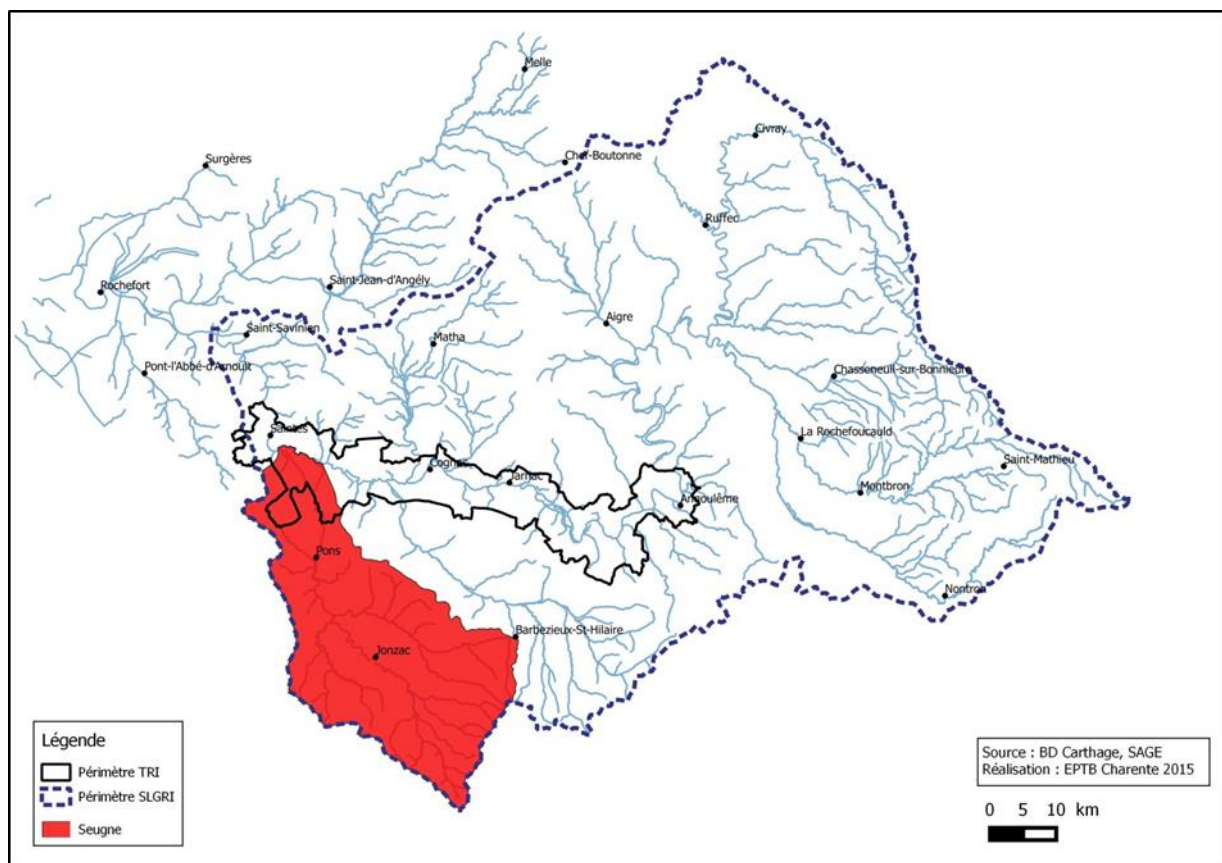
MILIEUX/USAGES	Paysage	Le Né est l'un des principaux affluents en rive gauche du fleuve Charente dans sa partie médiane. Il encadre un réseau hydrographique complexe notamment sur la partie amont. Le relief du bassin du Né est dans son ensemble peu marqué. Sur la partie médiane, à partir de Lachaise, le Né prend un caractère anastomosé, très méandreux en raison des faibles pentes. Le territoire est essentiellement rural, à l'habitat dispersé.
	Ouvrages	D'une manière générale, les cours d'eau du secteur ont été fortement modifiés et impactés par des aménagements plus ou moins anciens en lien avec des moulins (plus de 100 moulins). Le Né dispose, néanmoins, d'un protocole de gestion des ouvrages mis en œuvre sous forme de conventionnements. Les cours d'eau ont été globalement recalibrés pour permettre l'accélération de l'écoulement avec pour conséquences une incision du lit et une déconnexion du lit majeur et/ou des annexes hydrauliques (zones humides...). Plusieurs centaines d'étangs sont essentiellement présents sur l'amont du bassin.
	Agriculture	L'activité agricole domine et la majorité du territoire est occupée par les grandes cultures et la vigne. Les céréales couvrent environ 40% de la SAU, le tournesol 12% et la vigne plus de 30%. A côté de ces cultures fortement marquées sur le bassin, restent quelques cultures fourragères ou toujours en herbes dans la partie amont mais sur des surfaces de plus en plus faibles.

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crue majeure de 1982.
	Zones exposées	Les enjeux humains liés au risque d'inondation sont faibles malgré les crues remarquables car le secteur est très rural et l'habitat de type dispersé. Enfin, il est à noter que l'évacuation accélérée des eaux, en période de crue, contribue à grossir les eaux de la Charente en amont de Saintes.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Aucun PPRI ne couvre ce territoire. En revanche l'Atlas des Zones Inondables permet de repérer les zones de débordement.
	Zones humides	La vallée du Né est le siège d'un site Natura 2000 dont l'un des enjeux majeurs est la préservation du vison d'Europe présent sur cette partie du territoire, en lien avec l'amont de la Seugne et de ses affluents et les rivières du sud Charente. La majeure partie des zones humides se concentre dans la partie aval du bassin à partir de Saint-Fort et sont associées aux cours d'eau (zones alluviales).
	Potentiel de surstockage	Une aire potentielle de sur-stockage avait été pré-identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE LA SEUGNE

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



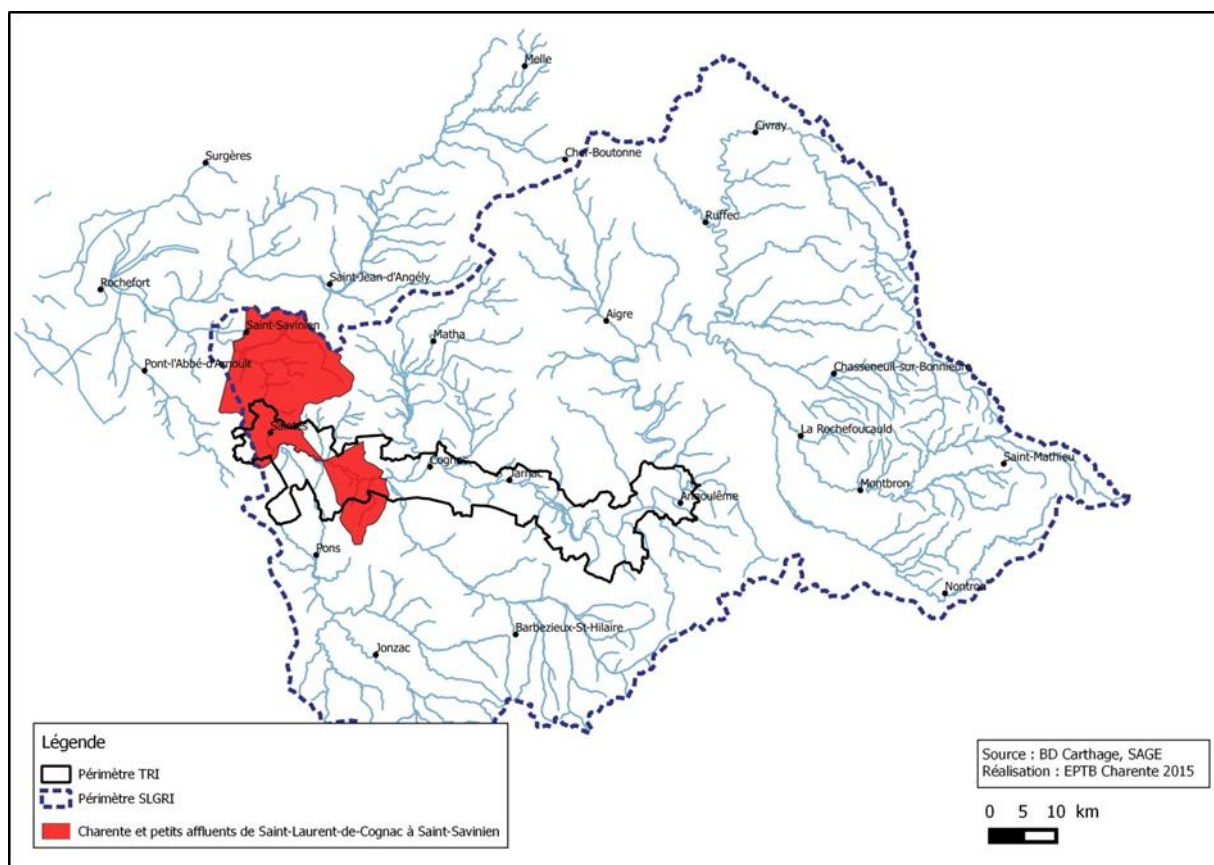
MILIEUX/USAGES	Paysage	La Seugne est un des principaux affluents en rive gauche du fleuve Charente dans sa partie médiane. Elle encadre un réseau hydrographique composé de nombreux affluents, notamment sur la partie amont où s'écoulent en rive droite le Trèfle et en rive gauche le Maine (ou la Rochette). Le relief apparaît relativement marqué en amont de Pons où des collines sont présentes. En aval, en raison des faibles pentes, la Seugne prend un caractère anastomosé, très méandreux. Sur la partie terminale, la Seugne se subdivise enfin en de nombreux bras et forme un delta avec la Charente qu'elle rejoint en amont de l'agglomération de Saintes.
	Ouvrages	Plus de 100 moulins sont recensés sur le bassin. La Seugne se présente alors en rivière à bras multiple et est fortement artificialisée. Les cours d'eau ont été globalement recalibrés pour permettre l'accélération de l'écoulement avec pour conséquences une incision du lit et une déconnexion du lit majeur et/ou des annexes hydrauliques (zones humides ...). Plusieurs centaines d'étangs sont essentiellement présents sur l'amont du bassin.
	Agriculture	Sur l'extrémité amont du bassin, la polyculture-élevage est à l'origine d'une part significative de prairies et de forêts relativement importantes ; sur l'extrémité opposée du delta de la Seugne, des forêts alluvionnaires se développent spécifiquement autour de la Seugne. La forêt représente environ 12% du bassin. Les prairies permanentes occupent près de 5% du bassin. Mais globalement, l'occupation majoritaire du sol est dédiée aux grandes cultures qui couvrent plus de 40% de la SAU.

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crue majeure de 1986.
	Zones exposées	Le risque à Jonzac reste limité. A Pons, la référence reste la crue soixantennale de 1986, avec 7% du secteur à risque en zone urbaine (habitations essentiellement). En 1982 et 1994, des inondations ont également posé problèmes aux Gonds et à Courcoury mais directement liées au niveau très élevé de la Charente. Enfin, il est à noter que l'évacuation accélérée des eaux, en période de crue, contribue à grossir les eaux de la Charente en amont de Saintes.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Les PPRI de ce territoire sont très ponctuels et concernent uniquement les communes de Jonzac et de Pons. En revanche l'Atlas des Zones Inondables permet de repérer les zones de débordement sur une grande partie du sous-bassin.
	Zones humides	Les zones humides semblent avoir significativement régressé, y compris en aval de Pons où elles restent néanmoins plus présentes. Le delta de la Seugne est une étendue majeure de zones humides entretenues en partie grâce à la présence et à la gestion hydraulique des ouvrages maintenant le niveau de la nappe d'accompagnement de la Seugne sur les bras rejoignant la Charente. La richesse écologique de ce secteur dans le lit majeur des cours d'eau apparaît intimement liée à la fréquence des crues.
	Potentiel de surstockage	Deux aires potentielles de sur-stockage avaient été pré-identifiées sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

DIAGNOSTIC SOMMAIRE DU SOUS-BASSIN DE LA CHARENTE ET DES PETITS AFFLUENTS DE SAINT-LAURENT-DE-COGNAC A SAINT-SAVINIEN

Basé sur le diagnostic du SAGE Charente



MILIEUX/USAGES	Paysage	<p>Les principaux traits du fleuve et de ses petits affluents sur ce territoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une vallée très plate entre Cognac et Rochefort, avec une pente très faible de 0,1m/km, conférant au fleuve un courant lent de rivière de plaine, soumis à l'incidence de la marée jusqu'à Chaniers, -Un fleuve rendu navigable au XVIIIème siècle, -La création sur l'aval en 1968 du barrage de Saint-Savinien pour maîtriser le niveau d'eau jusqu'à Chaniers.
	Ouvrages	<p>Les 2 ouvrages transversaux du fleuve, le barrage de Saint-Savinien et le barrage de la Baine à Chaniers permettent le maintien d'un plan d'eau nécessaire au fonctionnement de la prise d'eau du canal du Moussard, ainsi qu'au prélèvement d'eau potable et pour la navigation de loisir.</p>
	Agriculture	<p>Le territoire hors agglomération de Saintes est rural, avec une activité majoritaire en grandes cultures céréalières (autour de 40% du territoire), une partie importante en formations boisées essentiellement en rive droite sur les coteaux calcaires, une activité d'élevage concentrée en plaine inondable, un secteur viticole dense en amont de Saintes.</p>

PROBLEMATIQUE LOCALE D'INONDATION	Crues historiques	Crue majeure de 1982 et plus récemment de 1994.
	Zones exposées	La vallée de la Charente concentre sur ce secteur les principaux problèmes d'inondations, en croisant une vulnérabilité élevée liée à de nombreux enjeux humains et économiques et une concentration des débits de la Charente et des affluents juste en amont de Saintes (Né, Seugne, Antenne) → classement TRI.

ENJEUX PREVENTIFS DE GESTION DES ECOULEMENTS POUR LE TRI	Champs d'expansion des crues	Trois PPRI couvrent la vallée de la Charente dans ce secteur et assurent la préservation des zones d'expansion des crues.
	Zones humides	Il reste peu de prairies dans le lit majeur en amont de Chaniers, remplacées par les cultures céréalières (maïs) et les peupleraies. En aval de Saintes, l'élevage est encore présent dans les zones humides alluviales de la vallée de la Charente. Ces zones ont un effet tampon pour les crues de faible ampleur. Mais leur fonctionnalité dans la réduction de la ligne d'eau et/ou de la concomitance des pics de crues est encore mal connue.
	Potentiel de surstockage	Aucune aire potentielle de sur-stockage pré- identifiée sur ce sous-bassin dans l'étude Hydratec de prévention des inondations menée par l'EPTB Charente (2006).

**ANNEXE 9 : ARRETE PREFECTORAL DU 11 MARS 2015 LISTANT LES SLGRI
DU DISTRICT ADOUR-GARONNE, LEURS PERIMETRES, OBJECTIFS ET
DELAIS D'APPROBATION**

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**Arrêté n°
fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risques important
d'inondation (TRI) du bassin Adour Garonne,
leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation**

☞☞☞☞

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Coordonnateur du bassin Adour-Garonne
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8 et R.566-14, relatifs aux stratégies locales,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement,

Vu l'arrêté n°2013-015 du 11 janvier 2013 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne,

Vu la consultation écrite des membres de la commission administrative du bassin du 22 janvier 2015,

Vu les avis des préfets de région et de départements,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne,

.../...

Arrête

Article 1 -

La liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin Adour Garonne est définie en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 -

Le périmètre de ces stratégies locales selon les listes de communes jointes est défini en annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 -

Les objectifs de ces stratégies locales sont définis en annexe 1 du présent arrêté.

Article 4 -

Le délai maximum dans lequel les stratégies locales du bassin Adour Garonne seront approuvées par arrêté du ou des préfets de département concernés est défini en annexe 1 du présent arrêté.

Article 5 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées.

Article 6 -

Les préfets de région et de département du bassin Adour Garonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées, délégué du bassin Adour Garonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 11 MARS 2015



Pascal MAILHOS

ANNEXE 1 à l'arrêté du Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne
Listes des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation des TRI du Bassin-Adour Garonne
Périmètres, Objectifs et Délais d'approbation des SLGRI

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
Aquitaine	Agen	Agen	Saint-Sixte, Saint-Romain-Le-Noble, Saint-Nicolas-de-la-Balmerme, Caudecoste, Saint-Jean-de-Thurac, Layrac, Sauveterre-Saint-Denis, Lafox, Castelculier, Bon-Encontre, Boe, Agen, Le Passage, Estillac, Roquefort, Brax, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Colayrac-Saint-Cricq, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Serignac-sur-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Bassin d'Arcachon	Bassin d'Arcachon	La Teste de Buch, Arcachon, Gujan Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos les Bains, Ares, Lege Cap Ferret	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection > Poursuivre la maîtrise de l'urbanisation en fonction des derniers éléments de connaissance et finaliser les PPRL du Bassin d'Arcachon > Améliorer la gestion des systèmes de digues 	Fin 2016
	Bergerac	Bergerac	Mouleydier, Saint-Germain-et-Mons, Cours-de-Pile, Creysse, Bergerac, Saint-Laurent-des-Vignes, Prigonrieux, Lamonzie-Sant-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Gardonne, Le fleix, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Saint-antoine-de-Breuilh, Saint-Seurin-de-Prats, Saint-avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Saint-André-et-Appelles, Eynesse, Saint-Avit-de-Soulège, Pessac-sur-Dordogne	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones 	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
				d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection	
	Bordeaux	Bordeaux	Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, Bordeaux, Le Bouscat, Eysines, Bruges, Bassens, Blanquefort, Parempuyre, Saint Louis de Montferand, Ambares et Lagrave, Saint Vincent de Paul, Ambes, Lormont, Saint-Seurin de Bourg, Bourg, Prignac et Marcamps, Saint Gervais, Saint-André de Cubzac, Cubzac-les-ponts, Latresne, Cadaujac, Ludon-Médoc, Macau, Labarde	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection > Améliorer la maîtrise de l'urbanisation en fonction des derniers éléments de connaissance et finaliser les PPRL de l'agglomération bordelaise > Améliorer la gestion des systèmes de digues > Commencer à renforcer les systèmes de protection dans les zones les plus urbanisées > Améliorer la chaîne de prévision des crues notamment par la modernisation du réseau de transmission des données hydrographiques sur l'Estuaire de la Gironde et le déploiement d'un système d'alerte de type SMS ou équivalent > Diminuer la vulnérabilité des sites industriels par le développement de la gestion de crise notamment par la définition de mesures organisationnelles adaptées aux divers niveaux d'alerte 	Fin 2016
	Côtier Basque	Côtier Basque	Boucau, Anglet, Bayonne, Lahonce, Mouguerre, Biarritz, Bidart, Guethary, Saint Jean de Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye, Tarnos, Urcuit, Saint Martin de Seignanx, Urt, Bardos, Saint Barthélémy, Saint Laurent de Gosse, Sainte Marie de Gosse, Guiche, Sames, Port de Lanne	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Dax	Dax	Saint Vincent de Paul, Tethieu, Candresse, Yzosse, Narrosse, Dax, Saint Paul les Dax, Seyresse, Oeyreluy, Mees, Tercis les Bains, Angoumé, Rivière Saas et Gourby, Begaar, Pontonx sur l'Adour, Saint Jean de Lier, Gousse, Préchacq les Bains, Goos, Hinx, Saugnac et Cambran, Saint Pandelon, Saubusse	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés 	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
				<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	
	Libourne	Libourne	Sainte Terre, Cabara, Vignonet, Branne, Saint Sulpice de Faleynes, Moulon, Genissac, Libourne, Arveyres, Fronsac, Saint Michel de Fronsac, Vayres, Saint Sulpice et Cameyrac, Izon, La Rivière, Saint Germain de la Rivière, Lugon et l'Île du Carnay, Saint Loubes, Asques, Saint Romain la Virvée, Saint-Emillion, Grézillac, Faleyreys	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Pau	Pau	Bordes, Assat, Narcastet, Meillon, Aressy, Bizanos, Mazeret Lezons, Gelos, Pau, Jurançon, Billere, Lons, Laroin, Lescar, Artiguelouve, Poey de Lescar, Siros, Arbus, Denguin, Tarsacq, Abos, Besingrand, Pardies, Noguères, Mourenx, Os Marsillon, Abidos, Lacq, Mont, Artix, Labastide-Cezeracq, Aussevielle, Uzès, Rontignon, Baliros, Boeil-Bezing, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Arros-de-Nay, Baudreix, Bourdettes, Nay, Asson, Mirepeix, Coarraze, Igon, Montaut, Lestelle-Bétharram, Lagor, Maslacq, Argagnon, Castétis, Sarpourenx, Biron, Orthez, Salles-Mongiscard, Bérenx, Baigts-de-Béarn, Ramous, Bellocq, Puyoo, Lahontan, Idron, Lee, Ousse, Artigueloutan, Nousty, Soumoulou, Gomer, Espoey, Livron, Barzun, Pontacq, Lamarque-Pontacq, Barlest, Loubajac, Labatmale, Lucgarier, Hours, Angaïs, Beuste, Lagos, Bordères, Bénéjacq, Saint Vincent, Arthez-d'Asson	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Périgueux	Périgueux	Trélissac, Bassillac, Boulazac, Périgueux, Notre-Dame-de-Sanilhac, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle, Chancelade, Annesse-et-Beaulieu, Razac-sur-l'Isle, Montrem, Saint-Astier	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones 	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
				d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection	
	Tonneins-Marmande	Tonneins-Marmande	Tonneins, Villeton, Lagruere, Fauillet, Senestis, Fauguerolles, Longueville, Taillebourg, Caumont sur Garonne, Fourques sur Garonne, Saint Pardoux du Breuil, Marmande, Montpouillan, Gaujac, Marcellus, Sainte Bazeille, Couthures sur Garonne, Meilhan sur Garonne, Jusix, Nicole, Monheurt	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection > Organiser les maîtrises d'ouvrage des digues de protection 	Fin 2016
Languedoc-Roussillon	Mende-Marvejols	Mende-Marvejols	Allenc, Antrenas, Arzenc de Randon, Badaroux, Bagnols-les-Bains, Balsièges, Banassac, Barjac, Brenoux, Chadenet, Chanac, Chastel-Nouvel, Chirac, Cultures, Esclanèdes, Estables, Gabrias, Grèzes, La Canourgue, Lachamp, Lanuéjols, Laubert, Le Bleynard, Le Born, Le Buisson, Le Monastier-Pin-Moriès, Les Salces, Les Salelles, Marvejols, Mas-d'Orcières, Mende, Montrodat, Palhers, Pelouse, Prinsuéjols, Recoules-de-Fumas, Ribennes, Rieutort-de-Randon, Saint-Amans, Saint-Bauzile, Saint-Bonnet-de-Chirac, Saint-Étienne-du-Valdonnez, Saint-Gal, Saint-Germain-du-Teil, Saint-Julien-du-Tournel, Saint-Laurent-de-Muret, Saint-Léger-de-Peyre, Saint-Saturnin, Saint-Sauveur-de-Peyre, Sainte-Colombe-de-Peyre, Sainte-Hélène, Servières	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) > Améliorer la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité du territoire > Sensibiliser chaque citoyen au risque inondation par l'intermédiaire d'actions concrètes > Développer l'alerte et la gestion de crise > Prendre en compte les différents projets d'aménagement et mettre en conformité des documents réglementaires tels que les PPRI avec les PLU et SCoT > Adapter les enjeux aux risques par l'intermédiaire d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux > Préserver les Zones d'Expansions de Crues (ZEC) et optimiser leur potentiel pour ralentir la dynamique des écoulements > Protéger des vies humaines par des travaux d'aménagement et garantir une bonne gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
Limousin	Tulle-Brive	Tulle-Brive	Tulle, Laguenne, Sainte Fortunade, Chameyrat, Cornil, Aubazines, Saint Hilaire Peyroux, Dampinat, Malemort sur Corrèze, Brive la Gaillarde, Ussac, Saint Viance, Varetz, Saint Pantaleon de Larche, Larche, Mansac, Cublac, La Feuillade, Pazayac, Terrasson la Villedieu	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements 	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
				<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la gestion des ouvrages de protection > Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement 	
Midi-Pyrénées	Castres-Mazamet	Castres-Mazamet	Aiguefonde, Albine, Anglès, Aussillon, Le Bez, Boissezon, Bout-du-Pont-de-L'Arn, Brassac, Burlats, Cambounès, Castelnau-de-Brassac, Castres, Caucalières, Ferrières, Labastide-Rouairoux, Labruguière, Lacabarède, Lacrouzette, Lagarrigue, Lamontéliarié, Lasfaillades Mazamet, Montredon-Labessonnié, Navès, Noailhac Payrin-Augmontel, Pont-de-Larn Le Rialet, Roquecourbe, Rouairoux, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Saint-Salvy-de-la-Balme, Saïx, Sauveterre, Vabre, Valdurenque, Le Vintrou	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la connaissance et la conscience du risque > Surveiller, prévoir les crues et les inondations > Alerter et gérer la crise > Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme > Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens > Ralentir les écoulements > Gérer les ouvrages de protection hydrauliques 	Fin 2016
	Cahors	Cahors	Ambeyrac, Asprières, Balaguier-d'Olt, Boisse-Penchat, Bouillac, Capdenac-Gare, Flagnac, Livinhac-le-Haut, Saint-Santin, Salvagnac-Cajarc, Causse-et-Diège, Saujac, Arcambal, Beduer, Boussac, Bouzies, Brengues, Cabrerets, Cadrieu, Cahors, Caillac, Cajarc, Calvignac, Camboulit, Capdenac, Cenevières, Corn, Crayssac, Cregols, Cuzac, Douelle, Esclauzels, Espagnac-Sainte-Eulalie, Faycelles, Figeac, Frontenac, Labastide-Marnhac, Lamagdelaine, Larnagol, Laroque-les-Arcs, Larroque-Toirac, Luzech, Marcihac-sur-Célé, Mercuès, Le Montat, Montbrun, Orniac, Parnac, Pradines, Saint-Chels, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Jean-de-Laur, Saint-Martin-Labouval, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Sulpice, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauliac-sur-Célé, Tour-de-Faure, Vers, Decazeville	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) > Développer la connaissance du risque inondation en prenant en compte les caractéristiques des cours d'eau > Sensibiliser chaque citoyen au risque inondation par l'intermédiaire d'actions concrètes > Développer l'alerte et la gestion de crise > Prendre en compte les différents projets d'aménagement et mettre en conformité des documents réglementaires tels que les PPRI avec les PLU et SCoT > Adapter les enjeux aux risques par l'intermédiaire d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux > Ralentir la dynamique des écoulements en étudiant d'avantage le potentiel des Zones d'Expansions de Crues (ZEC) afin d'écarter à terme les crues fréquentes à moyennes > Protéger des vies humaines par des travaux d'aménagement et garantir une bonne gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Montauban-Moissac	Montauban-Moissac	Corbarieu, Labastide Saint Pierre, Bressols, Montauban, Montbeton, Albefeuille Lagarde, Villemade, Barry d'Islemade, Meauzac, Lafrançaise, Lizac, Labastide du Temple, Les Barthes, Castelsarrasin, Moissac	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection 	Fin 2016
	Toulouse	Toulouse	Roques, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse, Toulouse, Blagnac, Beauzelle, Fenouillet, Seilh, Gagnac-sur-Garonne, Lespinasse, Saint-Jory, Labarthe-sur-Lèze, Saint-Lys, Pibrac, Beaupuy, Clermont-le-Fort, Castelginest, Colomiers, Pouze, Labastidette, Odars, Lavernose-Lacasse, Aussonne, Launaguet, Labastide-Beauvoir, Baziège, Fourquevaux, Le Fauga, Saint-Hilaire, Frouzins, Mondonville,	<ul style="list-style-type: none"> > Développer une gouvernance structurée et pérenne apte à porter la stratégie locale à l'échelle territoriale adaptée > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le 	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
			Eaunes, Tournefeuille, Cugnaux, Lauzerville, Auzielle, Belbèze-de-Lauragais, Ayguesvives, Montgiscard, Aigrefeuille, Mondouzil, Noueilles, Gratentour, Varennes, Montrabé, Issus, Espanes, Muret, Mons, Drémil-Lafage, Saint-Clar-de-Rivière, Fonsorbes, Brax, Bruguières, Saint-Jean, Flourens, Goyrans, Villeneuve-Tolosane, Lacroix-Falgrade, Aureville, Corronsac, Castanet-Tolosan, Pechabou, Ramonville-Saint-Agne, Saint-Orens-de-Gameville, L'Union, Cornebarrieu, Fonbeauzard, Auzerville-Tolosane, Pechbusque, Belberaud, Saint-Alban, Aucamville, Mervilla, Pin-Balma, Plaisance-du-Touch, Donneville, Pompertuzat, Montlaur, Vigoulet-Auzil, Montbrun-Lauragais, Deyme, Escalquens, Balma, Villate, Labège, Rebigue, Quint-Fonsegrives, Seysses, Pins-Justaret, Saubens, Roquettes, Lamasquère	délai de retour à la normale en cas d'inondation > Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire la vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection	
Poitou-Charente	Saintes-Cognac-Angoulême	Saintes-Cognac-Angoulême	Communes du bassin versant de la Charente au droit de la limite aval de la commune de Saint-Savinien : gond-pontouvre, saint-yrieix-sur-charente, angouleme, fleac, saint-michel, nersac, linars, trois-palis, sireuil, roulet-saint-estephe, mosnac, chateauneuf-sur-charente, angeac-charente, vibrac, saint-simon, graves-saint-amant, bassac, triac-lautrait, saint-meme-les-carrieres, gondeville, jarnac, mainxe, bourg-charente, saint-brice, boutiers-saint-trojan, chateaubernard, cognac, merpins, javrezac, saint-laurent-de-cognac, salignac-sur-charente, brives-sur-charente, cherac, dompierre-sur-charente, rouffiac, montils, saint-sever-de-saintonge, courcoury, chaniers, les gonds, saintes, champmillon, saint-simeux, julienne, gensac-la-pallue, berneuil, saint-amant-de-boixe, saint-bazile, jonzac, jurignac, vars, nere, saint-bonnet, yvrac-et-malleyrand, nanteuil-en-vallee, saint-barthelemy-de-bussiere, saint-medard, oradour-sur-vayres, savigne, exideuil, roumazieres-loubert, vouleme, les pins, aujac, bussiere-badil, pons, cressac-saint-genis, cellefrouin, condeon, nonac, chevanceaux, saint-ciers-sur-bonnieure, saint-savinien, challignac, limalonges, lignieres-sonneville, abjat-sur-bandiat, blanzac-porcheresse, saint-aulais-la-chapelle, port-d'envaux, le gicq, ambernac, saint-claud, taize-aizie, saint-fraigne, chillac, maine-de-boixe, sainte-colombe, saint-leger, le vieux-cerier, lizant, bussac-sur-charente, lesignac-durand, saint-dizant-du-bois, saint-genis-d'hiersac, venerand, fouquebrune, beaussac, touverac, varaignes, mornac, grassac, fontaines-d'ozillac, saint-angeau, marval, allas-champagne, maisonais-sur-tardoire, thors, blanzay, saint-maigrin, salles-d'angles, messac, jarnac-champagne, salles-de-barbezieux, asnieres-sur-nouere, agris, aubigne, nieul-le-virouil, piegut-pluviers, chepniers, mialet, romagne, perignac, vouharte, authon-ebon, saint-saviol, pensol, massac, mazerolles, cussac, les salles-lavauguyon, le lindois, loubigne, cierzac, montlieu-la-garde, brie, champagnac-la-riviere, lussac, bossac, roussines, fouqueure, teyjat, cherves-richemont, courcome, soudat, alloue, ecuras, benest, montbron, saint-simon-de-bordes, amberac, genac, rougnac, augignac, chalus, bignay, bresdon, cheronnac, citeuil-la-magdeleine, saint-palais-du-ne, cherves-chatelars, epenede, pleuville, saint-coutant, ansac-sur-vienne, les gours, saint-laurent-de-ceris, plaizac,ournay-loize, mirambeau, oriolles, dirac, montignac-charente, moutonneau, guimps, manot, haimps, vitrac-saint-vincent, pressignac, hanc, mons, chatenet, brie-sous-archiac, saint-leger, saint-pardoux-la-riviere, villars-en-pons, villars-les-bois, le seure, les eduts, mortiers, juillac-le-coq, juille, aussac-vadalle, saint-sulpice-de-cognac, vieux-ruffec, les metairies, les touches-de-perigny, geay, reaux, champs-romain, ladiville, saint-pierre-de-juillers, neuillac, valence, taillant, sainte-meme, brie-sous-matha, saint-sauvant, chassors, auge-saint-medard, saint-sornin, bernac, ecoyeux, melleran, la	> Aider les maîtrises d'ouvrages aptes à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI. > Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés > Améliorer la préparation et la gestion de crise, et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés > Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité > Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements > Améliorer la gestion des ouvrages de protection	Fin 2016

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
			<p>chapelle, marillac-le-franc, gimeux, chadurie, saint-medard, crazannes, chermignac, clam, houlette, saint-bris-des-bois, le grand-madieu, chantillac, pommiers-moulons, civray, etriac, reparsac, combiers, saint-martin-le-pin, passirac, busserolles, saint-estephe, marsac, etouars, besse, bran, nieuil, javerlhac-et-la-chapelle-saint-robert, mons, saint-eugene, mouthiers-sur-boeme, montemboeuf, saint-germain-de-lusignan, lussac, louzac-saint-andre, lupsault, saint-adjutory, coulonges, sainte-severe, chatain, burie, champagne-vigny, linazay, perignac, saint-martial-de-mirambeau, sauvagnac, soyaux, nanclars, chadenac, becheresse, le tatre, chef-boutonne, eraville, pranzac, maire-levescault, saint-mande-sur-bredoire, ranville-breuilaud, la faye, bouin, vouthon, saint-gregoire-d'ardennes, barbezieres, fenieux, agudelle, gourvillette, magnac-sur-touvre, chassiecq, charmant, mansle, verrieres, montalembert, deviat, couture, germignac, mazieres, echebrune, luxe, sousmoulins, saint-sigismond-de-clermont, segonzac, la frediere, courcerac, ardilleux, montigne, la tache, moulidars, brizambourg, puyreaux, torsac, pageas, la chapelle-montbrandeix, vignolles, charroux, nercillac, saint-germain-de-montbron, lamerac, oradour, l'isle-d'espagnac, saint-georges-des-coteaux, ventouse, pouillac, eymouthiers, rouzede, saint-sulpice-de-ruffec, marcillac-lanville, tesson, hiersac, ars, meus, neuvicq-le-chateau, preguillac, louzignac, sonneville, brettes, aignes-et-puyperoux, anais, mouton, plassac-rouffiac, le bouchage, villognon, villiers-le-roux, bayers, saint-germain-de-vibrac, viville, marignac, belluire, bagnizeau, colombiers, moings, longre, chenomet, saint-martial, saint-maurice-de-tavernole, cellettes, malaville, semillac, mainzac, saint-felix, la foret-de-tesse, villemain, marthon, nantille, salegnes, nontron, clion, charras, champniers-et-reilhac, saint-georges-antignac, massignac, suris, saint-martial-de-valette, champniers, chives, matha, arthenac, courgeac, tourriers, tuzie, tusson, montjean, hiesse, allas-bocage, ruffec, fontenet, contre, rancogne, coulgens, bioussac, nonaville, sceau-saint-angel, gente, chartuzac, rioux, chaunac, touvre, raix, loubille, grandjean, saint-amant-de-bonnieure, bessac, lachaise, mazeray, montchaude, prignac, saint-cesaire, douzat, xambes, saint-hilaire-du-bois, villejoubert, guitinieres, souvigne, fleurac, foussignac, vanzac, saint-martin-du-clocher, touzac, vougezac, le mung, saint-mary, saint-amant-de-nouere, soubran, saint-pierre-d'exideuil, magnac-lavalette-villars, couture-d'argenson, sauze-vaussais, saint-ciers-champagne, sainte-souline, vilhonneur, genouillac, mainfonds, chatignac, theil-rabier, vayres, vouzan, parzac, siecq, givrezac, saint-front, vindelle, bonneuil, pioussay, poursac, beauvais-sur-matha, surin, mareuil, jazennes, la chapelle-des-pots, aumagne, anville, champagne-le-sec, bouteville, saint-hilaire-de-villefranche, la chevrerie, salles-de-villefagnan, paizay-le-chapt, saint-martin-de-juillers, les adjots, la bataille, la chapelle-baton, balzac, vaux-rouillac, saint-quantin-de-rancanne, le pin, turgon, la rochefoucauld, lussas-et-nontronneau, saint-saud-lacoussiere, saint-mathieu, leoville, chasseneuil-sur-bonnieure, genouille, dournazac, taillebourg, archiac, dignac, saint-saturnin, le douhet, migron, aubeville, le bourdeix, lonzac, baignes-sainte-radegonde, verdille, villiers-couture, saint-eutrope, brie-sous-barbezieux, birac, empure, souffrignac, tanzac, vibrac, biron, celles, sers, fontaine-chalendray, la jard, varaize, fontenille, plassac, lorigne, neulles, tugerac-saint-maurice, saint-fort-sur-le-ne, seigne, coulonges, sigogne, garat, taponnat-fleurignac, roumazieres, gibourne, sonnac, claix, charme, barbezieux-saint-hilaire, la couronne, champagnac, champagne-mouton, saint-martial-sur-ne, gourville, asnois, asnieres-la-giraud, brux, bonneville, villefagnan, saint-palais-de-phiolin, angeduc, beaulieu-sur-sonnette, bazauges, condac, villexavier, saint-front-sur-nizonne, rouillac, juillaguet, vervant, loire-sur-nie, barro, savignac-de-nontron, ligne, saint-vaize, expiremont,</p>		

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie	Délai pour arrêter la stratégie
			<p>annepont, aunac, breville, orgedeuil, mouzon, verneuil, videix, salignac-de-mirambeau, berneuil, champniers, creziers, la rochette, la brousse, cresse, avy, plassay, pliboux, chenon, saint-projet-saint-constant, saint-georges, mazerolles, saint-seurin-de-palenne, sainte-lheurine, ambleville, ruelle-sur-touvre, echallat, juicq, jussas, fontclaireau, ozillac, hazelles, chaunay, rouffignac, reignac, champsac, bouex, la chapelle-pouilloux, sainte-colombe, pereuil, poullignac, mosnac, bunzac, polignac, saint-gaudent, saint-ouen, bercloux, rivieres, lonnes, saint-martial-de-vitaterne, hautesfaye, saint-macoux, fontcouverte, aigre, saint-quentin-sur-charente, saint-preuil, licheres, saint-cybardeaux, bignac, villejesus, ecurat, suaux, verteuil-sur-charente, thenac, consac, saint-genis-de-saintonge, saint-groux, jauldes, vinax, la magdeleine, ebreon, angeac-charente, barret, montendre, puymoyen, mesnac, coux, londigny, macqueville, la peruse, voeuil-et-giget, villegats, merignac, bois, saint-gourson, lagarde-sur-le-ne, bougneau, blanzac-les-matha, feuillade, paizay-naudouin-embourie, fleac-sur-seugne, ballans, courbillac, merignac</p>		

**ANNEXE 10 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DE
LANCEMENT DE LA SLGRI DU 11 FEVRIER 2015**





PREFET DE LA CHARENTE

**INSTALLATION DE LA DEMARCHE SLGRI
DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION
SAINTES – COGNAC - ANGOULEME**

Compte rendu de la réunion du 11 février 2015

La présente réunion s'est tenue à 15 heures au palais des congrès La Salamandre à Cognac sous la présidence de M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac.

Présents :

- Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac,
- Xavier TRIOULLIER de la sous-préfecture de Cognac,
- Didier LOUIS, Célia LEVINET, Stéphane LEMESLE et Baptiste SIKOT de l'établissement public territorial de bassin de la Charente (EPTB),
- Michelle CAZANOVE, sous-préfète de Saintes,
- Willy BARRAUD de la préfecture de la Charente
- Patrick KOHER de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes,
- Michel ZANONI, Nicole FRUCHET et Sébastien CHARTON de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente Maritime,
- Christophe BON de la direction départementale des territoires de Deux Sèvres,
- Raphaël SANTURETTE de la direction départementale des territoires de la Vienne,
- Jean-Yves GUERLESQUIN de la chambre d'agriculture de la Charente,
- Sébastien DETHIER du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Yannick YVONNET et Bastien FORSANS du service départemental d'incendie et de secours de la Charente,
- Yann CEVAER et Alain KERAVEC du service départemental d'incendie et de secours de la Charente Maritime,
- Roger CHATREAU de ERDF,
- Laurence CAUD de la Ligue de protection des oiseaux,

Adresse postale : Sous-préfecture 362 rue Jean Taransaud – CS 90259 – 16112 COGNAC CEDEX

Tél 05 45 82 00 60 - fax 05 45 82 27 15

Horaires d'ouverture : lundi mardi jeudi et vendredi 8h30-12h00 13h00-15h30 mercredi 8h30-12h30 – site Internet : www.charente.gouv.fr

- Jacky DAVIAUD et Jean-Claude BRIGAUD de la commune de Fléac,
- Michel GOURINCHAS et Claude GUINET de la commune de Cognac,
- Jean-Michel BOQUET et Pierre Yves BRIAND de la commune de Chateaubernard,
- Bernard MAUZE de la commune Gensac,
- René DUBIED de la commune de St Savinien sur Charente,
- Michel MARCHAIS de la commune de Salignac sur Charente et de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Christian DECOODT de la commune de Merpins,
- Pierre-Jean RAVET de la commune de Jonzac,
- Bruno THINON de la commune de Linars,
- Jean-Michel VALLET de la commune de Sireuil,
- Françoise LECLERC de la commune de Rouillet St Estèphe,
- Bernard MARCEAU de la commune de Saint Même les Carrières,
- Michel LARIVIERE de la commune de Dompierre sur Charente,
- Frédéric THERMIDOR de la commune de Gond Pontouvre,
- Claude CHARRIER de la commune de Jarnac,
- Jean Claude TESSENDIER de la commune de St Brice,
- Chantal WALLON-PELLO de la commune de Port d'envaux,
- Claude BOUREAU de la commune des Gonds et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique,
- Pierre LORET de la commune des Gonds,
- Sébastien BRETAUD de la commune de Triac Lautrait,
- Anne KNAPNOUGEL de la communauté de communes des vals de Saintonge,
- Nathalie GOURDET, Pascale BELLE et Marine CHAUD de Grand Cognac communauté de communes,
- Fabien DOUMERET de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Laurent DUBREUIL et Rémy BRIAULT de la communauté de communes Grande Champagne,
- Jean-Pierre SIMON de la communauté de communes de la région de Chateaufort,
- Alice PERRON et Jacques SAUTON du syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran,
- Bernard MAINDRON du syndicat intercommunal d'aménagement de la Seugne en Haute Saintonge,
- Laurent PAULHAC du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né,
- Françoise NICOL SCHIFANO et Alain MARCHEGAY de Charente Eaux.

Etaient excusés :

- le président de Grand'Angoulême communauté d'agglomération,
- le président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne,
- le président du Conseil Général de la Charente,
- le président du Conseil Régional Poitou-Charentes,
- le chef de projet territorial de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et Saintonge.

La réunion est ouverte par M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac, qui remercie la présence des participants ainsi que la ville de Cognac pour sa contribution à la bonne organisation de la séance.

Il présente les grandes lignes du dispositif à mettre en œuvre avec les parties prenantes dans le cadre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême.

La parole est ensuite laissée à M. Didier LOUIS, président de l'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents afin qu'il présente l'EPTB (champs de compétences et d'intervention dans le bassin de la Charente).

Diaporama de présentation mis en ligne sur la page d'accueil (actualités) du site internet de l'EPTB Charente :
<http://www.fleuve-charente.net/>

La DDT propose de fixer comme objectifs de la SLGRI les objectifs du PGRI à l'exception de l'objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection » qui peut être supprimé, considérant l'absence d'ouvrages de protection contre les inondations existant sur le périmètre de la SLGRI.

L'EPTB souhaite dans ce cas avoir la confirmation que des actions comme l'ouverture de remblais dans le lit majeur, le dévasement du barrage de Saint-Savinien ou la « petite » protection localisée imaginable à Saintes puissent intégrer les autres objectifs de la SLGRI. Par exemple, l'ouverture des remblais et le dévasement pourraient se placer dans l'objectif « gérer les capacités d'écoulement... » et la petite protection localisée pourrait se placer dans l'objectif « aménager durablement le territoire » en l'absence d'objectif maintenu de « gestion des ouvrages de protection ».

Les services de l'Etat, DDT16 et DREAL PC approuvent ce principe.

M. le Sous-Préfet de Cognac propose des co-animateurs « experts » pour accompagner l'EPTB et la DDT dans l'animation des ateliers thématiques en vue de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions :

- Atelier 1 : « amélioration de la connaissance et de la culture du risque » -> ville de Cognac ;
- Atelier 2 : « amélioration de la préparation et de la gestion de crise »-> SIDPC 16 ;
- Atelier 3 : « aménagement durable du territoire » -> ville ou communauté d'agglomération de Saintes ;
- Atelier 4 : « gestion des capacités d'écoulement, restauration des champs d'expansion de crue et ralentissement dynamique » -> Didier LOUIS (expérience de ses mandats sur ce thème).

M. GUINET, représentant de la ville de Cognac accepte la proposition de co-animation de l'atelier 1.

M. LOUIS, accepte la proposition de co-animation de l'atelier 4.

M. BARRAUD, représentant du SIDPC16, transmet la proposition à la directrice Mme Bacle

La ville de Saintes et la CdA de Saintes étant absents, Mme la Sous-Préfète de Saintes se propose de leur transmettre la sollicitation.

Les parties prenantes valident :

- les 5 grands objectifs de la SLGRI :
 - Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI,
 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité,
 - Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements ;
- le périmètre de la SLGRI :
 - Bassin versant de la Charente jusqu'en limite aval de la commune de Saint-Savinien ;
- les délais d'élaboration de la SLGRI et de son programme d'actions :
 - Élaboration de la SLGRI pour le 2^{ème} semestre 2016,
 - Élaboration du programme d'actions pour le 2^{ème} semestre 2017.

L'EPTB précise que le calendrier proposé pour l'élaboration du programme d'actions de la SLGRI (2^{ème} semestre 2017) doit permettre d'assurer une continuité d'actions sur le territoire entre le PAPI 2 actuellement en cours et le futur PAPI 3, outil de mise en œuvre de la SLGRI. Ce calendrier s'entend sous condition d'une prolongation d'au moins un an de la durée du PAPI 2 (actuellement programme 2012-2016), à faire valider dans le cadre de l'avenant PAPI qui sera déposé en fin d'année.

Questions diverses :

M. DUGIED (mairie de Saint-Savinien) remercie le service des voies d'eau du Département de la Charente-Maritime pour la bonne gestion du barrage de Saint Savinien ces dernières années (dragage d'entretien, recherche d'effet chasse d'eau lors de la manœuvre des vannes...). Il émet par ailleurs des propositions en terme de gestion des capacités d'écoulement du fleuve.

M. le Sous-Préfet de Cognac l'invite à s'inscrire dans l'atelier thématique °4 « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements »

Un représentant de l'association des riverains de la Charente, élu de la commune des Gonds, préconise de restaurer des réseaux de fossés dans les marais de l'Anglade afin d'augmenter leurs capacités d'effet tampon en cas de crue.

M. RAVET (Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge) demande quel sera le rôle de son territoire dans cette SLGRI désignée par rapport aux enjeux situés entre Angoulême et Saintes.

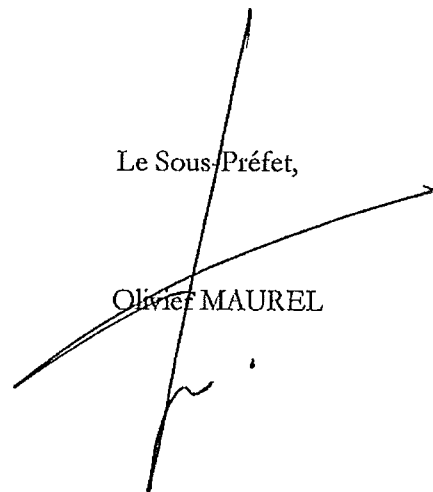
M. LEMESLE (EPTB Charente) répond que la confluence de la Seugne avec la Charente se situant en amont immédiat de Saintes, son territoire est concerné par toutes les dispositions à prévoir relatives au ralentissement des écoulements. Le territoire doit s'investir en ce sens.

M. PEYRAUD (DDT16) complète l'intervention de l'EPTB en indiquant que les syndicats de rivières (ou les futures structures à mettre en place dans le cadre de la loi GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auront un rôle important à jouer dans l'objectif 5 de la SLGRI (ralentissement dynamique...) :

- nouvelles modalités de gestion des ouvrages hydrauliques des cours d'eau,
- restauration des champs d'expansion des crues,
- contrôle et maîtrise des écoulements de crue.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Sous-Préfet,
Olivier MAUREL





REUNION DU 11 FEVRIER 2015

INSTALLATION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION Saintes-Cognac-Angoulême



EPTB Charente
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



LA DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

EPTB Charente
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

EPTB Charente
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapas :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques
- Principes fixés :
 - une approche intégrée : ressource en eau, politique du territoire, occupation des sols, développement urbain, bassins versants ...

Cycle reconduit
tous les 6 ans

3

1 - Evaluer les enjeux

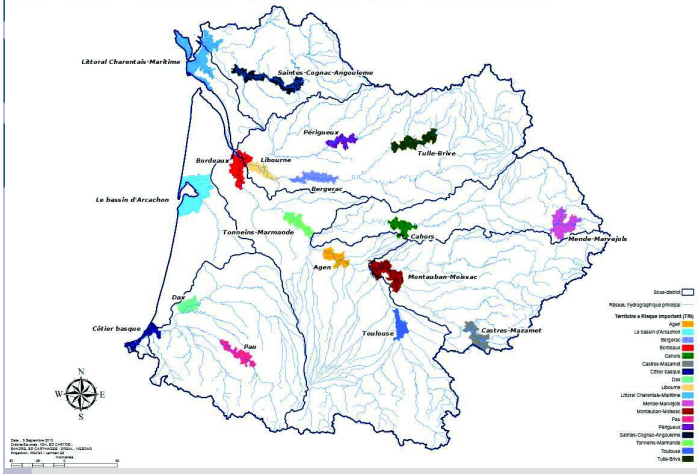
• Les évaluations préliminaires du risque inondation (EPRI)

- Menées à l'échelle des districts hydrographiques - territoires des Agences de l'Eau (Adour Garonne) - restitutions fin 2011
- Identifier et évaluer les enjeux :
 - population et établissements sensibles
 - activités économiques (emplois...)
 - patrimoine
 - environnement (pollutions ...)
- Identifier les territoires à risques importants d'inondation – TRI :
 - 18 TRI sur le district Adour Garonne (122 en tout)
 - TRI désignés début 2013



4

Directive Inondation - Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sur le bassin Adour-Garonne



2 – Cartographier les risques

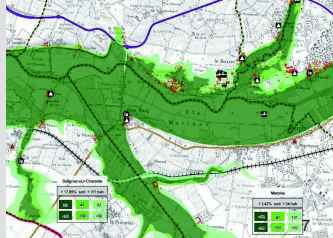
- Exigences de la Directive : 5 cartes à fournir avec 3 niveaux d'inondation
 - aléa fréquent (période de retour 10/30 ans) : 1^{ers} débordements
 - aléa moyen (période de retour 100 ans) : PPRI
 - aléa exceptionnel (période de retour 1000 ans)
 - synthèse des 3 scenarii d'inondation
 - risques (croisement aléas/enjeux)
- Travaux réalisés par le SPC Vienne Charente Atlantique pour le TRI SCA
- Modélisation débits / topographie (levés type LIDAR)
- Cartographie adoptée par le PCB Adour Garonne en décembre 2014 – en ligne sur site internet DREAL Midi Pyrénées

6

2 – Cartographier les risques

Objectifs de la cartographie :

- ✗ Contribuer à l'élaboration des étapes à venir : plan et stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- ✗ Améliorer la connaissance (Q 1000) et aide à la décision pour l'installation d'établissements sensibles
- ✗ Préparation et gestion de crise



3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

- Un **cadre national** partagé par tous : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (**SNGRI**)
- Des déclinaisons par grands bassins : les **plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)**
- Des actions prioritaires sur les **territoires à risque important d'inondation (TRI)**
- Des **stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** portées par les acteurs locaux

8

3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

- Un **cadre national** partagé par tous : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (**SNGRI**)
- Augmenter la **sécurité des populations exposées** ... limiter fortement le risque de pertes de **vies humaines ou de lourds traumatismes** ...
- **Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation** ... urgence à maîtriser l'augmentation du **coût des inondations** pour la société du fait de l'augmentation des enjeux en zone inondable ... garantir la pérennité du régime d'indemnisation « cat-nat » ...
- **Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés** ... s'organiser pour **prévenir les risques** ... de façon à réduire les impacts potentiels des inondations sur la **santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement** ...

9

3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

- **Des déclinaisons par grands bassins - les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) – le PGRI Adour Garonne**
- Le PGRI installe une **vision stratégique pour les TRI et le district**, en déclinaison de la SNGRI
 - il fixe le cap dans le bassin
 - il fixe des objectifs particuliers aux TRI
- Le PGRI identifie les **dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs**
 - **objectif** : ralentir les écoulements sur les bassins versants
 - **dispositions** : promouvoir l'infiltration et la rétention des eaux (couverts végétaux, haies, espaces boisés...)
- Le PGRI Adour Garonne (gestion des risques d'inondation) s'articule avec le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (gestion de l'eau) – documents en cours de consultation
- Le PGRI dispose d'une **portée juridique** sur les décisions administratives et documents de planification (PPRI, SCOT, PLU ...)

10

3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

- **Des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) portées par les acteurs locaux**
- Déclinaison finale et **opérationnelle** de la DI à l'échelle du TRI (en lien avec le PGRI)
- La SLGRI s'appuie sur :
 - des **objectifs** et des **dispositions**
 - un **périmètre** de réflexion
 - des **délais** de réalisation
- Les parties prenantes du TRI regroupent les acteurs locaux susceptibles de participer à l'élaboration des mesures opérationnelles de **prévention, de protection et de sauvegarde** du périmètre du TRI
- La SLGRI consiste à mettre en place au final des **programmes d'actions** (de type PAPI) venant répondre aux objectifs, avec les **parties prenantes du TRI**

11



LE PAPI : UN OUTIL DE MISE EN OEUVRE DE LA SLGRI



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE



EPTB Charente
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

LE PAPI : UN OUTIL DE GESTION INTEGRÉE (1)

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Un outil existant mis en place par le Ministère de l'Ecologie :

- Circulaire de 2002 → opportunité PAPI 1 Charente
- Nouvelle circulaire en 2011 (favoriser la réduction de vulnérabilité, la culture du risque, justification économique des projets) → opportunité PAPI 2 Charente & Estuaire
- SLGRI → PAPI 3 Charente (continuité du travail mené)







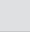
Un outil de gestion intégrée des risques d'inondation

- Mener des actions sur la **résilience** et sur l'**aléa**
- Selon 7 axes complémentaires

13

LE PAPI : UN OUTIL DE GESTION INTEGRÉE (2)

Axes du PAPI (ont inspiré les objectifs du PGRI)

-  **Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la culture du risque**
-  **Axe 2 – Surveillance et prévision des inondations**
-  **Axe 3 – Alerte et gestion de crise**
-  **Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**
-  **Axe 5 – Réduction de vulnérabilité des personnes et des biens**
-  **Axe 6 – Ralentissement des écoulements**
-  **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques**

14

LE PAPI : UN OUTIL CONTRACTUEL

Un outil au service d'un territoire

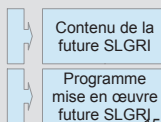
- Emergence locale
- Contractualisation par bassin de risque

Un outil partenarial (convention)

- Un comité de pilotage
- Des maîtres d'ouvrages fédérés
- Des co-financeurs : Etat – FPRNM (de 40 à 50 % aujourd'hui selon études, travaux, existence PPR...), autres au cas par cas

Un outil recherchant l'efficience

- Diagnostic partagé du territoire
- Stratégie concertée → solutions, priorités, moyens
- Programme d'actions rationalisé → ACB, capacité MOa
- Plan de financement par action



15

UN OUTIL DEJA EMPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE (1) PAPI 1 CHARENTE 2004-2010 Fluvial

- A permis de progresser sur la connaissance et la prévision du risque
 - Relevés MNT (LIDAR) vallée Charente et quelques affluents
 - Modèle hydraulique de simulation de crue → usage SPC depuis
 - Développement AZI
 - Réflexion stratégie d'actions
- A permis de favoriser la mise en œuvre de PPRI
- A permis d'explorer le ralentissement dynamique
 - Etude sites sur-stockage
 - Pré-localisation zones humides
- A permis de progresser sur l'opportunité de projets hydrauliques
 - Curage Saint-Savinien
 - Rosnes à Saintes

Rapport d'inspection ICAT → ciblage des voies à poursuivre

16

UN OUTIL DEJA EMPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE (2) PAPI 2 CHARENTE & ESTUAIRE 2012-2016 Fluvial et maritime

- 15 signataires – Budget initial : 7,8 M € HT – Possible prolongation par avenant
- Des actions travaux et diagnostics sur le littoral et dans l'estuaire de la Charente contre la submersion marine
- Les actions sur le volet « fluvial » recoupant le TRI S-C-A



- **Culture du risque** : repères de crues, exposition, lettre d'information, site internet (EPTB)...
- **Prévision** : cartographies de prévision des inondations (SPC)
- **Gestion de crise** : bilan PCS bassin versant (EPTB)
- **Urbanisme** : PPRI (Etat), appui SCoT (EPTB)
- **Etudes vulnérabilité** : dévasement (CG17), transparence remblais aval (EPTB), vulnérabilité RD Saintes (ville), analyse activité économique et patrimoine culturel (EPTB)
- **Ralentissement** : étude ralentissement dynamique, réflexion sites pilotes aménagement versants (EPTB)



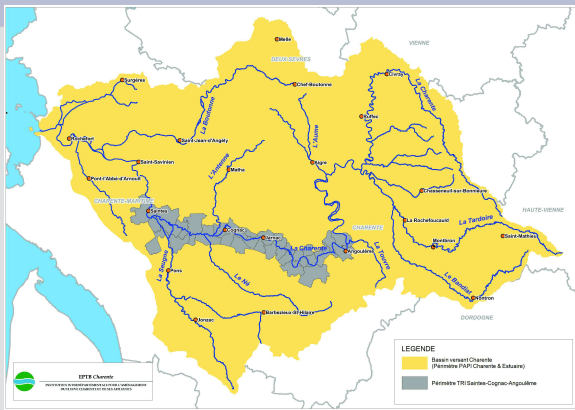
17



LA SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation) Saintes-Cognac-Angoulême



PERIMETRE DU TRI

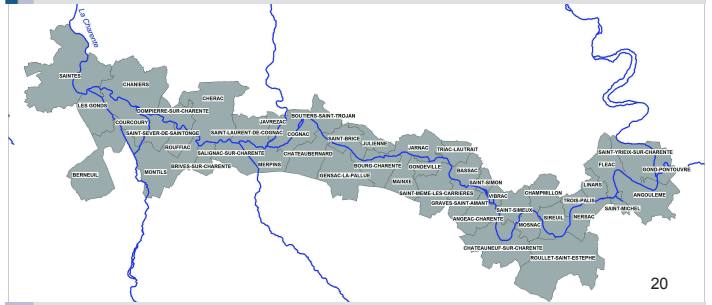


19

PERIMETRE DU TRI

Etendue du TRI

- 46 communes (34 en Charente et 12 en Charente-Maritime)
- Continuité des rives
- TRI reconnu pour l'aléa débordement du fleuve Charente



20

ENJEUX DU TRI

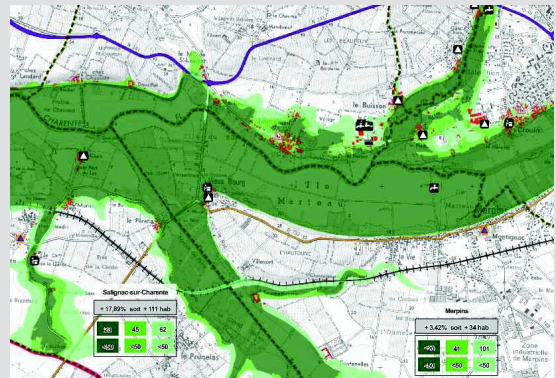
• Cartographie du TRI

- × **Evénement moyen** : Q 100 = crue de 1982 (plus forte crue connue - PPR1)
- × **Evénement fréquent** : Q 100 x 0,75 (retour 20 ans)
- × **Evénement exceptionnel** : Q 100 x 1,33 (retour 1000 ans)

Les parutions sont accompagnées d'un rapport de présentation : crues historiques, enjeux par commune et selon l'événement

21

EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES



22

ENJEUX DU TRI

Enjeux chiffrés du TRI

- Sur 155 000 hab

Evénement	Population	Emplois	Infrastructures
Fréquent	3100	Entre 2500 et 3500	2 STEU, 16 ICPE...
Moyen	7100	Entre 4500 et 6500	3 STEU, 22 ICPE, 1 installation polluante, 5 musées...
Exceptionnel	11300	Entre 6500 et 9400	6 STEU, 28 ICPE, 3 installations polluantes, 6 musées ...

23

CONTENU DE LA SLGRI

➤ Le contenu à élaborer :

- **Un diagnostic** : point des informations disponibles - acteurs en présence (gouvernances) - état des connaissances (études ...) - outils réglementaires en place (PPR, SCOT, PLU, SAGE, contrats de rivière, PAPI, PCS ...) ...
- **Un périmètre d'action**
- **Des objectifs**
- **Des dispositions** associées aux objectifs
- **Des programmes d'actions** déclinant de façon opérationnelle les dispositions de la stratégie locale : opération, maître d'ouvrage, calendrier, financement (volet à préfigurer avant toute contractualisation)

[Lien SAGE Charente](#)

24

GOVERNANCE SLGRI (1)

• Des **stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** portées par les acteurs locaux

- Préfet pilote : **préfet de la Charente**
- Structure porteuse : **EPTB Charente** (animation, mise en œuvre, suivi ...)
- Service de l'État en charge de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI : **DDT de la Charente** avec appui **DDTM Charente Maritime** et **DREAL Poitou Charentes**
- **Parties prenantes (PP)** et **Comité de Pilotage** de la SLGRI désignés par Arrêté conjoint du préfet de la Charente du 11 août 2014 (calendrier DI et électoral ...)
- Arrêté notifié aux PP le 11 septembre 2014
- La SLGRI du TRI Saintes Cognac Angoulême devra être approuvée par le préfet pilote avant la **fin 2016**.

25

GOVERNANCE SLGRI (2)

Parties prenantes

- **Composition** : cf arrêté préfectoral (EPTB, services Etat, communes, EPCI, gestionnaires fleuve et affluents, porteurs SCoT, AEAG, CGs, Région, chambres consulaires, services milieux aquatiques, gestionnaires de réseaux, associations)
- **Rôle** :
 - Approuvent les objectifs, le périmètre et les délais (OJ réunion)
 - Proposent des sous-objectifs et dispositions
 - Se projettent dans la maîtrise d'ouvrage d'opérations du programme
 - Contribuent à la construction du programme d'actions

26

GOVERNANCE SLGRI (3)

Comité de pilotage

- **Composition** : cf arrêté préfectoral (acteurs représentatifs des parties prenantes)
- **Rôle** :
 - Examine les orientations proposées par les parties prenantes
 - Valide les sous-objectifs et dispositions
 - Valide le programme d'actions
 - Suit la mise en œuvre de la SLGRI (PAPI 3)

27

GRANDS OBJECTIFS DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

➤ 5 OBJECTIFS de réduction des conséquences dommageables des inondations

- **Aider les maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI (**déclinaison objectif de développement de gouvernance du PGRI**)
- **Améliorer la connaissance et la culture** du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés (**objectif du PGRI**)
- **Améliorer la préparation et la gestion de crise** et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (**objectif du PGRI**)
- **Aménager durablement le territoire** par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité (**objectif du PGRI**)
- **Gérer les capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion** des crues et **mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements (**objectif du PGRI completé**)

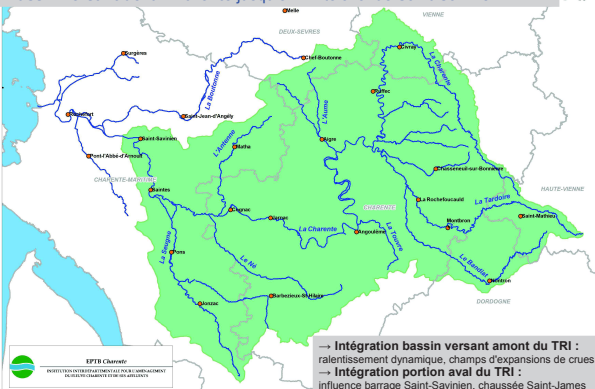
Objectif 6 du PGRI : Améliorer la gestion des ouvrages de protection → A écarter ?

28

PERIMETRE DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

Cohérence hydrographique - Périmètre d'action pour résultats sur le TRI
Bassin versant de la Charente jusqu'en limite aval de Saint-Savinien



29

DELAI DE REALISATION DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

➤ ECHEANCE - préconisée par les circulaires au plus tard fin 2016

Proposition de retenir cette date de fin 2016 pour l'approbation de la SLGRI

→ La SLGRI est approuvée par le Préfet pilote du TRI, après avis du PCB et du Comité de Bassin

→ Ensuite établissement d'un programme d'actions : échéance proposée 2017

30

CALENDRIER DE TRAVAIL SLGRI

Soumis à validation ce jour

SLGRI		
Réalisation état des lieux	EPTB – co-pilotage DDT16	1er semestre 2015
Validation état des lieux	COPIL	Mi 2015
Travail sur sous-objectifs et dispositions	Ateliers thématiques (1 ou 2 sessions)	2ème semestre 2015
Validation sous-objectifs et dispositions	COPIL	1er trimestre 2016
Avis SLGRI	PCB, Comité de Bassin	Mi 2016
Approbation SLGRI	Préfet 16	2ème semestre 2016

Ateliers thématiques (parties prenantes – co-animateur)

- Connaissance et culture du risque
- Gestion de crise
- Aménagement durable
- Gestion des écoulements

→ gouvernance abordée dans chaque atelier
→ envoi d'un courrier avec demande d'inscription dans les ateliers

31

CALENDRIER DE TRAVAIL PROGRAMME

Soumis à validation ce jour

Programme d'actions (PAPI)		
Sessions de travail sur les actions	Ateliers thématiques	2ème semestre 2016 – 1er semestre 2017
Validation du travail	COPIL	
Labellisation du programme d'actions	Commission inondation (bassin, nationale)	2ème semestre 2017
Mise en œuvre du programme	COPIL	2018 - 2022

32

**ANNEXE 11 : COMPTES-RENDUS DE LA PREMIERE SESSION DES
ATELIERS THEMATIQUES – NOVEMBRE/DECEMBRE 2015**





EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°1 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation
en mobilisant tous les acteurs concernés »

*Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2015 à Cognac
(Local Commun Résidentiel – Maison de quartier)*

Liste d'émergence : en annexe

Diaporama de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 27).

M. Guindet (Ville de Cognac), co-animateur de l'atelier, fait part du retour d'expérience de la Ville de Cognac en terme de sensibilisation au risque d'inondation (diapositives n°28 à 33).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°34 à 38 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Défaut de connaissance et de culture du risque

Quelques exemples sont cités par les participants :

- Plus de 90 % des habitants actuels de la rue de Boutiers à Cognac n'ont pas connu l'inondation de décembre 1982.
- Un groupe de collégiens qui a pris connaissance des repères de crues sur les quais de Cognac s'imaginait difficilement que l'eau puisse monter à une telle hauteur.
- En France, les gens tendent à protester si les alertes sont trop fréquentes. Ils ont malheureusement des comportements souvent inadaptés (accèdent aux parkings souterrains pendant les inondations...).
- Les gens ne connaissent généralement pas les outils de prévention existants (vigicrue par exemple).
- Les petites crues régulières, on les oublie ; les crues majeures ont ne les aborde pas car elles sont anxiogènes.

Pourtant, les crues de la Charente sont lentes et l'anticipation est donc un gage sérieux d'efficacité. Il est essentiel d'impliquer les populations dans la préparation au risque. Pour autant, on ne peut pas vivre constamment avec le risque (trop anxiogène).

Amélioration de la connaissance du risque

A été abordé le sujet du changement climatique et de son impact potentiel sur les risques d'inondations. La connaissance sur cette problématique est lacunaire et mériterait donc d'être approfondie. Il conviendrait, sans verser dans le catastrophisme, d'intégrer le changement climatique dans la réflexion sur la prévention des inondations.

Partage de la connaissance du risque et promotion de la conscience du risque

Les conseils de quartier, les associations de riverains sont des relais privilégiés pour sensibiliser au risque, activer les retours d'expériences et la mémoire du risque. Faire passer les messages auprès des jeunes est important : il faudrait inculquer la culture du risque à l'école.

Les nouveaux arrivants dans les communes sont des cibles importantes pour la sensibilisation au risque : il faudrait profiter des formalités d'accueil des nouveaux arrivant pour leur faire passer des messages sur le risque d'inondation du territoire.

Une stratégie essentielle de la sensibilisation est de travailler la communication en fonction du public pour mieux faire passer les messages : utilisation du média téléphone pour les jeunes, organisation de réunions informelles pour d'autres catégories, utilisation des réseaux sociaux... Il faut sensibiliser régulièrement, utiliser des supports innovants. Il est nécessaire de dynamiser la sensibilisation au risque : une exposition a plus de succès et d'impact si elle accompagnée par un ou plusieurs intervenants.

Il est difficile de faire adhérer la population sur un sujet qui cause des dommages. Il faut relativiser et jouer sur la durée de montée des eaux qui laisse le temps de réagir, ne pas faire venir le public uniquement sur un aspect inondation mais mutualiser avec d'autres événements.

Il faudrait également dans le cadre des ventes / locations transmettre des informations qui vont au-delà de la stricte obligation réglementaire inhérente à la transmission du zonage du PPRI : on peut imaginer fournir des liens internet utiles à la prévention des inondations par exemple...

La sensibilisation au risque d'inondation en entreprise devrait être plus développée : inciter à la création de postes de risk manager, promouvoir le parrainage par les anciens pour transmettre l'ensemble de savoirs y compris sur les risques.

Les DICRIM, obligatoires pour l'ensemble des communes soumises à un risque sont loin d'être tous réalisés dans les communes du TRI. Il faut activer leur élaboration.

Préparation à la gestion de l'évènement

L'important dans la préparation à la gestion de crise c'est le bon sens. Réfléchir en amont permet de mieux agir.

A destination des élus locaux

Certaines communes ont pu faire des exercices sur les PCS sans que cela ne concerne le risque d'inondation. Il est important de se saisir de la SLGRI pour activer des exercices en lien avec ce risque. Il faudrait dans la mesure du possible s'appuyer sur d'autres données d'entrée que les seules cartographies des risques et travailler par exemple sur la mémoire des élus et agents communaux (localisation des routes coupées, hauteur d'eau...).

Est également évoqué le sujet de la perte de mémoire collective dans les services techniques avec les départs en retraite des personnes ayant vécu les inondations. Il faudrait pouvoir assurer une transmission « orale » de cette expérience en plus des éléments inscrits dans le PCS.









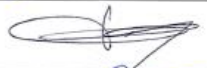




Il pourrait être proposé que la problématique des risques d'inondation soit évoquée particulièrement pendant les conseils municipaux : interventions courtes mais régulières sur le sujet ...). Il apparaît important de former les élus sur le risque d'inondation, notamment ceux des communes du TRI : des demi-journées ou journées d'échanges pourrait être organisées.

A destination des citoyens

Il est très important d'informer les gens de l'outil « vigicrue » existant pour faciliter la préparation au risque. Il faudrait aussi essayer de concrétiser les risques sur le terrain, permettre aux habitants d'imaginer la hauteur d'eau dans la rue pour telle prévision de niveau de crue. Un accès à l'outil « viginond » en cours de déploiement et permettant d'évaluer les zones inondées en fonction des prévisions devrait pouvoir être donné à terme à tout citoyen.

Certains opérateurs téléphoniques émettent déjà des alertes auprès de leurs clients en cas d'orage et pourraient éventuellement alerter les abonnés dès lors qu'ils pénètrent dans une zone géographique à risque, en se basant sur la géolocalisation du smartphone (des discussions nationales sont en cours sur ce sujet).

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Benoit FULPIN	ST ville de Cognac		
Nicole FAUCHET	DDTM 17 Partenariat des Risques		
Jean-Michel FURE	DDTM 17 / UARAD		
Jean Paul GIRARD	Maire Adjoint Pharners		
CEVACR Yann	SDIS 17		
Bouvenx Jline	DDT 16		ute o.fr 
BACQUÉ Marseille	élire Saliquet / ch17		
de RIVALS-MAEDROS Elie	BA 709 COGNAC		
Fany NATHIER	Ville de Saintes		
Claude GUINET	Juridic de COGNAC CHE de SAJE.		
Remy Filali	EPTB Charente		
Alain d'Hardemara	Directeur Technique MARTELL	com	
Thierry PAINOT	Resp. ENVIRONNEMENT MARTELL	and.com	
Fabrice PETRAUD	DDT 16		
Stéphane LENESE	EPTB Charente		

Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés



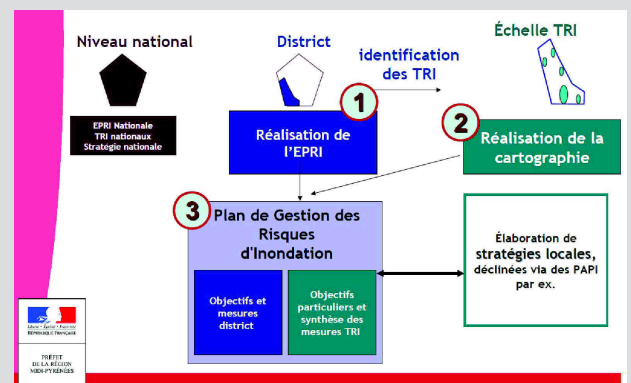
DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit tous les 6 ans

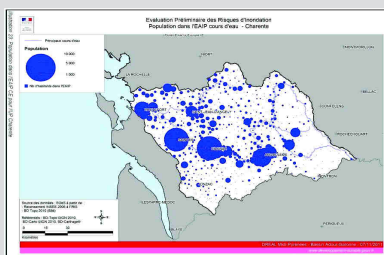
Démarche Directive Inondation



Evaluer les enjeux

Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) - AP mars 2012

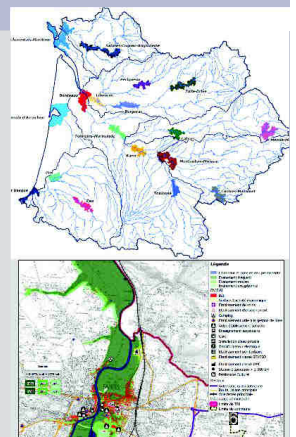
- Méthode cartographique à grande échelle pour évaluer globalement les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles
- > échelle du district Adour-Garonne, déclinaison par grands bassins versants



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNGRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNGRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

7

ARTICULATION SLGRI / SAGE

Le SAGE Charente

Un outil de gestion durable de l'eau

Élaboré de manière concertée au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de prévention et de protection des milieux, un outil de développement local, un outil juridiquement encadré. Il est un cadre de référence pour tous les projets à court et long termes liés à l'eau sur un bassin versant.

- Le SAGE :**
- répertorie les milieux aquatiques sensibles et définit les conditions de leurs préservation et valorisation.
 - fixe les actions de protection de l'eau et de prévention des inondations.
 - détermine des objectifs quantitatifs, qualitatifs et leurs délais de réalisation.
 - peut réglementer la répartition de la ressource en eau entre les usagers.

Grands objectifs du SAGE Charente

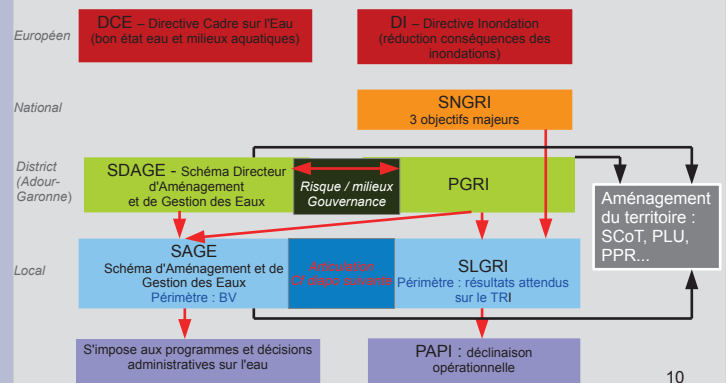
- > la reconquête de la qualité des eaux,
- > la gestion équilibrée de la ressource,
- > la préservation des milieux et des espèces,
- > la réduction durable du risque inondation.

Echéances du SAGE Charente

Validation de la stratégie : avant été 2016
Approbation du SAGE : fin 2017/début 2018

9

Articulation SLGRI / SAGE



10

Articulation SLGRI / SAGE Charente

- La SLGRI et le SAGE peuvent avoir des dispositions communes ou rapprochantes sur des sujets mixtes milieux/inondations
- Le SAGE pourra si besoin et si la CLE le décide instaurer des prescriptions réglementaires pour appuyer une disposition de la SLGRI commune avec le SAGE
- Le SAGE doit se saisir de dispositions de prévention des inondations sur des secteurs hors TRI
- L'écriture de la SLGRI pourra s'appuyer sur les réflexions préalables de la commission thématique « inondation » du SAGE. Le SAGE devra se saisir de la SLGRI.
- La SLGRI et le SAGE présentent l'avantage de se construire simultanément : structure porteuse commune, calendriers compatibles, opportunité de complémentarité des outils

11

FINALITE DES ATELIERS THEMATIQUES

Objectifs / dispositions

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI**
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre** dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques

Objectif général	SLGRI		PAPI
	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longduffeuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la dureté des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prêde/eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

13

ORGANISATION DE LA SLGRI

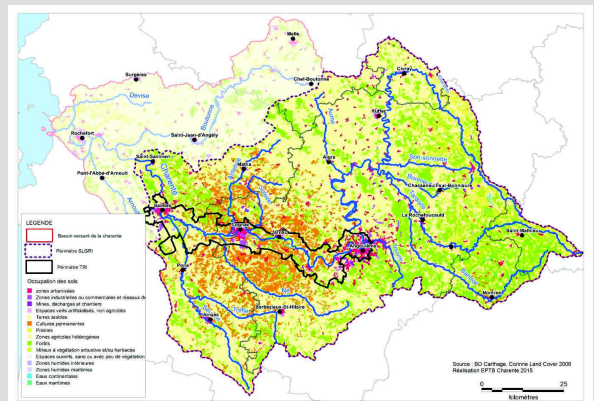
Organisation administrative

- Préfet pilote : **Préfet de la Charente**
- Service de l'Etat en charge du suivi : **DDT Charente**
- Collectivité locale porteuse : **EPTB Charente**
- Parties prenantes et comité de pilotage : **définis dans AP de août 2014**

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac
 → validation périmètre
 → validation grands objectifs
 → validation organisation de la démarche

15

Périmètre



16

Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

17

Organisation de la démarche

- **Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- **Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

18

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

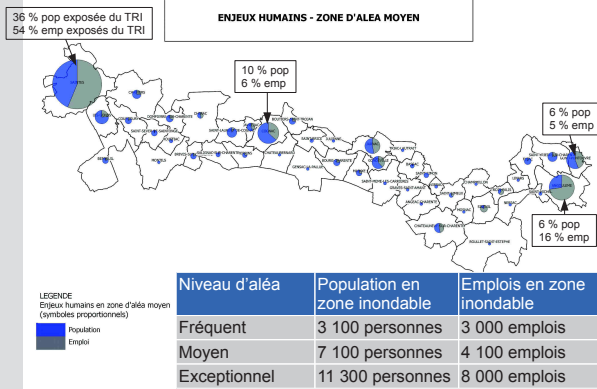
Historique des inondations

- **Récurrence des grandes crues** répertoriées au cours des derniers siècles : 1779, 1783 (la plus importante connue avant le XXème siècle), 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- **Crue de mars/avril 1962** : 159 mm en 11 j à Montbron, et 125 mm à Angoulême, événement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- **Crue de décembre 1982** : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, **crue centennale** sur le TRI
- **Crue de janvier 1994** : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés par les fortes pluies automnales, **crue cinquantennale**



Enjeux exposés

Enjeux exposés



- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)

- Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable
- Deux stations d'épuration partiellement touchées
- Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs
- Cinq campings
- Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)
- Un musée, une église
- Des routes départementales coupées
- Des interrogations sur les réseaux

Mais peu d'information centralisée sur la vulnérabilité réelle de tous ces enjeux

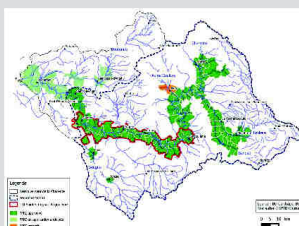
22

Connaissance phénomène de crue

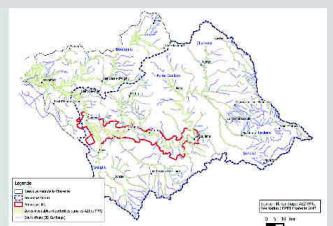
Connaissance des zones d'expansion des crues

- Quelques caractéristiques
 - *Cinétique lente* de la crue
 - *Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars)
 - *Lit mineur de faible capacité* → débordements récurrents
 - *Lit majeur ample* → écrêtement
 - *Écoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
 - *Écoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles...
 - *Forte densité d'ouvrages* en lit mineur (seuils...) → quel effet sur les crues ?

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI, cartes DI
- Amont du TRI : quelques PPRI, AZI, têtes de bassin non couvertes, peu d'information sur les crues fréquentes



PPRI

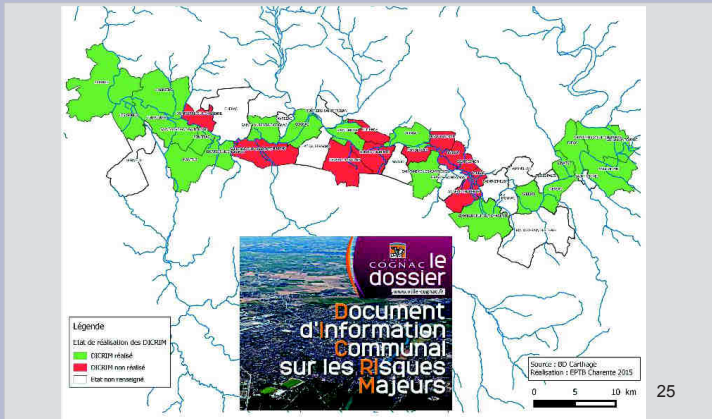


AZI

23

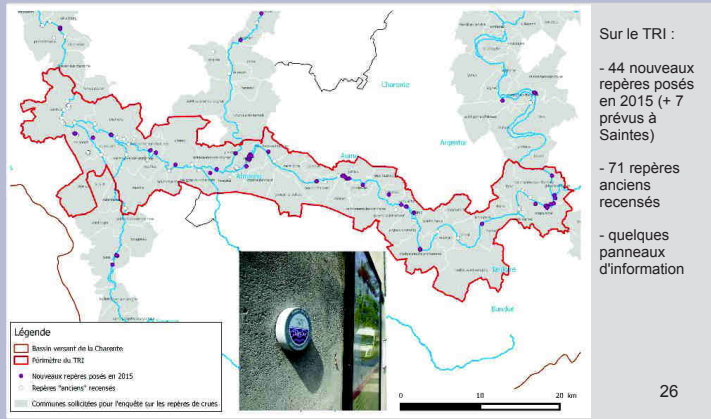
24

Information préventive : le DICRIM



25

Information préventive : les repères de crues → PAPI



- Sur le TRI :
- 44 nouveaux repères posés en 2015 (+ 7 prévus à Saintes)
 - 71 repères anciens recensés
 - quelques panneaux d'information

26

Information préventive : exposition → PAPI

Accueillie depuis fin 2012 dans 14 communes du TRI

27

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ quelques retours d'expérience à Cognac

Cognac et la culture du risque d'inondation

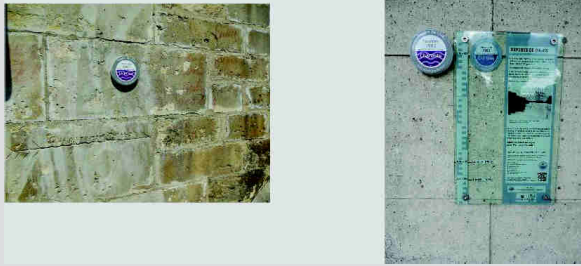


29

Cognac et la culture du risque d'inondation

30

Cognac et la culture du risque d'inondation



8 repères de la crue de décembre 1982 posés en 2015
1 panneau d'information installé sur les quais

31

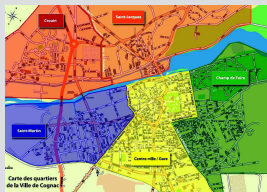
Cognac et la culture du risque d'inondation



Vernissage de l'exposition « 1982 : la crue du siècle » à Cognac en novembre 2012
Accueil de l'exposition en mars 2013 à l'Hôtel de Ville
+ mise en place un week-end au marché couvert

32

Cognac et la culture du risque d'inondation



Conseils de quartiers

Espace ouvert à tous, de participation des habitants à la vie quotidienne de la ville

→ lieu d'échange privilégié, de partage et de sensibilisation

33

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ idées émergentes

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- Améliorer la connaissance → identification des manques
 - Contribution des territoires à la genèse des inondations
 - Diagnostic des versants : rôle sur le ralentissement dynamique (éléments de paysage...)
 - Connaissance des champs d'expansion de crue
 - Carte des zones inondables potentielles selon les prévisions
 - Effets du changement climatiques
 - Rôle sur les crues des ouvrages en lit mineur
 - Améliorer la connaissance des enjeux (humains, économiques, culturels, environnementaux) et leur vulnérabilité réelle
 - Améliorer les retours d'expérience post-crue
 - ...

35

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- Partager la connaissance et développer la culture du risque
 - Continuer le déploiement des outils actuel (DICRIM, expo...)
 - Développer des outils plus dynamiques, insister sur le lien passé/présent/futur
 - Former les élus, informer / sensibiliser scolaires, riverains dans la zone TRI et en amont
 - S'appuyer sur des outils d'échange : conseils de quartiers, relais citoyens...
 - Mettre en adéquation la connaissance des techniciens et la perception des populations
 - Capitaliser les retours d'expérience (connaissance des riverains...)
 - Mettre à disposition les outils nouveaux (VIGinond)
 - ...

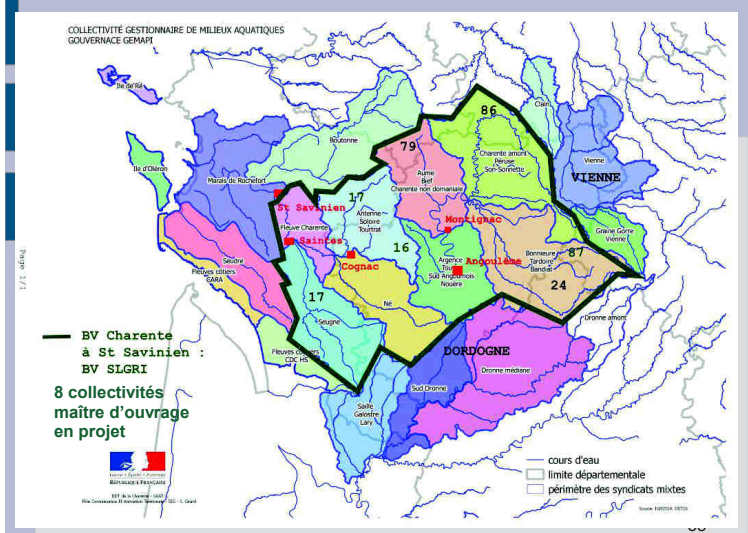
36

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :

- Pertinence d'échelle
- Maître d'ouvrage
- Acteurs concernés / Partenariats
- Financements
- GEMAPI
- ...

37



Calendrier des autres ateliers thématiques

- Atelier « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements » - **Mardi 1er décembre à 9h30 à Saintes**
- Atelier « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité » - **Vendredi 4 décembre à 9h30 à Saintes**
- Atelier « Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés » - **Vendredi 11 décembre à 9h30 à Cognac**

39



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°2 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

**« Améliorer la préparation et la gestion de crise
et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »**

*Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015 à Cognac
(Local Commun Résidentiel – Maison de quartier)*

Liste d'émergence : en annexe

Diaporama de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 18).

Mme BACLE (SIDPC Charente), co-animatrice de l'atelier, décrit l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile- ORSEC (diapositives n°19 à 26).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°27 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Prévision, surveillance, alerte

Une demande est formulée afin que les collectivités gestionnaires du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées) puissent être destinataires des alertes « vigicrue ». Une vérification de la liste de diffusion et une mise à jour éventuelle devra être effectuée.

Dans le cadre du déploiement de l'outil « viginond », des cartes de prévision des enveloppes inondables viennent d'être établies par le Service de Prévision des Crues sur les communes du TRI. Un jeu de 5 cartes (5 hauteurs d'eau, à pas de 50 cm) a été produit pour chaque station de prévision. 4 stations sont concernées : Angoulême, Jarnac, Cognac et Chérac. Il serait important de prévoir à terme la transmission de ces informations en dehors des seuls services de l'Etat : à destination des communes dans le cadre de l'organisation de leur PCS par exemple et éventuellement aux conseils de quartier, relais intéressants pour la diffusion de l'information. Actuellement « viginond » est une base de données centralisée gérée par le SCHAPI mais qui devrait à terme intégrer la plateforme « Géorisques » accessible à tous.

Des questions sont soulevées quant à la portée réglementaire des cartes de la Directive Inondation et notamment celle de l'enveloppe de la crue millénaire. Les services de l'Etat indiquent qu'aujourd'hui le seul document réglementaire opposable est le PPRI et qu'il reste calé sur un aléa centennal. L'enveloppe millénaire est toutefois une source de connaissance dont le Ministère recommande l'usage par rapport à la notion de gestion de crise, en veillant à ce que les futurs ERP, centres de secours, ICPE... ne soient pas implantés dans cette zone d'aléa (utilisation du R111-2 du Code de l'Urbanisme pour instruire au cas par cas sur la base de cet élément de connaissance).

Il est précisé qu'une part importante de l'usage cartographique dans les dispositifs de gestion de crise relève de la mission Référent Départemental Inondation (RDI) : traitement des cartes de zones inondées potentielle, diffusion des recommandations d'usage des cartes de la Directive Inondation, mise à jour des cartes des PPRI en fonction des nouvelles connaissances (MNT, aléa de référence...).

Organisation de la gestion de crise (ou plutôt de la gestion de l'évènement car les crues de la Charente sont lentes et peuvent donc être anticipées)

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) n'a pas une vocation d'organisation des secours mais bien d'organisation de la sauvegarde (soutien aux populations), cette dernière n'étant pas du ressort du SDIS. Par contre, le soutien psychologique ne constitue pas un volet du PCS : l'urgence médico-psychologique est gérée au niveau du dispositif départemental ORSEC.

Les PCS sont finalisés pour la majorité des communes du TRI. Seules deux d'entre elles sont encore en cours d'élaboration du document avec un objectif de finalisation à très court terme. Les SIDPC vérifient les PCS en contrôlant la complétude des éléments nécessaires et l'organigramme (répartition des rôles). Sur ce territoire, l'enjeu relève donc plutôt de la mise à jour régulière des PCS et de l'organisation d'exercices de sécurité civile. A noter qu'un exercice départemental « inondation » est prévu en Charente dès lors que la mise à jour du plan inondation sera finalisée. Cette mise à jour intègre notamment les cartes de prévision des zones inondées issues de l'outil « viginond ». Il est précisé par ailleurs que les communes couvertes par un PPRI ont une obligation d'information de leur population au moins une fois tous les deux ans. La mise à jour du PCS peut constituer une occasion de réunion publique.

Le sujet de l'adéquation des PCS avec l'hypothèse de la crue millénaire est soulevé, s'appuyant notamment sur l'éventualité de Postes de Commandements Communaux accueillis dans des bâtiments situés dans l'enveloppe de cette crue millénaire. Il est toutefois convenu que le PCS a vocation à gérer tous types d'évènement (multirisque), pour des occurrences très variées (fréquentes à rares) et qu'il n'est donc pas pertinent de remettre en question l'organisation actuelle des PCS en se fondant sur la contrainte de la crue millénaire. Il conviendrait plutôt de considérer une organisation du PCS basée sur une gestion générale des risques et de prévoir une fiche particulière traitant d'une organisation spécifique dans le cas exceptionnel de la crue millénaire.

Une attention particulière est requise sur la prise en compte de la vulnérabilité des réseaux dans le cadre de l'élaboration des PCS car l'organisation de la sauvegarde est fortement dépendante des réseaux. Les gestionnaires de réseau disposent déjà de leurs propres plans de prévoyance et d'anticipation. Ces plans prennent en compte l'enveloppe des zones inondables mais pas systématiquement les contraintes de hauteur d'eau. Pour ce qui concerne l'aménagement des infrastructures, l'exemple cité sur les réseaux électriques indique que les nouveaux réseaux sont conçus en considérant l'aléa inondation du PPRI. Il est rappelé toutefois que les réseaux déjà existants ne sont eux réadaptés qu'à l'occasion de programmes de rénovation. Le PPRI révisé de l'agglomération d'Angoulême installe des réflexions sur l'implantation des compteurs et des ouvrages électriques en fonction des niveaux d'inondation.

Les compagnies et les infrastructures militaires, les services de certaines entreprises privées, ont apporté une coopération très précieuse en terme de gestion de crise collective lors de l'évènement de 1982, notamment à Cognac. Il est toutefois précisé, que le soutien militaire est organisé par le Délégué Départemental Militaire placé auprès du Préfet et que ce n'est donc pas le PCS qui peut organiser ce soutien.

Il apparaît essentiel d'engager une perspective du PCS au-delà du seul maillon communal. Une vision intercommunale est recommandée, notamment en terme de recensement et de mobilisation des moyens humains et matériels disponibles.

Concernant le sujet des réserves communales de sécurité civile mobilisables dans le cadre des PCS, il est précisé qu'aucun PCS sur le territoire du TRI ne les prévoit à ce jour. Une réflexion de réserves de sécurité civile à l'échelon intercommunal pourrait rencontrer plus d'adhésion. Il est rappelé par ailleurs l'importance du rôle des conseils de quartier, portes d'entrée éventuelles pour ces réserves.

Plans d'organisation individuels

Les acteurs présents soulignent l'importance de promouvoir les plans d'actions individuels de type PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sûreté pour les établissements scolaires), PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté pour les particuliers) ou PCA (Plans de Continuité d'Activité pour les entreprises et les administrations).

Les établissements scolaires ont des obligations d'élaboration de PPMS et d'exercices annuels. Une circulaire récente a remis en avant cet impératif, dans le contexte de la menace terroriste, partant du constat d'un taux insuffisant de réalisation de PPMS.

Au niveau des entreprises, des Plans d'Organisation Interne (POI) existent pour les établissements classés SEVESO mais plutôt en lien avec la dangerosité de l'activité et n'intégrant donc pas nécessairement le risque d'inondation. Il est rappelé que les services publics doivent définir une continuité d'activité même en fonctionnement en mode dégradé. Les PCA aujourd'hui établis dans l'administration relèvent surtout du risque de manque d'effectif (risque de pandémie) et non du risque d'inondation.

Les stations d'épuration disposent de plans de crise. Il faudrait vérifier si la thématique inondation est bien intégrée.

Gestion post-crise

Les compagnies d'assurance envoient généralement des permanents sur site après un évènement pour apporter leur soutien au montage des dossiers de déclaration de sinistre. Mais il apparaît néanmoins important de faire de l'information anticipée auprès du grand public sur le champ assurantiel et le dispositif CAT NAT. La diffusion de l'information lors des conseils de quartier peut être une option possible.

Les démarches de retour d'expérience relèvent en partie de la mission du RDI mais il est nécessaire que les collectivités s'emparent du sujet car elles sont au cœur de l'évènement et sur le terrain. Une fiche spécifique pourrait être prévue dans le PCS pour formaliser l'organisation de ce retour d'expérience.

En post-crise, se pose également le problème environnemental lié aux pollutions véhiculées par les eaux. Des précautions particulières doivent être prises pour faciliter le retour à la normale. Des dispositions spécifiques peuvent être consignées dans le PCS.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice Peyraud	ddt Charente		
Franoise NICOL-Schi Fano	Charente eau		
Jotane MOUSSEAU	Chambre agriculture 17		J. Moussau
Nicole FRUCHET	ddtm - charent-maritime		
Jean-Michel FAURE	DDT 17 - UARDA		
Pierre Fontaine	Dangyerie / Charente		
Cecile Yam	SD 15-17		
Dominique ROGER-CHATREAU	ERDF		
Ljhe Bouvier	DDT 16		
Mamina MALPEYRE	DDT 16		
Nicolas AMBARD	ch Agri 17		
Nelly Loubillon	Commu de SAIGONNE s/ chb.		
Bernard Douteau	CM. St Laurent de Gonnac		
Willy BARRAUD	SIDPC 16		
Therese BACLE	Prefecture 16 / sidpc		
Thierry Poinot	MARTELL		caud.com 
TORNIER. J. Pierre	Chambre d'A. 16		p.fr 
Fany NATHIER	Ville de Sainte		
Yannick Yvonnet	SD 16		
SEDLACEK Patrice	Ju Adj Fraise Cognac		oc.fr 
GUINDET Claude	Fraise Cognac CLEPAGE		p. 
LENESE Stéphan	EPTS Charente		

**Améliorer la préparation et la gestion de crise
et raccourcir le délai de retour à la normale
des territoires sinistrés**



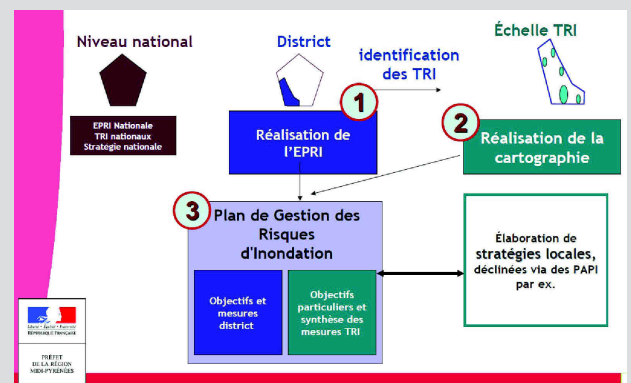
**DEMARCHE
DIRECTIVE INONDATION**

**La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à
« l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »**

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit tous les 6 ans

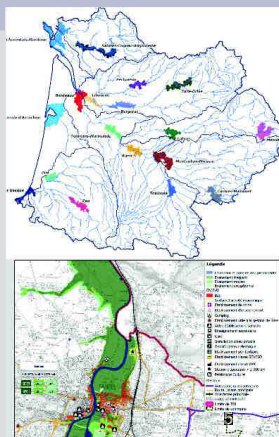
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNCRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNGRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI**
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans**

Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques + réflexion gouvernance (échelle, MOa, partenariats, financements)

SLGRI		PAPI	
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longduffeuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la durabilité des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsdef'eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

ORGANISATION DE LA SLGRI

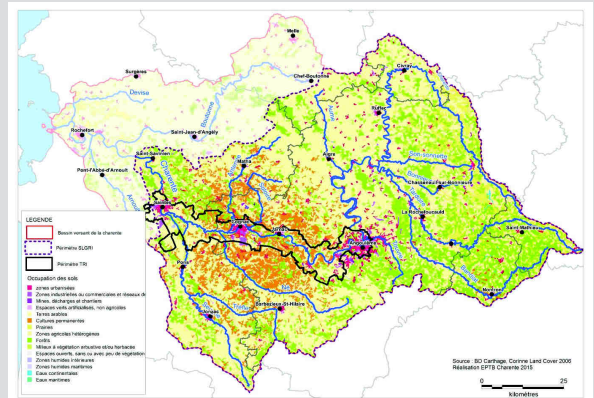
Organisation administrative

- Préfet pilote : **Préfet de la Charente**
- Service de l'Etat en charge du suivi : **DDT Charente**
- Collectivité locale porteuse : **EPTB Charente**
- Parties prenantes et comité de pilotage : **définis dans AP de août 2014**

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac
 → validation périmètre
 → validation grands objectifs
 → validation organisation de la démarche

9

Périmètre



10

Grands objectifs (cf PGRI)

- Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **décalage de retour à la normale** des territoires sinistrés
- Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

11

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

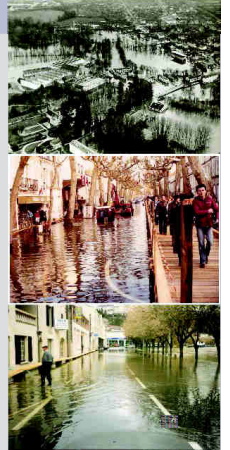
12

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Connaissance phénomène de crue

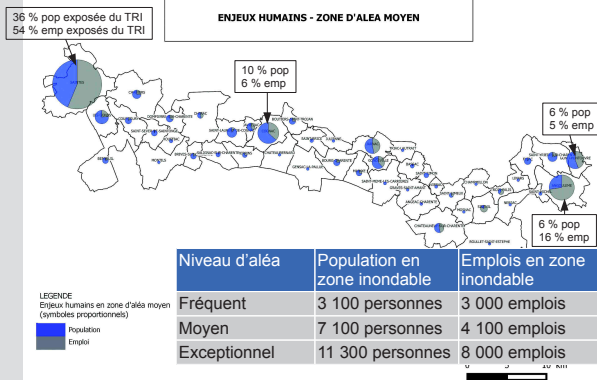
Quelques caractéristiques

- *Récurrence des crues majeures* → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- *Crues de plaine* → cinétique lente de débordement
- *Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars).



Enjeux exposés

Enjeux exposés



- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)

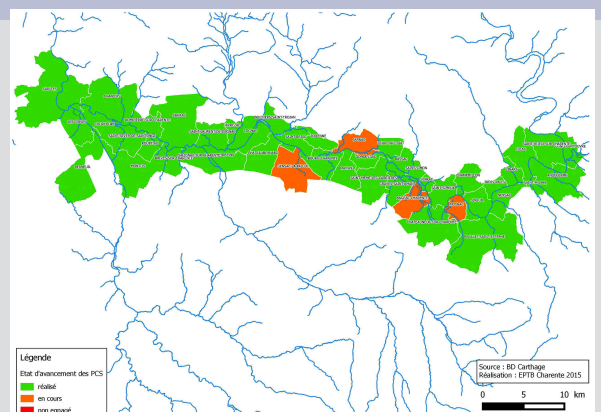
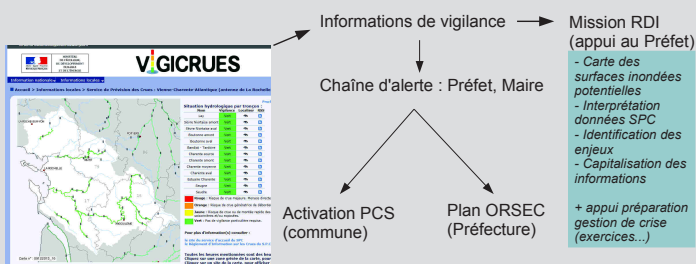
- Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable
- Deux stations d'épuration partiellement touchées
- Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs
- Cinq campings
- Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)
- Un musée, une église
- Des routes départementales coupées
- Des interrogations sur les réseaux

Mais peu d'information centralisée sur la vulnérabilité réelle de tous ces enjeux

16

Gestion de crise

Gestion de crise - PCS



PREPARATION ET GESTION DE CRISE : DISPOSITIF ORSEC

Présentation SIDPC 16

Organisation

de la Réponse de Sécurité Civile

SIDPC – T. BACLE

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

20

Le risque Zéro n'existe pas

- ✓ événements soudains et dramatiques touchant de nombreuses personnes ;
- ✓ exposition à de nombreux aléas d'origine naturelle, technologique ou sanitaire avec des effets amplifiés par le mode de fonctionnement de la société (réseaux, etc.);

Pour que la société soit moins fragile, il faut donc :

- Réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention;
- Préparer à l'avance une organisation solide et rôdée pour répondre dans l'urgence à ces événements

ANTICIPER pour réagir

SE PREPARER pour agir

La sécurité civile est l'affaire de tous Soyons prêts à faire face ensemble

Loi de modernisation de la sécurité civile : 13 août 2004

ORSEC devient une organisation et plus un plan figé
Préparation et mobilisation de tous les acteurs publics et privés susceptibles d'être impliqués

Chaque acteur décline sa préparation dans un plan interne de gestion de crise :

- Communes → PCS (plan communal de sauvegarde)
- Installations classées « SEVESO » → POI (plan d'opération interne)
- Exploitants de réseaux → PSI (plan de sécurité et d'intervention)
- Domaine sanitaire → Plan blanc, plan bleu, etc
- Etablissements scolaires → PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Le dispositif ORSEC départemental coordonne toutes ces organisations

L'intervention des acteurs est coordonnée par une autorité unique :

le directeur des opérations de secours (DOS)

Sur le terrain, les intervenants sont dirigés par le commandant des opérations de secours (COS)

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

21

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

22

Le dispositif ORSEC départemental

Il se compose :

De dispositions générales définissant l'organisation de base capable de s'adapter à tout type de situation :

- Fonctionnement de la chaîne de commandement;
- Procédures de veille et d'alerte;
- La communication;
- Les missions de chaque acteur;
- Les missions pré-identifiées : NoVi, soutien aux populations, continuité de fonctionnement des réseaux, etc.

De dispositions spécifiques propres à certains risques particuliers préalablement identifiés

- Risques naturels** : inondations, etc.
- Risques technologiques** : aéroport de Brie-Champniers, BA709, TMR, TMD, dépôt Antargaz de Gimeux, barrage de Mas Chaban, etc.
- Risques sanitaires** : pandémie grippale, plan blanc élargi, etc.
- Risques sociétaux** : distribution de comprimés d'iode à la population, etc.

Bilan de la planification départementale

ORSEC dispositions générales

Approuvé le 2 juillet 2012. En cours de modification (CUMP)

ORSEC dispositions spécifiques

- Risques naturels** : 6 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour
- Risques technologiques** : 11 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour
+ 1 en cours de création
- Risques sanitaires** : 6 plans dont 2 à actualiser
- Risques sociétaux** : 2 plans à jour
- Réseaux** : 1 plan à créer selon la nouvelle structure

+ 4 plans interdépartementaux

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

23

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

24

Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Extrait de l'article 13 de la LMSC du 13 août 2004 :

« Le plan communal de sauvegarde [...] détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes[...]. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. ».

Le plan communal de sauvegarde doit :

Prendre en compte les missions qui relèvent de la compétence des communes dans

le cadre ORSEC :

- L'alerte et l'information des populations;
- L'appui aux services de secours;
- Le soutien aux populations (hébergement, ravitaillement, etc.);
- L'information des autorités.

Permettre de faire face à des situations d'urgence impliquant le maire comme DOS.

Le PCS doit comporter :

- L'organisation de la commune : répartition des missions, positionnement des structures PCC et CARE, etc. ;
- L'annuaire de crise;
- Le recensement des moyens matériels et humains;
- Le recensement des personnes fragiles.



Bilan de réalisation des P.C.S.

119 communes ont obligation de réaliser un P.C.S. :

109 (PPRn), **9** (PPI Mas Chaban) et **1** (PPI Antargaz Gimeux)

Bilan au 2/12/2015

	ANGOULEME	COGNAC	CONFOLENS	TOTAL
Nombre de communes avec PCS obligatoires	42	27	50	119
Nombre de communes dont le PCS est terminé (élaboration + arrêté d'approbation)	40	24	45	109

19 communes sans obligation de réaliser un PCS l'ont fait



PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ idées émergentes

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGinond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification de la vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGinond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification de la vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Organisation de la gestion de crise (crue lente : anticipation = gage d'efficacité)

- Accompagner la couverture PCS de l'ensemble des communes du TRI, séminaire PCS
- Accompagner la mise à jour des PCS : TIM avec nouveaux éléments de connaissance, caler les seuils PCS sur les informations vigicrue, prendre en compte l'aléa exceptionnel, évolutions dans la commune...
- Favoriser les réflexions intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens → formaliser ce qui peut se faire de manière spontanée
- Faire des exercices pour tester et valider les PCS, sur le volet inondation
- Problématique de desserte : villages isolés, itinéraires bis
- Mise en place de réserves communales ou intercommunales de sécurité civile (relais citoyen)
- Promouvoir les plans de gestion de crise « individuels » : PPMS, PFMS, PCA, plans d'organisation interne pour les ERP, plans opérateurs réseaux

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Accompagnement post-crise et retour d'expérience

- Accompagnement et soutien psychologique des sinistrés, relogement temporaire, vérification conditions de sécurité de retour dans les bâtiments (prévu dans ORSEC + prévu/à prévoir dans PCS)
- Diffusion information sur procédure d'indemnisation
- Si besoin travaux d'urgence : apprécier l'impact potentiel au regard de l'intérêt (proportionnalité) → cellule de coordination Etat
- Généraliser les démarches de retour d'expérience : capitaliser (cartographies, laisses de crues, photos...) et partager les informations → mission RDI notamment

31

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Anticipation des dommages : réduction de vulnérabilité

- Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (habitations, réseaux, bâtiments publics, entreprises, établissements de santé, patrimoine culturel...)
- Développer la prescription de mesures de réduction de vulnérabilité dans les PPR
- Accompagner la réalisation de ces travaux de réduction de vulnérabilité
- Saisir les opérations de mutation urbaine pour favoriser la réduction de vulnérabilité
- Former/sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire pour promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité
- Améliorer la conception et l'organisation des réseaux en association avec les différents opérateurs (EP, EU, énergie, circulation...)

32



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°3 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME
**« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation
dans le but de réduire sa vulnérabilité »**

*Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2015 à Saintes
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émergence : en annexe

Diaporamas de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama général (diapositives n°1 à 17).

La Ville de Saintes et la communauté d'Agglomération de Saintes, co-animateurs de l'atelier, font part de leurs retours d'expériences et de leurs attentes en terme de réduction de vulnérabilité (diaporama « retour d'expérience Saintes »).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°19 à 24 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Gestion des ruissellements

L'ensemble des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux sont concernés par l'objectif de bonne gestion des écoulements. Il est important d'agir sur l'aménagement existant en limitant l'imperméabilisation des sols, en densifiant l'urbanisme, en préalable aux réflexions stratégiques d'ouvrages de prévention des inondations. Il faut chercher à infiltrer la goutte d'eau au plus près de l'endroit où elle tombe. Pour réduire l'imperméabilisation en zone urbaine et péri-urbaine, on peut questionner les types de revêtement tout en analysant les risques de pollution des eaux (proximité des nappes, des captages d'eau). Les revêtements alternatifs peuvent s'imaginer sur les trottoirs à condition d'intégrer les contraintes d'entretien et les règles d'accessibilité (revêtement carrossable). Les aménagements proposant une limitation de l'imperméabilisation voire une désimperméabilisation offrent un aspect paysager et esthétique intéressant qui peut servir d'argument au choix de ces solutions alternatives. Il faut cependant trouver la bonne articulation entre densification urbaine et conservation d'espaces libres pour faire du traitement doux.

La problématique de ruissellement et de gestion des eaux pluviales n'est actuellement que très peu prise en compte dans les PLU. Les bureaux d'études en charge de l'élaboration de ces documents de planification urbaine ne sont généralement pas en capacité ou missionnés pour expertiser ce sujet et préconiser la rétention des eaux en amont. D'autre part, la gestion des ruissellements devrait idéalement être intégrée comme étant une clé d'entrée des projets de développement urbain.

La SLGRI n'a pas de caractère opposable et ne permet donc pas d'imposer dans les PLU des règles de limitation de l'imperméabilisation. La SLGRI vise plutôt une portée opérationnelle par une déclinaison sous forme de programme d'actions. C'est donc au travers de l'outil SAGE, dont la stratégie est en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Charente, que les prescriptions de limitation de l'imperméabilisation peuvent s'imaginer : le SAGE est opposable aux PLU et aux SCoT. Actuellement, l'inscription de critères de limitation de l'imperméabilisation dans les PLU relève du seul choix politique local.

Préservation des champs d'expansion des crues

La préservation des champs d'expansion des crues est fortement dépendante de leur usage. L'activité agricole y est essentiellement présente et c'est l'usage sous forme de prairies qui apparaît le plus adapté. Les fonctions écosystémiques des prairies en zone d'expansion des crues doivent être reconnues et valorisées.

Le conventionnement avec les agriculteurs et les éleveurs peut permettre de préserver certaines zones mais la pérennité à terme du maintien des prairies nécessite un accompagnement général de la filière « élevage ». Par ailleurs, les services de l'Etat signalent que des procédures d'indemnisation du foncier agricole sont en cours d'installation au niveau national dans le cadre de stratégies de sur-inondation des champs d'expansion de crues.

La préservation des zones d'expansion des crues passe par un aménagement durable du lit majeur : usage agricole adapté mais aussi arrêt de l'urbanisation dans ces zones. La densification verticale préconisée pour le développement durable dans les documents d'urbanisme doit donc s'imaginer en dehors des champs d'expansion des crues. Les espaces tampons situés en ville dans le lit majeur sont souvent complexes à gérer pour la collectivité : maîtrise foncière, charge financière. Des partenariats peuvent néanmoins s'envisager (CREN...).

Le bilan des PPRI effectué dans le département de la Charente a montré que les règlements en vigueur entravaient généralement les projets de plantation en lit majeur et d'entretien des espaces boisés. Le prétexte systématique de maintien de libre écoulement va parfois à l'encontre d'opportunités de ralentissement des écoulements dans des zones pourtant adéquates. Ce sujet est notamment une des raisons de la révision des PPRI à programmer dans le département de la Charente.

Planification de l'aménagement du territoire

Les nouvelles données des Modèles Numériques de Terrains, l'amélioration des outils de modélisation hydraulique, la cohérence interdépartementale des critères d'aléa sont également des raisons conduisant à envisager la révision des PPRI en Charente (modification des enveloppes et des hauteurs d'eau). La question du changement climatique doit également questionner les règles d'élaboration des PPRI. Une amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur les crues de la Charente semble nécessaire.

Les participants mettent l'accent sur l'importance d'adapter les PPRI aux enjeux du territoire en conservant une certaine souplesse. Il est important de ne pas créer de friches urbaines en cœur de ville soumis au risque d'inondation : il faut éviter de figer définitivement le développement ou la mutation de ces secteurs. Avant de transférer le développement de l'urbanisation en périphérie, il est essentiel de continuer à faire vivre les quartiers existants tout en réduisant leur vulnérabilité, d'autant que les crues de la Charente sont lentes et prévisibles et que la gestion de l'évènement peut donc s'anticiper. En contrepartie, il serait intéressant d'intégrer dans le PPRI une mesure compensatoire de restauration de champ d'expansion de crue (décaissement de remblais...). Ce sujet soulève cependant une problématique d'échelle et la nécessité de mener la réflexion sur un territoire plus grand que l'agglomération. La solidarité amont/aval du bassin versant trouve tout son sens mais il est important que l'aval soit exemplaire pour que l'amont soit vertueux.

L'importance de changer d'échelle pour penser l'aménagement du territoire trouve aussi écho dans l'outil SCoT qui permet d'avoir cette vision de cohérence territoriale. A l'échelle supra du bassin versant de la Charente, l'outil SAGE permet de travailler en cohérence hydrographique la gestion de l'eau et de cadrer des objectifs globaux avec un caractère opposable aux SCoT et aux PLU.

La problématique de l'eau n'est généralement pas la préoccupation majeure au moment de l'élaboration des documents de planification urbaine, la priorité étant naturellement donnée au développement économique. En passant à l'échelle du PLU intercommunal, du SCoT et du SAGE, l'enjeu eau peut revenir au cœur des réflexions. Les élus tendent à déconnecter la politique foncière/urbaine et la politique environnementale. Pourtant l'aménagement durable réside dans la perspective de ce recoupement. L'attribution de la compétence GEMAPI aux EPCI devrait permettre de favoriser le croisement entre urbanisme et prévention des inondations. L'Etat et les groupements de collectivités compétents dans le domaine de l'eau doivent accompagner les porteurs de planification urbaine sur ce sujet.

Réduction de vulnérabilité opérationnelle

Pour réduire la vulnérabilité du territoire saintais, l'opération de dévasement de la Charente à Saint-Savinien et deux autres opérations sont mises en avant : l'une concerne l'ouverture de voies en remblais franchissant le lit majeur de la Charente et l'autre l'analyse de protection localisées de type murets pour les crues fréquentes dans le centre de Saintes en complément.

Les participants soulignent généralement que la population a un besoin d'être informée et de mieux comprendre pour atténuer son sentiment d'inertie vis-à-vis du risque d'inondation. Il est nécessaire d'augmenter la culture du risque et de la renforcer notamment pour les personnes ayant acquis un bien en zone à risque. L'Information Acquéreur Locataire (IAL) est pourtant obligatoire dans les communes couvertes par un PPRI mais cette procédure est encore récente (elle a moins de 10 ans) et perfectible. L'annonce des crues, pour toucher le plus grand nombre, devraient être systématiquement diffusée sur les panneaux d'affichage digitaux des municipalités et pourrait éventuellement l'être sur des panneaux spécifiques au droit des stations de prévision des crues.

Les territoires aval auraient tout intérêt à développer des mesures de réduction de vulnérabilité y compris pour les constructions existantes, et à les faire figurer notamment dans les PPRI pour obtenir les financements idoines. Cette contribution équilibrerait d'autre part la solidarité de bassin viendrait favoriser l'implication des territoires amont à la gestion des écoulements.

La vulnérabilité des réseaux est également une préoccupation importante sur le territoire. A Saintes, par exemple, l'usine d'eau potable a été remontée par deux fois suite à des inondations, la station d'épuration est également implantée en zone inondable et doit être by-passée en cas de crue importante ce qui n'est pas sans conséquence sur les perturbations environnementales. Est évoquée

aussi la problématique d'inondation par refoulement dans les réseaux d'assainissement, généralement premier signe de la montée des eaux. Les difficultés liées à l'installation de systèmes d'assainissement non collectifs en zone inondable sont également soulevées (contrainte PPRI). Mais les doctrines évoluent pour permettre ces installations moyennant le respect de mesures compensatoires.

Enfin, concernant les réseaux électriques, il est intéressant de prescrire aux particuliers de rehausser leurs prises électriques mais il convient de s'assurer en parallèle que les transformateurs ne soient pas eux-mêmes vulnérables aux inondations.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice PEYRAUD	ddt 16	MA fabrice	
Frederic NEVEN	Ville de Saintes	MA	
Benoit DAAVY	Ville/CDM Saintes	MA	
S.D Quillet	CDM Saintes	MA	
Fany NATHIER	Ville de Saintes	MA	
Florentin GARRY	CDM Saintes	MA	
Baptiste SIRT	EPTB Charente		
J.Y. GUERLESQUIN	Chambre d'Agriculture Charente		MA
Jhès BOUVEUX	DDT 16		MA
Nicolas FRUCHET	DDTM 17		MA
Etienne FAURE	DDTM 17		MA
Pierre FONTAINE	Mairie de Champagnac		MA
Thierry GAYANT	Mairie de PORT D'ENVAUX		MA
Nelly LARILLON	Mairie de Saintonge et charente		MA
TORMIER J.Pierre.	Elu Chambre agri 16		o.p. th.
Aurélien COURTES	Sous-Préfecture de Saintes		MA
Nathalie OLLIVIER	DDT 16		MA
Alain DARCHENAY	SN Charente-camp		MA
Claude BOUREAU	S M B S (ex SIFAH) / Syndicat Mixte de la Basse-Seugne		MA
Claude GUINDET	Mairie COGNAC CLE STAGE		MA
SAUTON Jacques	SYRBA		MA
Franck DECET	Mairie de Poullet-SAINTE ESTEPHE		MA
Elle CHAMPION	LPD		MA
Bernard DOUTEAU	CM S'Laurent de Cognac		MA
Nicolas AMBLARD	Ch Agri 17		MA
Sandra BONNET	Sous-préfecture de Saintes		
Stéphane LEMESLE	EPTB Charente		MA

Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité



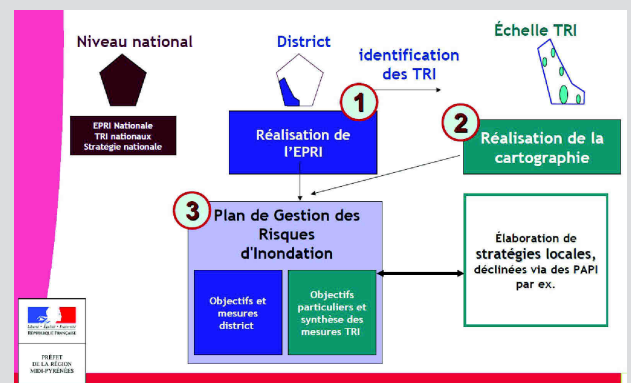
DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit tous les 6 ans

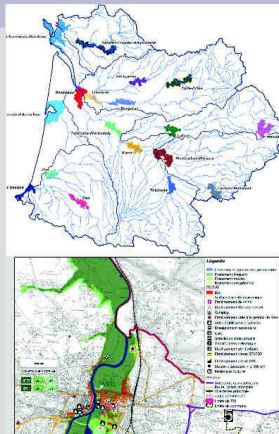
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

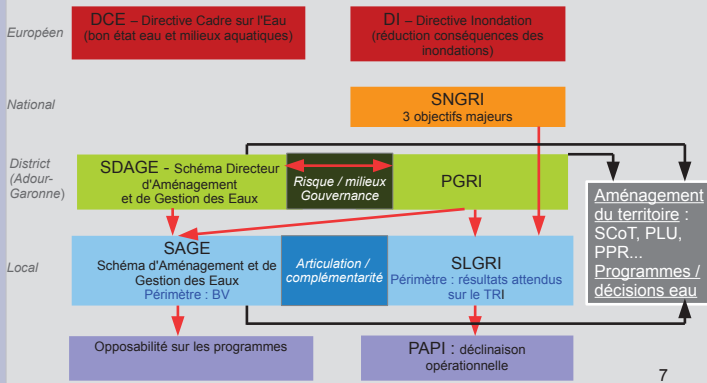
- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNCRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNGRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

Articulation SLGRI / SAGE



7

ORGANISATION DE LA SLGRI

Organisation administrative

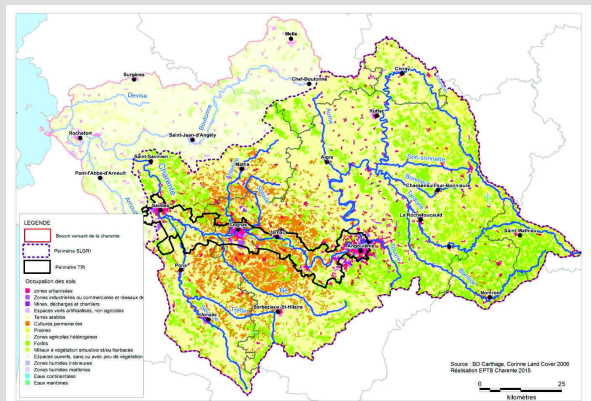
- Préfet pilote : **Préfet de la Charente**
- Service de l'Etat en charge du suivi : **DDT Charente**
- Collectivité locale porteuse : **EPTB Charente**
- Parties prenantes et comité de pilotage : **définis dans AP de août 2014**

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

9

Périmètre



10

Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délaï de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

11

Organisation de la démarche

- **Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- **Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

12

Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

Exemple

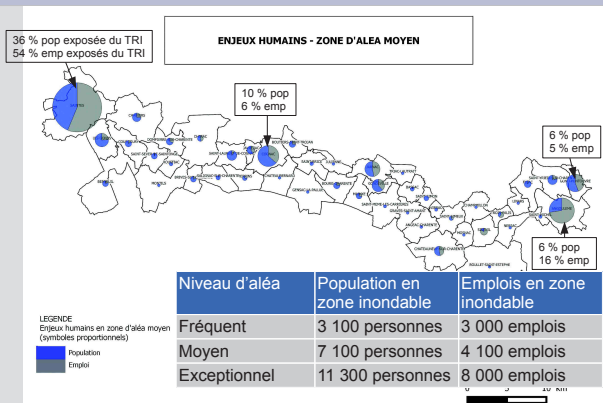
Objectif atelier : force de propositions stratégiques

Objectif général	SLGRI		PAPI
	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longdufeuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la dureté des réseaux	Action : Révision PPRI aggro Prêdes'eau MOa : DDT ...
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...
			...

13

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Enjeux exposés



Connaissance phénomène de crue

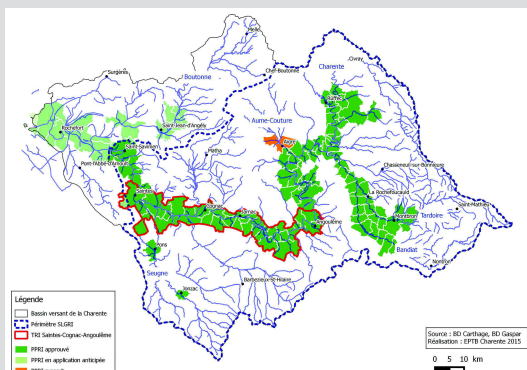
Quelques caractéristiques

- Récurrence des crues majeures* → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- Crues de plaine* → cinétique lente de débordement
- Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars)
- Lit mineur de faible capacité* → débordements récurrents
- Lit majeur ample* → écrêtement
- Écoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
- Écoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles, ouvrages hydrauliques...



Prise en compte du risque dans l'urbanisme

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI



17

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation pour en réduire sa vulnérabilité

Exemple du territoire de Saintes

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ idées émergentes

« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

Outils réglementaires

- Révision des PPRI → stratégie de révision notamment sur les PPRI « ancienne génération » en Charente (ex : agglo Angoulême)
- Encourager les prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité et accompagner leur mise en œuvre : financements, cibles (particuliers, gestionnaires réseaux, entreprises...)
- Cohérence d'aléa (évolution du territoire...)
- Accompagner/favoriser l'appropriation des critères de délimitations de zones à risque
- Renforcer la convergence Etat / collectivités locales sur les projets d'intérêt généraux

20

« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

Planification de l'aménagement

- Intégrer le contexte inondations, zones inondables dans les SCOT, PLU
- Effets du changement climatique
- Intégrer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'organisation de la ville comme une donnée d'entrée du projet
- Connaissance des champs d'expansion de crue du TRI et planification des aménagements par les EPCI à l'échelle du TRI
- Identifier les méthodes de protection foncière ou réglementaire (PLU) de ces espaces et les activités compatibles (saisonniers ou non)
- Redonner de la place à l'eau dans les aménagements urbains (ville résiliente ?)
- Gestion du pluvial urbain, limitation de l'imperméabilisation des sols (voire désimperméabilisation)

21

« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

Réduction de vulnérabilité opérationnelle

- Développer les diagnostics de vulnérabilité, saisir les opérations de mutation urbaine pour réduire la vulnérabilité
- Sortir de l'échelle de la parcelle pour raisonner à l'échelle de la ville, de l'intercommunalité
- Réduire la vulnérabilité des différents réseaux : gaz, erdf, eau...
- Favoriser le déplacement d'enjeux hors des zones d'expansion des crues avec des bénéfices multiples : protéger, évacuer, reconstituer des espaces de stockage
- Améliorer l'affichage des risques en ville (panneaux d'affichages en temps réels d'information sur la crue en cours)
- Gestion de l'aléa : protection localisée si pertinent, temporaire ?

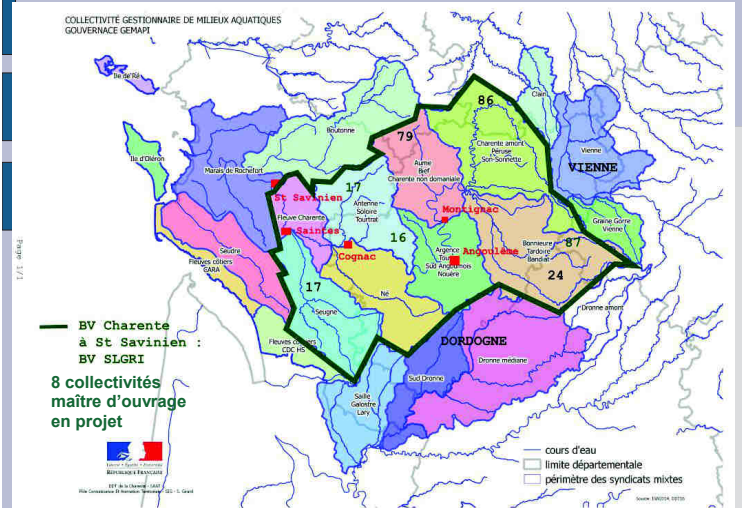
22

Gouvernance sur ces sujets

Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :

- Pertinence d'échelle
- Maître d'ouvrage
- Acteurs concernés / Partenariats
- Financements
- GEMAPI
- ...

23



Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité.

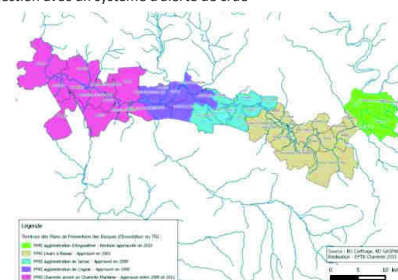


- Les enjeux locaux
 - Des enjeux liés aux inondations majeures
 - Des problématiques qui ne se limitent pas au périmètre du TRI
 - Les outils actuels (PPRI, Atlas, PCS, ...)
- Les particularités du PPRI de Saintes
- Les réflexions en cours
 - Limitation de la vulnérabilité
 - Limitation de l'aléa récurrent par de petits aménagements
 - La compétence PLUi vs GEMAPI
- Des questions

Enjeux locaux

- Les enjeux liés aux inondations majeures (TRI - la vallée de la Charente – Saintes, Les Gonds, Chaniers, ...)
 - Un nombre conséquent d'habitations inondées sur Saintes mais également les Gonds, Chaniers, Courcoury (isolée en période de crue majeure), ...
 - De nombreux quartiers anciens concernés
 - Des hauteurs d'eau qui peuvent être très importantes en zones aménagées
 - Des crues avec des caractéristiques particulières (crues lentes mais avec des inondations qui durent dans le temps).
- Les outils existants
 - PPRI à adapter au regard des résultats de l'étude de vulnérabilité
 - PCS à adapter au regard de la crue millénaire

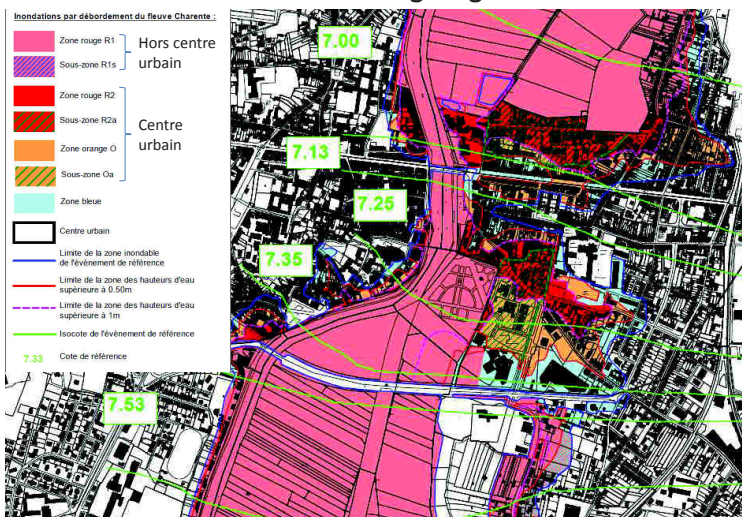
- Les enjeux liés aux inondations hors TRI
 - sont moins importants mais tout de même impactant pour les territoires
 - La Seugne – une problématique conséquente - Atlas des inondations sur Colombiers
 - les actions engagées sur ces territoires peuvent avoir des impacts sur les inondations sur le TRI
 - Sur les affluents non concernés par des PPRI les Syndicats s'impliquent
 - Le SYMBA travaille sur la question avec un système d'alerte de crue



Particularités du PPRI de Saintes

- Enjeux humains et économiques importants :
 - environ 2 000 habitants et 1 500 emplois concernés par le risque inondation.
 - Crédit Agricole : emprise foncière de 16 700 m2 pour un bâti de 4 800 m2.
- Concilier des règlements contradictoires en fonction des domaines de compétence concernée (PSMV ou ZPPAUP, Accessibilité, PPRI).
- PPRI adapté intégrant des dispositions innovantes.
- Le zonage réglementaire distingue 2 secteurs :
 - Hors centre urbain de Saintes :
 - Zone rouge R1 : zone d'expansion des crues, l'inconstructibilité est la règle générale.
 - Zone bleue B : la constructibilité est la règle générale.
 - Centre urbain de Saintes :
 - Zone rouge R2 : hauteur d'eau supérieure à 1m, l'inconstructibilité est la règle générale : pas de nouvelles constructions, pas de création de logement supplémentaire, pas d'augmentation de la population exposée, pas de changement de destination vers de l'habitat, pas d'augmentation de l'emprise au sol.
 - Zone orange O : hauteur d'eau entre 0,50 et 1 m, la constructibilité est limitée, nouvelles constructions interdites.
 - Zone bleue B : la constructibilité est la règle générale.

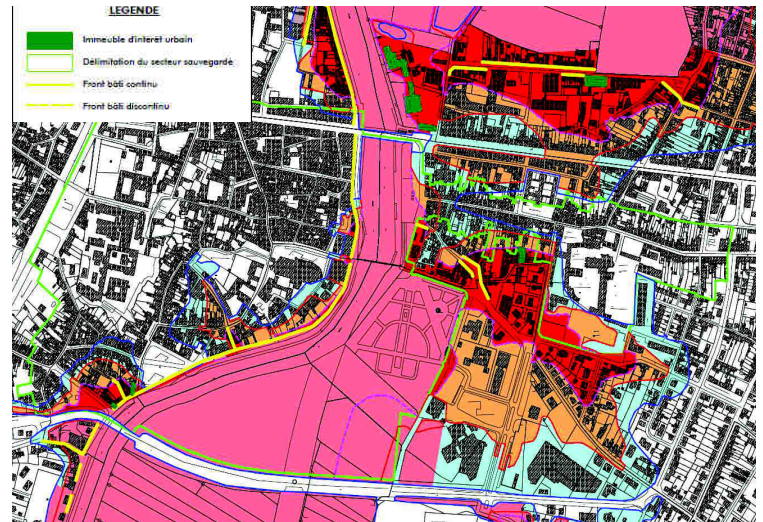
Carte du zonage réglementaire



Particularités du PPRI de Saintes

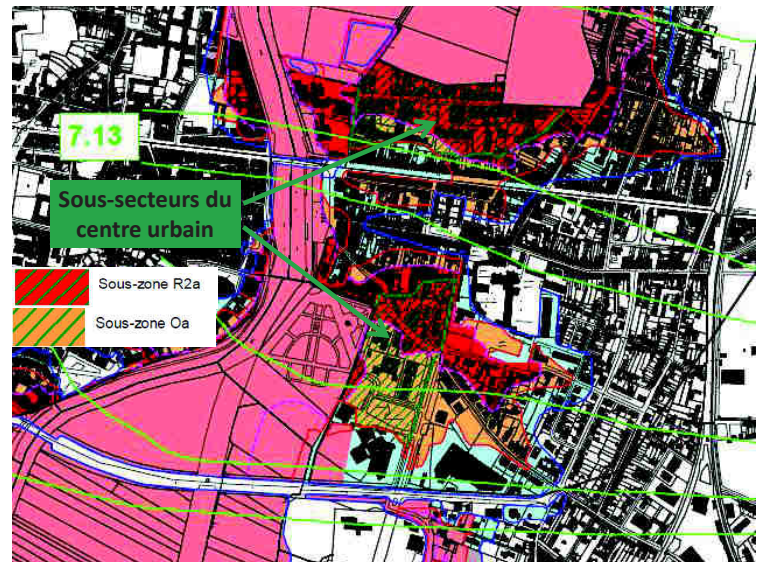
- Drogation à l'obligation de mise hors d'eau du premier plancher aménagé dans le secteur sauvegardé et dans la ZPPAUP afin de respecter le patrimoine ancien.
- Identification d'immeubles de qualité architecturale en zone rouge (R1 et R2):
 - Possibilité de reconstruction, après démolition, sous réserve de conserver les éléments de façade.
 - Changement de destination vers de l'habitat sous conditions.
 - Augmentation du nombre de logements ou de la capacité d'accueil admise sous conditions (PCS).

Repérage des Fronts bâtis et des immeubles de qualité architecturale



Particularités du PPRI de Saintes

- Identification de deux sous-secteurs dans le centre urbain ayant fait l'objet d'un zonage particulier (R2a et Oa):
 - Éviter la création de friche urbaine et permettre la mutation fonctionnelle en prenant en compte la vulnérabilité aux inondations.
 - Zonage particulier du PPRI : « R2a » et « Oa ».
 - En attente de la définition de mesures compensatoires effectives.
 - Des révisions partielles du PPRI pourront alors être engagées pour modifier le zonage à l'intérieur de ces deux sous-secteurs.



Etude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité urbaine

- Action identifiée dans le PAPI.
- Enjeu :
 - Éviter la création de friche urbaine et permettre la mutation fonctionnelle en prenant en compte la vulnérabilité aux inondations.
- Objectifs :
 - Permettre de définir des mesures compensatoires pour le sous-secteur « Guillet-Maillet » identifié en « R2a » et « Oa ».
- Contenu :
 - Volet « habitat » :
 - Caractériser les enjeux habitat,
 - Réaliser un diagnostic et une typologie du parc de logement,
 - Définir des mesures de réduction de la vulnérabilité des logements,
 - Définir un programme opérationnel.
 - Volet « urbanisme » :
 - Identifier les îlots où les contraintes (architecturales, financières...) ne permettent pas la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité.
 - Définir le devenir de ces îlots à moyen/long terme (destruction, reconstruction...).

Limitation de l'aléa récurrent par de petits aménagements

- Contexte :
 - Des crues régulières de petite ampleur mais avec des gênes considérables.
 - Des aménagements simples permettant de limiter les inondations :
 - Clapets anti-retour
 - Continuité des murets
- Etude:
 - Une étude globale sur les chaussées qui intègre ce volet.

PLUi vs GEMAPI

- Des compétences nouvelles à mettre en place à l'échelle de l'intercommunalité :
 - La GEMAPI, dont la prévention des inondations devient une compétence obligatoire du bloc communal en instituant différents périmètres d'interventions (EPAGE, EPTB, EPCI, communes), la possibilité d'instaurer une taxe (40 € par foyer fiscal, ...), ...
 - Le PLUi une compétence nouvelle qui questionnera l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale.
- Ces compétences ne sont pas encore pleinement intégrées mais aborder ces questions à la même échelle et au sein de la même instance permettra d'appréhender pleinement la question qui nous concerne à savoir :
 - « **Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité** »

Les territoires vont devoir questionner l'ensemble de leurs compétences en créant des passerelles et en mettant en place des outils transversaux indispensables tout en définissant les bonnes échelles de prise de décision et d'intervention.

Des attentes et les questions

- La combinaison de multiples actions permet-elle une limitation de l'aléa par addition des gains ?
- A partir de quelle crue plus aucune mesure n'est efficace ?
- A partir de quelle hauteur d'eau la protection individuelle est préconisée ?
- Une étude de vulnérabilité complétée ou s'appuyant sur une étude urbaine ?
- Le travail sur la vulnérabilité doit-il être élargi :
 - Aux autres communes concernées par les PPRI ?
 - Aux territoires sans PPRI et hors TRI ?
- Comment intègre-t-on le changement climatique ?
- ...



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

**ATELIER THEMATIQUE N°4 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME
« Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues
et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique des écoulements »**

*Compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2015 à Saintes
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporamas de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 27).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°28 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues

L'inondation voire la surinondation des zones d'expansion des crues impose une adaptation de l'usage agricole : type de culture, praticabilité de la parcelle.... Un travail sur l'aménagement foncier et les échanges parcellaires permettrait d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces.

La préservation passe avant tout par une cartographie des champs d'expansion des crues. On dispose déjà d'éléments de connaissance importants pour poser cette cartographie (connaissance d'une majorité des lits majeurs). Néanmoins, les acteurs promeuvent une cohérence méthodologique à l'échelle du bassin et le besoin d'identifier la ou les maîtrises d'ouvrages pertinentes. Concernant l'inventaire des zones humides, le travail à accomplir est important. Le SAGE est un outil qui peut permettre de définir un cadre méthodologique commun. La stratégie du SAGE Charente n'étant aujourd'hui pas encore définie, il est délicat d'évaluer le niveau d'implication précis qu'il aura sur ce sujet. L'acquisition de connaissance nécessitera des moyens, conduisant à privilégier la mutualisation à une échelle pertinente.

Nonobstant ces considérations, les acteurs locaux peuvent d'ores et déjà, à leur échelle et sur des projets ponctuels, travailler avec les agriculteurs sur la restauration de zone humide, la replantation de haies car l'intérêt cumulatif des opérations est certain. Par ailleurs, les actions pionnières constitueront des retours d'expériences valorisables et profitables à l'ensemble du bassin versant de la Charente.

La reconquête des champs d'expansion des crues implique par endroit un travail sur la suppression des bourrelets de curage (réglementation permettant d'intervenir – accord des propriétaires). Les syndicats de rivière identifient également les projets de rechargement du lit des rivières comme vecteur de reconnexion des zones inondables.

Enfin les acteurs soulignent le besoin de cohérence des politiques publiques et de convergence des objectifs, s'appuyant notamment sur le cas des manœuvres de vannes : leur fermeture en hiver pour favoriser l'expansion des crues peut aller à l'encontre de la continuité écologique (piscicole, sédimentaire) et est généralement contraire aux règlements des droits d'eau. L'intervention sur les ouvrages artificiels que sont les vannes de moulin doivent être considérées comme des solutions ultimes, plutôt palliatives ; l'action de ralentissement des écoulements et d'expansion des eaux plus en amont sur le bassin doit être privilégiée.

Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les versants

Les syndicats de rivière n'interviennent globalement pas à ce jour sur le sujet, n'étant pas statutairement compétents en dehors du lit mineur. La compétence GEMAPI et la constitution d'EPAGE devrait permettre aux syndicats de travailler sur le ralentissement dynamique au niveau du lit majeur, des versants et des têtes de bassin. Certains territoires en France sont déjà structurés en syndicats de bassin versant avec une très forte implication sur les programmes d'hydraulique douce et de ralentissement dynamique (exemple des bassins versants de la Seine aval structurés sous l'impulsion du Préfet et de l'Oise structurés par évolution historique des syndicats de rivière). Des retours d'expériences sur ces territoires peuvent intéresser les acteurs du bassin versant de la Charente.

Les acteurs locaux identifient l'intérêt de ces stratégies d'aménagement en faveur de la qualité de l'eau tout d'abord mais également sur l'aspect quantitatif, à la condition que l'action ne soit pas seulement localisée mais vraiment généralisée à l'échelle du bassin versant pour en percevoir l'effet. La reconquête des zones humides et la reconnexion des zones d'expansion doivent impérativement être menées en parallèle. La montée en puissance des EPAGE doit permettre cette généralisation. Le besoin de redonner de la capacité d'absorption aux sols, aujourd'hui très dégradés, est également soulignée. La mise en œuvre du ralentissement dynamique sur les versants exige d'autre part d'améliorer la connaissance des écoulements, des réseaux de drainage et des têtes de bassin versant. Le travail sur le ralentissement dynamique et la recharge des nappes est inscrit dans les DOCOB Natura 2000.

Le sujet du boisement et de la plantation de haies est particulièrement évoqué. Obliger un tiers à planter n'est pas possible mais sensibiliser et accompagner les projets de plantation est en revanche stratégique. Des opérateurs travaillent déjà sur le sujet : Conseils Départementaux de Charente et de Charente-Maritime (participations financières), Chambres d'Agriculture... Toutefois, en Charente, pour 1 km de haie plantée, 2 km de haies seraient détruits par ailleurs. La priorité doit donc être donnée à la préservation des haies existantes. Il est impératif d'identifier au préalable les emplacements où la préservation et la plantation de haies sont pertinentes par rapport aux objectifs de gestion des écoulements. Des primes au boisement agricoles sont prévues dans le Programme de Développement Rural Régional récemment signé. Néanmoins boiser coûte cher et il peut être

préférable d'attendre le développement spontané de la végétation sous réserve d'une maîtrise du devenir du site et donc d'une maîtrise foncière.

La préservation et la reconquête des éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique des écoulements exige un accompagnement technique fort dans le cadre de l'élaboration des SCoT et des PLU (préconisation des linéaires de haies, des taux de boisement...). Les acteurs du grand cycle de l'eau (EPTB, SAGE, syndicats de rivières) tentent de s'investir dans la démarche mais l'effort d'accompagnement doit encore être accentué.

Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur

L'artificialisation des cours d'eau et les aménagements de réseaux ont contribué à la genèse d'assecs plus importants et à la formation de crues plus rapides. Près de 50 % du linéaire des cours d'eau a disparu sur certains secteurs, notamment en raison des opérations passées de rectification.

Les syndicats de rivière s'inscrivent dans des opérations de restauration des ripisylves, de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau (ouverture des têtes de méandre pour redonner de la liberté au cours d'eau, basé sur l'analyse du lit d'origine), prévues généralement dans les plans de gestion des rivières et parfois inscrits dans les DOCOB Natura 2000.

Les PPRI actuellement en vigueur dans le département de la Charente installent des objectifs de transparence des écoulements dans l'ensemble des zones inondables. Cela pose des soucis de gestion forestière et de boisement. Hors, il serait pertinent d'exonérer les champs d'expansion des crues de ces mesures de transparence (clôtures, boisement...) dès lors qu'il est stratégique de retenir les écoulements dans des zones « naturelles » éloignées de toute zone habitée. Une attention particulière sur l'adaptation des essences est néanmoins requise (pas de peuplier trop près des berges). Les tronçons de révision des PPRI, considérés comme prioritaires se situent entre Fléac et Merpins (le PPRI de l'agglomération d'Angoulême a déjà fait l'objet d'une révision).

L'opération de dévasement de la Charente dans la zone du barrage de Saint-Savinien est citée par les participants. Elle va être programmée en phase travaux dans l'avenant du PAPI Charente & Estuaire. La clé de financement de cette opération est en cours d'établissement.

La problématique de gestion des corps flottants (embâcles) est également évoquée concernant le risque de surinondation dans des zones urbaines. L'accent est donc mis sur l'entretien nécessaire mais raisonné des cours d'eau.

Développer la stratégie de sur-stockage

Le ralentissement dynamique par hydraulique douce et ouvrages de rétention de faible gabarit est efficace sur des petites crues mais est moins significatif pour des crues plus fortes. L'étude menée par l'EPTB sur l'Antenne en a montré les limites sur ce territoire particulier en raison notamment de l'inertie des crues. Une connaissance plus pointue et homogène sur l'ensemble du territoire semble a priori nécessaire.

Les acteurs présents soulignent l'importance de compléter la démarche de ralentissement dynamique diffuse par des opérations de sur-stockage de plus grande envergure visant notamment à baisser la ligne d'eau pour des crues majeures sur les territoires aval. Cette stratégie semble la plus efficace pour contribuer à la réduction des dommages pour les événements majeurs. La notion de coût/bénéfice est néanmoins primordiale. Le sur-stockage est considéré comme une voie prometteuse a contrario de l'irréalisme d'un endiguement le long du fleuve. Il sera nécessaire de multiplier les sites de sur-stockage pour améliorer l'efficacité collective.

La stratégie de sur-stockage doit cependant prendre en considération le risque de remontée de nappe dans les sites projets de nature à réduire le bénéfice escompté. Une analyse détaillée des sites est nécessaire pour s'assurer de l'efficacité réelle : l'étude avant-projet sur le site du Moulin de Préziers sur l'Antenne a par exemple mis en évidence un effet notable jusqu'à la crue décennale mais anecdotique au-delà (écrêtement inférieur à 5 % du débit). S'agissant d'un type d'ouvrage très particulier, l'analyse devra être conduite sur d'autres sites et d'autres types d'aménagement de sur-stockage.

Pour réactiver ce projet, un travail de pédagogie important devra être mené : l'acceptabilité des territoires amont pour un projet général au bénéfice des territoires aval en dépend. Il est toutefois important que les ouvrages aient également un bénéfice local pour favoriser l'implication des territoires amont. Le poids financier des projets se doit d'être partagé entre l'amont et l'aval, la structuration du territoire autour de la compétence GEMAPI devant y contribuer. D'autre part, des discussions très en amont avec la profession agricole dont le foncier serait concerné par d'éventuels projets de sur-stockage est indispensable : impacts sur l'activité agricole, outils d'indemnisation...

Mise en œuvre des projets d'aménagements

Globalement, la maîtrise foncière est un facteur important de réussite des projets de ralentissement des écoulements.

La réalité économique et social sur le terrain rend difficile la réalisation des projets. L'activité agricole doit être préservée, la cession foncière n'est pas une opération évidente aux yeux des agriculteurs malgré la mise à disposition ultérieure des terrains. A ce jour, la mise en œuvre des projets est plutôt conditionnée à des opportunités ce qui explique le faible nombre de réalisations. Les acteurs de terrain manquent d'outils pour mettre en place les projets.





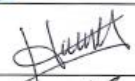









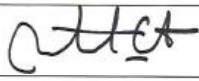

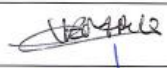






Quelques pistes d'outils sont évoquées par les parties prenantes :

- Outil d'indemnisation du foncier agricole surinondé en cours de réflexion au Ministère. L'acceptation locale nécessitera néanmoins une concertation locale.
- Outil de l'aménagement foncier rural à vocation environnementale porté par une collectivité.
- Acquisition partielle de terrain : achat des parties de parcelles que l'agriculteur a du mal à exploiter à cause des inondations mais pas de l'ensemble de la parcelle (attention à l'outil « droit de préemption » qui s'exerce sur la totalité de la parcelle).
- Mise à disposition ultérieure systématique des terrains acquis auprès de la profession agricole.
- Encourager les EPAGE à se positionner sur une mission de gestion foncière.

Le développement des réalisations passe également par la pédagogie, la sensibilisation, le partage de connaissances. Faire adhérer les acteurs au projet nécessite d'apporter la connaissance globale mais aussi de capter la connaissance locale.

Enfin, le sujet du changement climatique est évoqué en fin de réunion, sur la base notamment d'un constat de pluies importantes au printemps ayant entraîné des crues tardives ces dernières années. Le recul n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions mais la remarque soulève le besoin d'améliorer la connaissance des effets prévisibles du changement climatiques sur le régime des crues de la Charente et de ses affluents.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice PEYRAUD	ddt 16		
Claude GUINDET	Mairie Cognac SAGE Cht		
Rémy Filali	EPTB Charente		
Denis ROUSSET	EPTB Charente		
Henri FAUCHET	CCIRS		
Bernard JOREAU	Mairie Port d'Envalon		
J. Paul. DERVIN	DDT 16		
J. Michel FAURE	DDT 17 / UARDA		
Sylvie BOUVEY	DDT 16		
J. Luc GRAVELLE	Mairie de CHAMERS		
Gérard MELLY	Mairie de Sireuil		
J. Michel VALLET	Mairie Sireuil		
Sandrine BONNET	Sous-Préfecture Saintes		
Aurélien COURTHÉS	Sous-Préfecture de Saintes		
Michaël CANIT	Charente Eau CATERIG.		
Josiane MOUSSEAU	Chambre d'Agriculture 17		
Catherine Demarecq	PCN		
Julien BIANCOU	SIATHEC SMA Angou		
Antoine MAZIN	SYMBA		
Thomas WTANGE	Agence de l'Eau Adour Garonne		
Stéphanie CHATIRON	LPO		
Bernard DOUTEAU	CM S'Flament de Cognac		
Stéphane LENEJLE	DPTS Charente		

Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique



Co-animation :
D. LOUIS

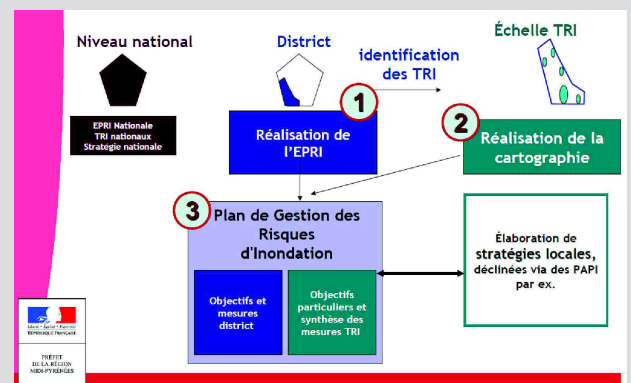
**DEMARCHE
DIRECTIVE INONDATION**

**La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à
« l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »**

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit
tous les 6 ans

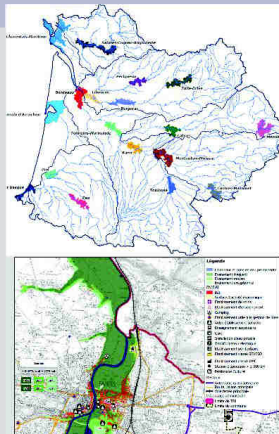
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNCRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- **PGRi Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNGRI et PGRi
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- Co-animation des ateliers par une partie prenante
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

13

FINALITE DES ATELIERS THEMATIQUES

Objectifs / dispositions

- La SLGRI doit fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques

SLGRI			PAPI
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longdufleuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la durabilité des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsde'eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

15

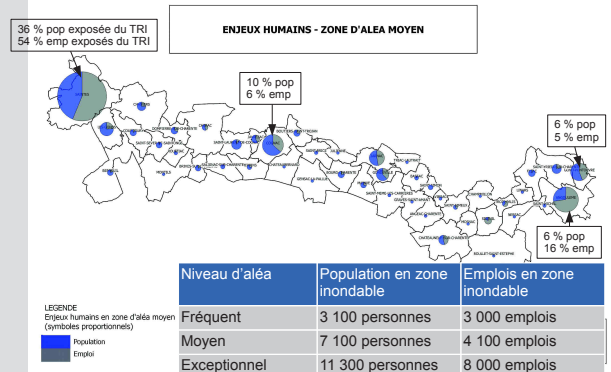
QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Historique des inondations

- **Récurrence des grandes crues répertoriées au cours des derniers siècles :** 1779, 1783 (la plus importante connue avant le XXème siècle), 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- **Crue de mars/avril 1962 :** 159 mm en 11 j à Montbron, et 125 mm à Angoulême, événement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- **Crue de décembre 1982 :** pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, crue centennale sur le TRI
- **Crue de janvier 1994 :** série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés par les fortes pluies automnales, crue cinquantennale



Enjeux exposés



18

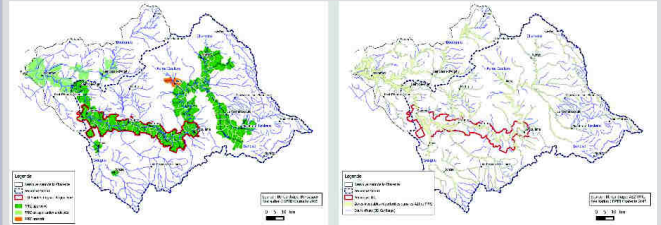
Phénomène de crue

- Quelques caractéristiques
 - *Crues de plaine* → cinétique lente de débordement
 - *Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars)
 - *Lit mineur de faible capacité* → débordements récurrents
 - *Lit majeur ample* → écrêtement
 - *Écoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
 - *Écoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles...
 - *Forte densité d'ouvrages* en lit mineur (seuils...) → quel effet sur les crues ?

19

Zones d'expansion des crues

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI, cartes DI
- Amont du TRI : quelques PPRI, AZI, têtes de bassin non couvertes, peu d'information sur les crues fréquentes



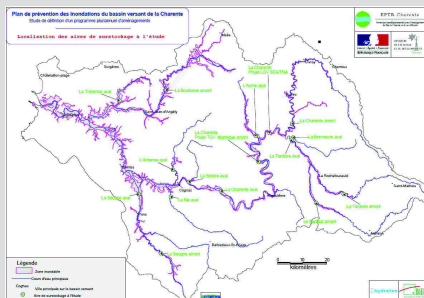
PPRI

AZI

20

Etude sur-stockage

- Etude Hydratec de 2006 : 15 sites potentiels
- Une dizaine de cm de gain cumulé dans les centres urbains à enjeux



21

OBJECTIF STRATEGIQUE ATELIER N°4



Objectif stratégique de l'atelier 4 :

« Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique »

- Lits mineurs et majeurs : fonds de vallée

- Lits mineurs et majeurs + bassin versant de la SLGRI

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême

- 1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation ...
- 2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...
- 3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...
- 4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...
- 5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...
- 6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

24

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême

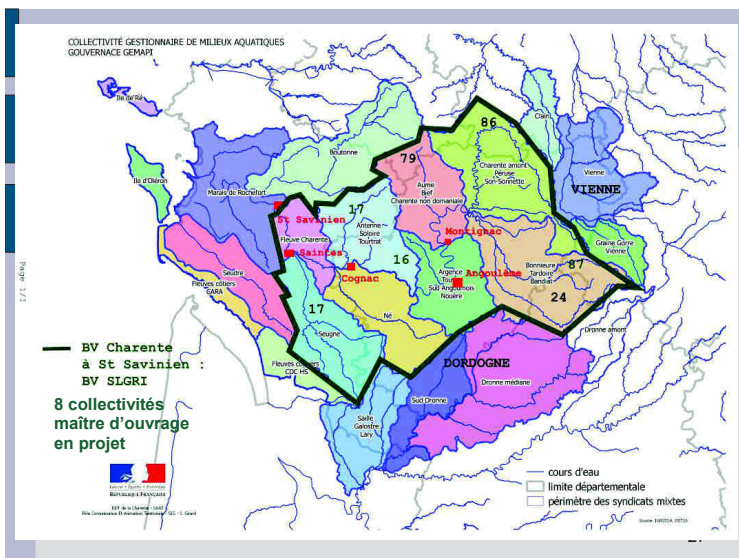
- 1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation ...
- 2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...
- 3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...
- 4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...
- 5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...
- 6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

25

Gouvernance sur ces sujets

- Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :
 - Pertinence d'échelle
 - Maître d'ouvrage
 - Acteurs concernés / Partenariats
 - Financements
 - GEMAPI
 - ...

26



Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

1 - Améliorer la connaissance et renforcer la préservation des têtes de bassin... et des versants plus globalement

- Contribution des territoires à la genèse des inondations
- Diagnostic des versants : rôle sur le ralentissement dynamique (éléments de paysage...)
- Études et investigations déjà disponibles ou en cours sur les têtes de bassin (suivis des SIAH...)?
- Lancement d'études sur secteurs à cibler ... diagnostics, inventaire, cartographie ?
- définir au final des règles de gestion et des programmes d'actions et de préservations (renaturations de lits mineurs, reconquêtes de milieux ...)
- s'appuyer sur SIAH et services des DDT (PDE)

28

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...

- Connaissance des champs d'expansion des crues
- Inventaires des champs d'expansion à mettre à la disposition des structures GEMAPI (prévu dans le SAGE, quid de l'inventaire zones humides ?)
- Nouvelle gestion des ouvrages hydrauliques des cours d'eau connectés aux champs d'expansion (incidence des ouvrages en lits mineurs à évaluer sur crues majeures ...)
- Outil d'indemnisation de foncier inondé (cas ci dessus)
- Révision des PPRI à envisager (zones tampons)
- Liens avec objectifs et DOCOB N 2000 en lien avec la fréquence des crues à maîtriser ?

29

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...

- Agir sur les phénomènes de ruissellement et de rétention (...les coefficients de ruissellement des BV ...)
- Mesures existantes pour le financement de reboisements (haies, espaces boisés ...)?
- Mesures existantes sur couverts végétaux hivernaux ?
- Mesures permettant de maîtriser la suppression des haies et autres couverts boisés ... ?
- Intégrer le contexte écoulements dans les documents de planification : PLU(I)/ zonage d'assainissement pluvial, gels des zonages stratégiques
- Contextes occupation et utilisation des sols ... leviers pour agir ?

30

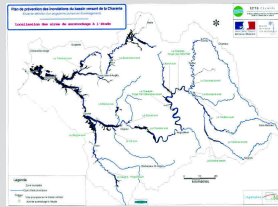
Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...

- Sites de surstockage ... point technique et éventuelle relance des opérations après mise à jour des études 2004/2005 et actualisation des stratégies ?
- 16 sites répertoriés avec effets bénéfiques sur les centres urbains du TRI
- Études sur base crue 1982
- Gain de l'ordre de 0,10 m sur Saintes, Cognac et Angoulême + gain économique : 8,5 M€ pour coût 34 M€

- Autres aménagements : digues en lit majeur et ouvrages en lits mineurs (seuils piscicoles ...)

- Sujet en lien avec le stockage des crues dans les champs d'expansion



Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...

6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

- Actions à conduire avec les syndicats de rivière et les futures structures GEMAPI, opérations en cours (SIAH) ou à mener (GEMAPI)
- Le PGRI propose que les actions soient coordonnées ... EPTB Charente

Autres points à traiter :

- Favoriser les écoulements en aval de Saintes (Problématique des ouvrages « en travers » du lit majeur de la Charente, projet de dévasement du fleuve)
- Impacts du changement climatique

**ANNEXE 12 : COMPTES-RENDUS DE LA DEUXIEME SESSION DES
ATELIERS THEMATIQUES – MARS 2016**





EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE DE RESTITUTION - SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME « Culture du risque et gestion de crise »

Compte-rendu de la réunion du 30 mars 2016 à Cognac

Liste d'émergence : en fin de compte-rendu

Diaporama de présentation : en pièce jointe

Les participants de la réunion ont été invités à s'exprimer sur les propositions de dispositions de la SLGRI des thèmes « culture du risque » et « gestion de crise » (restitution du travail des ateliers initiaux des 26 novembre et 11 décembre 2015) et à se positionner individuellement sur une hiérarchisation des dispositions et une identification de porteurs potentiels de ces dispositions (préfiguration de futurs programmes d'actions).

Les dispositions présentées en séance et la synthèse des choix des participants sont consignées dans le tableau en pièce jointe.

Les échanges et observations écrites sont synthétisés ci-dessous :

Il est rappelé aux participants qu'une version projet du diagnostic est en ligne sur le site internet de l'EPTB Charente (cf lien indiqué dans le diaporama). Ce document a été adressé aux participants de la 1^{ère} série d'ateliers thématiques fin 2015. Ce document fera l'objet d'une validation formalisée au comité de pilotage qui sera organisé à la fin du 1^{er} semestre 2016 concomitamment à l'adoption de la SLGRI (initialement un comité de pilotage devait être organisé en 2015 pour valider préalablement ce diagnostic mais les échéances ainsi que les recompositions administratives suite aux élections départementales ne l'ont pas permis). Les parties prenantes sont invitées à prendre connaissance du projet de diagnostic et à faire remonter leurs observations.

Objectif « Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- Disposition I-A-1 « Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas inondation » : la Chambre d'Agriculture de la Charente travaille déjà sur ce sujet de l'évolution climatique, les projections pluviométriques sont moins évidentes que les projections de température. La Chambre peut être un partenaire privilégié.
Anticiper le changement climatique dès à présent et faire évoluer les pratiques permettra d'éviter de réagir dans l'urgence.
- Disposition I-A-2 « Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires » : proposition d'intégrer les entreprises dans les enjeux prioritaires en plus des infrastructures stratégiques.

- Disposition I-B-1 « Mener à bien l'élaboration des DICRIM » : proposition de prévoir la mise à disposition d'un document-type permettant aux municipalités d'établir leur DICRIM. Renforcer notamment l'appui des services de l'Etat pour la constitution de ces DICRIM.
- Disposition I-B-5 « Sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés » : les CCI et les Chambres des Métiers pourraient être des relais intéressants pour coordonner des actions de sensibilisation (retour d'expérience, mise en réseau...)
- Disposition I-C-4 « Renseigner les acteurs locaux sur l'utilisation des cartes de la Directive Inondation » : les services de l'Etat ont adressé en mars dernier aux maires des communes du TRI des recommandations sur la prise en compte de la connaissance des aléas dont l'aléa exceptionnel. Les élus doivent à présent informer les acteurs locaux sur l'utilisation de ces cartes.
















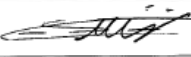
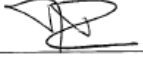
Objectif « Améliorer la préparation à la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

- Dispositions II-A-1 « Poursuivre l'amélioration de la prévision des crues et des inondations », II-A-2 « Améliorer la chaîne de diffusion des messages de vigilance crue » et II-A-3 « Prévoir un accès généralisé aux cartes de prévision des zones inondées potentielles » : ces dispositions pourraient être regroupées en une seule disposition.
- Dispositions II-B-1 « Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise des dispositifs ORSEC » : intégrer dans cette disposition la nécessité de mise en place d'un rapprochement des deux missions Référent Départemental Inondation des départements de la Charente et de la Charente-Maritime (noyau dur mission RDI : SPC/SIDPC/DDT(M)).
- Dispositions II-B-3 « Prendre en compte la vulnérabilité des réseaux aux inondations dans les PCS » et II-B-4 « Encourager la mise à jour régulière des PCS... » : proposition de fusionner ces deux dispositions pour en faire une disposition unique plus globale. Il est souligné que la vulnérabilité des réseaux techniques s'appréhende à plus large échelle que le maillon communal (ORSEC zonal).
- Dispositions II-B-5 « Engager des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile » : il est important d'insister auprès des élus sur l'intérêt de mutualisation des moyens et des coûts.
- Dispositions II-C-3 « Favoriser l'élaboration des Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les Etablissements Scolaires » et II-C-4 « Favoriser les Plans Familiaux de Mise en Sécurité chez les particuliers » : s'agissant d'un risque d'inondation par crue de plaine, la notion de sécurité est ambiguë ; elle fait plutôt appel à des mesures d'espaces refuges, de fenêtres de toit, adaptées donc à des crues rapides difficilement anticipables ce qui n'est pas le cas pour la Charente. Par ailleurs, l'élaboration des PPMS est demandée par les circulaires. Il est proposé de réfléchir à une reformulation, suppression et/ ou intégration dans d'autres dispositions. Globalement l'objectif opérationnel II-C « Développer et perfectionner les plans d'organisation interne » devrait pouvoir se traduire en une à deux dispositions seulement.

Objectif « Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI »

- Idée qu'un élu par EPCI puisse être dédié à la problématique « eau » au même titre qu'un élu est dédié à l'urbanisme.
- Avoir une réflexion grand bassin pour la mise en œuvre de la gouvernance – périmètre EPTB. Importance du rôle d'accompagnement de l'Etat.
- Inscrire dans la SLGRI un accompagnement des élus pour l'application de l'autorisation du droit des sols dans les zones à risque d'inondation et une information sur la pratique des mesures de police administrative (contrôle, mise en demeure... d'un projet contrevenant en zone inondable). Ce sujet pourrait être formulé dans la disposition I-C-1 « Informer et former les élus... » ou être inséré dans l'objectif opérationnel III-B « Planifier l'aménagement du territoire en améliorant la prise en compte du risque d'inondation ».

Liste d'émergement

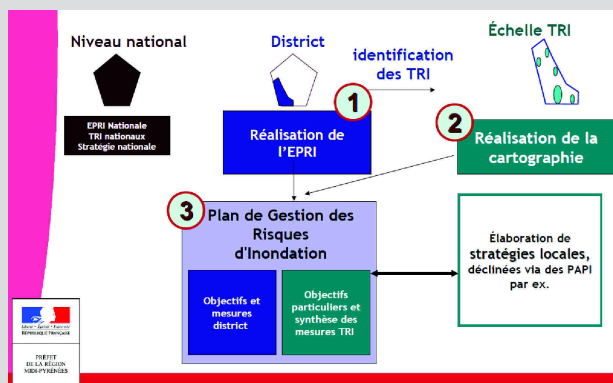
PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Charlotte GUINDET	maire Coaraze Pdt CLE SAGE		
Rémy Filali	EPTB Coaraze		
David Desouché	CA16		
Maryelle BACQUÉ	Salignac/Ch'te élue		
J. Michel FAURE	DDT 17		
David Landrin	cherc		
Pierre KUYER	Mairie ALLUBERT		
Fabrice Peyraud	ddt 16		
Denis Durocher	Cdc Charente Boën		
Bruno Maufliers	mairie de ST Simon		
Alain GUIBERT	mairie de Merspins		
Th. POINGT	MANTILL		
J. Paul GIRARD	Mairie Pharies		
DEFOLLOUNOUX Bernard	Mairie Bherac		
Yannick YONNET	SDS 16		
Yann Couvair	SDS 17		
Marina MALPEYRE	DDT 16		
Dominique ROBIL-CHATREAU	ERDF		

**Atelier de restitution
« Culture du risque et gestion de crise »**

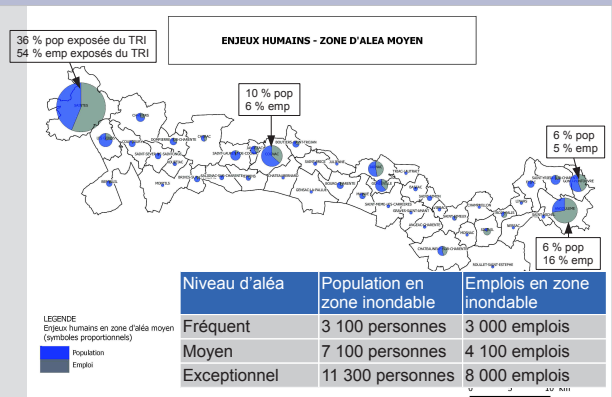


RAPPEL SUR LES ENJEUX

Démarche Directive Inondation



Enjeux exposés



Où trouver les documents

- <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/comite-de-pilotage-de-la-slgri-saintes-cognac-angouleme>
- Identifiant : DI_SCA_copil
- Mot de passe : PiISLGRI*SCA
- N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur les différents documents (diagnostic, CR ateliers...)
- Diagnostic et stratégie seront validés au Copil de mai-juin

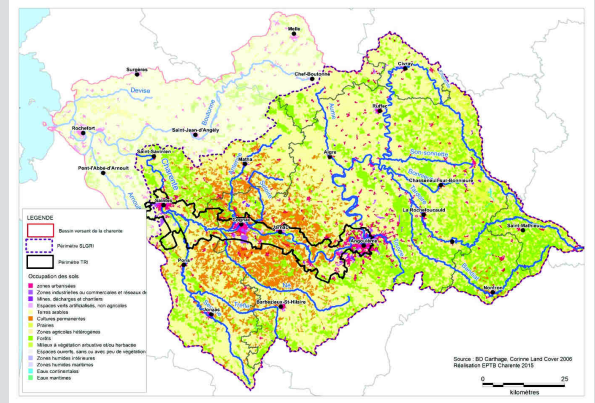
Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **décalage de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

RAPPEL SUR L'ORGANISATION DE LA SLGRI

Périmètre



Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de 2 ateliers de restitution
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL

SLGRI		
Série 1 ateliers thématiques	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers de restitution	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai-juin 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

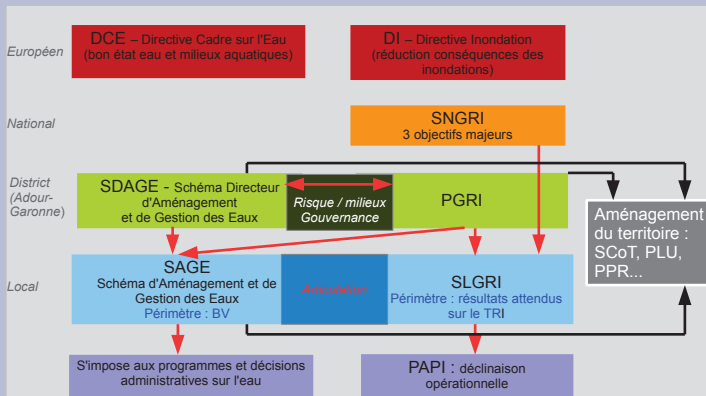
Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif général	SLGRI		PAPI
	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longdulleuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRN, 50 % MOa
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.1.b - Développer la durété des réseaux 1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsde'l'eau MOa : DDT ... Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

Articulation SLGRI / SAGE



LES PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ Restitution et hiérarchisation

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier reprendra les propositions qui ont émergé lors des échanges lors des ateliers ci-dessous :

- Atelier n°1 "Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés"
- Atelier n°2 "Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés"

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier se concentrera autour des 3 grands objectifs suivants du PGRI :

- AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES
- AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES
- AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

I - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	I-A- APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ZONES A RISQUE	I-A-1 Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas d'inondation
		I-A-2 Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires
		I-A-3 Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes et sa diffusion
	I-B- SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION	I-B-1 Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) en s'appuyant sur la transmission d'informations organisée par les Préfets
		I-B-2 Définir une stratégie de communication adaptée aux publics cibles
		I-B-3 S'appuyer sur des structures relais locales pour sensibiliser
		I-B-4 Créer des modes de communication pour les publics scolaires et le grand public
		I-B-5 Sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés
		I-B-6 Communiquer le plus en amont possible avec la profession agricole sur les projets d'aménagement les concernant
	I-C- PREPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A ANTICIPER LES INONDATIONS	I-C-1 Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements
		I-C-2 Communiquer sur la prévision des crues auprès du grand public
		I-C-3 Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue
	I-C-4 Renseigner les acteurs locaux sur l'utilisation des cartes de la Directive Inondation	

II - AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES	II-A- AMELIORER LA CHAINE DE PREVISION ET D'ALERTE	II-A-1 Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues et des inondations
		II-A-2 Améliorer la chaîne de diffusion des messages de vigilance crue
		II-A-3 Prévoir un accès généralisé au cartes de prévision des zones inondées potentielles
	II-B-FAVORISER LA REUSSITE OPERATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE	II-B-1 Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise des dispositifs ORSEC départementaux
		II-B-2 Intégrer dans les Plans Communaux de Sauvegarde la connaissance des événements extrêmes
		II-B-3 Prendre en compte la vulnérabilité des réseaux aux inondations dans les Plans Communaux de Sauvegarde
		II-B-4 Encourager la mise à jour régulière des PCS et la réalisation d'exercices de gestion de crise spécifiques au risque d'inondation
		II-B-5 Engager des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile
		II-B-6 Développer la constitution des réserves de sécurité civile à l'échelon le plus pertinent
	II-C-DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES	II-C-1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux
		II-C-2 Favoriser l'élaboration et l'ajustement des Plans de Continuité d'Activité dans les entreprises et les administrations
		II-C-3 Favoriser l'élaboration des Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les établissements scolaires
	II-C-4 Favoriser les Plans Familiaux de Mise en Sécurité chez les particuliers	
II-D-FLUIDIFIER LA GESTION POST-CRISE	II-D-1 Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation	
	II-D-2 Prévoir la diffusion de renseignements sur le système	

O - AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI	O-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	O-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant
		O-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations
	O-B- ACCOMPAGNER LES SYNDICATS DE GESTION DES EAUX SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	O-B-1 Accompagner les syndicats de gestion des eaux vers la mise en place des programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants
		O-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE DE RESTITUTION - SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME « Gestion des écoulements et réduction de vulnérabilité »

Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016 à Saintes

Liste d'émargement : en fin de compte-rendu

Diaporama de présentation : en pièce jointe

Les participants de la réunion ont été invités à s'exprimer sur les propositions de dispositions de la SLGRI des thèmes « réduction de vulnérabilité » et « gestion des écoulements » (restitution du travail des ateliers initiaux des 1^{er} décembre et 4 décembre 2015) et à se positionner individuellement sur une hiérarchisation des dispositions et une identification de porteurs potentiels de ces dispositions (préfiguration de futurs programmes d'actions).

Les dispositions présentées en séance et la synthèse des choix des participants sont consignées dans le tableau en pièce jointe.

Les échanges et observations écrites sont synthétisés ci-dessous :

Il est rappelé aux participants qu'une version projet du diagnostic est en ligne sur le site internet de l'EPTB Charente (cf lien indiqué dans le diaporama). Ce document a été adressé aux participants de la 1^{ère} série d'ateliers thématiques fin 2015. Ce document fera l'objet d'une validation formalisée au comité de pilotage qui sera organisé à la fin du 1^{er} semestre 2016 concomitamment à l'adoption de la SLGRI (initialement un comité de pilotage devait être organisé en 2015 pour valider préalablement ce diagnostic mais les échéances ainsi que les recompositions administratives suite aux élections départementales ne l'ont pas permis). Les parties prenantes sont invitées à prendre connaissance du projet de diagnostic et à faire remonter leurs observations.

Le lien SAGE / SLGRI est de nouveau évoqué au cours de cette réunion. La SLGRI n'a pas de caractère d'opposabilité. Si l'on souhaite « durcir » certaines mesures réglementaires ou peser dans un rapport de compatibilité sur les SCoT et PLU, c'est par le biais du SAGE que cela peut de gérer. La SLGRI a quant à elle vocation à être déclinée en programmes d'actions opérationnels. L'avantage sur le bassin de la Charente d'une concomitance de l'élaboration du SAGE et de la SLGRI permet de prétendre à un objectif de convergence des deux stratégies.

La SLGRI doit être approuvée d'ici fin 2016 ; le Programme d'Actions de Prévention des Inondation en cours va être prolongé jusqu'en 2020 ; la compétence GEMAPI devient obligatoire au 1^{er} janvier 2018, le SAGE devrait être approuvé fin 2017 : il y a donc toute une articulation à trouver et une anticipation à mettre en place pour bâtir le futur programme d'actions de la SLGRI (besoin d'identifier les maîtrises d'ouvrage GEMAPI en particulier).

Pour éclairer les choix de hiérarchisation et d'échéances de mise en œuvre des dispositions de la SLGRI, il est proposé de flécher à terme les dispositions selon qu'elles relèvent de gouvernance, d'animation, de communication, de diagnostic ou de travaux...

Objectif « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

- La proposition issue de l'autre atelier de restitution du 30 mars 2016 (culture du risque et gestion de crise) de prévoir une disposition relative au besoin de soutien des maires en matière de police par rapport aux PPRI est portée en préambule à la connaissance des participants.
- Dispositions III-A-1 « Limiter voire réduire l'imperméabilisation des sols... » et III-A-2 « Inciter à la réalisation de schéma de gestion des eaux pluviales... » : ces deux dispositions sont étroitement liées. Le schéma pluvial permet de définir des règles, en particulier de limitation de l'imperméabilisation, pour les inscrire dans les PLU. Le schéma pluvial doit rester souple, s'adapter aux enjeux sans avoir un coût d'études prohibitif pour la collectivité : schéma global simplifié et analyse plus fine dans les zones à enjeux (modélisation). Il convient également de réfléchir à la bonne échelle du schéma de gestion des eaux pluviales et d'avoir à minima une vision supra-communale (EPCI ? sous-bassin ?). La gestion du pluvial doit permettre une réponse graduée : gestion des petites pluies pour l'aspect « pollution » et gestion de volumes plus importants pour l'aspect quantitatif (gestion d'occurrence et/ou de débits de fuite). Dissocier ce qui relève de l'urbanisation future et ce qui relève des aménagements existants permettrait une meilleure lisibilité des dispositions. Le schéma pluvial permet à la fois de définir des règles de gestion pour des développements futurs et permet aussi de hiérarchiser des travaux sur l'existant. La gestion du pluvial des nouveaux aménagements peut s'organiser dans le cadre des OAP des PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Avoir une vigilance particulière par rapport au risque de surconsommation d'espaces naturels et agricoles si les règles de limitation de l'imperméabilisation sont mal encadrées ou trop contraignantes. Penser à réhabiliter les friches urbaines existantes et à investir les dents creuses avant de développer l'urbanisation en périphérie.
La gestion du pluvial urbain par rapport au risque de crue doit s'appréhender dans une vision globale à l'échelle du bassin versant (impact cumulatif) et dans le TRI par une vision spécifique de la concomitance temporelle et géographique d'une inondation du fleuve et d'une inondation par les ruissellements pluviaux.
- Dispositions III-A-3 « Promouvoir la gestion des écoulements comme clé d'entrée des projets d'aménagement urbain » : la prise en compte des écoulements devrait même être une composante principale du PLU. Par ailleurs l'acculturation au pluvial alternatif est une action qui peut se mettre rapidement en place sans coût important.
- Dispositions III-B-1 « Programmer et engager la révision des PPRI d'ancienne génération » : à mettre en œuvre à l'échelle de la SLGRI et pas du seul TRI (néanmoins engager prioritairement sur le TRI). Pour la mise en œuvre de cette disposition, qui est à l'initiative de l'Etat, il convient d'engager positivement les collectivités pour les faire adhérer à la démarche.
- Dispositions III-B-2 « Prévoir des mesures compensatoires pour tout projet urbain autorisé en zone inondable » : les acteurs considèrent que la formulation n'est pas très explicite sachant que la réglementation prévoit déjà des mesures compensatoires (PPRI, loi sur l'eau). L'application de la loi sur l'eau impose déjà le principe Eviter – Réduire – Compenser. Ne pas limiter la disposition aux seuls « projets urbains » mais à tout projet (exemple de la LGV). Il serait néanmoins intéressant de disposer d'une « banque » de sites potentiels de compensation à l'échelle d'un périmètre plus global comme celui de la structure GEMAPIenne,

qui permettrait de proposer une compensation cohérente. Ce « stock » de zones propices pour les mesures compensatoires devrait se définir également en cohérence avec l'usage agricole des terrains (modalités d'implantation / de gestion).

- Dispositions III-B-3 « Valoriser le dialogue entre l'Etat et les collectivités pour l'élaboration des PPRI » : la formulation est ambiguë et les participants proposent de remplacer « valoriser » par « renforcer » ou « développer ». Le consensus autour du PPRI n'est pas toujours évident mais le dialogue a le mérite de permettre un échange entre les préoccupations de chacun. Le dialogue qui s'est instauré pour la révision récente du PPRI de l'agglomération Angoulême est reconnu, même si les règles ne satisfont pas tout le monde : le grand principe national reste l'inconstructibilité en zone rouge. Les acteurs considèrent qu'il est important d'afficher cette disposition dans la SLGRI. Le périmètre de cette disposition doit là encore être celui de la SLGRI.
- Dispositions III-B-4 « Accompagner les collectivités porteuses de SCoT et de PLU... » : la transmission d'informations sur les risques d'inondation est déjà systématique (porters à connaissance), elle pourrait néanmoins être complétée à terme (ex : informations de gestion des ruissellements sur les versants) et l'accompagnement pourrait être renforcée par une présence plus suivie des structures compétentes dans la gestion du grand cycle de l'eau au sein des diverses réunions SCoT et PLU.
- Dispositions III-C-1 « Développer le recours aux mesures de réduction de vulnérabilité » : il est rappelé que chaque citoyen doit être acteur de sa propre sécurité.
- Dispositions III-C-3 « Améliorer la réduction de vulnérabilité aux inondations des réseaux techniques » : intégrer explicitement dans la notion de « réseau » l'ensemble des installations techniques (usine d'eau potable, station de traitement des eaux usées...)
- Dispositions III-C-5 « Envisager des protections collectives localisées en cas d'insuffisance des mesures préventives » : la formulation et le positionnement en dernière place du chapitre III-C « Promouvoir la réduction de vulnérabilité opérationnelle » peuvent laisser penser que la protection collective est le dernier recours si la protection individuelle ne fonctionne pas. Hors ce qui guide le choix d'aménagement c'est bien le rapport coût/efficacité et donc la solution la plus optimale, sans a priori. Il n'y a pas d'ordre hiérarchique dans les dispositions.

Objectif : Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique des écoulements

- Disposition IV-A-1 « Cartographier les zones d'expansion des crues et assurer leur préservation dans les zones d'expansion des crues » : les éléments de connaissance actuels permettent déjà de cartographier les zones d'expansion des crues sur une grande partie du bassin versant (manque certains petits affluents et l'amont des bassins).
- Disposition IV-A-4 « Encourager les partenariats pour la gestion des espaces naturels de débordement situés en cœur d'agglomération » : les participants proposent de reformuler la disposition comme suit « Encourager la gestion des espaces naturels de débordement situés en cœur d'agglomération dans le cadre de partenariats ». Cette gestion des espaces naturels doit d'autre part se réfléchir à l'échelle du sous-bassin. Ajouter la SAFER et l'EPF dans les partenariats possibles.
- Disposition IV-A-5 « Promouvoir les actions de restauration et de reconquête des zones d'expansion des crues » : cette disposition nécessite au préalable l'identification des zones

d'expansion susceptibles d'être reconquises. La reconquête de zone peut par exemple s'appuyer sur une intervention sur les ouvrages en lit mineur pour favoriser le débordement. Chaque projet de reconquête doit s'accompagner d'une analyse de l'impact économique sur l'exploitation agricole des terrains.

- Disposition IV-B-1 « Améliorer la connaissance des chemins de l'eau sur les versants et les têtes de bassin » : la mise en œuvre de la compétence GEMAPI doit permettre de favoriser l'action de ralentissement dynamique sur les versants. Ne pas limiter la connaissance des chemins de l'eau aux seuls écoulements superficiels mais intégrer l'interaction avec le réseau souterrain.
- Disposition IV-B-2 « Préserver les éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique sur les versants » : attention au rôle des fossés qui peuvent selon leur configuration permettre de ralentir les écoulements (fossé à redans ou fossé de stockage) ou au contraire accélérer les flux (fossé de drainage). La préservation nécessite, en amont du PLU, d'avoir un diagnostic partagé des éléments paysager à protéger car contribuant au ralentissement des écoulements.
- Dispositions IV-C-1 « Favoriser une gestion régulatrice des zones d'expansion des crues dans les PPRI », IV-C-4 « Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains » et IV-C-5 « Restaurer la capacité hydraulique du lit mineur de la Charente en aval du TRI » : elles mettent en évidence que l'amélioration du libre écoulement ne doit pas être un principe général, il convient d'améliorer le libre écoulement là où la ligne d'eau perturbe les activités humaines et au contraire de ralentir les écoulements dans les zones de moindre enjeu. La gestion du barrage de Saint-Savinien en vue de limiter l'envasement local du lit mineur de la Charente doit se retrouver plus clairement dans le détail des dispositions.
- Dispositions IV-C-2 « Promouvoir l'inscription de projets de restauration / reconstitution de ripisylve dans les PPG » et IV-C-3 « Promouvoir les actions de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau » : ces dispositions doivent s'appuyer au préalable sur une territorialisation c'est-à-dire sur l'identification des secteurs prioritaires.
- L'affectation de période de retour d'aléa par disposition est difficilement envisageable à ce stade de la stratégie. D'une part l'exposition selon les périodes de retour n'est pas homogène le long du TRI et d'autre part de nombreuses dispositions peuvent difficilement être dimensionnées en fonction d'une période de retour. Au stade de l'élaboration du programme d'actions, ce sujet des périodes de retour pourra par contre être examiné au cas par cas.

Objectif : Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI

- Il est rappelé que dans le département de la Charente, une carte des périmètres potentiels de mutualisation de la compétence GEMAPI (EPAGE) a été annexée au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Une réflexion a été engagée dans le département de la Charente-Maritime sans toutefois être annexée au SDCI.
- Un EPCI pourrait être amené à adhérer à plusieurs EPAGE si son territoire couvre plusieurs périmètres hydrographiques.

Liste d'émargement

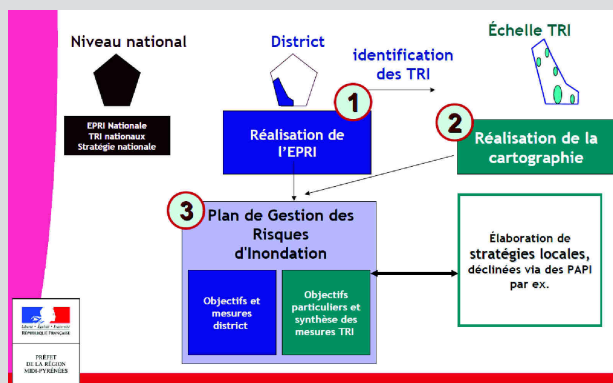
PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
BELLE Pascale	ede Cognac		
Gérard MELY	← Sireuil		tey
PINEAU Guillaume	BC Charente Loire Charnaud.p.r		
Fabrice PEYRAUD	ddt16		
QUILLET J. Marie	CDA Saintes		
DARNEY Benoit	Ville / CDA Saintes		
NATHIER Fany	Ville Saintes		
Elodie HUGUES	Conseil Départemental 17 Mission Eau		h 
Jean-Michel FURE	DDT 17		
Nelly LEBLANC	Mairie de SAIGNEUX et chite		
Denis Duracher	cdc Charanto Doima Charnaud	rom	
Quentin VIAL	SIAM Bonnicure Tardouze Bandiat		
Nicole BODINAUD	Adjointe au maire EPRD-Fortbouere		
Frédéric THERMIDOR	Mairie Gond-Pontouvre Service urbanisme		
J. Paul DERTIN	DDT 16 (Frac)		
Florence BRAUN	Mairie Pont d'Envers	..F.	
Suzanne MOUSSEAU	chambre d'agriculture 17	J. Mousseau.	
Jacques SAUTON	SYRBA		
Claude QUINDET	Mairie COGNAC FELICIE SAGE		
Gilvior Nathani	DDT 16		
Rémy FILALI	EPTB Charente		-
Stéphane LENESE	EPTB Charente		

Atelier de restitution
« Réduction de vulnérabilité et gestion des écoulements »

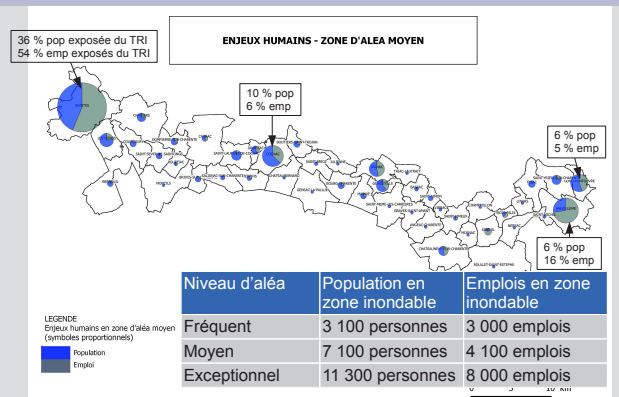


RAPPEL SUR LES ENJEUX

Démarche Directive Inondation



Enjeux exposés



Où trouver les documents

- <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/comite-de-pilotage-de-la-slgri-saintes-cognac-angouleme>
- Identifiant : DI_SCA_copil
- Mot de passe : PiISLGRI*SCA
- N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur les différents documents (diagnostic, CR ateliers...)
- Diagnostic et stratégie seront validés au Copil de mai-juin

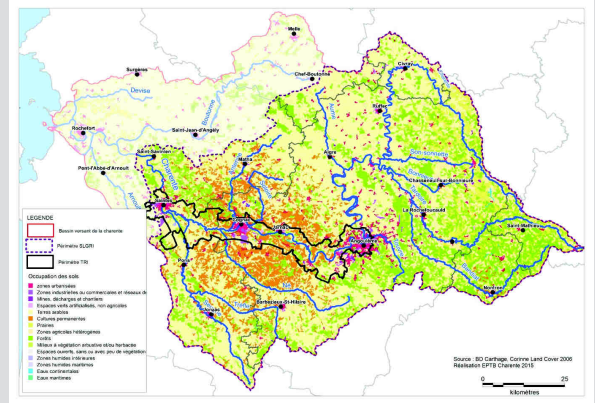
Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délaï de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

RAPPEL SUR L'ORGANISATION DE LA SLGRI

Périmètre



8

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de 2 ateliers de restitution
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL

SLGRI		
Série 1 ateliers thématiques	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers de restitution	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai-juin 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

9

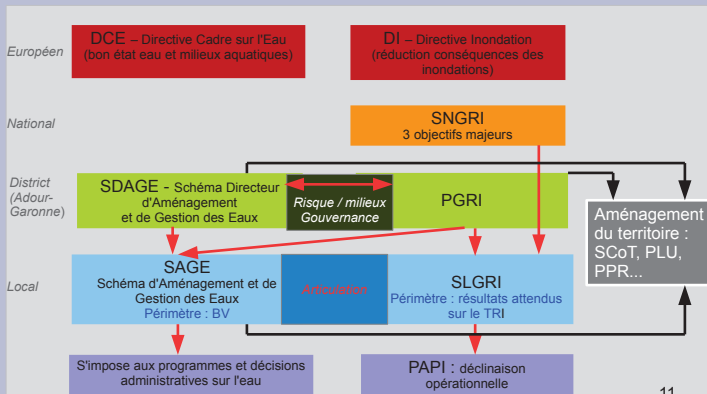
Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif général	SLGRI		PAPI
	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longdulleuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNF, 50 % MOa
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.1.b - Développer la durété des réseaux 1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsde'l'eau MOa : DDT ... Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

Articulation SLGRI / SAGE



11

LES PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ Restitution et hiérarchisation

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier reprendra les propositions qui ont émergé lors des échanges lors des ateliers ci-dessous :

- Atelier n°3 "Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité"
- Atelier n°4 "Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements"

13

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier se concentrera autour des 3 grands objectifs suivants du PGRI :

- AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE
- GERER LES CAPACITES D'ECOLEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS
- AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

III - AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	III-A-GERER LES RUISSELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	III-A-1 Limiter voire réduire l'imperméabilisation des sols en agissant notamment sur les documents de planification urbaine
		III-A-2 Inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la planification urbaine
		III-A-3 Promouvoir la gestion des écoulements comme clé d'entrée des projets d'aménagement urbain
	III-B PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	III-B-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération
		III-B-2 Prévoir des mesures compensatoires pour tout projet urbain autorisé en zone inondable
		III-B-3 Valoriser le dialogue entre l'Etat et les collectivités pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation
		III-B-4 Accompagner les collectivités porteuses de SCoT et de PLU pour renforcer l'intégration du risque d'inondation dans les documents de planification
	III-C PROMOUVOIR LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	III-C-1 Développer le recours aux mesures de réduction de vulnérabilité pour les biens existants dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation
		III-C-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations
		III-C-3 Améliorer la réduction de vulnérabilité aux inondations des réseaux techniques
III-C-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent		
III-C-5 Envisager les protections collectives localisées en cas d'insuffisance des mesures préventives et sous condition de proportionnalité aux enjeux		

IV - GERER LES CAPACITES D'ECOLEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	IV-A-PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	IV-A-1 Cartographier les zones d'expansion des crues et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine
		IV-A-2 Promouvoir l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine
		IV-A-3 Encourager l'usage prairial des zones d'expansion des crues
		IV-A-4 Encourager les partenariats pour la gestion des espaces naturels de débordement situés en cœur d'agglomération
		IV-A-5 Promouvoir des actions de restauration et de reconquête de zones d'expansion des crues
	IV-B-PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE SUR LE BASSIN VERSANT	IV-B-1 Améliorer la connaissance des chemins de l'eau sur les versants et les têtes de bassin
		IV-B-2 Préserver les éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique des écoulements sur les versants
		IV-B-3 Promouvoir des actions de ralentissement dynamique sur les versants
		IV-B-4 Sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des programmes d'aménagement de versant grâce aux retours d'expériences
		IV-B-5 Réactiver et développer le projet de ralentissement dynamique par sur-stockage à l'échelle du bassin versant de la Charente
	IV-C-GERER LES CAPACITES D'ECOLEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR	IV-C-1 Favoriser une gestion régulatrice des zones d'expansion des crues dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation
		IV-C-2 Promouvoir l'inscription de projets de restauration / reconstitution de ripisylve dans les Plans Pluriannuels de Gestion des rivières
IV-C-GERER LES CAPACITES D'ECOLEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR	IV-C-3 Promouvoir des actions de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau	
	IV-C-4 Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains	
	IV-C-5 Restaurer la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation	
	IV-C-6 Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles	

O - AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI	O-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	O-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant
		O-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations
	O-B- ACCOMPAGNER LES SYNDICATS DE GESTION DES EAUX SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	O-B-1 Accompagner les syndicats de gestion des eaux vers la mise en place des programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants
		O-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

COMITE DE PILOTAGE - SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2016 – Cognac, salle des Anciens Abattoirs

Liste d'émargement : en fin de compte-rendu

Diaporama de présentation : en pièce jointe

Tableau finalisé de la SLGRI : en pièce jointe

M. Olivier Maurel, Sous-Préfet de Cognac et M. Jean-Claude Godineau, Président de l'EPTB Charente, introduisent la réunion du comité de pilotage de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Ils rappellent l'objet de la réunion qui est la validation de la SLGRI : diagnostic territorial, objectifs et dispositions associées.

Démarche et calendrier

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) présente la démarche générale de mise en œuvre de la Directive Inondation et son outil de déclinaison locale, la SLGRI.

Cf diaporama de 1-1 à 1-6

Il rappelle les éléments validés en réunion plénière des parties prenantes le 11 février 2015 :

- le périmètre de la SLGRI calé sur celui du bassin versant de la Charente avec une limite aval prise à Saint-Savinien-sur-Charente,
- les cinq objectifs généraux reprenant les objectifs du PGRI Adour-Garonne (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) à l'exception d'un objectif d'amélioration de la gestion des ouvrages de protection n'ayant pas de déclinaison sur le territoire en l'absence d'ouvrages,
- les étapes et le calendrier de la démarche locale et notamment le travail sous forme d'ateliers thématiques avec les parties prenantes. Il précise que la SLGRI devra se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce travail sera à engager en 2017 avec les parties prenantes.

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) décrit brièvement l'outil PAPI et présente l'articulation entre la SLGRI et le SAGE Charente.

Cf diaporama de 1-7 à 1-8

Il explique qu'un nouveau cahier des charges pour la troisième génération de PAPI est en cours de finalisation et que le programme d'actions de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême devra s'y référer. Il décrit ensuite l'articulation entre la SLGRI, déclinaison de la Directive Inondation et le SAGE, déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau. Des orientations communes peuvent trouver une portée supplémentaire dans le SAGE grâce à son opposabilité réglementaire (sur les documents d'urbanisme et les programmes/décisions administratives dans le domaine de l'eau), opposabilité dont ne bénéficie pas la SLGRI dont la vocation est de se traduire sous forme de programmes d'actions.

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la probable mise en place nationale de critères d'éligibilité du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs qui seront utilisés pour la labellisation des programmes d'actions PAPI3.

Diagnostic du territoire

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) présente une synthèse du diagnostic du territoire, lequel a été compilé grâce aux informations du diagnostic du PAPI actuel et des actions réalisées, aux documents issus de la mise en œuvre de la Directive Inondation (Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation, cartographie des risques dans les TRI) et à un questionnaire transmis aux 46 communes du TRI. Il indique que le diagnostic a été communiqué dans une version provisoire en amont des ateliers thématiques en novembre 2015 et que la version soumise ce jour à validation a été transmise avec le courrier d'invitation pour la réunion du comité de pilotage (lien site internet).

Cf diaporama de 2-1 à 2-14

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur ce document.

Aucune remarque n'étant émise, **le contenu du document de diagnostic est validé.**

Les membres du comité de pilotage peuvent toutefois apporter s'ils le souhaitent des informations supplémentaires d'ici le 15 juillet.

SLGRI : objectifs et dispositions

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) rappelle la synthèse des enjeux : sécurité des populations, résilience du territoire et dommages aux biens. Il présente ensuite la méthode de construction de la SLGRI et l'architecture du tableau final. Il décrit chacun des grands objectifs, leur déclinaison en objectifs opérationnels et en dispositions. Il indique que le choix a été fait de construire une stratégie

globale, rassemblant dans un même document toutes les mesures concourant à la prévention des inondations sur le TRI. Ceci n'implique pas nécessairement un programme d'actions de prévention des inondations couvrant l'ensemble des dispositions car certaines seront plutôt mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes ou schémas (déclinaisons spécifiques du SAGE, contrats de bassin...).

Il précise qu'une partie de l'actuel tableau sera reversée en annexe car elle représente davantage un travail prospectif contribuant à l'élaboration du futur programme d'actions : il s'agit des items relatifs à l'échelle de portage et à l'identification de porteurs potentiels des futures actions. Il ajoute que l'EPTB et les DDT(M) complèteront le tableau avec deux colonnes supplémentaires : l'une précisant ce qui sera réaliste à court terme (1^{er} cycle SLGRI de 6 ans) ou bien envisagé dans la durée (engagé dans le 1^{er} cycle SLGRI mais poursuivi dans les cycles suivants), l'autre précisant les items communs avec la stratégie du SAGE Charente dont la validation sera décidée le 4 juillet prochain.

Cf diaporama de 3-1 à 3-11

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de SLGRI. Les différentes contributions sont synthétisées ci-dessous :

- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS, anciennement ERDF) s'interroge sur la prise en compte du travail de hiérarchisation des dispositions engagé par les parties prenantes en ateliers thématiques. M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) répond que ce travail a permis de réorganiser et fusionner les dispositions et permet ce jour de mettre en discussion certaines autres dispositions peu plébiscitées.
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) propose d'ajouter dans l'objectif opérationnel « Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les projets d'aménagement de bassin versant » le rôle d'animation des CATER (cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières) qui font partie des porteurs potentiels des dispositions.
- M. Xavier Desouche (Chambre d'Agriculture de Charente) souligne le rôle d'accompagnement des Chambres d'Agriculture auprès des collectivités dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLU. Elles sont des parties prenantes de l'animation territoriale.
- Mme Martine Liège (Agence Régionale de Santé) demande à ce que les EHPAD (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) soit ajoutés dans la liste des établissements prioritaires de la disposition « Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires ».
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) recommande d'ajouter l'Association des Maires de France dans les acteurs potentiels pour la disposition « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements ».
- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS) s'interroge sur les moyens de mise en œuvre de la disposition « Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux ». M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) indique que les retours des ateliers de travail montrent que le sujet des inondations n'est généralement pas appréhendé de manière suffisamment fine par les opérateurs. Il rappelle qu'à ce stade de la SLGRI il s'agit d'une orientation stratégique voulue par les acteurs locaux mais qu'il convient par la suite de travailler sur la définition d'un programme d'actions opérationnel. M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) ajoute qu'il conviendra de vérifier ensuite au cas par cas les possibilités de financement des

actions émergentes par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) recommande d'inclure parmi les opérateurs de réseaux préfléchés, les opérateurs de l'alimentation en eau potable.

- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) rappelle que la disposition « Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable » avait fait l'objet d'une reformulation lors des ateliers thématiques. Elle vise à mieux anticiper les mesures compensatoires à l'échelle du champ d'expansion des crues. Il considère que son maintien dans la SLGRI est important pour le territoire.
- M. Xavier Desouche et M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) soulignent toute l'importance d'associer la profession agricole pour l'ensemble des dispositions de l'objectif général « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les capacités d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements ». M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la mise en place d'un guide national concernant l'encadrement et la gestion du volet foncier inondable en lien avec les projets de sur-inondation (travaux en cours et guide à paraître).
- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) propose de reformuler la disposition « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements paysagers sur les versants » afin de ne pas se limiter au seul critère « paysager » mais de favoriser l'ensemble des aménagements d'hydraulique douce concourant au ralentissement des écoulements.
- Le comité de pilotage souhaite maintenir dans la SLGRI l'ensemble des dispositions présentées dans le tableau et dans le diaporama, même celles ayant été moins plébiscitées par les acteurs présents lors de la 2^{ème} session des ateliers thématiques.

La SLGRI est validée avec prise en compte des observations ci-dessus. Le tableau final de la SLGRI figure en pièce jointe de ce compte-rendu.

M. Claude Guindet (Président de la CLE du SAGE Charente) constate globalement que la SLGRI qui vient d'être validée se situe sur les mêmes tendances que celles qui émergent dans la stratégie du SAGE Charente, à savoir un plébiscite pour les mesures opérationnelles (ex : celles favorisant le maintien des zones d'expansion des crues existantes) plutôt que pour les mesures compensatoires (ex : celles compensant la destruction des zones d'expansion des crues). Un accent est par ailleurs mis dans la stratégie du SAGE sur la nécessité d'améliorer la connaissance et la maîtrise du risque pour favoriser le retour à la normal suite à l'inondation"


M. Thierry TOUZET (Directeur adjoint DDT Charente) prend acte de la validation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême par le comité de pilotage. Il note que la SLGRI est bien lisible dans son expression et qu'elle reprend la globalité des enjeux inhérents à ce sujet très transversal. Il ajoute que dorénavant une autre partie s'engage consistant à entrer dans le volet opérationnel, au sein duquel l'Etat aura tout son rôle à jouer, notamment sur les aspects « gestion de crise » et « prise en compte du risque dans l'urbanisme ». Il retient également le principe d'exemplarité de certaines dispositions pour agir rapidement et donner à tous l'envie d'avancer, notamment sur des projets de reconquête de champs d'expansion ou encore d'aménagements de versants.

M. Jean-Claude Godineau (Président EPTB Charente) conclut en remerciant les participants et en rappelant les prochaines étapes pour 2016 à savoir la présentation de la SLGRI le 4 juillet prochain pour avis de la CLE du SAGE Charente et la transmission de la SLGRI au Préfet de la Charente dans le courant de l'été. Celui-ci devra recueillir l'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne avant de procéder à l'approbation de la SLGRI.

Liste d'émergement


PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Sylvain MARCADIER	DDT 16 Calbe-Lignac		
Nassima HALPEYRE	DDT 16 / Unité Risques		
Norine LIEGE	ARS DD 16		
Paule GUINDET	Mairie de COGNAC 747 CHE SAGE		
Yannick YOUNET	SDIS 16		
Yann CEJAER	SDIS 17		
Christophe CHASTAIN	UNIMA		
MAINDRON Bernard	Syndicat Intercommunal Haute Sainchaud		
CHARRIER CLAUDE	Pol. joint Mairie de JARNAC		
GAILLIER Philippe	Services Tech. Jarnac		
ROGER-CHATREAU Dominique	ENEDIS		
Nicole FROCHET	DDT M17 / Prévention des Risques		
Jean Michel FAURE	ADTT 17 / UARDA		
Desouche zavier	CA 16		
Fridaïne THERMIDOR	Commune de Gard- Portouvre		
Nicole BODINAUD	Adjointe au Maire Gard-Portouvre		
Fanny NATHIER	Mairie de Saintes		
J.-M Quillet	CDA Saintes		
Alain MARGAT	CDA Saintes		
Françoise nicol schifano	Charente eau		
Johann BLANCAERT	SIASAE SIAT Basin de l'Anges		

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Thierry TOUZET	Directeur adjoint DDT16		—
Célia LEVINET	Directrice EPTB Charente		—
Jean-Claude GONINEAU	Président EPTB Charente Président CDC Vals Saintonge Maire St Savinien		—
Olivier NAUREL	Sous-Préfet de Cognac		—
Fabrice PEYRAUD	DDT16 Unité Risques		—
Stéphane LERESLE	EPTB Charente		—
Jacques-Yves GUERLESQUIN	Chambre d'Agriculture de Charente		—


EPTB Charente
 INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
 DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS
 PRÉFET DE LA CHARENTE

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

COPIL du 29 juin 2016



ORDRE DU JOUR

- Démarche et calendrier
- Diagnostic du territoire (soumis à discussion)
- SLGRI : objectifs et dispositions (soumis à discussion)

1 - 1 DEMARCHE ET CALENDRIER

Mise en œuvre de la Directive Inondation :
« ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations... »

4 étapes – cycle itératif tous les 6 ans (calendrier SDAGE)

- Evaluation préliminaire des risques (EPR)
- Identification des territoires prioritaires (TRI)
- Réalisation de cartographies détaillées des risques sur les TRI
- Elaboration de plans/stratégies de gestion des risques d'inondation (SNGRI / PGRI / SLGRI)

2007 : adoption de la DI
2010 : transposition loi Grenelle 2

Janvier 2013 : identification des TRI (18 en Adour-Garonne)

Mars 2012 : approbation EPR (évaluation)

Décembre 2014 : cartographie des risques pour les TRI

Mars 2015 : arrêté de la liste des SLGRI

Décembre 2015 : approbation PGRI

ELABORATION SLGRI

SLGRI

- Des « objectifs » territoriaux pour le TRI, déclinés en « dispositions »
- La transposition de la stratégie nationale et du plan de gestion du district
- Un cadre pour la politique de prévention et les programmes d'actions
- Un document non opposable (sauf ce qui est repris dans le PGRI)

1 - 2 DEMARCHE ET CALENDRIER

Zoom sur l'élaboration de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême :

Avril 2014 : arrêté définissant l'organisation de la SLGRI (co-pilotage, PP, copil)

Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche SLGRI

Mai 2015 : engagement du diagnostic, progressivement complété

Mars 2016 : 2^{ème} session des ateliers thématiques

Nov-déc 2015 : 1^{ère} session des ateliers thématiques

29 juin 2016 : COPIL de validation de la SLGRI

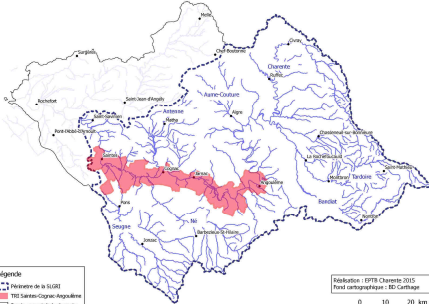
APPROBATION SLGRI
(avis CLE, avis PCB, arrêté inter-préfectoral)

1 - 3 DEMARCHE ET CALENDRIER

Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche

- Validation du périmètre de la SLGRI

- TRI (46 communes)
- BV amont (ralentissant/dynamique)
- BV aval jusqu'à St Savinien (obstacles hydrauliques avec répercussion amont)



Légende :
 [] Périmètre de la SLGRI
 [] TRI Saintes-Cognac-Angoulême
 [] Espace amont de la Charente

Rédaction : EPTB Charente 2010
 Fond cartographique : IZ Cartage

1 - 4 DEMARCHE ET CALENDRIER

Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche

- Validation des grands objectifs

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES

AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES

AIMER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTION EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS

AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE

Calqué sur les objectifs du PGRI sauf objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection »

1 - 5 DEMARCHE ET CALENDRIER

Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche

- Validation de l'organisation de travail
 - Elaboration du **diagnostic** par l'EPTB Charente et validation par le COPIL
 - Modification par rapport au calendrier prévisionnel
 - Travail sur la déclinaison des objectifs et les dispositions en **ateliers thématiques**
 - Validation SLGRI en **COPIL**
 - Approbation SLGRI (après avis PCB) d'ici **fin 2016**
 - Elaboration du(des) futur(s) programmes d'actions après approbation SLGRI (**travail à engager en 2017** avec les parties prenantes)

1 - 6 DEMARCHE ET CALENDRIER

Zoom sur l'élaboration de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême :

1 - 7 DEMARCHE ET CALENDRIER

Outil PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

- Outil opérationnel de mise en œuvre de la SLGRI
- Outil administratif et financier, cohérence de territoire et d'actions
 - Action
 - Maître d'ouvrage
 - Plan de financement
 - Calendrier
- Outil privilégié pour l'obtention du FPRNM
- Cahier des charges PAPI 3 en cours de finalisation

LES PAPI DÉJÀ PORTÉS SUR LE TERRITOIRE :

- PAPI 1 fluvial 2004-2011 :** amélioration des connaissances, avancement PPRI, travail prospectif sur la sur-inondation, le dévèsement...
- PAPI 2 maritime et fluvial 2012-2016 :** pour le fluvial -> pose de repères de crues, exposition, approbation de PPRI, étude dévèsement Charente, analyse de vulnérabilité économique...
- Avant-projet PAPI 2016-2020 (instruction en cours) :** pour le fluvial -> travaux de dévèsement autour de St Savinien, ouvrage de décharge sur l'Anguilienne

1 - 8 DEMARCHE ET CALENDRIER

SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême et SAGE Charente

2 - 1 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Caractéristiques du territoire** (usage des sols, démographie / activité économique, hydrologie, évolution du bassin)
- Vulnérabilité aux inondations** (aléas, enjeux de population et d'emplois, infrastructures sensibles)
- Dispositifs de prévention existants** (information préventive, PPRI / AZI, urbanisme, anticipation de la gestion de crise, PAPI)

*Version provisoire remise en amont des ateliers thématiques
Lien pour télécharger le diagnostic à valider transmis avec l'invitation au COPIL*

2 - 2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

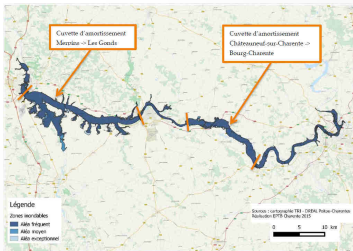
Caractéristiques du périmètre SLGRI (7 600 km²)

- Bassin versant avec peu de relief** – pente du fleuve < 6 cm/km entre Cognac et Rochefort
- Occupation des sols** : dominante de boisements et prairies en amont, vignoble, cultures céréalières, oléo-protéagineuses et polyculture sur le bassin médian, grandes plaines alluviales - 2 sites Natura 2000 sur le TRI
- Population du BV** concentrée autour de la vallée de la Charente – croissance démographique des communes, périurbanisation (essoufflement des 3 villes-centres)
- Activité économique le long des cours d'eau** – évolution historique du tissu économique

2 - 3 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Hydrologie

- **Précipitations moyennes relativement homogènes** : 800 à 900 mm/an
- **Changement climatique** : tendance incertaine pour les débits de pointe de la Charente, tendance plus probable pour les crues d'orage (affluents), élévation du niveau marin moyen -> répercussion sur la ligne d'eau de la Charente aval ?
- **Fleuve Charente** :
 - Amplitude de débits importante (Q100 à Saintes : 815 m³/s)
 - Crues lentes, longues
 - Lit mineur de faible capacité (débordements récurrents) – lit majeur ample (laminage)
 - Caractère saisonnier des crues (80% entre déc. et mars)
 - Ecoulements contraints : faible pente, marée, verrous topo, remblais...
 - Importance de la temporalité des crues : risque de concomitance avec les affluents



2 - 4 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Evolution du bassin

- **Modification du chevelu hydrographique** (rectification, recalibrage) sur les affluents notamment à partir des années 50 -> accélération des vitesses d'écoulement
- **Régression des zones humides** (déconnexion, drainage...) : suppression de zones tampons – tendance forte dans les années 50 à 80
- **Simplification paysagère** (haies, boisements...) – période particulièrement active entre les années 50 et 70 : perte de potentiel de ralentissement dynamique sur les versants
- Influence notable sur les petites crues, moins lisible sur les évènements rares



Catégorie de paysage	Paysage concerné *	Évolution linéaire (haies / années 60)
Les plaines vallonnées-bâchées	Le Ruffécois La Plaine Haute d'Angoumois La Campagne de Pont-l'Abbé-Gémazac	-76 % -19 % -48 %
Les terres viticoles	Le Pays Bas La Champagne Charentaise	-57 % -53 %

Figure 19 : Carte d'évaluation du chevelu hydrographique (en bleu) entre 1950 et 2000 par rectification, recalibrage tous-bassin de l'Anjou-Courent - © IGN

2 - 5 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Historique des crues

- **Récurrence des crues inondantes** : 1779, 1783, 1842, ..., 1904, ..., 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- **Mars/avril 1962** : évènement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- **Crue de décembre 1982** : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, **crue centennale** sur le TRI
- **Crue de janvier 1994** : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés, **crue cinquantennale**

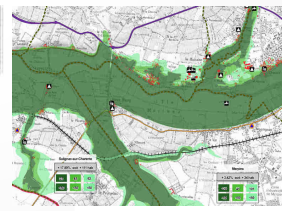


2 - 6 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Aléas de référence

- **Évènement moyen** : **Q 100 ans** = crue de 1982 (plus forte crue connue - PPRI)
- **Évènement fréquent** : **Q 20 ans**
- **Évènement exceptionnel** : **Q 1000 ans** (cartographie portée à connaissance des communes en mars 2016 avec recommandations aux maires)
 - Réflexion installation établissements sensibles

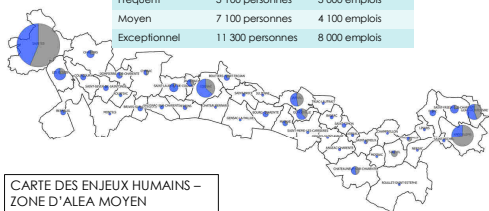
Échelle de crue	PK	Évènement de référence	Évènement de crue (1982)	Évènement de crue (1000 ans)
ANGULÊME	00000	07.78 NSGP	02.38 NSGP	05.54 NSGP
COGNAC	07000	02.00 NSGP	03.30 NSGP	04.30 NSGP
COGNAC	08000	07.00 NSGP	08.00 NSGP	09.00 NSGP
SAINTES	08400	08.40 NSGP	08.90 NSGP	09.50 NSGP



2 - 7 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Enjeux humains du TRI

Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	4 100 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	8 000 emplois



CARTE DES ENJEUX HUMAINS – ZONE D'ALÉA MOYEN

LEGENDE
Enjeux humains en zone d'aléa moyen (symboles proportionnés)

Population

Emploi

Au sein du TRI :
- 1/3 population et 1/5 emplois exposés localisés à Saintes
- 1/10 population et 1/5 emplois localisés à Angoulême et Gond-Pontouvre
- 1/10 population et 1/20 emplois localisés à Cognac

2 - 8 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Enjeux particuliers du TRI

Pour un aléa exceptionnel :

- **Installations stratégiques** : 2 mairies (Saintes, Gond-Pontouvre), 1 sous-préfecture (Saintes), 1 poste de police (Cognac), groupement sud du SDIS17 (Saintes), 17 installations d'eau potable...
- **Établissements sensibles** : 8 établissements scolaires, 8 établissements recevant des personnes âgées ou handicapées, 1 maison d'arrêt, 8 campings...
- **Réseaux de transport** : voie ferrée Saintes-Angoulême, réseaux routiers primaires...
- **Patrimoine culturel** : 6 musées, 10 édifices religieux, 7 monuments historiques
- **Environnement** : 28 ICPE, 1 IPCC, 2 STEU majeures
- **Réseaux d'énergie** : pas de poste transformateurs THT ou HT en zone inondable mais de nombreux transfo MT/BT...

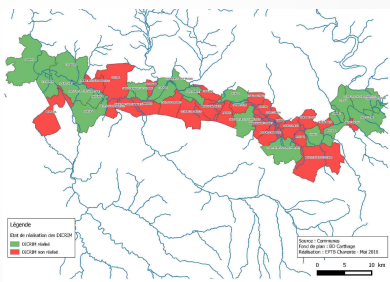


2 - 9

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Information préventive

- **DICRIM** : moins de 50 % des communes du TRI disposent d'un DICRIM
- **Repères de crues** : plus de 70 repères historiques recensés, 52 nouveaux repères normalisés posés en 2015-2016 dans 22 communes du TRI

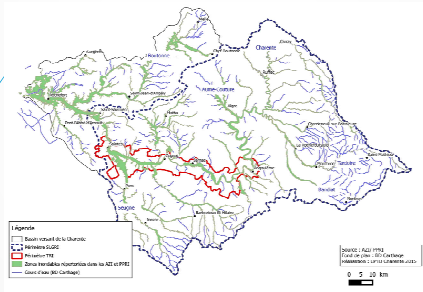


2 - 10

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Connaissance des zones inondables

- **Atlas des Zones Inondables** : porter à connaissance, bonne couverture sur le réseau hydrographique principal, information plus lacunaire sur l'amont du réseau

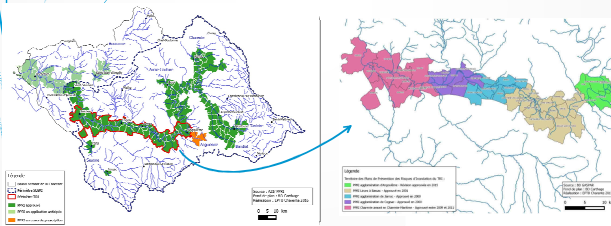


2 - 11

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Réglementation des zone inondable

- **Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** : régleme l'utilisation des sols en fonction du risque d'inondation (zonage)
 - Bonne couverture du territoire
 - Mixité des générations de PPRI (du début des années 2000 à 2015)
 - Peu de prescriptions sur l'existant



2 - 12

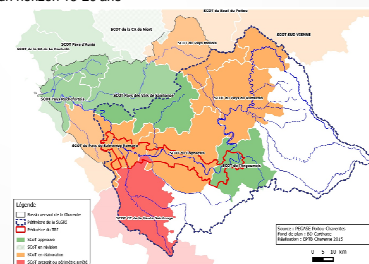
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Planification de l'urbanisme

- **Intégrer la prise en compte des risques naturels** dans les documents de planification (servitude PPRI, retranscription du zonage...)
- **Schéma de Cohérence Territoriaux (SCoT)** : démarche-cadre pour l'aménagement et la maîtrise du développement à un horizon 15-20 ans

Document local d'urbanisme :
35 communes du TRI en PLU/POS, 10 en carte communale, 1 commune sans document local

Emergence des PLUi

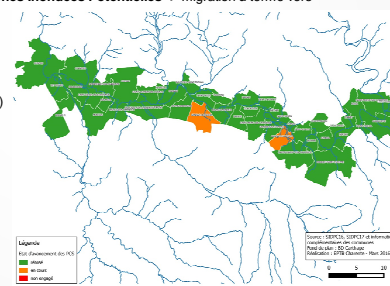


2 - 13

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Anticipation de la gestion de crise

- « **Vigilance crues** » opérationnelle sur tout le TRI (fleuve Charente) – gestion SPC Vienne-Charente-Atlantique centre de La Rochelle
- **Production de cartes des Zones Inondées Potentielles** -> migration à terme vers VIGINOND
- **ORSEC** départemental volet « inondation »
- **Mission RDI** dans les DDT(M)
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
 - Organisation des moyens communaux
 - Alerte, information, soutien des populations
 - Obligatoire dans les communes avec PPR



2 - 14

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- **Observations sur le diagnostic ?**
- **Validation du diagnostic ?**



EPTB Charente
Institution interdépartementale pour l'aménagement de l'Eure Charente et de ses affluents

3 - 1 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Identification des enjeux du TRI Saintes-Cognac-Angoulême :

- **LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS**
 - De 3 000 à 11 000 personnes exposées
 - Crues lentes et prévisibles
 - Durées d'inondation longues et hauteurs d'eau parfois importantes
- BIEN ANTICIPER LES MESURES D'ÉVACUATION ET DE SAUVEGARDE
- **LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE**
 - Économie très exposée : de 3 000 à 8 000 emplois
 - Services administratifs et infrastructures de réseaux impactés
 - Enjeux dans des zones d'aléa fréquent
- DEFI D'UN RETOUR À LA NORMALE DANS LES MEILLEURS DELAIS
- **LES DOMMAGES AUX BIENS**
 - 3 pôles urbains jalonnant le TRI
 - Dommages financiers importants en cas d'évènement majeur (ex : 100 M € en déc 1982)
 - Dommages moyens annuels significatifs (impacts des IQS)
- NECESSITE D'AGIR SUR LA REDUCTION DE L'ALEA ET DE LA VULNERABILITE

CADRE ORGANISATIONNEL : UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE

3 - 2 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Les ateliers thématiques :

- **1^{ère} session - 4 ateliers à l'automne 2015** (discussions libres, émergence de propositions) :
 - « Connaissance et culture du risque » - 26 nov 2015 – 15 participants
 - « Gestion des écoulements » - 1^{er} déc 2015 – 23 participants
 - « Aménagement pour réduire la vulnérabilité » - 4 déc 2015 – 27 participants
 - « Gestion de crise et retour à la normale » - 11 déc 2015 – 22 participants
- **2^{ème} session - 2 ateliers au printemps 2016** (structuration des idées, périmètre, propositions de hiérarchisation et d'échelles/d'acteurs pour le portage des futures actions) :
 - « Culture du risque et gestion de crise » - 30 mars 2016 – 18 participants
 - « Réduction de vulnérabilité et gestion des écoulements » - 31 mars 2016 – 22 participants

3 - 3 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Architecture de la SLGRI :

A faire apparaître dans la version finale du tableau SLGRI

Réflexion de portage de futures actions : à basculer en annexe – travail informatif

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	DETAIL	PERIMETRE D'APPLICATION	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
III - AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	III A PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	III A-1 Programme et engager les missions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération	• Réviser les PPR d'ancienne génération en intégrant les nouvelles données techniques (Modèles Numériques de Terrain, modèles hydrauliques...) • ...	SLGRI (priorisation sur le TRI)	Planification

Le comité technique (EPTB, DDT(M)) se propose d'ajouter et de compléter une colonne d'échéance :
 - ce qui est réaliste à court terme (1^{er} cycle SLGRI – 6 ans)
 - ce qui peut être engagé à court terme mais qui s'échelonnnera sur plusieurs cycles de SLGRI

3 - 4 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectifs généraux : clés d'entrée de la SLGRI

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES
AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI	
GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE

3 - 5 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Contexte GEMAPI

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI	FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	• Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant • Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations	SLGRI SLGRI
	ACCOMPAGNER LES MAITRES D'OUVRAGES SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	• Accompagner les collectivités vers la mise en œuvre de programmes d'aménagement III majeur et sur les versants • Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière	SLGRI SLGRI

3 - 6 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ZONES A RISQUE	• Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes • Évaluer les impacts du changement climatique sur les alicés d'inondation • Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires	SLGRI SLGRI TRI
	SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU RISQUE INONDATION	• Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs • Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires • Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation	TRI TRI TRI
	PREPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A ANTICIPER LES INONDATIONS	• Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements • Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues	TRI TRI

3 - 7 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AMÉLIORER LA PRÉPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRÉS	AMÉLIORER LA CHAÎNE DE PRÉVISION ET D'ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> *Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues *Améliorer la diffusion des messages de vigilance crue auprès des populations 	SLGRI TRI
	FAVORISER L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise départementaux *Mettre à jour régulièrement les PCS, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation *Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile *Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation 	TRI TRI TRI TRI
	DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> *Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises *Améliorer l'apaise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux 	TRI TRI

3 - 8 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	<ul style="list-style-type: none"> *Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération *Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire pour renforcer l'intégration du risque d'inondation *Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable 	SLGRI Priorité TRI SLGRI SLGRI
	DEVELOPPER LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique *Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations *Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques *Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent 	TRI TRI TRI TRI
	GERER LES RUISSELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> *Inscrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine *Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales 	SLGRI SLGRI

3 - 9 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	<ul style="list-style-type: none"> *Cartographier les zones d'expansion des crues, assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine, encourager des usages adaptés *Réaliser l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine *Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues *Développer le projet de ralentissement dynamique par sur-inondation à l'échelle du bassin versant de la Charente 	SLGRI SLGRI SLGRI SLGRI
	GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains *Restaurer et entretenir la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation *Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles 	TRI et aval Aval TRI SLGRI
	PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT	<ul style="list-style-type: none"> *Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations *Connaitre les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine *Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements paysagers sur les versants 	SLGRI SLGRI SLGRI



3 - 10 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Synthèse des objectifs (objectifs généraux et objectifs opérationnels)

AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI	AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE D'INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRÉS	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS
Favoriser une gouvernance solidaire centrée sur l'aménagement durable	Approfondir la connaissance des zones à risque	Améliorer la chaîne de prévision et d'alerte	Favoriser l'aménagement du territoire en améliorant la prise en compte du risque d'inondation	Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues
Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les projets d'aménagement de bassin versant	Sensibiliser les acteurs du territoire au risque inondation	Favoriser l'efficacité opérationnelle des dispositifs collectifs de gestion de crise	Développer la réduction de vulnérabilité opérationnelle	Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur
Préparer les acteurs du territoire à anticiper les inondations	Développer les plans d'organisation internes	Gérer les ruisselements liés aux aménagements du territoire	Promouvoir le ralentissement des écoulements sur le bassin versant	

3 - 11 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

- Observations sur la SLGRI ?
- Validation de la SLGRI ?



EPTB Charente
 Institution interdépartementale pour l'aménagement de l'Eure-Charente et de ses affluents

MERCI DE VOTRE ATTENTION



EPTB Charente
 Institution interdépartementale pour l'aménagement de l'Eure-Charente et de ses affluents

**ANNEXE 14 : TRAVAIL PROSPECTIF SUR LE PORTAGE DES FUTURES
ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SLGRI**



REFLEXION DES PARTIES PRENANTES SUR LE PORTAGE DES DISPOSITIONS

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	ECHELLE DE PORTAGE					PORTEURS POTENTIELS		
			Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres
0 - AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI (CONTEXTE GEMAPI)	0-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	0-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant	✓		✓			Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE	CLE SAGE
		0-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations	✓		✓	✓		Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI	CLE SAGE
	0-B- ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGES SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	0-B-1 Accompagner les collectivités vers la mise en oeuvre de programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants	✓					Préfecture, DDT(M)	EPTB	CLE SAGE
		0-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière	✓	✓	✓			DDT(M)	EPTB, EPAGE, CATER	CLE SAGE, opérateurs fonciers
I - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES	I-A- APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ZONES A RISQUE	I-A-1 Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes	✓						EPTB	
		I-A-2 Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas d'inondation	✓					DDT(M)	EPTB	
		I-A-3 Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires	✓		✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI	
	I-B- SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION	I-B-1 Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs					✓	Préfecture, DDT(M)	Communes	
		I-B-2 Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée au grand public et aux scolaires	✓		✓	✓	✓		EPTB, EPAGE, EPCI, commune	Association de riverains
		I-B-3 Sensibiliser les acteurs économiques à la prévention des risques d'inondation	✓	✓	✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI, Conseil Régional	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture
I-C- PREPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A ANTICIPER LES INONDATIONS	I-C-1 Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements	✓	✓	✓	✓		Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI	AMF	
	I-C-2 Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue et les inciter à s'organiser en anticipation des crues	✓		✓	✓	✓		EPTB, EPAGE, EPCI, commune		
II - AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES	II-A- AMELIORER LA CHAINE DE PREVISION ET D'ALERTE	II-A-1 Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues	✓					DREAL (SPC)		
		II-A-2 Améliorer la diffusion des messages de vigilance crue auprès des populations		✓		✓	✓	Préfecture, DDT(M)	EPCI, commune	
	II-B-FAVORISER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE	II-B-1 Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise départementaux (ORSEC)	✓					Préfecture, DDT(M)		
		II-B-2 Mettre à jour régulièrement les Plans Communaux de Sauvegarde, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation	✓	✓	✓			Préfecture	EPTB, EPAGE	
		II-B-3 Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile				✓			EPCI	
		II-B-4 Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation	✓	✓	✓	✓	✓	DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI, commune	
	II-C-DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES	II-C-2 Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises	✓	✓	✓	✓	✓	Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI, commune	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture
		II-C-1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux		✓			✓	Administrations de l'Etat	Collectivités territoriales	Entreprises
		✓	✓		✓		Préfecture		Opérateur de réseaux	

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	ECHELLE DE PORTAGE					PORTEURS POTENTIELS			
			Grand bassin	Département	Secteur hydrographique	Intercommunalité	Commune	Etat	Collectivités	Autres	
III - AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	III-A PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	III-A-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération		✓				Préfecture, DDT(M)			
		III-A-2 Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation	✓	✓	✓			DDT(M)	EPTB, EPAGE, porteur SCoT		
		III-A-3 Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable		✓	✓			DDT(M)	EPAGE		
	III-B DEVELOPPER LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	III-B-1 Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique	✓		✓	✓		Préfecture, DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI		
		III-B-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations	✓		✓				EPTB, EPAGE		
		III-B-3 Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques	✓		✓	✓			EPTB, EPAGE, EPCI		
		III-B-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent				✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune	CCI Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture	
	III-C GERER LES RUISSELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	III-C-1 Inscrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine				✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune		
		III-C-2 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales	✓		✓	✓	✓		EPTB, EPAGE, porteur SCoT, EPCI, commune		
						✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune		
	IV - GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	IV-A-PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	IV-A-1 Cartographier les zones d'expansion des crues, assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine, encourager des usages adaptés	✓		✓	✓		DDT(M)	EPTB, EPAGE, EPCI	
							✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune	
			IV-A-2 Réaliser l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	✓	✓	✓			DDT(M)	EPTB, EPAGE	
						✓	✓			EPAGE, porteur SCoT, EPCI, commune	
							✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune	
IV-A-3 Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues			✓		✓				EPTB, EPAGE		
IV-B GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR		IV-B-1 Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains	✓		✓				EPTB, EPAGE		
		IV-B-2 Restaurer et entretenir la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation			✓				Conseil Départemental		
		IV-B-3 Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles			✓				EPAGE, Conseil Départemental		
IV-C PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT		IV-C-1 Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations	✓		✓				EPTB, EPAGE		
			✓		✓				EPTB, EPAGE		
					✓				EPAGE		
		IV-C-2 Connaître les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine	✓		✓	✓	✓		EPTB, EPAGE, porteur SCoT, EPCI, commune		
			✓	✓	✓	✓		DDT(M)	EPTB, EPAGE, porteur SCoT, Conseil Régional		
						✓	✓		porteur SCoT, EPCI, commune		
IV-C-3 Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants	✓		✓				EPTB, EPAGE				
	✓		✓	✓			EPTB, EPAGE, porteur SCoT, Conseil Régional	Chambre d'Agriculture			
			✓	✓	✓		EPAGE, EPCI, commune	Agriculteurs			

**ANNEXE 15 : DELIBERATION DE LA CLE DU SAGE CHARENTE EN DATE
DU 4 JUILLET 2016 EXPRIMANT UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE
SLGRI DU TRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME**



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SEANCE PLENIERE DU 4 JUILLET 2016 – COGNAC
DELIBERATION N° 2016-05

Objet : Avis sur la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011158-0002 en date du 07 juin 2011, modifié en date du 27 mai 2016, portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011 portant validation des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU le courrier de l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents en date du 10 juin 2016 sollicitant l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême ;

VU la présentation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême réalisée en séance ;

Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,

Article unique : DONNE UN AVIS FAVORABLE à la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême.

Fait et délibéré à Cognac,
Le 4 juillet 2016

Le Président de la CLE,

Claude GUINET

